

# MÉMOIRES

DE

## L'ACADÉMIE DU GARD.

1850 — 1851.



NIMES,

TYP. C. DURAND-BELLE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

PLACE DU CHATEAU, 8.

1851.



Per. 8°  
10/199



---



---

**TABLE DES MATIÈRES.**


---

Discours de M. S. DURANT, <i>Président de l'Académie.</i>	Pag.	5
Compte-rendu de M. NICOT, <i>Secrétaire perpétuel.</i>		11
Rapport de M. l'abbé PRIVAT sur le concours.		23

**LETTRES.**

## ARCHÉOLOGIE.

Mémoire de M. PELET, sur un bas-relief trouvé à Cavillargues.		33
Mémoire de M. le capitaine COLSON, sur la lutte des Proxumi.		42
Mémoire du même, sur une inscription celtique.		75

## LITTÉRATURE.

Notice de M. S. DURANT, sur les Bains de Bagnères-de-Luchon.		175
Essai de M. DUMAS, sur Spa.		143
Réflexions morales, par M. ROUX-FERRAND.		153
Essai sur la traduction, suivi d'une Ode, par M. BRUN.		162

## POÉSIE.

Méditation de M. ROLLAND sur Dieu.		175
Élégie grecque, par M. J. REBOUL.		179
Conseil à un poète dramatique, par M. Charles REY.		180
Les Tempêtes, Ode, de M. BRUN.		183
Fragments de traduction, par M. NICOT.		187

## BEAUX-ARTS.

Dissertation sur la Fontaine monumentale de Nîmes, par M. Jules SALLES.		194
---	--	-----

**SCIENCES.**

Observations georgico-météorologiques, par M. D'HOMBRES Fils.	219
Des Geodes de St-Julien-de-Valgalmes, par M. D'HOMBRES père.	226

**SCIENCES MÉDICALES.**

Mémoire de M. DE CASTELNAU, sur la Folie instantanée.	229
---	-----

**LISTE DES OUVRAGES REÇUS :**

Des Membres résidants, non résidants et correspondants de l'Académie du Gard.	264
Des Sociétés correspondantes.	266
—	
Journal reçus.	268
—	
Programmes.	269



# DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE TENUE DEVANT LE CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT,

Le 30 Août 1851,

PAR M. SIMON DURANT, PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE.

---

MESSIEURS ,

Il y a trente ans qu'à pareille époque j'avais l'honneur de présider l'Académie. Je ne m'attendais pas à faire encore une fois entendre ma faible voix devant une assemblée aussi distinguée , mais les usages de notre Compagnie m'ont déféré cette noble tâche , et je suis tout ému, je dirai même embarrassé d'un pareil honneur ; car je n'ai qu'à regarder autour de moi pour reconnaître des hommes plus dignes et par leurs travaux et par leur science ; mais l'Académie a sans doute jugé que , par le patriotisme et par le cœur , nous étions ici tous égaux ; que nous n'avions ici qu'un seul et même but , qu'une seule et sainte aspiration : le bonheur de tous , par l'éducation morale , par le bien-être matériel , en un mot , par tout ce qui tend à rendre l'homme meilleur , en le rendant aussi plus heureux.

Ce qui me frappe , Messieurs , lorsque , résumant le passé , j'observe le présent et j'interroge l'avenir , c'est l'heureuse et constante influence de la docte assemblée

que j'ai eu l'honneur de présider cette année ; cette influence n'est pas restée circonscrite dans les limites de notre département , elle s'est associée au mouvement général de la France.

Pendant que presque tous mes confrères , mes contemporains , payaient leur dernier tribut à la nature , pendant que les événements , les idées , les hommes changeaient dans ce grand drame humanitaire , l'Académie du Gard a toujours marché dans la voie qui lui est marquée , et le flambeau de la science a surtout brillé d'un nouvel éclat. Les arts et les lettres ont aussi pris un développement remarquable à la faveur des nouvelles découvertes ; une institution a surtout prospéré au-delà de nos espérances , et je me plais à le rappeler , car son influence a été pour notre ville , pour notre département , je dirai même pour l'industrie nationale , aussi honorable qu'utile ; cette institution , Messieurs , c'est l'école gratuite de dessin , dont l'établissement date à peine de notre époque.

Déjà depuis longtemps l'Académie avait émis le vœu de réaliser ce projet. Je fus assez heureux pour faire partager ce vœu au Conseil général , et la première organisation de l'école reçut son approbation , ainsi que celle du préfet M. Devilliers du Terrage. M. Cavalier , maire de Nîmes , et la munificence du Conseil municipal firent le reste. Dirigée par un maître habile , l'élève et l'ami de notre illustre compatriote *Sigalon* (1) , cette école a acquis un développement que notre climat , nos monuments , nos nouvelles constructions devaient favoriser d'une manière si remarquable. La sculpture y a pris une place distinguée ; le jeune *Bosc* , subven-

(1) M. Numa Boucoiran.

tionné par le Conseil général et par la ville , donne des espérances qui ne seront pas vaines , et de nouveaux architectes y apportent le tribut de leurs talents et de leur salulaire influence. Nous pouvons aussi compter tous ces jeunes dessinateurs que Paris vient recruter chez nous pour ses fabriques. En fait de monuments , nous pouvons citer avec orgueil la Fontaine élégante de l'Esplanade , qui a été si judicieusement décrite et appréciée par un de nos confrères , le même qui nous a donné l'histoire de la nouvelle Eglise de Saint-Paul (1). Espérons qu'un autre de nos confrères , qui siège parmi vous à juste titre , et qui se distingue par des recherches et des travaux scientifiques de la plus haute importance , finira , avec l'aide de l'Administration , par résoudre le difficile problème de la nécessité d'amener à Nîmes la quantité d'eau que réclament impérieusement les besoins de notre grande cité (2).

Me pardonnerez-vous , Messieurs , malgré toute l'amertume d'un souvenir si pénible , pour moi surtout , de mentionner un homme que vous avez tous connu , un homme plein d'avenir et de talents , d'amour pour son art. Le département lui doit des édifices importants , entr'autres , la reconstruction du Palais-de-Justice. Permettez-moi de lui payer ici un modeste tribut d'hommages et de remercier le Conseil de toute sa bienveillance pour sa famille.

Nous rendons grâce à la sollicitude du Conseil général , de cette Assemblée d'hommes sérieux , choisis par leurs concitoyens , qui mettent en commun leurs lumières , l'utilité de leurs vues , la maturité de leurs délibérations ,

(1) M. Jules Salles.

(2) M. Jules Teissier.

et les font servir au bien-être de tous. Nous rendons grâce , disons-nous , à sa sollicitude , qui veut bien nous encourager annuellement par de généreuses allocations. L'expression de cette reconnaissance serait incomplète si nous n'y ajoutions pas un hommage au premier administrateur de ce département.

Nous pourrions citer avec distinction plusieurs de nos confrères qui poursuivent leurs recherches et leurs investigations avec le plus grand zèle. Ainsi, nos musées s'enrichissent , nos médaillers se repeuplent et des dons nous sont offerts ; nous les acceptons avec reconnaissance , car l'archéologie est une mine féconde dans nos contrées. Cette science vient de prendre chez nous une face nouvelle. Remarquez , Messieurs , que le métier des armes n'exclut pas l'érudition et l'étude de l'antiquité, et nous avons à mentionner avec honneur les découvertes dues à l'un de nos braves (1), qui est en même temps l'un de nos plus savants et plus infatigables archéologues. L'Académie s'est empressée de l'associer à ses travaux.

L'agriculture , cet art regardé comme le plus important parce qu'il est le plus utile , a continué à fixer l'attention de l'Académie. Elle a vu avec satisfaction le département du Gard fonder une institution qui est appelée à avoir un grand succès : c'est le concours annuel des animaux de labour et de boucherie , établi par arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce du 30 août 1850.

La mission des Académies est sans doute de répandre des lumières dans le peuple pour le rendre digne et capable de la liberté.

(1) M. Colson , capitaine au 67<sup>me</sup> de ligne.

Si nous nous sommes beaucoup occupés des intérêts matériels, nous n'avons pas dédaigné les délasséments de la pensée et de l'intelligence. Nous avons applaudi à cet élan qui s'est emparé de toute la France, celui d'illustrer par des monuments le souvenir des grands hommes. Guerriers, artistes, savants, littérateurs, tout est représenté. Le département du Gard n'est pas resté en arrière dans cette honorable manifestation. Le chevalier d'Assas a sa statue en bronze au Vigan, comme saint Louis à Aiguesmortes. Mais un génie immense, le digne compatriote de Corneille, l'illustre Poussin, le Raphaël français, vient enfin d'avoir sa statue dans sa ville natale. Ce grand peintre avait cultivé les lettres et les sciences. Il apprit la géométrie, la perspective, l'architecture et l'anatomie. Il étudia à Rome les statues antiques, les tableaux des grands maîtres, les fresques de Raphaël, et l'on se demande si, pour la profondeur des pensées et, j'ose dire, l'exactitude de la scène, il n'a pas dépassé son modèle. C'est un poète né dans nos murs qui a obtenu au concours l'honneur d'interpréter, dans un poème largement conçu et brillamment écrit, ce beau génie, et de chanter le monument qui consacre sa mémoire; il a, aux applaudissements solennels de l'élite des esprits français, analysé ses œuvres sublimes; et Nîmes s'est trouvé ainsi, par le talent d'un de ses fils, associé à l'une des plus hautes gloires de la France.

Messieurs, soyons fiers de notre patrie comme elle est fière de ses enfants. Qui n'a parcouru avec admiration, dans ce grand palais de Versailles, toutes ces belles galeries, pages éclatantes de notre histoire? Et dernièrement n'a-t-on pas inauguré avec tout son éclat la réouverture du Musée du Louvre, de ce vieux mo-



nument si riche en souvenirs historiques et en objets d'art, sanctuaire de toutes les merveilles de la peinture et de la sculpture? C'est que, malgré les révolutions, malgré les préoccupations politiques, la France est restée et sera toujours la patrie des arts et des sciences, toujours prête à admirer, à provoquer, à suivre ce qu'il y a de grand, de beau, de généreux.

Un événement de la plus haute importance, parce qu'il intéresse essentiellement le travail, le commerce et l'industrie, a lieu dans ce moment chez nos voisins; je veux parler de l'exposition universelle de Londres, de ce gigantesque palais de cristal où toutes les nations sont venues étaler leurs plus riches produits, leurs plus belles fleurs, toutes les merveilles de l'invention: guerre pacifique dans laquelle tous les peuples rivalisent avec courtoisie; serre immense où doivent germer pour l'avenir les idées fécondes de la civilisation et la fraternité de tous les peuples; palais de cristal contre lequel viendront se briser désormais les vieilles rancunes, les vieux préjugés des anciens temps....

Et tout récemment encore à Paris, dans la capitale du monde, la courtoisie française ne vient-elle pas de cimenter par des fêtes splendides, dignes du siècle de Louis XIV, cette union entre tous les peuples? Là, disons-le avec orgueil, dans la lutte ouverte entre toutes les nations, la France a su dignement tenir le haut rang qu'elle a toujours occupé dans les œuvres de l'intelligence, dans tout ce qui touche aux produits de l'art et du goût. Lord Granville est venu lui-même le proclamer avec cette noble simplicité, cette urbanité qui le distinguent. Oui! la France a vaincu, a-t-il dit, pour tout ce qui est œuvre d'art, de goût et d'imagination.

Soyons liers ici, Messieurs, de ces nobles paroles ; nous en avons le droit, car parmi ceux qui dans ce grand concours européen ont conquis à la France cette brillante supériorité que, par la voix d'un de ses représentants les plus éclairés, l'Angleterre elle-même proclame, Nîmes a pu lire les noms de plusieurs de ses enfants.

Un des grands résultats de cette exposition sera que tous les peuples s'instruiront, s'amélioreront les uns les autres par l'exemple et la comparaison. Puissent ces heureuses rivalités tourner au profit de tous et ne provoquer qu'une émulation toute pacifique.

Tel est, Messieurs, le mouvement artistique et littéraire qu'il nous est donné de traverser ; j'ai cru devoir en esquisser les principaux traits et signaler la part glorieuse que ce département a su y conquérir en suivant l'impulsion de notre Académie, et grâce au concours que vous avez bien voulu nous accorder.

## COMPTE-RENDU

DES

### TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DU GARD,

EN SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL-GÉNÉRAL,

Le 30 Août 1851,

PAR M. NICOT, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

L'année qui vient de s'écouler a été bonne pour l'Académie du Gard. Les mémoires lus ont été plus

nombreux que jamais , les réunions plus suivies , les rapports sur les ouvrages offerts bien plus fréquents et bien plus étendus. Chacun de nous a payé sa dette à la Compagnie , aux lettres , aux sciences , au pays. Quelques-uns même ne se sont point laissé entraîner par le tourbillon des affaires publiques , ni éloigner de nous par les honneurs de la vétéranee , et leur main fatiguée à préparer les arrêts de la justice , ou à coordonner tant d'anciens travaux , leur main s'est reposée en traçant des traductions élégantes , ou des écrits substantiels , qui prouvent que l'homme de goût , l'homme de bien a toujours à dépenser un peu d'activité quand il s'agit d'être utile à ses concitoyens , ou d'être agréable à ceux qui aiment à s'unir à lui par des liens de douce confraternité. Malgré ce renouvellement de zèle , que je viens de signaler pour MM. Teulon , Ignon , Phélip et d'Hombres père , je ne veux pas , je ne dois pas , m'aidant d'une comparaison surannée , vous montrer l'Académie comme une vaste ruche , où chaque travailleur , se promenant de fleur en fleur comme la diligente abeille , distille comme elle un miel odorant ; nous avons moins d'ambition dans les désirs , plus de simplicité dans le langage ; nous dirons seulement ce que nos procès-verbaux ont déjà fait connaître , à savoir : que nous avons entendu une lecture ou deux à chacune de nos séances , et au moins deux rapports sur chaque écrit adressé en hommage , rapports qu'ont fréquemment faits MM. de Castelnau , d'Hombres père et Dumas , et parmi lesquels nous avons distingué , pour la couleur et l'intérêt , ceux de MM. Rolland , Jules Salles , Rivoire , Despinasscus , Hedde et M. l'abbé Privat , qui va bientôt justifier cette mention particulière.

Nous dirons aussi tout uniment que nous avons été sans cesse occupés des moyens de développer, avec l'esprit littéraire et scientifique, les inspirations du bon sens, et que si nous n'avons pas toujours eu le pouvoir d'accomplir le bien, nous avons toujours eu une tendance réfléchie à le rechercher. Oui, nous savons qu'il ne suffit pas d'exciter, d'agiter l'intelligence, même pour les plus nobles causes, mais qu'on doit encore régler son activité et éclairer sa marche; nous savons que s'il ne faut pas repousser les nouveautés parce qu'elles peuvent tenir à la loi providentielle du progrès, il est de devoir aussi de respecter les traces du passé pour mieux préparer les voies de l'avenir, et que c'est bien préparer cet avenir que d'entretenir, au sein d'une intelligente cité, un sanctuaire calme, où brille, non pas les éclairs du talent, mais la lumière de la vérité; où règnent seules les méditations sérieuses et le culte de l'art; où l'on oublie dans des discussions utiles le bruit discordant qui se fait au-dehors; où l'on s'applique à resserrer les liens intimes entre des hommes qui se touchent par une commune pensée: les goûts studieux et l'amour sacré du pays.

Mais je n'aperçois que, cédant trop facilement à la satisfaction que j'ai éprouvée d'avoir à louer les efforts de mes confrères, je diffère trop longtemps de vous en présenter le tableau. Rassurez-vous, Messieurs: je n'ignore pas que si l'exactitude fut jadis la politesse des rois, le laconisme est aujourd'hui celle des académiciens.

Vous trouverez juste que je m'occupe d'abord de la science qui traite des maux physiques, avant d'énumérer nos richesses intellectuelles.

En médecine, nous avons eu un mémoire étendu

de M. le docteur Phélip, où notre académique Nestor a décrit les phénomènes de la vicillesse et toutes les causes diverses des altérations organiques ou morales, depuis l'enfance jusqu'à la caducité, jusqu'à ce moment suprême de la mort que Buffon appelait si ingénieusement *la dernière nuance de la vie*.

M. Martin, imitant ce fraternel exemple, nous a entretenus avec un savoir relevé encore par la modestie, du récent écrit de son jeune confrère Raymond de Castelnau, et d'une nouvelle publication du docteur Martel du Puy, relative aux animaux divers vivant dans les tissus du corps humain.

M. le docteur de Castelnau père nous a lu à son tour des observations sur le régime des prisons et la mortalité dans la Maison-Centrale de Nîmes, et, de plus, un mémoire important sur l'aliénation mentale en général, et en particulier sur les troubles subits de l'entendement et leurs terribles conséquences.

L'auteur y a curieusement recherché le jeu des facultés psychiques dont la pondération et l'harmonie constitue le bien-être tout comme l'ordre, dont le défaut d'équilibre est l'acheminement au crime.

Poussé par son amour du bien à rendre à l'âme humaine l'intégrité de ses fonctions, il a exprimé les vœux de voir s'établir, au lieu d'un régime sévère et menaçant, des institutions consolantes et douces qui aient pour but de développer les sentiments de bienveillance, tout en rassurant la société contre l'activité malfaisante.

Après la science qui exerce une si grande influence sur l'homme et ses destinées, je passe à l'agriculture, qui est aussi un art bien utile à l'humanité, puisque de son perfectionnement et de sa prospérité dépend l'existence du peuple, et conséquemment le repos du pays.

Eloignés aujourd'hui des améliorations pratiques (comme je le faisais remarquer l'an dernier), à cause de l'action de plus en plus décisive de la société présidée par notre spirituel confrère M. de Labaume, nous nous sommes bornés à juger quelques écrits sur la maladie des pommes de terre, à étudier, à l'aide de l'observation si sûre de M. Plagniol, le souchet comestible, puis l'emploi du ricin; enfin, nous avons appelé l'attention du ministre de l'agriculture et du commerce sur le Bombyx Cinthia, et avons commencé à faire constater, dans l'intérêt de l'industrie séricicole, les résultats de cette récente importation.

Pour l'examen de ce problème, et pour des observations géorgico-météorologiques, comme aussi pour des découvertes de géodes à St-Julien-de-Valgalgues, et d'ossements fossiles à St-Hippolyte-de-Caton, nous avons interrogé, et toujours avec fruit, MM. d'Hombres père et fils, saintement unis dans la culture de ces belles sciences naturelles qui offrent à la fois l'attrait de la promenade et de la solitude, de la diversité des aspects et de la permanence de ces richesses que l'innépuisable main du Créateur a jetées comme un manteau sur cette vieille terre, où trop souvent nous ne jetons, nous, au lieu de la flottante parure des bois ou des forêts, que des paroles vaines ou de nébuleuses théories.

Voué comme eux à l'étude du positif, M. Liotard nous a donné des explications sur la lunette imaginée par M. Benjamin Valz, et sur celle qui est établie à l'Observatoire de Marseille. Il nous a fait connaître toutes les difficultés qui ont été surmontées à l'aide des ressources que notre savant confrère trouve toujours en lui-même.

Dans cette même séance, exclusivement scientifi-

que , le même membre nous présenta un petit appareil ingénieux propre à servir de préliminaire à la belle expérience de M. Léon Foucault , dont , grâce à lui , notre curiosité impatiente a pleinement joui.

Cette curiosité , Messieurs , a été encore plus d'une fois satisfaite dans ce même domaine des choses réelles par une multitude de faits anciens évoqués par notre laborieux confrère M. Jules Teissier , qui s'avance toujours armé du savoir et de cette longue patience que le génie lui-même enseigne comme le secret de sa puissance.

Dans cette haute et paisible sphère de l'antique et du vrai , et comme lui prises avec les réalités de la vie intellectuelle et locale , MM. Pelet et Colson nous ont promenés sur le sol de notre cité , du département et des contrées voisines , qui est riche de tant de ruines , agrandi par tant de souvenirs.

Le premier nous a révélé et a jugé les découvertes précieuses faites à Cavillargues par M. Allègre (1), à Arles (2) par la Commission des antiquités , et à Nîmes dans la maison de M. Salles.

Le second , récemment associé à nos travaux , nous a payé sa bienvenue , tantôt en nous entretenant de quelques monnaies mérovingiennes ou des anciens billets de garantie du Gard , tantôt en nous initiant au culte ignoré des Proxumi , ou en nous expliquant des inscriptions romaines ou celtiques qui avaient défilé jusqu'à présent le savoir des antiquaires , et tous les

(1) Bas-relief antique représentant un combat de gladiateurs.

(2) Mosaïque offrant une figure remarquable par sa dimension presque de grandeur naturelle , et par sa pose , ses armes et surtout sa coiffure.

deux ouvriers intrépides , infatigables , ils découvrent ensemble tous les jours un nouveau filon de cette mine archéologique que recouvre notre terre privilégiée.

Les communications de ces deux confrères , auxquels s'est uni plus d'une fois M. Ignon, ont vivement intéressé l'Académie. C'est qu'elle sait que l'archéologie n'est pas seulement la science d'une observation patiente , mais la compagne obligée de l'histoire , mais le meilleur instrument pour nous aider à constater l'état des civilisations éteintes , et à ce titre, comment n'aurait-elle pas droit au culte des esprits méditatifs ?

La littérature n'a pas eu parmi nous moins de place que l'archéologie.

Nous avons surtout applaudi à une œuvre de haute portée , à une notice historique sur M. Joseph Droz. M. de Lafarelle ne s'est pas contenté de retracer les faits successifs de cette noble vie , également digne d'éloge au point de vue littéraire et sous le rapport politique. Il a , tout en la racontant , tout en exposant et discutant les doctrines de son regrettable ami , il a cherché à développer les idées de la saine philosophie , à nous illuminer de ses clartés , à remplacer, comme l'a tenté l'académicien illustre , l'exaltation fiévreuse et superbe, qui est une demi-rébellion, par ces vertus humbles et résignées qui remplissent l'âme d'une véritable chaleur , de celle qui nourrit et vivifie. Tous les sentiments sont alors calmes et doux ; toutes les pensées se prolongent dans une merveilleuse profondeur , et s'arrêtent respectueusement là où finit le domaine de l'intelligence , et où commence celui de la foi.

A côté de cette œuvre capitale , nous avons à signaler plusieurs essais littéraires de M. Brun , où l'in-



térêt d'un profond savoir s'unit toujours à l'élégance du style et souvent à l'émotion entraînant d'un cœur chaleureux ; nous avons encore entendu deux récits de voyage, l'un à Bagnères-de-Luchon, par M. Durant ; l'autre à Spa, par M. Dumas (Alphonse), qui ont offert des aperçus justes et d'heureux développements. Enfin, je suis contraint de mentionner quelques courtes pages d'histoire et de linguistique du secrétaire de l'Académie, dont la sécheresse a été compensée par les brillantes compositions de ses poétiques confrères.

S'il est vrai qu'au sein d'une société travaillée par le génie analytique et utilitaire qui voit surtout la matière et la forme quand il ne faut voir souvent que la beauté et l'art ; s'il faut reconnaître que la poésie n'est plus le plaisir de tous comme elle l'était dans les sociétés adolescentes livrées d'abord au culte de l'idéal, du moins, Messieurs, elle est toujours le premier des plaisirs de l'intelligence, la plus noble satisfaction de l'âme qui a besoin de s'épancher. J'ose dire qu'elle constitue un des éléments les plus actifs de la civilisation, car elle féconde la nature morale des hommes, en même temps qu'elle les séduit, et, par ses suaves harmonies, elle répand les idées bienfaisantes ou patriotiques, les sentiments généreux et délicats dont les germes développés seraient un puissant moyen d'amélioration pour la société moderne. Qui pourrait l'oublier ? les troubadours, au milieu d'un âge rude encore, concoururent à l'enfantement laborieux des vérités d'une morale douce ; l'art n'était-il pas alors mêlé aux institutions ? Le génie, au lieu d'une passagère harmonie, n'était-il pas l'accent permanent de la vertu et de la justice ? Les plaisirs de l'esprit n'étaient-ils pas une puissance sociale ?

Cette mission salutaire, les poètes de nos jours ne

devraient-ils pas la remplir ? Ne craignons pas de dire qu'elle a été comprise parmi nous, d'abord par le chantre de *Vivia*, qui, tour à tour, a laissé ruisseler à flots purs les plaintes douloureuses de l'éclégie (1), puis, frappé du grand spectacle de la chute de l'empire romain, en a fait le prologue de cette œuvre tant de fois applaudie, pour laquelle il a puisé à la fois dans le champ du réel et de l'histoire, et dans les trésors de l'idéal.

Attachés à ces traces brillantes, MM. Rolland et Brun ont écrit sur Dieu, sur les destinées du pays, des méditations et des odes, avec ce talent pur et varié qui s'exerce et s'épanche, avec abondance et mesure, entre les limites d'un art respecté et d'une inspiration libre et sereine.

Pour témoigner que la poésie a, cette année surtout, fait entendre ici son divin langage, je citerai encore des fables et des épîtres de M. Charles Rey, qui se recommandent par le piquant de l'invention, la vérité des détails et la souplesse du style ; je mentionnerai surtout une traduction de M. Teulon de deux comédies de Térence, reproduites avec cette aisance pleine de naturel de l'œuvre originale, et cette sobriété de mots qui dans la traduction est le signe de la force ; œuvres charmantes, empreintes de cette douce mélancolie qui berce l'âme avec d'autant plus de puissance que déjà l'oreille est charmée ; de cette mélancolie qui faisait couler les larmes de la femme et de la fille de Scipion.

Pour être complet, je ne puis me dispenser de citer aussi quelques vers du secrétaire de l'Académie qui n'ont que le mérite d'être le reflet d'une grande et haute inspiration.

(1) L'éclégie grecque de M. Reboul a été lue à l'assemblée.

De la poésie aux arts la transition est facile. Ceux-ci, comme celle-là, ne sont-ils pas la grande voix de la conscience humaine avec ses accents les plus mélodieux?

C'est ainsi que M. Jules Salles, étudiant à fond notre monumentale et prestigieuse fontaine, l'a jugée avec une sûreté de vues et une délicatesse de sentiment vraiment remarquables; ainsi M. Boucoiran a complété, de son crayon habile, les mémoires de MM. Pelet et Colson, en y introduisant une image animée et fidèle de ces monuments augustes ou de ces brillants bijoux artistiques, dont nos musées se parent si volontiers; ainsi il nous prépare le portrait d'une de nos illustrations, l'antiquaire Séguier.

Le souvenir de cet homme si éminent dont l'Académie veut honorer la mémoire, me reporte vers une pensée toute morale qui nous préoccupe depuis longtemps: la consécration des grandes renommées locales, où viendrait s'inspirer le dévouement des hommes d'action et de cœur, où s'exciterait même l'émulation des générations à venir. Déjà l'Académie a proposé successivement les éloges de Fléchier, de Florian, de Sigalon, de Bridaine, qui cette année a trouvé un éloquent panégyriste.

En continuant cette œuvre que notre patriotisme veut poursuivre, nous avons rencontré, dans le même champ de l'éloquence chrétienne, la figure de Saurin, et nous l'avons choisie, d'abord parce qu'elle était une célébrité de notre ville; parce qu'il y a toujours une sorte d'opportunité à montrer ce que peut la parole dans un temps où elle est une arme si puissante, et aussi, je le dirai nettement, pour prouver que dans les hommes qu'elle juge et les travaux qu'elle entreprend, notre Compagnie, placée au-dessus de la sphère de

toute idée exclusive, s'avance avec une parfaite harmonie dans les volontés vers tout ce qui peut élever à ces hautes régions de la pensée, où se rapprochent et s'unissent l'utile et l'honnête, le savoir et l'intelligence, où se prépare à notre insu un travail d'assimilation, qui enrichirait tout le monde sans appauvrir personne.

Pour nous aider dans cette tâche, nous avons ouvert nos rangs à MM. de Pontmartin et Barry. Nous l'avons fait pour être justes, nous l'avons fait pour nous consoler d'une perte douloureuse. Un homme éminent, amateur érudit, qui accourait quelquefois d'une cité voisine pour nous faire part de ses patientes investigations, M. Esprit Requien ne viendra plus nous montrer l'honnêteté des sentiments, l'étendue des connaissances, la fermeté des principes.

Redisons-le après l'éloquent ami qui l'a loué et qui m'écoute : Qui sut mieux rassembler toutes les richesses artistiques, archéologiques, répandues dans son département ou même sur le sol de toute la France? Qui sut mieux *expliquer à la fois la pierre d'une ruine, la plante qui avait percé cette pierre, l'insecte qui bourdonnait sur cette plante, et la langue qu'on avait parlée autour de ses débris* (1)?

Un monument lui sera prochainement élevé dans sa patrie. Nous nous associerons à cet hommage, et, unis à elle par les regrets, nous conserverons comme elle le souvenir de ses services et de ses exemples. Jeté entre les deux cités amies, ce souvenir les encouragera l'une et l'autre, et vivra comme une seconde âme au milieu de nous.

(1) Voir l'article de M. de Pontmartin, inséré dans *la Commune*, d'Avignon, et dans *l'Opinion publique* du 19 juin 1851.

J'ai besoin de dire encore, pour achever le tableau de notre situation académique, que nos relations se sont encore étendues, et, avouons-le, trop étendues peut-être, parce que le désir de répondre à tout envoi par des rapports écrits et détaillés, a fait employer à beaucoup d'entre nous un temps précieux, qui aurait pu être plus utilement consacré à des ouvrages personnels.

C'est également comme marque de la sympathie et de l'intérêt qu'ont obtenus nos travaux, que nous mentionnerons ici, outre l'affiliation de l'un de nous à la société d'Industrie nationale, le don du *Journal des Savants* que nous fait M. le Garde-des-Sceaux ; que nous rappellerons les allocations bienveillantes de M. le Ministre de l'Instruction publique, celles de la ville de Nîmes et du Conseil-Général, à qui nous sommes d'autant plus heureux d'exprimer ici notre gratitude que son digne président (1) a été plus d'une fois, dans le cours de l'année, l'interprète de nos besoins et de nos vœux.

Si nous n'avions hâte d'arriver au terme de notre revue rétrospective, nous caractériserions volontiers les tributs de MM. Tribes, Vingtrinier, de Thumaide, Chabanon, Galimard, Alix, di Pietro, Hallez-d'Arros, Bonafous, Bard, Seurre, Edouard Crémieu, auteur d'un poème brillant sur le Poussin ; nous ne passerions pas sous silence les écrits de MM. de Flaux et Jules Bonnet, nos jeunes compatriotes ; nous citerions surtout ces envois fréquents d'un prélat (2) qui, sorti de nos rangs, aime à y faire retentir de loin les accents de sa voix inspirée, mais nous nous apercevons

(1) M. Charles de Surville, représentant du Gard.

(2) Monseigneur Sibour, archevêque de Paris.

que nous avons transgressé la règle de brièveté que nous nous étions imposée. Il ne faut en accuser, Messieurs, que le nombre de nos travaux et le devoir de signaler une collaboration plus empressée que jamais. Aussi nous pouvons dire que si on était tenté de nous contester le mouvement et le progrès, l'Académie du Gard pourrait, en montrant ce résumé si multiple, faire comme le philosophe antique, et prouver qu'elle a marché. Oui, Messieurs, elle prouverait que le culte de l'intelligence, loin de décliner et de languir dans notre ville, s'y fortifie et s'y élève, et que jamais la Rome languedocienne n'a mieux justifié son nom.

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LES

### NOTICES SUR LE PÈRE BRIDAINE,

A la Séance publique tenue devant le Conseil général du Département,

Le 30 Août 1854,

PAR M. L'ABBÉ PRIVAT, CHANOINE.

MESSIEURS,

L'Académie du Gard avait mis au concours, une première fois, l'éloge du Père Bridaine, de cet homme étonnant qui a laissé de si précieux souvenirs de sa charité, de son zèle et de ses travaux apostoliques. Sa pensée ne fut pas alors assez bien comprise, car

les concurrents, peu nombreux d'ailleurs, se renfermèrent trop dans les détails d'une simple notice historique, soit par défaut de renseignements nécessaires, soit aussi parce que peut-être le temps leur avait manqué pour donner à leur œuvre toute l'étendue et tout l'intérêt dont elle était susceptible.

Quoi qu'il en soit, les mémoires reçus ne remplirent point l'attente de l'Académie, ce qui l'obligea à remettre au concours le même sujet. Elle s'applaudit aujourd'hui de sa détermination, puisqu'elle lui a valu l'un des plus brillants concours qu'elle ait jamais eu à juger.

Neuf mémoires lui ont été adressés cette année. Quelques-uns sont arrivés après l'époque fixée par le programme ; cependant la Commission, malgré la sévérité de la règle sur ce point, les a lus avec une scrupuleuse attention ; mais le résultat de l'examen qu'elle en a fait a mis à couvert la responsabilité qu'elle avait acceptée par un sentiment de bienveillance à l'égard des auteurs. L'un de ces mémoires, portant pour devise : « *Pectus est quod disertus facit*, » n'est pas sans mérite ; il a de bonnes qualités parmi quelques défauts. Il pouvait tout au plus être classé au troisième rang. L'auteur nous saura gré, nous l'espérons, de notre condescendance, et il comprendra que nous sommes allés jusqu'aux limites du possible en lui assignant une place dans notre compte-rendu.

Parmi ceux qui se trouvaient dans les conditions voulues, deux ont attiré particulièrement l'attention de la Commission. Après le plus mûr examen, le mémoire inscrit sous le n° 4, et ayant pour devise ces paroles de l'Apôtre : « *Prædicatio mea non in persuasilibus* » *humanæ sapientiæ verbis, sed in ostensione spiritûs et virtutis* », a été de beaucoup supérieur et

il a complètement réalisé le vœu de l'Académie. Votre Commission, unanime dans son jugement, m'a chargé de le recommander à votre attention et d'en faire un résumé succinct.

L'auteur de ce mémoire a eu l'heureuse idée de faire précéder son œuvre d'une juste et intelligente appréciation de l'éloquence de la chaire au XVII<sup>me</sup> siècle, en la montrant élevée à sa plus haute puissance dans les immortels ouvrages des plus illustres orateurs chrétiens de cette grande époque. Tout naturellement, il a été amené à suivre les progrès de sa décadence dans le siècle suivant, où l'on ne trouve plus, en effet, à quelques rares exceptions près, que de beaux esprits, des rhéteurs, des philosophes même et des déclamateurs. Ainsi la chaire chrétienne, comme la littérature, avait profondément dégénéré et avait terni cette auréole de majesté, de grandeur et de gloire que lui avait léguée le grand siècle.

Après avoir tracé à grands traits cette dégénération du goût, l'auteur met en lumière quelques-uns de ces hommes apostoliques qui ont illustré la chaire chrétienne, non par les ressources du bel esprit ni par l'asservissement aux règles de l'art de bien dire, mais par ce qui fait réellement la belle éloquence et qui en est la véritable source : l'inspiration et l'abondance du cœur. Cette sorte de digression, appuyée d'ailleurs par de nobles pensées et par des aperçus élevés, a merveilleusement préparé l'œuvre de l'auteur dans ce qu'elle avait de spécial et de déterminé par le programme.

En effet, cette œuvre, conduite jusqu'à la fin avec sagesse et une rare intelligence, est surtout abondante quant au fond et riche quant à la forme. Le style est



toujours noble et simple, et parfois aussi élégant et large.

Dans la partie historique de son sujet, l'auteur, en traçant rapidement les premières années de Bridaine se préparant au ministère apostolique, se livre à des considérations générales sur l'importance et la nécessité d'étudier la vocation où Dieu appelle ceux qu'il s'est choisis. « C'est un temps précieux, dit-il, que les » années qu'ils emploient à s'éprouver, à sonder l'a- » venir et à étudier les desseins de sa Providence.... » Ils s'interrogent eux-mêmes sur l'emploi de leur vie, » demandant à Dieu de les placer dans son Eglise, là » où ils pourront l'aimer et le faire aimer davantage. » Alors si un attrait puissant s'élève en eux, si une » voix leur répond au fond du cœur... , qu'ils s'y con- » fient : rarement les instincts généreux de la jeunesse » égarent sur l'avenir. Heureux aussi quand les hommes » qui les dirigent discernent en eux l'attrait divin et » ne laissent pas le feu sacré s'éteindre dans leur âme. » Trop de marques désignaient dans Bridaine l'homme » apostolique pour qu'on pût s'y méprendre. »

Or, d'après l'auteur, les marques auxquelles on peut connaître l'homme apostolique, c'est une foi vive qui lui fasse sentir la sublimité et la gravité du ministère qu'il remplit; c'est un sentiment de profonde humilité et d'abnégation de lui-même pour ne rechercher que la gloire de Dieu qui l'envoie et l'intérêt des âmes qu'il doit ravir aux passions et rendre à la vertu, par où d'ailleurs se manifestent le zèle et la charité. Ainsi, foi, humilité, dévouement et sacrifice, voilà le caractère de l'apôtre, voilà la vie du missionnaire.

Je viens, Messieurs, d'indiquer sommairement les pensées ou plutôt les démonstrations de l'auteur. Cette

partie de son ouvrage ne laisse rien à désirer. Il a su même s'appuyer dans ce qu'elle présentait de plus difficile et de plus délicat, c'est-à-dire de ce que doit, avant tout, se proposer le missionnaire : la conversion des âmes, de tout ce que la grâce, aidée par son ministère, opère sur les cœurs. Ce n'est pas que la grâce n'agisse secrètement et qu'elle ne brise quelquefois par son action mystérieuse les liens les plus forts, comme il arriva à l'égard d'Augustin dans la lutte violente qu'il eut à soutenir, et dont le récit a été consigné dans le livre admirable de ses confessions, mais l'éloquence apostolique, qui en est l'expression, prépare, excite, provoque ce déchirement intérieur, ce combat violent, ces angoisses d'une âme qui lutte avec elle-même et avec Dieu qui la presse. Cette éloquence est à la grâce ce qu'est à la commotion électrique le fil conducteur ; et ce n'est pas seulement sur une âme isolée, mais sur une population entière qu'elle agit.

« Telle était, dit l'auteur, l'éloquence de Bridaine : » dans ses prédications, en effet, il s'attache à ce qu'il » y a de plus capital ; il va droit au but, il attaque » les vices..... On voit que ce sont des conversions » et des conversions solides qu'il veut faire. Ainsi, dès » le premier jour, il a le sentiment parfait de son ministère ; il a compris que la mission c'est la guerre, » une guerre sans quartier aux vices, aux passions, » et tout jeune encore il les attaque hautement, à » découvert, avec une sainte audace, avec un zèle tout » apostolique, » et le succès justifie les moyens.

En traçant ainsi le caractère de l'éloquence apostolique, l'auteur prouve qu'il n'y a rien en cela de contraire aux grandes règles de l'art oratoire ; car l'art consistant à saisir le vrai en tout et à conserver à cha-

que chose sa nature, ses préceptes, du moins jusqu'à un certain point, doivent se modifier d'après la nature même du sujet. Or, quand il s'agit, comme dans une mission, de remuer les consciences, d'annoncer aux coupables les vengeances de Dieu et de promettre aux repentants ses miséricordes, l'art doit le céder au mouvement spontané du zèle, à une certaine expression dramatique qui est dans la nature, et dont les effets sont d'autant plus sûrs que la parole est plus simple, plus forte, plus chrétienne.

Mais quoique le père Bridaine excellât dans ce genre d'éloquence, il avait d'autres moyens de persuasion et d'entraînement. Il possédait ce que l'auteur appelle le tact apostolique, le talent d'agir sur l'imagination par des moyens extérieurs; ainsi il appliquait toujours à propos sa méthode, son code de mission, comme il l'appelait lui-même, dans lequel tout était réglé quant à la durée, à l'ordre, à la succession des exercices, au choix et à la distribution des sujets; et quand il avait fortement ému ses auditeurs par la véhémence et quelquefois par la terreur de ses prédications, il cherchait à les délasser, en quelque sorte, par l'appareil et l'éclat des cérémonies et par le chant de cantiques populaires. Que l'on se figure, en effet, l'ardeur et la mobilité des populations méridionales, et l'on comprendra l'effet que devait produire sur des imaginations si vives et si enthousiastes l'emploi de ces moyens.

L'auteur du mémoire a su habilement reproduire, dans un style simple et toujours soutenu, quelques-uns de ces effets sans embarrasser son récit de détails inutiles ou insignifiants. Tout a de l'intérêt par la manière dont il sait présenter à propos les industrieuses inven-

tions du missionnaire pour émouvoir et entraîner les populations.

Passant ensuite à l'appréciation de l'éloquence de Bridaine, à sa manière d'exposition toujours directe, claire et précise, tantôt véhémence et persuasive, tantôt brûlante ou pathétique, l'auteur a su tirer des nombreux discours de l'orateur populaire tout ce qui était propre à faire comprendre les admirables effets de cette éloquence. Et, comme on devait s'y attendre, on trouve dans son mémoire le magnifique, le sublime exorde que le cardinal Maury a revêtu probablement du charme et de l'élégance du langage et de l'arrangement, mais dont le fond, la pensée et le mouvement appartiennent certainement à Bridaine : c'est tout à fait du genre de son éloquence.

On lit aussi avec intérêt, quoique le sujet soit sombre et austère, ce morceau qui rappelle ce qu'il y a de plus formidable et de plus effrayant dans le dogme chrétien sur la mort et l'éternité qui la suit : ce pendule avec ses oscillations monotones et sourdes ; cette horloge avec son balancier cadencé sans frottements qui l'épuisent ; ces mots que l'imagination croit entendre sortir de ces coups lents et réglés qui saisissent l'âme et l'oppressent ; tout cela est rendu avec mesure et convenance.

En rappelant le caractère grave et sérieux de la prédication de Bridaine, l'auteur s'applique à faire ressortir ce qu'il y avait de pratique et de persuasif dans son genre lorsqu'il entrait dans les détails de mœurs. Il nous donne quelques extraits bien choisis de ses instructions familières, dans l'énumération si vraie et si frappante des folies et de la liberté de langage et de conduite des gens du monde. Il y a dans ces tableaux

de mœurs toute la franchise apostolique dans sa simplicité et dans sa force.

Mais l'auteur ne fait pas seulement l'analyse des discours de Bridaine, il ne craint pas de les comparer aux discours des plus célèbres prédicateurs de l'époque ; et il faut avouer qu'il a bien su choisir ses sujets pour soutenir une telle comparaison. Il prend d'abord un sermon de l'abbé Poulle sur la parole de Dieu , et il rappelle à ce sujet le jugement de Laharpe, qui y signale de nombreuses fautes de goût et surtout l'absence totale de sentiments chrétiens. Il montre, au contraire, Bridaine prenant ses inspirations dans l'Écriture Sainte et dans ces images si familières aux prophètes lorsqu'ils annonçaient les vengeances ou les miséricordes divines ; et le succès était toujours sûr. « Évidemment, s'écrie l'auteur, toute cette école de » prédicateurs beaux-esprits, philosophes, rhéteurs, » qui corrompait la parole de Dieu, s'évanouit et » tombe aux pieds du missionnaire. »

Plus loin, l'auteur ne craint pas de mettre en présence Massillon et Bridaine traitant l'un et l'autre le même sujet. L'entreprise était hardie et périlleuse. Il nous semble pourtant qu'il a su éviter l'écueil. « Pour » Massillon, dit-il, qu'il reste dans sa pure et sereine » lumière ; on lui conserve la gloire du beau langage ; » il est plus habile dans l'art de bien dire ; il a infiniment plus de grâce, d'élégance et d'harmonie ; » c'est un parfait orateur, mais Bridaine est plus » apôtre. »

« Je voudrais, ajoute-t-il, laisser l'évêque de Clermont dans ce lointain respectueux ; cependant, je » ne puis éviter l'occasion de mettre en regard l'orateur et le missionnaire. On connaît le sermon de

» Massillon sur la mort du juste et du pécheur... Quel  
 » art admirable ! quelle touche savante ! quelle distri-  
 » bution harmonieuse ! quelle richesse de développe-  
 » ments ! Comme l'effet des contrastes est habilement  
 » calculé ! comme à chaque idée triste répond une  
 » idée consolante ! à chaque tableau sombre un ta-  
 » bleau radieux !... Le portrait du pécheur mourant est  
 » d'une peinture effrayante par les symptômes qui l'ac-  
 » compagnent , et l'on se sent oppressé de terreur à la  
 » lecture comme on le serait si on était le témoin d'un  
 » pareil spectacle. Au point de vue littéraire et du  
 » style , c'est au-dessus de tout éloge ; mais les audi-  
 » teurs qui entendaient de telles choses pouvaient-ils  
 » éprouver d'autre sentiment que l'admiration et le  
 » charme d'une pareille éloquence ? »

Bridaine , lui aussi , a tracé la fin désespérante du pécheur , mais il ne s'arrête pas à décrire les convulsions d'un corps qui tombe en ruines ; il saisit l'âme , la presse , l'opprime du poids de son indignation et lui jette ce foudroyant arrêt : « Sors , âme profane et toute » païenne ; sors , âme de chair et de boue.... , etc. » Ce tableau n'excite pas l'admiration , sans doute , il fait mieux : il remplit les cœurs d'épouvante et d'effroi , de repentir et de componction , et il les convertit..... Voilà l'éloquence apostolique.

L'auteur du mémoire a rappelé encore , avec un art admirable et un tact parfait , quelques-uns des traits de hardiesse de Bridaine prêchant les sujets les plus terribles. « Sans doute , dit-il , la littérature » prescrit des bornes qu'il ne faut pas franchir ; elle » défend de toucher l'horrible et le dégoûtant ; elle a » raison : nul homme n'a le droit de tenir un tel lan- » gage..... Mais Bridaine ne parle pas comme homme ;

» c'est appuyé sur l'autorité du divin ministère qu'il  
 » foule aux pieds les règles du langage humain, et il  
 » en a le droit : il veut sauver les âmes, et si, pour  
 » les sauver, pour rompre le charme qui les séduit  
 » et dissiper les enchantements qui les perdent, il faut  
 » ces secousses violentes, ces coups terribles, peu  
 » importe que la rhétorique le condamne, l'art divin  
 » l'absout. »

J'é borne là, Messieurs, l'examen déjà trop long de cette œuvre remarquable qui restera comme un monument digne du grand missionnaire. Nous serons plus fiers de le compter parmi les hommes d'élite qui honorent notre beau pays parce que nous le connaissons mieux. Honneur au jeune écrivain qui a su s'élever à la hauteur de la pensée de l'Académie du Gard et donner au monde littéraire l'espérance de compter un travailleur de plus !

L'auteur de ce mémoire est M. l'abbé Lagrange, professeur à l'institution de M. l'abbé Poiloup, à Vaugirard, près Paris. Sur le rapport de sa commission, l'Académie lui a décerné la grande médaille d'or.

Nous voudrions aussi, Messieurs, vous donner une analyse exacte du mémoire inscrit sous le n° 5, ayant pour devise ce passage de St-Jérôme traduit par l'auteur : « Quand vous enseignez dans l'église, n'excitez  
 » pas les applaudissements, mais les gémissements  
 » du peuple. Que les larmes de vos auditeurs soient  
 » vos louanges... Ne soyez pas un déclamateur, mais  
 » un vrai docteur des mystères de Dieu. »

Ce mémoire se recommande par une grande lucidité d'exposition ; le style en est simple, mais toujours digne. L'auteur a reproduit avec intérêt toute la vie et tous les travaux du père Bridaine, et quoiqu'il en rap-

pelle les traits les plus connus , cependant sa narration attache et charme. On aime toujours à entendre raconter les prodiges d'une belle vie. Il semble qu'on apprend pour la première fois ce que l'on sait déjà et qu'on n'a pu oublier.

L'auteur fait précéder son récit de quelques courtes considérations sur l'éloquence de la chaire, telle que l'avaient comprise et honorée les orateurs du grand siècle. Il apprécie ces chefs-d'œuvre qui ont mérité à leurs auteurs le nom de maîtres de l'éloquence chrétienne. Je cite un passage de l'auteur qui fera connaître sa manière et son genre :

« Si la chaire chrétienne, dit-il, a eu ses orateurs  
 » illustres dont les noms sont demeurés grands entre  
 » les plus grands noms de l'éloquence, elle a eu aussi  
 » ses orateurs populaires dont la parole simple et sans  
 » art, mais vive, passionnée et entraînant, a profon-  
 » dément remué les cœurs et obtenu les plus magnifiques  
 » triomphes. A ceux-là, les hautes et sublimes pensées,  
 » les richesses de l'élocution et parfois les heureuses  
 » inspirations de l'éloquence qui jaillissent des sources  
 » mêmes du génie. A ceux-ci, une parole soudaine,  
 » sans étude, sans ornements, plus libre dans ses  
 » allures, souvent inégale, mais plus saisissante; des  
 » mouvements pleins de vigueur, des métaphores har-  
 » dies; quelque chose d'abrupte, mais de frappant, de  
 » pathétique, de chaleureux et de véhément qui donne  
 » à la pensée des ailes de feu et la jette comme un trait  
 » brûlant dans l'âme des auditeurs..... Voilà l'homme  
 » évangélique. »

Après nous avoir mis en connaissance intime avec Bridaine, par les détails intéressants de ses premières années, de sa vocation, de ses travaux, de sa vie de



prêtre et d'apôtre, l'auteur du mémoire apprécie son éloquence et son génie..... « Le prêtre, dit-il, est » maintenant connu avec ses travaux apostoliques, » sa foi, son dévouement, sa charité immense et toutes » ses vertus admirables qui forment son glorieux cortège. Etudions l'orateur et essayons de saisir les » caractères dominants qui constituent son talent et » donnent tant de puissance à sa parole..... » Et il examine en quoi consiste l'éloquence de Bridaine, quels sont ses éléments, quelle est sa nature, quels sont ses moyens et son influence.

Ces divers points sont bien traités par l'auteur et donnent une idée exacte de l'éloquence populaire de Bridaine. Mais si, sous ce rapport, le mémoire ne laisse rien à désirer pour l'intelligence du mérite et du talent du missionnaire, nous aurions cependant souhaité quelque chose de plus général et de plus étendu sur les véritables sources de l'éloquence apostolique et chrétienne : de l'inspiration et de l'improvisation. C'était, du reste, ce que l'Académie avait indiqué dans son programme. Mais l'auteur a craint peut-être de dépasser les limites de ce programme, et il a cru ne devoir pas abandonner Bridaine, en qui seul il a résumé toutes les qualités du vrai et parfait missionnaire.

En définitive, ce sont de belles pages que nous a données l'auteur de la notice, et nous faisons des vœux pour que, reprenant ce beau travail, il le complète dans quelques-unes de ses parties. Alors il aura fourni à la bonne littérature une œuvre de plus, et à la chaire chrétienne une étude utile et profitable.

L'Académie, sur la proposition de sa Commission, accorde une mention très-honorable à l'auteur, M. l'abbé Azais, aumônier du Lycée de Nîmes.





---

---

ESSAI  
SUR UN BAS-RELIEF DÉCOUVERT EN 1845 ,

DANS

LE TERRITOIRE DE CAVILLARGUES (1) ,

Près Bagnols ( Gard ).

PAR M. AUGUSTE PELET.

---

MESSIEURS,

Nous recueillons avec empressement toutes les communications que veulent bien nous adresser les amis de la science archéologique ; et, sous ce rapport, nous devons des remerciements à M. Alègre, qui emploie si fructueusement à l'étude de l'antiquité les loisirs que lui laissent ses fonctions de professeur de dessin à l'école de Bagnols.

M. Alègre vient de nous adresser un plâtre moulé sur l'original d'un bas-relief antique qu'il possède, et qui fut découvert, il y a quelques années, dans les environs de Cavillargues, dont le nom indique suffisamment l'origine romaine.

Nous souscrivons d'autant plus volontiers au désir que nous témoigne M. Alègre de connaître l'interprétation que nous donnons à ce monument, que l'opinion émise, avec tant de modestie, par cet artiste, ne s'y trouve modifiée que dans les détails.

Ce bas-relief, qui servait de couvercle à une urne cinéraire de 20 centimètres d'ouverture, représente

(1) Voir la planche.

évidemment un combat de gladiateurs, comme le suppose M. Alègre; l'armure dont ils sont revêtus nous paraît caractériser d'une manière non moins certaine la classe à laquelle appartient chacun des deux combattants; celui de droite rappelle, on ne saurait en douter, un de ces athlètes auxquels on donna, jusqu'au temps de Cicéron, le nom de *Samnites* (1), et que, plus tard, sous les empereurs, on appela *Hoplomaques* (2), parce qu'ils combattaient armés de pied en cap; « ils avaient, disent les anciens auteurs, un » bouclier orné d'argent eiselé, un baudrier, une botte » tine à la jambe gauche et un casque avec des aigrettes, » *galea cristata*, » tel qu'on le voit sur notre bas-relief. Son adversaire n'a d'autre vêtement qu'un large baudrier au-devant duquel pend une espèce de petit tablier triangulaire; il a le haut du bras garanti par un léger bouclier sur lequel paraissent sculptées deux figures debout; l'arme qu'il tient des deux mains est une de ces fourches ou trident qu'on nommait *fuscina*; il porte un casque à petit bord qui ne lui couvre que le sommet de la tête.

Ce costume se rapporte si bien à celui qu'on attribue aux gladiateurs appelés *Mirmillones*, qu'on est tenté de donner cette qualification à l'athlète de notre bas-relief; toutefois, nous devons faire remarquer ici que d'autres athlètes, auxquels on donnait le nom de *Secutores*, portaient des armes absolument semblables, et que, par suite de cette uniformité, certains auteurs les ont confondus avec les premiers; Vigénère pense, au

(1) *Campani odio Samnitiū, gladiatores eo ornatu armarunt, Samnitiūque nomine appellarunt.*

(2) Ce mot se compose de deux mots grecs : ἄπλοσ, armes, et μάχομαι, je combats.

contraire, que les *Mirmillones* et les *Secutores* formaient deux classes de gladiateurs entièrement distinctes.

Le bas-relief de Cavillargues nous semble confirmer l'opinion de ce savant traducteur du xvi<sup>m</sup>e siècle. D'après les détails que nous venons de donner, l'athlète de gauche doit représenter un *Secutor* ou un *Mirmillon* ; or, sur tous les bas-reliefs, ou les peintures antiques, où cette dernière espèce de gladiateurs se trouve nominativement indiquée, le rival du *Mirmillon* est toujours un *Retiaire*, athlète qu'on ne saurait confondre avec le *Samnite*, si bien caractérisé par son armure dans le bas-relief de Cavillargues ; d'ailleurs, le combat qui avait lieu entre le *Mirmillon* et le *Retiaire* était d'une espèce toute particulière ; il date des plus anciens temps de la Grèce (1), et présente, dans son exécution, un tel caractère d'originalité, qu'on ne peut le confondre avec les autres genres d'exercices.

Quelque exacts que puissent être les détails que nous ont transmis les anciens auteurs (2) sur ce genre de combats, les monuments antiques qui nous les représentent doivent nous fixer encore mieux sur la manière dont ils étaient exécutés, Parmi ces documents, de différents genres (3), nous citerons la description que

(1) *Hoc genus pugnae videtur institutum à Pittaco, uno in septem sapientibus, quid adversus Phrynonem dimicaturus propter controversias finium quæ erant inter Atticos Mytylenæos, rete occulto lato impedivit Phrynonem.... (Festus).*

(2) Juvénal, sat. II, vers 143 ; sat. VIII, vers 208 et suiv. — Juste-Lipse Saturnal, liv. XI, ch. VIII, pag. 75.

(3) Sur un vase et sur une cornaline du cabinet de Stosch (Gori, *Musée étr.*, tom. II, tabl. 188). — (Maffei, *Musée de Vérone*, pag. 125). — Sur une pierre gravée (Venutti, *Coll. ant.*, tabl. 94). — Lampe antique (*ibid.*, t. 124). — (Caylus, liv. IV, pag. 55), etc.

fait Winckelmann (1), d'une double peinture antique, dont la copie se trouve dans le cabinet du cardinal Alexandre Albani. « L'une représente un *Retiarius* » habillé, armé d'un casque et d'un bouclier de la forme » d'un carré-long; il est de plus recouvert d'un filet » qui descend jusqu'aux jambes. Le *Mirmillon* qui com- » bat avec lui n'a d'autre arme qu'une *fuscina*; à son » côté se trouve le *Lanista* ou le maître des gladi- » teurs, qui tient une baguette; au-dessous des com- » battants sont marqués leurs noms: ASTYANAX et » KALENDO  $\phi$ . »

Sur la seconde partie de cette peinture, « on voit le » même Mirmillon renversé par le Retiaire (2), le » Laniste et une autre figure; au-dessus se trouve » l'inscription: ASTYANAX VICIT  $\phi$  KALENDO  $\phi$  »

Le Mirmillon est généralement armé de son trident, quelquefois aussi d'une massue; il porte un casque dont le cimier a la forme d'un poisson; c'est pour cela que lorsqu'il fuyait pour éviter le filet de son adversaire, le peuple chantait: *Non te peto, piscem peto, quid me fugis Galle* (3)?

Il résulte évidemment de tout cela que le Mirmillon offre un caractère tout particulier, tant par le genre de lutte à laquelle il était soumis, que par l'adversaire qu'on lui opposait dans les combats de l'amphithéâtre; mais lorsqu'un monument antique nous représente un athlète vêtu à la manière des Mirmillons, en opposition avec un *Samnite*, un *Thrace*, un *Gaulois* ou un gla-

(1) *Histoire de l'Art chez les Anciens*

(2) Ce nom lui vient de l'arme offensive qu'il portait, *rete*, rets.

(3) Sobriquet que les Romains donnaient aux Mirmillons en mépris des Gaulois.

diateur quelconque , autre qu'un *Retiaire* , nous devons supposer que l'artiste a eu l'intention de représenter un *Secutor* , et penser , avec Vigénère , que les *Mirmillones* et les *Secutores* formaient , en effet , deux classes distinctes de gladiateurs.

Nous concluons de ce que nous venons de dire , que le bas-relief de Cavillargues représente un *Samnite* et un *Secutor* dans l'action d'un combat à outrance qui devait plonger l'un des combattants , EROS ou XANTVS , dans un cercueil sur lequel son nom était inscrit d'avance , et que , par un raffinement de barbarie , on avait soin de placer sous les yeux mêmes des gladiateurs.

Après une lutte longue et acharnée , l'issue du combat demeure toujours incertaine , mais les athlètes ont mutuellement donné des preuves de tant de courage et d'adresse , que le peuple , représenté par quatre personnages qu'on voit dans une tribune (1) , leur accorde à tous deux l'exemption , *missio* , faveur la plus grande que pût obtenir un gladiateur.

Cette action se trouve parfaitement indiquée sur notre monument par le geste que le peuple avait coutume de faire dans ces circonstances ; pour exprimer sa volouté , il élevait une main en couchant le pouce sous les doigts , lorsqu'il voulait sauver la vie à un gladiateur vaincu ; mais ici les deux athlètes ont également mérité la faveur populaire , et les cris de PVGNANTES MISSI ( les combattants ont leur congé ) vient se joindre à ce signe de bienveillance.

(1) Un bas-relief , décrit par Scipion Maffei , représente une course de chars dans un cirque , et là , comme dans le bas-relief de Cavillargues , les spectateurs sont également indiqués par quelques personnages dans une tribune.



Derrière eux, on voit deux personnages revêtus de la toge-prétexse ; le premier présente aux combattants le *rudis* qu'on donnait en signe d'affranchissement à ceux qui avaient été plusieurs fois vainqueurs, ou qui avaient servi trois ans dans les jeux de l'amphithéâtre ; l'autre semble commander à deux esclaves en marche de transporter hors de l'arène les cercueils, désormais inutiles, dont chacun est chargé, et sur lesquels on lisait, comme nous l'avons déjà dit, les noms d'EROS et XANTVS, suivis d'une seconde ligne, où l'on distingue le mot CANXVM ou CANVSIVM, qui pourrait indiquer le nom de l'académie à laquelle appartenaient ces gladiateurs (1).

Sur la peinture antique décrite par Winckelmann, on voit aussi, comme sur le bas-relief de Cavillargues, deux personnages placés derrière les gladiateurs ; l'historien suppose que celui qui remet au vainqueur le *rudis* d'exemption, représente un *Laniste* ; nous nous inclinons respectueusement devant l'opinion de ce savant antiquaire, mais nous ne la croyons pas applicable à notre monument.

« L'affranchissement qui résultait de l'exemption » accordée par le peuple, tirait le gladiateur de l'état » de servitude, lui permettait de tester, sans lui pro- » curer, cependant, la qualité de citoyen ; cet affran-

(1) Le nom de l'esclave EROS est déjà connu dans nos contrées par un cippe tumulaire trouvé à Nîmes, d'après Ménard, vol. 7, pag. 424, portant l'inscription :

D. M.  
EROTIS  
L. IVLII IVLIANI  
TERPIINE  
CONTVERNALIS.

» chissement s'exécutait par le prêteur, qui lui remettait  
 » un bâton noueux ou un bâton d'épine, le même qui  
 » servait de fleuret dans les combats d'amusement qu'on  
 » appelait *proelutio*; cette arme était désignée sous le  
 » nom d'*arma lusoria*, arme courtoise. Ceux qui  
 » avaient obtenu ce bâton étaient appelés *rudarii*. On  
 » joignait quelquefois à l'affranchissement une récom-  
 » pense purement honoraire, pour témoigner de la bra-  
 » voure du gladiateur; c'était une guirlande ou espèce  
 » de couronne de fleurs entortillée de rubans de laine,  
 » appelée *lemnises*, qu'il mettait sur la tête; les bouts  
 » de rubans pendaient sur les épaules: de là vient  
 » qu'on appela *lemniscati* ceux qui portaient cette mar-  
 » que de distinction (1); » c'est peut-être aussi l'origine  
 du nom de Laniste donné au maître des gladiateurs.

Nous pensons, d'après cela, que les personnages drapés de notre bas-relief représentent des magistrats dont l'un ordonne de sortir de l'arène les funestes cercueils, tandis que le prêteur, dans l'exercice de ses attributions, octroie aux gladiateurs, en signe d'affranchissement, le *rudis* que leur accordent les acclamations du peuple.

Cette interprétation nous semble d'autant plus probable, que l'intendance des spectacles était la seule fonction que les derniers empereurs eussent conservée à ce magistrat; ce qui faisait dire à Bocce que, de son temps, la préture était un vain nom et une charge inutile.

---

(1) Mongez, *Encyclop. meth.*, art. gladiateur.

---

# RECHERCHES

SUR

## LE CULTE DES DIEUX PROXUMES ,

Par M. le Capitaine COLSON.

---

MESSIEURS ,

Les monuments qui rappellent le culte des *Proxumi* sont en très-petit nombre ; ils ont tous été découverts dans le midi de la France, et plusieurs de ceux qui sont parvenus jusqu'à nous ont été exhumés du sol antique de la ville de Nîmes. A ce dernier titre surtout , les recherches dont je vais avoir l'honneur d'entretenir l'Académie , lui inspireront peut-être quelque intérêt.

Spon est le plus ancien auteur qui fasse mention des *Proxumi*. Dans son *Traité sur les dieux inconnus* , publié en 1676 (1) , il inséra , sur la foi d'un manuscrit du savant Peyresc , les deux inscriptions suivantes , trouvées à Vaison :

PROXSVMIS

POTITA C. COD

ONI F. V. S. L. M.

*Proxsumis Potita , Caii Codoni filia , votum solvit libera mente.*

Aux *Proxumi* , Potita , fille de Caius Codonus , a librement accompli son vœu.

(1) *Spon.* — *Ignotorum atque obscurorum quorund. Deorum aræ* , etc. Lugduni , 1676 , in-12 , p. 15. — *Miscell. erud. antiq.* , etc. Lugduni , 1685 , in-8° , p. 96.

PROXVMIS  
 SENEGA. SECVNDI  
 FIL

*Proxumis Seneca*, *Secundi filia* ou *filius*. — Aux Proxumi, Seneca, fille ou fils de Secundus.

La première de ces inscriptions est conservée au Musée d'Avignon, la seconde est perdue depuis longtemps.

En 1717, les bénédictins Dom Martenne et Durand (1), en indiquèrent une troisième à Uzès; mais Lancelot (2), qui l'a donnée plus exactement, la place au village de Baron, dans la maison du Prieur.

PROXI  
 MIS  
 LEDAE

*Proximis Ledæ*. — Aux Proximi de Lœda.

J'ignore ce qu'elle est devenue.

En 1736, on en découvrit une autre à Avignon. Conservée par les soins du marquis de Caumont, qui la communiqua à Bimard de la Bastie, cette inscription passa ensuite de la collection du docteur Calvet dans celle du comte de Caylus (3); elle est actuellement au Musée de Lyon.

PROXS  
 VMIS  
 THIRTV

(1) Voyage littéraire de deux bénédictins, 1717, tom. 1<sup>er</sup>, p. 502.

(2) Voyage dans les provinces méridionales de la France, inséré dans le tom. VII de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — 1755, in-4<sup>o</sup>.

(3) De Caylus. — Recueil d'antiquités, tom. VII, supplém., pag. 255 et pl. LXXIII, n<sup>o</sup> 3.

*Proxumis Tertullus* ou *Tertulla* ; ou , suivant la formule précédente : *Proxumis Tertulli* ou *Tertulle*. Aux Proxumi , Tertullus ou Tertulla , ou bien : aux Proxumi de Tertullus ou de Tertulla.

A Nîmes , dans les déblais occasionnés par les travaux du nouveau cours de la Fontaine , on trouva la suivante :

PATERNA  
CARI F. PROX  
V. S. L. M.

*Paterna , Cari filia , Proxumis votum solvit liberamente.* — Aux Proxumi , Paterna , fille de Carus , a librement accompli son vœu.

Elle fut achetée par M. Fléchier de St-Julien , qui la conserva quelque temps dans son cabinet et la donna plus tard à Séguier. Elle est conservée à la Maison-Carrée.

A son retour d'Italie , Séguier en acquit deux autres trouvées à Nîmes pendant son absence. Il en fit le sujet d'une dissertation qu'il adressa à l'Académie de Dijon , dont il était membre , et qui fut imprimée dans le premier volume de cette Académie.

PROXUMIS SVIS  
CORNELIA CVPIA

A ses Proxumi , Cornelia Cupita.

PROXUMIS  
M. PORCIUS  
IVVENALIS  
V. S. L. M.

Aux Proxumi , Marcus Porcius Juvenalis a librement accompli son vœu.

Le premier de ces deux autels votifs est au Musée de Nîmes ; le second , publié de nouveau , mais d'une

manière incomplète, par Baumes et Vincens, indiqué par eux chez M. Boudon aîné, a été vu à la bibliothèque de la ville par Millin, qui le donne inexactement, dans le quatrième volume de son Voyage. Il est aujourd'hui perdu.

Un autel semblable fut trouvé à Nîmes, en 1780, dans un ancien puits, « derrière la tête du cours de la Fontaine ; » il est au Musée.

PROXVMIS  
GRATUS  
CELERIS F.  
V. S. L. M.

*Proxumis Gratus, Celeris filius, votum solvit libera mente.*

Aux Proxumi, Gratus, fils de Celer, a librement accompli son vœu.

Un autre est figuré dans le recueil des inscriptions d'Arles, joint à l'Abrégé chronologique de la Lauzière ; il est perdu.

ATILIA PRIMA  
PROXVMIS  
SVIS

*Atilia Prima, Proxumis suis.* — Atilia Prima à ses Proxumi.

Enfin, le dixième et dernier, trouvé en 1808, sous les murs de Beaucaire, dans les déblais du canal, a été publié dans les Mémoires de l'Académie du Gard. Il est au musée de Nîmes.

PROXVM  
ANICIA  
NOTATA  
V. S. L. M.

*Proxumis Anicia Notata votum solvit libera mente.*

Aux Proxumi, Anicia Notata a librement accompli son vœu.

Voilà tous les monuments connus concernant les Proxumi.

En examinant attentivement les inscriptions du Musée de Nîmes, nous en avons découvert, M. Germer-Durand et moi, deux nouvelles en l'honneur de ces divinités. Une troisième a été trouvée à Nîmes, en 1846; enfin, M. de Blégier a bien voulu me communiquer des renseignements précis sur une autre du même genre, trouvée à Vaison, en 1848, dans les ruines d'une villa gallo-romaine. Le nombre de ces curieux monuments est donc augmenté de quatre et porté de dix à quatorze.

Stimulé par ces découvertes inespérées, j'ai recueilli tout ce qui a été publié sur les Proxumi. Aucune des attributions proposées par les auteurs ne m'ayant pleinement satisfait, j'ai cherché dans l'étude des monuments eux-mêmes des renseignements plus positifs. Je viens soumettre à vos lumières le résultat de ces recherches.

Je commence par l'examen des quatre monuments nouveaux.

1<sup>o</sup> La Topographie de Nîmes nous apprend (1) que le petit autel votif conservé au Musée, et désigné dans le catalogue sous le numéro 66, a été trouvé dans cette ville en 1772. Jusqu'en 1808, il est resté engagé dans un mur de la maison Auzéby, près du Palais. Il est décrit dans la Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant cette même année 1808. M. Trélis le lit :

(1) *Baumes et Vincens*, Topogr. de Nîmes.

PRO  
BITVKA  
V. S. L. M.

Et l'interprète : *Pro Bituka.* — *Pour la santé de Bituca.*

Cette lecture et cette explication, adoptées jusqu'à présent sans contradiction, me paraissent contraires au style lapidaire des Gallo-Romains, en ce que ni la divinité, objet du vœu, ni le personnage qui est dit l'avoir accompli, ne seraient mentionnés dans l'inscription. Les autels consacrés par la piété des anciens n'ont parfois, pour toute légende, que le nom de la divinité, mis au datif; lorsqu'ils sont anépigraphes, les attributs sculptés sur la face principale la font aisément connaître; mais je ne crois pas que, parmi les monuments érigés en exécution d'un vœu formellement exprimé dans l'inscription, il en existe un seul présentant la double omission que je viens de signaler.

Cette observation suffirait pour justifier mes doutes sur la lecture et l'interprétation de M. Tréllis. Ce qui suit vous les fera partager.

La première ligne de l'inscription gravée, sur la corniche, n'est pas composée de trois lettres, mais de quatre; on y voit PROX et non PRO, bien qu'une cassure existe à la quatrième lettre. L'inscription est donc :

PROX  
BITVKA  
V. S. L. M.

Elle se lit naturellement :

*Proxumis Bituka votum solvit libera mente.* — *Bituca a librement accompli son vœu aux Proxumi;* ce qui est tout-à-fait conforme aux inscriptions connues que j'ai citées plus haut.



*Bituka* doit être un nom celtique. Je trouve dans Gruter : *Bitus*, *Bithus*, *Bittus*, *Betus*, *Bitutus*, *Bituitus*, *Betnus*, *Betucius*, *Betua*, *Betulia*, *Betuta*.

Trois têtes de femmes, vues de face, occupent la partie principale de l'autel. Elles représentent, sans doute, les divinités auxquelles il était consacré.

2<sup>o</sup> J'ignore en quel lieu a été trouvé un autre petit autel du Musée, indiqué sous le numéro 169 du catalogue, mais il est probable que c'est à Nîmes. Je lis :

PROX  
VMIS  
QVIN  
TINA  
ET VE

C'est évidemment une inscription dédiée à nos *Proximi*. Les mots ET VE, sont gravés au bas, en caractères plus petits. Quintina n'aura peut-être pas eu d'abord l'intention de les y faire graver, ou bien l'ouvrier aura mal calculé l'espacement des lignes et la grandeur des lettres. Quoi qu'il en soit, ces lettres indiquent, je pense, une autre divinité à laquelle Quintina se recommandait; *Vesta* ou *Venus*, par exemple. On pourrait y voir aussi le nom d'une parente ou d'une amie (*Veturia* ?) qui aurait participé à l'érection de ce petit monument.

Des deux monuments qui me restent à faire connaître, le premier, trouvé à Nîmes en 1846, près des moulins-à-vent, appartient à M. L. de Bérard fils, qui a l'intention d'en faire don au Musée. C'est le plus petit des autels de ce genre. La partie inférieure manque, mais l'inscription est entière. On y lit :

HOSCILA  
SOLIMARION (1)

(1) IMA. — I, M, A, trois lettres liées.

FILIA  
PROXSVM (1)  
V. S. L. M.

*Hoscila*, *Solimarionis filia*, *Proxsumis votum solvit libera mente*.

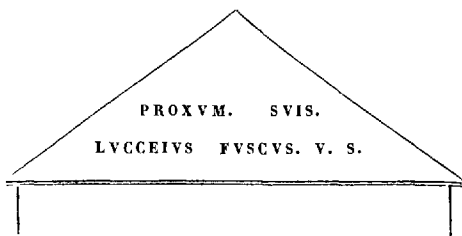
*Hoscila*, fille de *Solimarion*, a librement accompli son vœu aux *Proxsumi*.

*Hoscila* me paraît être un nom celtique de même radical que *Osci* (les Osques), bien plutôt qu'une altération du latin *Hostila* pour *Hostilia*. La lecture *Solimarion* est certaine; on connaît en effet *Solimarus*, *Solimariaca*, noms celtiques latinisés qui rappellent, comme *Solimarion*, la déesse *Solima* ou *Solimara*, dont le culte était fort en honneur chez certains peuples des Gaules et principalement chez les *Leuci*, anciens habitants de la Lorraine. Les radicaux *Sol* et *Mar* de tous ces noms indiqueraient peut-être les fonctions de cette déesse topique. Je sais, Messieurs, combien il faut être en garde contre les étymologies; mais lorsqu'elles ne sont point forcées, on peut, je crois, les accepter. *Sol* doit être le même que le *sol*, *sel*, *sul*, des langues celtiques ou nées du celtique; il signifie soleil. Dans toutes ces langues aussi, *mar*, *march*, *mārk*, signifie *cheval*. *Solimara* (probablement *cheval-du soleil*), serait alors une divinité présidant au cours de cet astre, et par conséquent à l'année solaire.

Quoi qu'il en soit de cette étymologie à laquelle je n'attache pas plus d'importance qu'elle n'en mérite, *Solima*, *Solimara*, sont certainement des appellations plus anciennes que *Solimariaca*, *Solimarion*, *Solimariacenses*, qui en sont évidemment dérivées.

(1) v, m, lettres liées.

Le second monument n'est pas un simple autel, comme tous les autres ; c'est un fronton triangulaire, d'environ 84 centimètres de base sur 40 de hauteur, qui sans doute était placé au-dessus d'un *Sacellum* domestique ou lairair. L'inscription ne saurait être l'objet d'aucun doute ; elle est gravée en caractères parfaitement lisibles, bien que leur forme n'annonce pas la belle époque de l'art.



*Proxumis suis Lucecius Fuscus votum solvit.* —  
A ses Proxumi, Lucecius a librement accompli son vœu.

Ce curieux monument, dont je dois la connaissance aux bienveillantes communications de M. de Blégier, a été trouvé, en 1848, avec d'autres objets antiques, au quartier de Barbanot, territoire de Vaison (Vaucluse), situé au sud et à deux kilomètres de la ville, sur l'emplacement d'une ancienne villa gallo-romaine. Il appartient à M. Bertrand de Montfort, propriétaire du domaine de Barnabot.

Le tableau suivant comprend, dans ses diverses colonnes, les principales indications que fournissent les monuments dédiés aux *Proxumi* ; il permet de les

rapprocher, de les comparer et d'en saisir l'ensemble d'un seul coup d'œil.

INSCRIPTIONS DES MONUMENTS			INDICATION DES LIEUX		
Orthographe de l'appellation des divinités.	Noms des personnes qui les ont consacrés.	Mention du vœu	où ils ont été trouvés.	où ils sont actuellement.	
1° — AUTELS VOTIFS.					
MONUMENTS DÉJÀ PUBLIÉS.	PROXVMIS	POTITA C. COD ONI. F.	V.S.L.M.	Vaison.	au Musée d'Avig.
	PROXVMIS	SENECA. SECYNDI FIL	»	Id.	perdu.
	PROXI MIS	LEDAE	»	Uzès.	perdu.
	PROXS VMIS	THIRTV	»	Avignon.	au Musée de Lyon.
	PROX	PATERNA CARL. F.	V.S.L.M.	Nimes.	au Musée de Nimes
	PROXVMIS SVIS	CORNELIA. CVPITA	»	Id.	Id.
	PROXVMIS	M. PORCIVS IVVENALIS	V.S.L.M.	Id.	perdu.
	PROXVMIS	GRATVS CELERIS. F.	V.S.L.M.	Id.	au Musée de Nimes
	PROXVMIS SVIS	AVILIA PRIMA	»	Arles.	perdu.
	PROXVM	ANICIA NOTATA	V.S.L.M.	Beaucaire.	au Musée de Nimes
	P. R. O. X	BITVKA	V.S.L.M.	Nimes.	Id.
	PROX VMIS ET VE	QVINTINA	»	Id.	Id.
	PROXSVM	HOSCILA SOLMARION FILIA	V.S.L.M.	Id.	chez M. de Bérard à Nimes.
	2° — FRONTON DE SACELLUM.				
PROXVM. SVIS	LVCCEIVS. FVSCVS	V. S.	Vaison.	chez M. Bertrand de Mont- fort, à Vaison.	

Les monuments consacrés aux *Proximi* ont été trouvés à Vaison, Avignon, Uzès, Arles, Beaucaire et Nîmes, c'est-à-dire dans l'étendue du territoire des Voconces, des Cavares, des Saliens et des Volces Arécomiques. Les recueils épigraphiques, quelque étendus qu'ils soient, n'en indiquant point ailleurs, on pourrait croire, au premier aperçu, que le culte de ces divinités était cantonné sur les deux rives du Rhône, dans un rayon de quelques lieues.

Leurs petites dimensions, leurs formes, la grossièreté de leur exécution, leurs inscriptions, tout semble indiquer un culte domestique; le seul monument qui ne soit pas un autel votif, le fronton de sacellum trouvé à Vaison, corrobore ce sentiment.

L'appellation des divinités est écrite : PROX, PROXUM, PROXSUM, PROXVMIS, PROXVMIS (1), forme ancienne du mot *Proximi*.

Cette orthographe constante me paraît être un archaïsme consacré par la religion. Le seul autel d'Uzès ferait exception à cette règle, mais il est perdu depuis plus de cent ans; et d'ailleurs, à l'époque où il a été observé, on n'était pas aussi exact que de nos jours sur la lecture des inscriptions. Aussi je pense que cet autel portait PROXVMIS et non PROXIMIS, comme l'écrivirent les Bénédictins et Lancelot. Je suis d'autant plus disposé à le croire que des erreurs de ce genre sont fréquentes dans les recueils épigraphiques du XVIII<sup>e</sup> siècle, et qu'en 1850, le catalogue du musée de Nîmes, parvenu à sa quatrième édition, présente encore deux fois la même faute de typographie dans la copie des

(1) *Optumus*, *maxumus*, *maxsumus*, formes anciennes des mots *optimus* et *maximus*, se rencontrent parfois dans les inscriptions.

inscriptions dédiées à nos *proxumes*. ( Voir le catal. du Musée , p. 44 , n° 56 , et p. 53 , n° 96 , où le mot *PROXYMIS* des autels de Cornelia Cupita et de Gratus est écrit *PROXIMIS* . )

Sur les quatorze monuments connus , neuf sont dédiés par des femmes , savoir : Potita , fille de C. Codonius , Leda , Cornelia Cupita , Aulia Prima , Anicia Notata , Bituka , Quintina , et Hoscila , fille de Solimarion. — Trois seulement par des hommes , Marcus Porcius Juvenalis , Gratus , fils de Celer , et Luceius Fuscus. — Quant aux deux autres , leur attribution est douteuse. Toutefois , je pense que *Seneca* est une femme ; en admettant que *Tertu* de l'autel d'Avignon soit un homme , sur nos quatorze inscriptions ,

10 appartiendraient à des femmes ,

4 seulement à des hommes.

L'inscription de ces petits autels est parfois gravée avec si peu d'art et de soin , qu'elle semble faite avec la pointe d'un couteau par une main inhabile. Je citerai , par exemple , celle de Paterna , d'Hoscila , et surtout celle d'Anicia Notata.

J'aurais désiré pouvoir déterminer à peu près l'époque de nos monuments , soit par la forme des caractères , soit par la comparaison des noms celtiques avec les noms latins ; mais ces petits autels votifs d'un travail grossier étaient d'ailleurs probablement faits pour des individus de la basse classe , chez laquelle les noms gaulois se sont conservés plus longtemps. Les inductions que l'on pourrait tirer de leur étude comparative seraient par conséquent très-incertaines et probablement erronées , en ce qui concerne l'époque probable du culte des *Proxumi*.

Tous ceux qui ont étudié les inscriptions de Nîmes

sur les monuments ont certainement remarqué deux particularités qui les distinguent : l'*apex* dont les voyelles sont souvent surmontées, et le *grand I* dépassant le corps des autres lettres. M. Germer-Durand pense que l'*apex* indique la quantité et que le *grand I* est un I long ou tient lieu de deux I. — L'*apex* ne se trouve effectivement que sur des voyelles longues ; le *grand I* est très-souvent employé pour deux I ; mais lorsqu'il en représente un seul, il est quelquefois bref. On pourrait admettre, il est vrai, que le *grand I* est alors l'indice d'une erreur de quantité provenant de l'accent ; car l'usage en avait sans doute introduit plusieurs de ce genre dans les provinces. Ce pourrait être aussi une erreur du graveur.

Trois de nos petits monuments ont de grands I, savoir : ceux de *Cornelia Cupita*, de *M. Porcius Juvenalis* et de *Atilia Prima* ; un autre, celui de *Gratus*, présente un *apex* bien caractérisé.

Je passe maintenant, Messieurs, à l'énoncé des opinions émises par divers auteurs sur *les proxumæ* :

Spon (1), le plus ancien de ceux qui en ont parlé, avoue qu'il ne les connaît pas et ajoute que Nicolas Bon, antiquaire de Venise, pensait que les *Proxumæ* étaient les pénates, dieux domestiques et proches, *penès nos*, comme disait Cicéron.

Dom Martin (2) voit, dans ces divinités, des déesses, *Proxumæ*, et non des dieux ; il pense qu'elles sont les mêmes que les *matronæ*, *matres*, *matræ*, *Junones*, etc., qu'il identifie avec les Parques.

(1) Spon. — Ignot. atq. obscuror. quorumb. deorum aræ, etc. Lugduni, 1676, in-12, p. 48. — *Id.* Miscell. erud. antiq. 1685, p. 96.

(2) D. Martin. — La religion des Gaulois, etc. Paris, 1727, 4<sup>o</sup>, tom. 2, p. 195.

Bimard de la Bastie (1) combat cette attribution. Il croit que les *Proxumi* sont des dieux et non des déesses, et il fortifie son opinion d'une inscription trouvée à Cajazzo, publiée en 1731 par Doni (2), sur laquelle on lit :

DEIS  
ADHAERENTIBVS  
SACRUM.

Il pense en outre que ces dieux adhérents sont les *Proxumi* ; et il ajoute que les uns et les autres ne diffèrent point des deux génies, l'un du bien, l'autre du mal, qui, suivant la croyance païenne, sont donnés à chaque individu ; aucune divinité, selon lui, ne saurait être plus rapprochée (*proximus*) de l'homme que ces deux génies qui le prennent à la naissance et l'accompagnent jusqu'à la mort.

Il me semble que cette opinion, formulée en termes très-précis, n'était cependant pas bien arrêtée dans l'esprit de Bimard ; car elle est immédiatement suivie d'une autre toute différente, dans laquelle ce savant présente les *Proxumi* comme pouvant être les *lares* que chacun se choisissait et conservait avec soin chez soi.

L'immense recueil de Gruter ne contient aucune inscription relative aux *Proxumi*.

Donati (3) reproduit le sentiment de Nicolas Bon, publié dans le *Traité des dieux inconnus*.

(1) *Bimard de la Bastie*. — *Dissertatio*, dans le tome 1<sup>er</sup>, col. 32 du *Novus thesaurus veter, inscript.* de Muratori, 1739.

(2) *I. B. Donius*. — *Inscriptiones antiquæ*, etc., in-f<sup>o</sup>, p. 45.

(3) *Seb. Donatus*. — *Ad novum thesaurum veter. inscriptionum* Murat. supplementum, 1765, in-fol., t. 1., p. 52.



Fabretti, les Bénédictins auteurs du voyage littéraire, Lanclot, Ménard et Muratori se contentent de rapporter les inscriptions et n'en donnent aucune interprétation.

Séguier (1), lié pendant longtemps d'amitié avec Bi-mard de la Bastie, trouve infiniment respectable l'opinion de ce savant. Il ajoute, pour la fortifier, des remarques dont il me paraît impossible d'admettre toutes les conclusions; puis, abandonnant les idées de la Bastie sur l'identité des *Proxumi* avec les deux génies inséparables de l'homme, il en propose une autre tendant à considérer ces divinités comme ne différant point des dieux propices (*dii propitii*) qui, assure-t-il, n'avaient point de noms connus.

Papon (2), dans son Histoire de Provence, mentionne l'opinion de Nicolas Bon et la première de Bi-mard : « C'étaient vraisemblablement, dit-il, les dieux pénates ou les génies que les anciens donnaient à chaque homme au moment de sa naissance. »

Les auteurs de la Topographie de Nîmes (3) placent les inscriptions consacrées aux *Proxumi* en tête de celles dédiées aux parents. Ils en mentionnent trois trouvées à Nîmes, rapportent l'opinion de Séguier et ajoutent :

« D'autres ont pensé qu'elles appartenaient aux mânes des parents de ceux qui les avaient vouées. »

Dans la Notice qu'il a donnée sur les travaux de l'Académie du Gard pendant l'année 1808 (4), M. Tré-

(1) *Séguier*. — Mémoire sur les dieux propices, inséré dans le tome 1<sup>er</sup> des Mémoires de l'Académie de Dijon, 1769.

(2) *Papon*. — Histoire générale de Provence, Paris, 1777, in-4<sup>o</sup>, t. 2, p. 99.

(3) *Baumes et Vincens*. — Topographie de Nîmes, in-4<sup>o</sup>, 1802.

(4) Mémoires de l'Académie du Gard, 1809, in-8<sup>o</sup>.

lis, après avoir rappelé sommairement les diverses opinions proposées par les auteurs, en donne une qui, de toutes, me paraît la moins admissible.

« On pourrait croire, dit-il, en donnant ici au mot *proximus* sa signification la plus ordinaire, que ces divinités sont celles à qui l'on rendait un culte particulier dans le voisinage des lieux où les inscriptions ont été consacrées. Ainsi, par exemple, un habitant d'Arles ou d'Avignon, voulant rendre un hommage au dieu *Nemausus*, l'aurait appelé *dieu voisin*, *deus proximus* ou *proxumus*. »

Millin (1) se contente de traduire les mots *proximis*, *proximis suis* de nos inscriptions, par *aux proches*, à *ses proches*.

Orelli (2) pense que cette interprétation est mauvaise.

Selon M. Ernest Breton (3), « ces divinités appelées *Proxumi* étaient des sortes d'*anges gardiens* que l'on croyait veiller sur celui qui leur était confié. »

Enfin, dans une Notice inédite qu'il a bien voulu me communiquer et me permettre de citer, M. de Blégier (4) s'exprime ainsi :

« Je verrais volontiers dans les *Proxumi* les mânes des ancêtres vertueux qui avaient sanctifié la maison

(1) Millin, Voyage dans le Midi de la France, t. iv, 1811.

(2) Orelli. — Tom. 1<sup>er</sup>, nos 2038, 2039.

(3) E. Breton. — Mémoire sur les antiquités de Vaison, inséré dans le tome des Mémoires de la Soc. des Antiquaires de France (vol. de 1842).

(4) M. de Blégier a rédigé, sur les inscriptions de Vaison, des notices fort intéressantes, qui font partie de ses consciencieuses recherches sur Avignon et le comté Venaissin. Je dois à sa bienveillance des renseignements précieux concernant l'histoire de ce pays.

par leur présence, et qui veillaient sur leurs descendants, pour lesquels ils seraient devenus l'objet d'un culte touchant.

» Les mânes divinisés n'étaient autres que les lares et les pénates. De la sorte, le mot *proximi* ou *proximi*, qui signifie *parents*, conserverait son acception naturelle. En cela, je me trouve plus particulièrement d'accord avec Millin, qui a rendu *Proximi* par *proches*, sans même y joindre le mot *dieux*; ce qui ne peut s'entendre que des parents, ou pour mieux dire, des mânes divinisés des ancêtres. »

Voilà, Messieurs, toutes les opinions qui sont parvenues à ma connaissance. Celle de Séguier ayant prévalu, je copie textuellement le passage de son mémoire où elle est exposée.

« L'opinion de ce savant académicien (Bimard de la Bastie), qui m'a honoré de son amitié pendant longtemps, m'est infiniment respectable; j'ajoute ici quelques remarques qui confirment une explication aussi probable.

» Malgré la multitude de dieux que la religion païenne avait admis, il y en avait plusieurs que des particuliers imaginaient. C'était souvent des *dieux locaux* peu connus, et dont on trouve de longues listes dans les livres des antiquaires. Lorsque les anciens ne savaient à qui rapporter les bienfaits qu'ils croyaient en avoir reçus, lorsqu'ils ne savaient quelles divinités ils devaient invoquer, ils s'adressaient en général aux dieux qu'ils ne connaissaient pas, à leurs divinités tutélaires. De là viennent les *dieux conservateurs* (1), les *dieux propices* (2), les *dieux* et les *déeses* qui présidaient aux

(1) Gruter, pag. 4, n° 9.

(2) Spon, Miscell, pag. 110.

provinces (1), les dieux salutifères (2), les dieux de la sûreté (3), les dieux adhérents, sur lesquels le bailli Redi a donné une longue dissertation dans les mémoires de l'Académie de Cortone ( tom. 2 ). Rien n'est plus commun que celles dédiées aux génies des Césars et des particuliers. Tous ces dieux tutélaires n'avaient point de noms connus : c'étaient en général les dieux propices de ceux qui en espéraient quelque faveur ou qui les en remerciaient. Je suis presque persuadé que les dieux propices dont il est parlé dans l'inscription de Gruter étaient les mêmes que les *Proximi* ; ces dieux favorables, qui, suivant les idées que les païens s'en étaient faites, étaient toujours prêts à les secourir. Je pourrais ici citer un passage qui se trouve dans la *Cornucopia* de Perotti comme tiré de Varron : *Gradivum testor, qui Deus est nobis omnium proximus*. Mars, qu'on invoque, est le dieu propice (4). C'était un autre génie à qui l'on se recommandait ; mais comme je n'ai pas retrouvé ce passage dans Varron, je laisse le soin de le mieux chercher à ceux qui ont plus de loisir que moi.

» Senèque, *Juvénal*, *Paterna* et *Potita*, dans nos inscriptions, recourent à ces dieux propices. *Cupita* les appelle *proximis suis* ; elle veut désigner plus particulièrement ceux qu'elle croyait favoriser sa famille et les siens. »

( Mémoires de l'Académie de Dijon, tom. 1<sup>er</sup>. Causse, 1769, pag. 439 à 447, et pl. 1, fig. v, vi et vii. )

(1) *Mad.*, 399, 3.

(2) *Gruter*, 561, 5—518. 40.

(3) *Mad.*, 407, 7.

(4) Il me semble, sauf vérification et meilleur avis, que Varron parle ici de Mars, considéré comme père des Romains, plutôt que comme leur divinité protectrice.

J'arrive à la discussion de ces diverses opinions :

Le culte des dieux topiques auxquels Séguier fait allusion, est plus ancien que la domination romaine. L'analogie des croyances religieuses des Gaulois avec le polythéisme gréco-romain facilita l'identification des dieux de la Gaule avec ceux de Rome. Ainsi, *Taran* fut bientôt confondu, par nos ancêtres, avec Jupiter, *Ogmios* avec Hercule, *Belenus* avec Apollon, *Hésus* avec Mars et *Teutatès* avec Mercure ; mais cette identification ne dut pas toujours s'étendre aux divinités topiques, dont le culte restreint était peu connu en dehors des limites de leur petit cercle de dévotion. Le dieu du bois sacré, de la montagne, du rocher, du lac, de la fontaine, continua d'être l'objet d'un culte particulier, comme avant la conquête, et conserva son ancien nom. Les Romains, fidèles à leur politique tolérante, n'imposèrent point aux habitants du pays l'abandon de leurs croyances. Le nom gaulois des divinités locales persista même après que la langue des conquérants eut remplacé la langue nationale, et bien que parfois l'assimilation à un dieu gréco-romain fût complète, il resta le plus souvent comme surnom topique de ce dieu.

De là viennent ces noms barbares plus ou moins latinisés de divinités inconnues, dont nos recueils épigraphiques et nos musées lapidaires offrent de si nombreux exemples. La plupart d'entre eux se retrouvent encore de nos jours dans les appellations actuelles des localités. La religion chrétienne les a conservés, sanctifiés ; et maintenant encore, dans une foule de lieux, principalement dans les contrées montagneuses, on invoque la protection d'un saint patron dont le nom rappelle la divinité païenne qui jadis y était adorée.

Quelques antiquaires ont proposé de considérer les *proxumi* comme des dieux topiques voisins dont on ignorait alors le nom. La rareté des monuments qui leur sont consacrés, leur découverte dans le midi de la France exclusivement et dans un rayon de peu d'étendue, sembleraient venir à l'appui de cette hypothèse; mais j'ai peine à croire au culte domestique de dieux étrangers et inconnus; il faudrait d'ailleurs, ce me semble, pour adopter cette opinion, des preuves plus convaincantes qu'une interprétation très-contestable de l'appellation de ces divinités.

La plupart des auteurs, prenant le mot *proxumi* dans le sens naturel, ont pensé qu'il désignait certaines divinités d'un ordre inférieur, que la religion païenne admettait comme intermédiaire entre le ciel et la terre et plus rapprochées de l'homme. Ainsi, Bimard de la Bastie croit que les *proxumi* sont les deux génies de l'homme (1); d'autres les confondent avec les pénates, les lares, les parques, les mânes des parents, etc.

Je crois que *proxumi* doit être pris au sens figuré, comme les expressions analogues *dii presentes*, *adja-*

(1) Il n'est pas très-rare de rencontrer des inscriptions en l'honneur du génie d'une contrée, d'une ville, d'une colonie, d'une tribu, d'un empereur, d'un particulier; mais je ne puis admettre l'identité que Bimard et Séguier proposent de voir entre ces génies et les *Proxumi* de nos petits autels votifs. Ceux-ci diffèrent essentiellement, à mon avis, des deux génies qui, dans la croyance des anciens, président à la naissance de l'homme et l'accompagnent jusqu'à la mort. On ne connaît, en effet, aucune inscription relative à ces deux génies. Tous les monuments portent GENIO et non GENIUS (voir les recueils de *Gruter*, *Murator*, etc.); il est évident qu'il n'y est fait mention que d'un seul génie, le génie favorable, et non de plusieurs.

*centes*, *propitii*, *adhærentes* (1), et j'y vois plutôt une indication de protection que de rapprochement physique. En conséquence, je les crois toutes synonymes des expressions *dii servatores*, *tutelares*, *conservatores*, etc. (2), que l'on rencontre sur d'autres monuments.

Je ne partage point l'opinion de Séguier sur ces dieux tutélaires ou propices, dont les anciens invoquaient le secours. Loin de penser, comme lui, qu'ils ne les connaissaient pas et que ces dieux n'avaient point de nom particulier, je suis au contraire persuadé qu'ils les connaissaient parfaitement, et que s'ils les honoraient spécialement comme leurs conservateurs, c'est qu'ils espéraient de ceux qu'ils avaient choisis pour tels une protection plus efficace.

La religion des anciens admettait surtout la puissance

(1) Deo præsentî, — Muratori.

Numini præsentî cœlesti. — Muratori.

Dis præsentibus. — Gruter.

ΘΕΟΙΣ ΤΟΙΣ ΕΠΙΓΕΙΜΕΝΟΙΣ (Diis adjacentibus.)-Muratori.

Diis propitiis. — Gruter.

Proxumis (diis). — Spon, — Muratori, — Orelli.

Deis adhærentibus. — Doni, — Muratori.

(2) Diis securitatis. — Gruter.

— conservatoribus. — Gruter.

— conservatoribus nostris. — Gruter.

— deabusque salutaribus. — Gruter.

— salutiferis. — Muratori.

— servatoribus. — Muratori.

Dii tutelares. — Gruter.

Tutelæ augusti. — Gruter, — Muratori.

Tutelari deo. — Gruter.

Numini augustorum. — Gruter.

— domus augustæ. — Gruter.

— aug. et domus divinæ. — Muratori.

et la protection spéciale des dieux qui se manifestaient. De là le *deus præsens*, le dieu présent, vu, manifesté, favorable. Il en est souvent question dans les auteurs et toujours avec cette dernière signification. Bientôt le *deus præsens* ne suffit plus ; on invoque des dieux adjacents, propices, proxumes, adhérents *dii adjacentes*, *dii propitii* (comparatif de *propè*), *proxumi* (superlatif de *propè*), *dii adhærentes*, dont le nom indique un rapprochement de plus en plus grand, c'est-à-dire une protection plus certaine, plus immédiate.

Les dieux présents, adjacents, propices, proxumes, adhérents, tutélaires, conservateurs, salutaires, appellations que je crois synonymes, comme je l'ai déjà dit, sont, si je ne me trompe, des divinités d'un ordre supérieur ou inférieur, choisies comme protectrices spéciales d'un empire, d'une cité, d'une famille, d'un citoyen. Ainsi, Minerve était la divinité tutélaire d'Athènes ; Junon, celle d'Argos ; Hercule, celle de la famille Fabia ; ainsi, les douze grands dieux étaient les lares ou dieux domestiques de la ville de Rome.

Les expressions *Proxumis suis*, des petits autels de Cornelia Cupita, d'Atilia Prima et du fronton de sacellum de Luceius Fuscus, me paraissent indiquer cette protection spéciale. L'autel d'Uzès (*Proximis Ledæ*) la montre sous une autre formule, dont l'analogie est évidente avec celle de l'inscription de Gruter :

DII PROPITIIS

M. ACTINII

VIVATIS.

Aux dieux propices de Marcus Actinius Vivas.

Ces dieux conservateurs étaient, dans l'Etat, la ville ou la famille, l'objet d'un culte domestique, indépen-



dant du culte public qui faisait partie de la religion nationale. On plaçait, dans le laraire de la maison ou de la cité, les images de ces divinités ainsi que les petits autels qu'on leur avait dédiés.

Quand les anciens se choisissaient parmi les dieux des protecteurs spécialement chargés de veiller à leur sûreté, ils obéissaient à un sentiment si naturel à l'homme et si bien en harmonie avec sa faiblesse, à un besoin si impérieux et si vrai, que le christianisme en a consacré l'usage. De nos jours, en effet, les États, les villes, les corps de métiers, les particuliers, sont placés sous la protection spéciale d'un ou de plusieurs patrons, et l'on implore leur intercession comme les anciens invoquaient l'appui de leurs divinités protectrices.

En adoptant cette manière de voir, tous les monuments connus dédiés aux *proximi*, aux *propitii*, etc., s'expliquent d'eux-mêmes. Les trois têtes de femme du petit autel de Bituka, par exemple, seront naturellement considérées comme celles des *matres*, *matræ* ou *matronæ*, que Bituka avait sans doute prises pour ses *proximes*, parce qu'elle croyait en avoir reçu ou qu'elle en espérait un grand secours. On se rappelle que dom Martin les identifie avec les Parques. Il existe effectivement entre ces divinités une si grande analogie de traditions, de représentations et d'attributs, qu'il me semble impossible de ne pas les considérer comme identiques. Je rangerai dans la même catégorie les *fatæ* ou *fatuæ*, toujours représentées sur les monuments au nombre de trois, comme les déesses mères ou matrones et les Parques.

Mais, dira-t-on peut-être, si le culte des *proximi* se confondait réellement avec celui des dieux tuté-

laïres, pourquoi les monuments qui les rappellent sont-ils si rares? Pourquoi n'ont-ils été découverts que dans une contrée de peu d'étendue? Je pense que cela tient à la raison même qui rend peu communs les monuments dédiés aux dieux propices, conservateurs, etc. J'ai dit que ces dieux protecteurs étaient choisis parmi tous les dieux grands ou petits, et que, par conséquent, ils étaient parfaitement connus. Dès lors, il était naturel que, le plus ordinairement, on leur dédiait des monuments sous leurs véritables noms (1). La qualification particulière de *dieux propices, proxumes*, etc., devait être, non la règle, mais l'exception.

Pour se convaincre de la vérité de cette assertion, il suffit de jeter un coup d'œil sur les tables des recueils épigraphiques de *Gruter*, *Muratori*, etc. On y voit successivement chaque dieu figurer avec une ou plusieurs de ces épithètes de dieu *présent, favorable, gardien, tutélaire, défenseur, conservateur, sauveur*, etc. (2).

(1) Si l'usage de consacrer aux patrons des inscriptions votives s'était conservé jusqu'à nous, celles de notre époque ne présenteraient-elles pas plus souvent la formule : à *saint Pierre, à saint Jean*, que celle toute spéciale : *au patron d'un tel, à mon patron* ?

(2) *Extrait des tables des recueils de Gruter et de Muratori.*

Æsculapio et Hygiæ servatoribus, urbis tutelaribus. — Muratori.

— hominum conservatoribus. — Muratori.

Æsculapio sancto, coloniæ Præsidi et Famil. tutelari. — Muratori.

— servatori et Hygiæ. — Muratori.

Æsculapio servatori. — Muratori.

Apollini præstanti. — Gruter.

Apollo defensor. — Gruter.

— tutelaribus. — Gruter.

Apollini conservatori salutis. — Muratori.

Deo sancto Vulcano, invicto Herculi, conservatori domus Vlpiorum. — Muratori.

Quelquefois, dans la même inscription, plusieurs divinités sont invoquées et leurs noms suivis de l'une de ces qualifications spéciales mises au pluriel, parce

Diana propitia. — Gruter.

Dianæ conservatori. — Muratori.

— obsequenti. — Muratori.

Dioscuris servatoribus. — Muratori.

Domino nostro Silvano conservatori. — Muratori.

Fortunæ adjutrici et tutelæ. — Gruter.

— conservatrici. — Gruter. — Muratori.

— salutari. — Muratori.

— bonæ salutari. — Gruter.

— obsequenti. — Gruter.

— respicienti. — Gruter.

Fortunis salutaribus. — Gruter.

Herculi comiti conservatori. — Muratori.

— comiti conservatori dominorum nostrorum. — Gruter. — Muratori.

— conservatori. — Gruter. — Muratori.

— comiti, custodi. — Gruter.

— conservatori, in victo comiti. — Muratori.

— ductori. — Muratori.

— defensori. — Gruter.

— magno custodi. — Gruter.

— salutifero. — Muratori.

— sancto, servatori, victori, triumphatori. — Muratori.

— servatori. — Muratori.

Hygiæ salutari. — Muratori.

Jovi conservatori. — Gruter. — Muratori.

— conservatori ob incolunitatem temporum. — Gruter.

— conservatori et Marti ultori. — Muratori.

— custodi. — Gruter.

— custodi Augustæ Taurinorum. — Gruter.

— eustodi, conservatori. — Gruter.

— depulsori. Gruter. — Muratori.

— domestico. — Muratori.

— domestico et dis penatibus. — Muratori.

— et dis penatibus. — Muratori.

qu'elle se rapporte à toutes. De cette formule à celle des inscriptions dans lesquelles les divinités tutélaires cessent d'être nommées et ne sont plus désignées que

- liberatori. — Muratori.
- obsequenti. — Muratori.
- optuno, servatori. — Gruter.
- præstiti. — Gruter.
- salutari. — Gruter, — Muratori.
- servatori, conservatori. — Gruter.
- ultori. — Muratori.

Isidi bonæ obsequenti. — Muratori.

Isis salutaris. — Gruter.

Junoni reginæ propitiæ. — Muratori.

— conservatrici. — Gruter.

— conservatrici liberorum domus augustæ. — Gruter.

Jupiter custos domus augustæ. — Gruter.

Laribus salutaribus. — Muratori.

Libero servatori sancto. — Muratori.

— patri, præstanti. — Muratori.

Marti auxiliatori. — Gruter.

— conservatori corporis aug. Gruter.

M. D. M. I. (Matri Deum Magnæ Idæ) et Attidi Menotyramo conservatoribus. — Muratori.

Mavorti custodi conservatori. — Muratori.

Mercurio custodi. — Muratori.

— lucrorum potenti et conservatori. — Muratori.

— et Minervæ Arnaliæ numinibus augstorum. — Muratori.

— negociatori. — Gruter, — Muratori.

Minervæ, Romæ præsidi. — Muratori.

Neptuno patri, deo magno, terræ concussori et urbis (Tarantinæ) servatori. — Muratori (inscription grecque).

— servatori. — Muratori.

Nymphis salutiferis. — Gruter.

Præsentia Matris Deum. — Gruter.

Proserpinæ servatrici. — Gruter.

Saluti commilitonum. — Gruter.

— perpetuæ domus augustæ. — Gruter.

— publicæ. — Gruter.

— augustæ. — Gruter.

sous une de ces épithètes rapportées ci-dessus, la distance ne me semble pas très-grande.

La numismatique romaine est très-riche en faits de ce genre ; elle peut apporter, en faveur de l'opinion que je viens d'émettre, de nouvelles preuves qui la fortifient et la rendent presque certaine. Les légendes des médailles romaines présentent fréquemment des invocations à des dieux tutélaires ; les types qu'elles accompagnent sont toujours d'une interprétation facile et sûre ; par conséquent, on ne saurait élever le moindre doute sur l'intention du graveur ni sur les usages religieux que ces types rappellent.

Le plus souvent, sur les médailles comme sur les inscriptions lapidaires, le nom des divinités est mentionné (1) ; le type représente ordinairement leurs at-

Scrapi deo invicto servatori. — Gruter.

Securitati augustæ. — Gruter.

Silvano custodi. — Gruter, — Muratori.

— salutari. — Gruter.

— deo præsentî. — Muratori.

— patri et custodi. — Muratori.

Soli juvanti. — Gruter.

— sanctissimo serapi conservatori. — Muratori.

(1) *Extrait de Mionnet.*

Apollon. APOLLO CONSERVATOR. — Emilien.

APOLLINI CONSERVATORI. — Valérien, Gallien, Macrien, Quintillus, Aurélien.

APOLLINI CONS. AVG. — Gallien.

APOLLINI PROPVG. — Valérien, Gallien.

SOLI INVICTO COMITI. — Probus, Dioclétien, Maximien, Constantin.

SOL AVG. — Claude-le-Gothique.

SOLI CONSER. — Tetricus.

SOL DOMINVS IMPERI ROMANI. — Aurélien.

ORIENS AVGVSTI. — Probus.

ORIENS AVGG. — Numérien.

tributs ou les divinités elles-mêmes dont les fonctions protectrices sont parfois clairement indiquées. On voit, par exemple, une petite figure de l'empereur vêtu de

- Diane. DIANAЕ CONS. AVG. — Gallien.
- Bacchus. LIBERO CONS. AVG. — Claude II.  
LIBERO P (*atri*) CONS. AVG. — Gallien.
- Jupiter. IVPITER CVSTOS. — Domitien.  
IOVIS CVSTOS. — Vespasien, Titus.  
IOVI CVSTODI. — Hadrien.  
IVPPITER CONSERVATOR. — Domitien.  
{ IOVI CONSERVATORI } Presque tous les empereurs.  
{ IOVI CONSERVATORI AVG. }  
IOVI CONSERVATORI AVGG. — Toutes les fois qu'il y avait deux empereurs.  
IOVI TVTATORI. — Dioclétien.  
IOVI SOSPITATORI. — Caracalla, Géta.  
IOVI PROPVGNATORI. — Septime-Sévère, Sévère-Alex., Postume.  
IOVI DEFENS. SALVTIS AVG. — Commode.  
IOVI OPTIMO MAXIMO (*ou* I. O. M.) SPONSOR (*ou* SPONS.)  
SECVRIT (*ou* SEC.) AVG. — Commode.
- Neptune. NEPTYNO CONS. AVG. — Marius, Tetricus.  
NEPT. COMITI. — Postume.
- Janus. IANO CONSERVAT. — Pertinax.
- Serapis. SERAPIDI CONSERV. AVG. — Commode.
- Junon. IYNONI SOSPITAE. — Marc-Aurèle.  
IYNONI SISPITAE. — Commode.  
IYNO CONSERVATRIX. — Otacilia Severa, Julia Mammæa.  
IYNO CONS. AVG. — Salonine.
- Hercule. HERCVLI COMMODIANO. — Commode.  
HERCVLI DEFENS (*ori*). — Septime-Sévère.  
HERCVLI CONS. AVG. — Gallien.  
HERCVLI CONSERVATORI. Maximien, Hercule, Constance-Chlore  
HERCVLI INVICTO AVGG. — Maximien, Hercule.  
HERCVLI COMITI AVG. — Postume.  
HERCVLI COMITI AVGG. et CAES. NN. — Max., Hercule.
- Cybèle. MATRI DEVM SALVTARI. — Faustine.
- Mars. MARTI VLTORI — MARS VLTOR. — Très-fréquent.

la toge, à côté de Jupiter-Tonnant, sur les revers qui ont pour légende : IOVI CONSERVATORI. — IOVI CONSERV. AVG. — IOVI DEFNSORI AVG.

Parfois, aussi, le nom des divinités disparaît, et la légende n'exprime plus que leur qualification de *conservatrices* (1); ce qui rentre tout-à-fait dans la

MARTI VLTORI AVG (*usti*). — Commode.

MARTI PROPVGNATORI. — Gordien-Pie, Herenne. Etruscus, Emilien, Gallien, Dioclétien, Maximien, Constance-Chlore, etc.

(1) *Appellations générales sans noms de divinités*

1<sup>o</sup> — au singulier .

- Trajan. CONSERVATORI PATRIS PATRIAE. — Jupiter debout, protégeant l'empereur.
- Marc-Aurèle. PROPVGNATORI IMP. VIII COS III PP. -- Jupiter foulant une figure renversée à ses pieds.
- Elagabale. CONSERVATOR AVG. — Le soleil marchant à droite.  
*Id.* — Aigle éployé devant une pierre de forme conique, ornée d'étoiles, et placée sur un quadrigé; dans le champ, une étoile.
- Valérien. CONSERVATOR AVGG. — Apollon debout.
- Gallien. CONSERVATOR AVG. — Esculape debout.
- Postume. COMITI AVG(*usti*). — Têtes accolées de Postume et d'Hercule.  
CONSERVATORI AVG. — Mêmes têtes.
- Victorin. COMES AVG(*usti*). — Victoire debout.  
*id.* *id.*
- Marius. *id.* *id.*
- Tétricus. COMES AVG(*usti*). — Pallas debout, armée d'un bouclier et tenant un rameau.  
COMES AVG. *n(ostris)* ou COMES AVG. — Victoire debout, tenant une palme et une couronne.
- Claude II. CONSERVAT. AVG. -- Sérapis debout.
- Florien. CONSERVATOR AVG. — Le soleil dans un quadrigé.
- Probus. CONSERVAT. AVG. — Soleil debout.  
COMES AVG. — Minerve debout.
- Dioclétien. CONSERVATOR AVGG. — Jupiter et l'empereur devant un trépied.

formule de nos inscriptions : **DIIS PROPITIIS, DIIS PRAESENTIBVS**, etc. Mais le type fait immédiatement reconnaître quelles sont ces divinités. Ainsi, un denier de Trajan porte au revers :

CONSERVATORI PATRIS PATRIAE.

Quel est ce conservateur? Evidemment Jupiter, puisque ce dieu est représenté debout, la foudre en main, protégeant l'empereur.

Un denier de Septime-Sévère a pour légende : **DIIS AVSPICIB(us)**. On y voit Hercule et Bacchus debout, avec leurs attributs et une panthère couchée. Hercule et Bacchus étaient donc les dieux protecteurs de Septime-Sévère (1).

Deux deniers de Caracalla et de Géta, ses fils, offrant la légende **DI PATRII**, avec le même type d'Hercule et Bacchus, mettent hors de doute cette assertion.

Il serait inutile, je crois, d'insister davantage sur ce point.

2° — au pluriel :

Pertinax.	<b>DIS CVSTODIVS</b> . — La Fortune debout.
Septime-Sévère.	<b>DIIS AVSPICIB</b> . TB. P. II. COS. II. PP. — Hercule et Bacchus debout; à terre, une panthère.
	<b>DIS AVSPICIBVS</b> P. M. TB. P. III. COS. II. PP. — Bacchus et Hercule debout avec leurs attributs, à terre, une panthère.
Caracalla.	{ <b>DI PATRII</b> . — Mêmes types.
Géta.	
Valérien.	<b>CONSERVAT (ores) AVGG</b> . — Apollon et Diane debout.
Salonin.	<b>DI AVTRITOBES</b> . — Jupiter présentant une petite victoire à l'empereur, l'un et l'autre debout.

(1) On pourrait prendre **DIIS AVSPICIB** pour une invocation aux dieux favorables à une entreprise; mais la légende **DI PATRII** du denier de Caracalla et de Géta me fait préférer le sens de *dieux tutélaires* de l'empereur Sévère et de sa famille.



Je reviens à mes *proximi*.

Une autre cause de la rareté des inscriptions qui les rappellent tient à ce que leur culte était tout domestique. Les petits monuments qui leur étaient consacrés faisaient partie du laraire ; ils devaient , par conséquent , être plus souvent en terre cuite qu'en marbre ou en métal. Chez les anciens , on le sait , il existait , dans chaque maison , quantité de figurines en terre cuite , représentant les Lares et les Pénates ; cependant , elles sont peu communes aujourd'hui dans nos collections.

Quant à la découverte de tous les monuments connus consacrés aux *proximi* dans une contrée peu étendue du midi de la France , ne pourrait-on pas dire que cette appellation était peut-être particulière à cette contrée , de même qu'une autre appellation des mêmes divinités semble être particulière à une région de l'Italie.

Jusqu'à présent , Messieurs , je n'avais à produire aucune preuve tirée des inscriptions lapidaires qui fût entièrement décisive à l'égard de l'opinion que j'ai l'honneur de vous soumettre sur le culte domestique des *propitii* , *proximi* , etc. Aussi , ma notice était terminée par des vœux pour que de nouveaux monuments plus explicites que les autres fissent bientôt découvrir la vérité. Le hasard vient de m'offrir cette preuve tant désirée.

Le mois dernier , pendant un séjour à Toulouse , je visitai la collection de M. Barry , professeur d'histoire à la Faculté des Lettres. Entre autres objets curieux , je remarquai un petit autel en terre cuite. Jugez de ma joie : c'était précisément le témoignage irrécusable dont j'avais besoin pour vous faire partager ma conviction sur le culte des *propitii* , *proximi* , etc.

De retour à Nîmes, j'écrivis à M. Barry pour le prier de m'envoyer un dessin de ce petit autel. Il eut la bonté de mettre à ma disposition le monument lui-même. Le voici :

L'inscription, en trois lignes, se lit :

DIIS PROPI  
M. HERENNI  
VIVATIS. V/

*Diis propitiis Marci Herenni Vivatis.*

Aux dieux propices de Marcus Herennius Vivas.

Elle est placée dans un encadrement entouré de trois attributs caractéristiques bien connus, la foudre au-dessus, le trident à gauche, le bident à droite. Trois têtes barbues, vues de face, occupent la partie supérieure de ce curieux monument : ce sont évidemment celles de Jupiter, de Neptune, de Pluton, et les attributs indiquent leurs position respective.

Les dieux propices de Marcus Herennius Vivas, ceux qu'il avait choisis pour ses conservateurs, étaient donc les trois plus grands dieux de l'Olympe. Certes, ce ne sont là ni des dieux inconnus ni de simples divinités topiques (1).

(1) Le mot VIVATIS de cette inscription me rappelle involontairement celle de Gruter, dont j'ai parlé ci-dessus. Je les mets en regard l'une de l'autre :

DIIS PROPITIIS M. ACTENII VIVATIS
---

DIIS PROPI M. HERENNI VIVATIS
-------------------------------------

Dans ces deux inscriptions, la disposition générale, l'appellation des divinités, le prénom et le surnom du personnage sont les mêmes.

Je serais presque tenté de croire que Gruter a été induit en er-

En résumé, je crois avoir prouvé :

1<sup>o</sup> Que les petits autels votifs de *Bituka* et de *Quintina*, conservés au Musée de Nîmes, appartiennent aux *proximi* ;

2<sup>o</sup> Que, contrairement à l'opinion de Séguier, les dieux propices, tutélaires, conservateurs, étaient des dieux connus, et qu'ils avaient des noms particuliers ;

3<sup>o</sup> Que les villes, les familles, les citoyens, choisissaient leurs dieux propices parmi tous les dieux, grands ou petits ;

4<sup>o</sup> Que les villes, les familles, les citoyens, honoraient ces dieux ainsi choisis d'un culte domestique, indépendamment du culte public dont chacun d'eux était l'objet sous son véritable nom.

Je pense en outre :

1<sup>o</sup> Que le mot *proximi* n'est qu'une application de ces dieux protecteurs, analogue à celle de *dii praesentes*, *dii propitii*, *dii adhaerentes*, etc. ;

2<sup>o</sup> Que toutes ces appellations sont synonymes de

reur par une copie peu fidèle, prise sur un exemplaire moins bien conservé que celui de M. Barry. Gruter, en effet, n'a pas vu cette inscription ; il la donne d'après les notes de Knibbius (e Schedis Knibbii), et les trois lettres qui font réellement toute la différence entre ces deux inscriptions, correspondant précisément à la partie convexe de l'autel, étaient peut-être usées sur l'exemplaire vu par Knibbius. Je laisse à de plus habiles le soin de décider cette question.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le petit autel rapporté d'Italie par M. Barry est sorti d'un moule. On sait que les potiers anciens tiraient plusieurs épreuves de leurs ouvrages. M. Barry me mande avoir vu un autre exemplaire, identique au sien, dans une collection particulière, à Forlî. Peut-être ce petit autel domestique était-il placé dans le laraire des principaux membres de la famille de *Marcus Herennius Vivas*, dans celui de ses alliés, de ses clients, de ses affranchis ; en un mot, dans tous les laraires de sa *gens*



DIIS PROPI  
M. HERENNI  
VIVATIS

celles de *dii tutelares, servatores, salutare, conservatores*, etc., dont on trouve de nombreux exemples dans les recueils épigraphiques.

## ESSAI

sur

### UNE INSCRIPTION CELTIQUE

TROUVÉE A LA FONTAINE DE NIMES ,

### ET SUR UNE INSCRIPTION LATINE

DU MUSÉE DE CETTE VILLE ,

Par M. le Capitaine COLSON.

Messieurs ,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'inscription celtique trouvée, en 1742, dans les travaux de la Fontaine, et qui, depuis cette époque, est conservée dans l'édifice antique improprement appelé *Temple-de-Diane*.



Cette inscription, gravée sur la face principale du tailloir rectangulaire d'une espèce de chapiteau conique écrasé, n'a pas encore été lue (1).

(1)	<i>Dimensions du chapiteau :</i>		
Tailloir rectangulaire ,	{	longueur.....	0 <sup>m</sup> 87
		largeur.....	0 55
		largeur des faces.....	0 75
Hauteur totale du chapiteau.....		0 15	
Hauteur des lettres de l'inscription.....		0 05	

Elle se compose de deux lignes de caractères grecs dont la forme est un peu altérée (1). Séguier, qui l'a parfaitement transcrite dans ses notes (2), n'en donne aucune explication; Ménard ne la rapporte point, et tous les auteurs qui se sont occupés des inscriptions de Nîmes depuis Ménard, l'ont passée sous silence, en sorte qu'elle est restée jusqu'à ce jour non-seulement inédite, mais indéchiffrée.

M. Germer-Durand y trouve huit mots qu'il regarde comme les noms celtiques d'autant de localités des Voies Arécomiques. Voici la lecture qu'il propose :

Ι ΔΡΤΑ — Ι...ΛΛΑΝΟ — ΙΤΑΚΟ — ΣΔΕΔΕΜΑ  
ΤΡΕΒΟ — ΝΑΜΑΥΣ — ΙΚΑΒΟ — ΒΡΑΤΟΥΔΕ

Convaincu de la vérité de cette lecture, j'ai fortement engagé M. Germer-Durand à rédiger un mémoire sur cette inscription du plus haut intérêt pour l'épigraphie.

(1) Voici les particularités les plus remarquables que présentent ces lettres :

Α — La traverse est brisée, le sommet élargi triangulairement.

Ε — La boucle supérieure est très-petite ( $\frac{1}{5}$  de la hauteur); la boucle inférieure, fermée par une base droite qui se recourbe brusquement.

Δ — La base est très-large (4 centimètres), les trois extrémités sont épatées triangulairement, comme le sommet de l'Α et les extrémités de tous les jambages droits.

Ε — Les traverses sont triangulaires, la supérieure et l'inférieure ne s'embranchent pas aux extrémités de la base, mais un peu au-dessous et au-dessus de ces extrémités.

Ο — Exactement rond; sa hauteur est moindre que celle des autres lettres.

Ρ — La boucle est très-petite.

Σ — Ressemble à un M couché qui serait plus haut d'un tiers que le module ordinaire; ce qui le ferait paraître étroit et resserré.

(2) Biblioth. de Nîmes, mss. fonds Séguier, num. 15,802. — Les cassures existaient déjà du temps de Séguier.

phie , la linguistique et la géographie ancienne du pays , mais il a résisté à mes instances , alléguant que , les devoirs de sa position ne lui laissant pas un moment de loisir , il ne pourrait de longtemps entreprendre les recherches que nécessite un travail de ce genre. Il m'a prié de le suppléer , et j'ai d'abord refusé , parce que j'espérais le décider à s'en occuper lui-même ; puis forcé , à mon grand regret , de renoncer à cet espoir , j'ai cru devoir céder à son désir. Mon faible essai fera vivement regretter le mémoire dont il tient lieu provisoirement ; mais , si médiocre qu'il soit , il aura du moins pour résultat de fixer l'attention des amis de la science sur la lecture de l'inscription du Temple-de-Diane , et remplira par conséquent le but que je me suis proposé.

Cette lecture bien arrêtée dans l'esprit de M. Germer-Durand , ainsi que la croyance à la forme celtique des noms de huit localités des Volces Arécomiques , il était naturel de comparer ces noms avec ceux d'une inscription latine du même genre conservée au Musée de Nîmes , et qui est ainsi conçue :

ANDVSIA  
 BRVGETIA  
 TEDVSIA  
 VATRVTE  
 ·VGERNI  
 SEXTANT  
 BRIGINN  
 STATVMAE  
 VIRINN  
 ·VCETIAE  
 SEGVSTON

Il existe une si grande ressemblance entre plusieurs noms mentionnés dans ces deux inscriptions , que l'on

peut regarder actuellement comme certaine la connaissance de leur forme celtique.

Encouragé par ce premier succès, M. Germer-Durand a tenté l'explication complète des deux inscriptions. Les attributions qu'il propose sont basées sur l'analogie des différentes formes de ces noms de lieu aux époques celtique, gallo-grecque, gallo-romaine, du moyen-âge et moderne; sur les altérations qui se rencontrent fréquemment en passant d'une langue à l'autre, dans une foule de cas semblables; enfin sur la connaissance des localités.

Quelques-unes de ces attributions me paraissent indubitables et irrévocablement fixées; d'autres, moins certaines, réunissent cependant en leur faveur une grande probabilité; d'autres, enfin, ne peuvent être acceptées que sous réserve entière; mais on est fort excusable de ne pas toujours rencontrer juste en de semblables recherches. M. Germer-Durand et moi faisons appel à toutes les personnes qui s'occupent d'archéologie dans le Gard, et nous espérons que, connaissant mieux que nous les antiquités locales, l'une d'elles parcourra bientôt avec un succès complet la route que je vais tracer.

Cet essai sera divisé en deux parties: dans la première, consacrée à l'inscription celtique, je commencerai par discuter les six derniers noms: ITAKO, ΣΔΕΔΕΜΑ, ΤΡΕΒΟ, ΝΑΜΑΥΣ, ΙΚΑΒΟ, ΒΡΑΤΟΥΔΕ, dont la lecture est certaine; je reviendrai ensuite aux deux premiers: Ι ΑΡΤΑ et Ι...ΛΛΑΝΟ, que je chercherai à compléter; puis je ferai quelques remarques sur ces noms de lieu et sur les altérations qu'ils ont subies pour arriver jusqu'à nous.

La seconde partie sera consacrée à l'inscription latine du Musée de Nîmes.



## I.

**Inscription celtique.**

ITAKO. — M. Germer-Durand voit, dans ce mot, le nom celtique d'Uzès (1). Cette attribution me paraît d'autant plus probable qu'au moyen-âge, l'une de ses formes latines, *Utica*, *Uticensis* (adj.), s'en éloigne peu. Quant au nom latin de l'époque gallo-romaine, *Ucetia*, connu depuis longtemps, il a évidemment donné naissance à l'appellation actuelle.

Le radical AK, eau, convient parfaitement à la situation d'Uzès, près de la célèbre fontaine d'Eure. Il entre dans la composition d'une foule de mots des langues anciennes ou modernes, sans perdre sa signification (2).

(1) Cette étymologie est certainement plus admissible que celle de Bullet, qui, ne connaissant pas d'appellation antérieure à l'époque gallo-romaine, dit : *Ucetia*, d'*Uchedil*, sommet; Y, source. *Ucheddy*, *Uchetty*, *Ucety*, source au sommet de la colline. *Ucetia* me paraît directement venir d'ITAKO, par transposition des deux consonnes T et C, d'*Utica*, *Utca*, *Utecia*.

(2) AG, basque, — eau.

ACH, breton, — eau.

ACH, ancien teuton, — eau.

ACH, persan, — eau.

ACHU, hébreu, — lieu aquatique.

HAAKI, arabe, — fleuve.

OKI, syriaque, — l'Océan.

AG, suédois, islandais, — eau.

AG, chez les anciens Grecs, signifiait eau, puisque "Αγω veut dire *bibo*, je bois. On retrouve aussi ce nom dans les termes grecs *Αγισπος*, peuplier, arbre qui croît dans les lieux aquatiques. — Πέλαγος, mer, formé de πειλ, longue, vaste, αγ, eau; d'où vient *Pelagus* en latin.

ΔIG, hébreu, — fontaine.

ΣΔΕΔΕΜΑ (1). — Ce mot ressemble tellement au *STATVMAE* de l'inscription latine gravée sur le petit piédestal du Musée de Nîmes, qu'il doit en être la forme celtique.

Ménard ( tome VII , page 228 ) propose de placer *STATVMAE* au village de Scate , *Scata* (2). Suivant M. Walekenaer , le nom et la position de cet ancien lieu paraissent se retrouver dans Sumène moderne. — Je préfère l'attribution de M. Germer-Durand , qui voit dans ΣΔΕΔΕΜΑ le nom celtique du lieu de Seynes ,

AGVDA , hébreu , —	}	lac , étang , marais.
AGOM , syriaque , —		
AGAMH , arabe , —		

Du mot AG , AK , eau , sont venus *Aqua* , latin , Ἄκτις , grec , etc.  
(Bullet , *Dict. celtique* , tome II .)

(1) STAD , islandais , — séjour , halte , repos , poste où l'on demeure.

STAD , STADS , STATHS , gothique , —	}	lieu , demeure.
STED , ancien saxon , —		
STAT , teuton et allemand , —		
STEAD , anglais , —		
STAD , irlandais , —		

STEEDE , flamand , —	}	ville.
STA , ancien suédois , — village.		
STATHA , ancien saxon , —		
STADUR , islandais , —		

STADT , STATT , suédois , allemand , flamand. —	}	ville.
STADA , gothique et islandais , — hôtellerie.		

ΣΤΑΘΜΟΣ , grec , — logis.

(Bullet , *Dict. celt.* , tom. II .)

(2) Le nom d'*Escattes* est commun au ruisseau qui passe à Calvisson , à un hameau de la vallée qu'il arrose et au village de Saint-Etienne-d'Escattes. — Ces appellations identiques sembleraient indiquer un nom plus ancien ; mais j'ignore si l'on a découvert des antiquités sur le territoire du hameau ou de la commune d'Escattes.

dont, au moyen-âge, la forme latine *Sedenæ* (1) offre une plus grande analogie avec *STATVMAE*.

On a trouvé, à Seynes, des antiquités gallo-romaines; entre autres, des inscriptions funéraires. Le nom du ruisseau qui arrose la vallée (la *Seyne*) est le même que celui du village, et cette conformité d'appellation vient à l'appui de notre opinion sur l'ancienneté de l'origine de Seynes.

**TPEBO** (2). — M. Germer-Durand pense que ce mot, dont la forme gallo-romaine a pu être *Trevum*, est le nom celtique de Trèves (Gard). Nous n'avons trouvé jusqu'à présent aucune forme latine de ce nom de lieu au moyen-âge; mais le nom actuel du ruisseau (le *Trevezet*) qui arrose la petite vallée de Trèves est

(1) Je n'ai pas encore trouvé, dans les actes, la forme *Sedenæ*; mais elle a dû exister et peut se conclure de la comparaison de plusieurs noms modernes analogues à celui de Seynes, avec leurs formes latines au moyen-âge. Ainsi, Veynes (Hautes-Alpes) est appelé *Vedenæ* dans les actes de cette époque; Meynes (Gard) est appelé *Medenæ* en 1384, dans le dénombrement des feux de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes. (Ménard, *Hist. de Nîmes*, tome III, p. 80 et suiv.) — Enfin, dans le *Novum lexicon geographicum* de Mich.-Ant. Baudrant (1677, tome II, p. 177), je trouve *Sedenæ*, pour le nom latin de *Seyne* (Hautes-Alpes); celui de *Seynes* (Gard) était donc *Sedenæ*.

(2) **TREB**, gallois, — ville.

**TREF**, gallois, — ville, habitation, maison.

**TREF**, breton, — { métairie, maison

**TREF**, dialecte de Cornouailles, — { de campagne.

**TREB**, **TREF**, **TREFF**, **TREO**, **TREW**, hameau, amas de maisons; pluricl, **TREVIU**, **TREVOU**.

**TREF-FRAINT**, gallois, — ville libre.

**TREFAD**, gallois, — demeurer, séjourner, domicile.

**TREFAN**, gallois, — petite ville.

**TREFF**, irlandais, — famille, lignée.

(Bullet, *Dict. celt.*, tome III.)

une probabilité de plus en faveur de cette attribution.

Des pierres antiques recueillies dans l'église semblent attester l'ancienne origine de ce village (1), dont le nom languedocien est *Trébè* ou *Trévè*.

NAMAYΣ, de ΝΑΜΑ, fontaine (2). — C'est incontestablement le nom celtique de Nîmes ; la forme grecque de l'adjectif *Ναμαυσάτης* (3), *Ναμασάτης* (4), le prouve évidemment. Dans la forme gallo-romaine, l'A de la première syllabe est remplacé par un E, *Nemausus*. Cet E, conservé dans l'appellation du moyen-âge, *Nemze*, s'est changé en I en passant à la forme moderne, *Nîmes*.

NAMAYΣ a été le point de départ de la lecture de

(1) II. Rivoire, *Statist. du Gard*, t. II, Dict. hist. des communes.

(2) Je préfère cette étymologie à celle de NEMET ou NAMOΣ (lieu consacré par la religion), que proposent Bulet (*Dict. celtique*, tome I, p. 91) et Ménard (*Hist. de Nîmes*, tome I, note III, p. 7). — Je lis dans le *Thesaurus poeticus lingue latinæ* de M. L. Quicherat : « *Nemausum*, n., et *Nemausus*, i, m. ou f. (*Νέμαυρος*). *Nîmes*, » ville de la Narbonnaise. || m. *Le Gard*, rivière qui coule auprès. » Non *Aponus* potu, vitrea non luce *Nemausus* Purior. *Aus.* (*Cl. Urb.* 14, 33.) » — Je ne connais pas la forme neutre *Nemausum*. Par une confusion singulière, M. Quicherat identifie le Gard avec la Fontaine de Nîmes. C'est évidemment celle-ci qu'Ausonius a célébrée dans ses vers.

(3) Cet adjectif, écrit NAMAYCATIC, se retrouve dans une inscription grecque de Vaison, conservée au Musée d'Avignon, qui jusqu'à présent n'avait pas encore été entièrement expliquée. — Suivant M. Germer-Durand, elle est relative à un sanctuaire élevé à la déesse Bela par trois Nimois. Dans une prochaine séance, j'aurai l'honneur de communiquer une note à l'Académie sur cette inscription remarquable.

(4) Les monnaies gallo-grecques de *Nemausus* présentent cette seconde forme. On y lit NAMAYΣAT mis pour NAMAYΣATΩN, des *Nimois* (sous entendu *Νόμισμα*, monnaie) ; légende entièrement conforme à celles de toutes les monnaies grecques autonomes.

M. Germer-Durand, qui a reconnu ensuite l'analogie du mot celtique BPATOTΔE avec le nom latin VATRVTE, celle de ΣΕΔΕΔΜΑ avec STATVMÆ, et qui est enfin parvenu à déchiffrer les huit noms dont se compose notre inscription.

IKABO. — M. Germer-Durand fixe la situation de ce nom de lieu, dont la forme gallo-romaine a dû être *Ucavum*, au village d'Uchau, près de Nîmes. Les appellations latines de cette localité au moyen-âge, *Uchavum*, *Hochavum* (1), ont effectivement une grande analogie avec l'IKABO de notre inscription. A l'appui de cette attribution, je ferai observer que les altérations de ce nom de lieu sont semblables à celles que j'ai signalées pour ITAKO :

ITAKO — *Utica*, *Uticensis* (adj.), *Ucetia*, Uzès.

IKABO — *Ucavum*, *Uchavum*, Uchau.

Je lis dans Ménard (*Hist. de Nîmes*, tome VII, p. 626) :

Le nom latin que porte ce lieu nous démontre l'ancienneté de son origine.

Il est appelé *Hochavum* du mot *hoch*, qui est dérivé et corrompu du latin *octo*, parce que les Romains comptaient huit milles depuis Nîmes jusque-là, *ad octavum lapidem*.

En présence de l'IKABO de notre inscription, cette étymologie douteuse me paraît inadmissible. Qu'il y ait huit milles romains de *Nemausus* à *Ucavum*, j'y consens; mais je n'en vois pas moins dans IKABO la

(1) *Ch*, au moyen-âge, a toujours la valeur de κ; ainsi on prononçait *Ukavum*, *Hokavum*, Ukau.

véritable origine du nom d'Uchau (Gard) (1). **IKABO** doit avoir pour radical le mot **KAB**, **CAB**, habitation, que l'on retrouve avec cette même signification dans presque toutes les langues anciennes et modernes (2).

(1) Je suis persuadé que les langues parlées dans les Gaules avant la conquête romaine ont laissé, surtout dans les appellations des localités, plus de traces qu'on ne le croit généralement aujourd'hui.

J'ajouterai, quant aux noms d'origine évidemment latine, que certaines étymologies depuis longtemps acceptées me paraissent forcées et par conséquent très-contestables. Telle est, pour n'en citer qu'un seul exemple, celle de la terminaison *argues* d'une foule de noms de lieu des départements du Gard et de l'Hérault. On croit encore aujourd'hui, sur la foi de Guiran, Ménard et autres auteurs, que cette terminaison vient du latin *ager*. La forme latine de ces noms au moyen-âge m'a convaincu de la fausseté de cette origine prétendue.

En effet, dans les actes des VIII<sup>e</sup>, IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, les noms de lieu actuellement terminés en *argues* ont une désinence latine au singulier masculin ou féminin, *anicus*, *anica*, dans laquelle il serait difficile de retrouver le mot *ager*. Plus tard, la forme au pluriel féminin *anicæ* devint générale. Dans la langue vulgaire, la terminaison *argues* a succédé à une autre plus ancienne, *aniches*, *aniques*, que l'on rencontre fréquemment dans les chartes des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, bien qu'elles soient rédigées en latin.

(2) **CABAN**, gallois, — chaumière, maisonnette, hutte.

**CABAN**, irlandais, — habitation, maison, chaumière.

**CABAN**, basque, -- cabane.

**CABIA**, basque, — caverne, logement, cage.

**CAPANA**, latin, — cabane.

**CABANE**, **CABINET**, **CABARET**, français.

**CABIN**, anglais, cabinet.

**KAB**, hébreu, — tente, chambre.

**KABAN**, hébreu, — tente.

**KABAN**, persan, — petite habitation.

**Καβάνη**, grec, — étable.

**GABANAN**, gothique, -- construire une maison, l'habiter.

**CABANA**, **CAVANA**, espagnol, — { cabane.

**CAPANNA**, italien, -- }

**BPATOYΔE** (1). — On retrouve la forme latine de ce nom de lieu sur le piédestal conservé au Musée de Nîmes. En effet, **BPATOYΔE** de notre inscription celtique ne diffère essentiellement de **VATRUTE** que par la transposition de la consonne P de la première à la seconde syllabe. Or, dans toutes les langues, cette trans-

**CAUPONA**, latin, — cabaret.

**CABONE**, patois auvergnat, — ébanc.

**CABOULOT**, patois franc-comtois, — petit logement.

**CABUTE**, patois normand, maisonnette.

**CABAN** a été originellement un diminutif et a signifié une petite habitation, puisqu'en gallois et en breton il signifie chaumière, cabane, maisonnette, de même qu'en français, en espagnol, en italien; ainsi **CAB** a dû signifier habitation, logement.

**COPHER**, hébreu, — village.

**CAPHAR**, arabe, — village.

**Κῶπη**, grec, — chaumière.

**KOEBILE**, turc, — chaumière.

(Bullet, *Dict. celt.*, tome II.)

De *Kabyte* ou *Kæbyte*, chaumière, est venu peut-être le nom de *Kabylic* donné à cette contrée montagneuse de l'Algérie, dont les habitants (les Kahyles) ne vivent point sous la tente comme les Arabes de la plaine, mais bâtissent des maisons et des villages comme les Européens.

(1) **BRAID**, écossais, — très-haut.

**BRAIDD**, gallois, — le plus haut, le très-haut, souverain.

**BRAD**, ancien saxon, —

**BRAID**, gothique, —

**BREIT**, teuton, —

**BREED**, suédois, flamand,

**BROAD**, anglais, —

**BREIDUR**, islandais, —

**BREITTUR**, islandais, — élevé.

**BREET**, flamand, —

**BREIT**, allemand, — grand, large.

**BRAD**, **DRAID**, **BRAIDD**, **BRAS**, **BRAT** sont un seul et même mot.

(Bullet, *Dict. celt.*, tome II.)

position se rencontre très-fréquemment (1). Quant à la substitution de l'V simple à l'OY celtique, elle était naturelle, puisque les Romains prononçaient *ou* la voyelle *v*.

Ménard propose pour VATRYTE le village de *Cruviès*. Je crois cette attribution très-contestable, comme plusieurs de celles que donne cet auteur dans sa dissertation sur le petit monument du Musée de Nîmes.

M. Walckenaer est disposé à l'attribuer à Valleraugue (*Vallis-Araugia*), mais il ne fait qu'énoncer cette opinion sans rien ajouter pour la fortifier, et j'avoue que je ne retrouve point les motifs qui l'ont conduit à proposer cette attribution.

M. Germer-Durand y voit un nom, aujourd'hui perdu, qui se serait en partie conservé dans celui du village de *Brethmas*. Ce village est indiqué, dans les

(1) Je n'en citerai que deux ou trois exemples :

*Paupertas* a donné d'abord *poverté*, puis *pauvreté*.

*Spiritus*, — *espir* (xii<sup>e</sup> siècle), » *esprit*.

*Formix*, — *fremi*, » *fourmi*.

De *vervec* est venu *brebis*.

De *temperare* — *teemper*.

De *verum* — *vrai*.

De *forma*, *formage*, *formagium*, est venu *fromage*.

Il en est de même de certains mots de l'ancien français, comparés aux expressions actuelles ; par exemple :

*Porcession*, — *procession*.

*Pernez*, — *prenez*.

*Border*, — *broder*.

*Eprevier*, — *épervier*.

*Pourmener*, — *promener*.

*Berlan*, — *brelan*.

*Porfil*, — *profil*.

*Orsignol*, — *rossignol*.

*Font-Evrault*, — *Fontevault*.

Etc., — etc.



actes du XIII<sup>e</sup> siècle, sous le nom de *Sanctus-Ylarius-de-Breto-Manso*; cela tendrait à faire penser que, deux ou trois siècles auparavant, il était appelé *Bretote*, *Mansus-de-Bretote*. Une ville ruinée, située sur un large plateau, est indiquée près de Brethmas, dans la belle carte géographique de M. Emilien Dumas, sous le nom de *Vié-Cioutat*. On pourrait y voir le BPATOTΔE de notre inscription celtique, dont le nom altéré aurait été transmis, incomplet et tronqué, au *Mansus-de-Bretote* des temps carlovingiens.

Je viens maintenant à la lecture des deux premiers noms :

I APTA. — Les quatre dernières lettres sont certaines; en conséquence, le doute porte seulement sur la première. Or, malgré la cassure qui l'a enlevée presque totalement, on reconnaît que cette lettre était formée d'un jambage droit qui pourrait être un I ou faire partie d'un P, d'un K, d'un N, d'un T ou d'un Γ.

La position du jambage droit est suffisamment indiquée, puisque la partie inférieure existe encore. Son écartement de la lettre A, qui suit immédiatement, ne permet pas de le prendre pour un simple I, ni même pour un P, dont la boucle est fort petite dans les autres P de notre inscription. La cassure très-peu profonde qui a emporté cette lettre empêche d'ailleurs d'y voir un K, dont les branches, creusées profondément dans les autres K, auraient certainement laissé des traces sur la pierre. La même raison empêche d'y voir un N. Enfin, la cassure, ne s'étendant point à gauche du jambage, laisserait voir une partie de la traverse du T, si cette lettre y avait été gravée. Reste le Γ, qui me paraît la seule lettre admissible; en conséquence, je lis ΓAPTA.

Le radical de ce mot me paraît être GART, GARTH (1), qui signifie en diverses langues promontoire, mont, colline, lieu élevé, lieu inégal, raboteux, de difficile accès, couvert de broussailles, d'où est venu probablement le mot GARDIA, *Garde*, *la Garde*, lieu fortifié, auquel plusieurs auteurs ont voulu donner une étymologie exclusivement latine (2).

M. Germer-Durand voit, dans ce mot, l'appellation celtique du lieu indiqué dans le moyen-âge sous le nom de *Sanctus-Nazarius-de-Gardiis*, actuellement Saint-Nazaire-des-Gardies. Il pense que la forme gallo-romaine devait être *Gartæ*, pluriel féminin; et il se fonde sur ce que ΣΔΕΔΕΜΑ de notre inscription celtique est devenu STATVMÆ à l'époque gallo-romaine. (Voir l'inscription latine du Musée de Nîmes.)

Quoi qu'il en soit, je pense que les dénominations actuelles, *Gard*, *Gardon*, *Gardies*, *Gardonnette*, *Gardonnenque*, ont une origine commune remontant au GAPTA de l'époque celtique (3).

(1) GARTH, gallois, — mont, colline, lieu élevé, inégal, de difficile accès, couvert de buissons, de ronces, etc.

GARTH, dialecte de Cornouailles, — rempart.

GART, gallois, — roc.

GARAD OU GARD, arabe, — colline; *Gargara*, en Phrygie, le sommet du mont Ida.

GUARDIA, GARDIA (venu de GART), — garde, lieu fortifié.

(2) Toutes les fois qu'une expression latine, commune à un ou plusieurs dialectes du celtique, se retrouve avec la même signification dans une ou plusieurs langues anciennes, telles que l'hébreu, l'arabe, l'arménien, etc., il me semble que le radical de cette expression ne doit pas être cherché dans le latin.

(3) Le nom de *Gard*, *Gardon*, me paraît avoir été jadis commun aux torrents qui descendent du versant méridional des Cévennes, comme celui de *Gare* l'est à ceux qui descendent du versant occi-

On pourrait prendre aussi pour ΓΑΡΤΑ la *Gardie*, qui a donné son nom à la vallée de la Garje (prononcez *Gardje*), appelée depuis par corruption *Galje* et *Galque* (*Val-Galque*). Le mot *Gard* entre encore de nos jours dans la composition de tant de noms de lieu du département (1), qu'il est impossible d'avoir une opi-

dental des Pyrénées. De nos jours encore, trois Gardons se réunissent pour former le Gard.

Les Gardons réunis	{	Gardon d'Anduze.	{	Gardon de St-André-de-
ou		Gardon d'Alais.		Valborgne ou de St-Jean.
Le Gard.				Gardon de Mialet.

Les noms de deux ruisseaux du département, la *Gardonnette* et la *Garonne*, rentrent aussi dans cette origine commune. Enfin, je serais presque tenté de voir, dans ceux de plusieurs autres appelés :

Arre ,  
 Arrias ,  
 Arriasse (l'),  
 Arrière ( la Font de l' ),  
 Arrière ( Milhaud ),  
 Arrière ( Nages ),  
 Arrigas ,  
 Artigues ,

une altération plus profonde du même radical celtique GARIT.

(1)

*Vallées.*

La Gardonnenque.

La Garje ( depuis Galgne , — Valgalgue ).

*Communes.*

St-Jean-de-Gardonnenque.

St-Nazaire-des-Gardies.

La Gardèle.

La Garde.

St-Martin-de-Valgalgue.

St-Julien-de-Valgalgue.

Garrigues.

Arrigas.

*Hameaux.*

La Gardette, commune de Colognac.

nion arrêtée sur la situation du ΓΑΡΤΑ de notre inscription, sans une connaissance approfondie des antiquités locales.

I...ΛΛΑΝΟ. — Les cinq dernières lettres sont hors de doute, mais une cassure a emporté les premières, que M. Germer-Durand avait d'abord suppléées par ΚΑΔΕ; ce qui donnait pour le nom entier ΚΑΔΕΛΛΑΝΟ. Mais, en examinant attentivement la cassure et surtout ses bords, j'ai pu reconnaître :

1° Qu'elle ne couvre que trois lettres au lieu de quatre, ce que prouvent d'ailleurs les mesures comparatives;

2° Que la première lettre n'est point un Κ, puisque l'on voit parfaitement sur la pierre une branche horizontale au bas du jambage, et de plus l'indice d'une boucle au sommet; ce qui me fait croire que la première lettre est un Β, semblable de forme et de dimension aux autres Β de l'inscription;

3° Que la deuxième lettre est un Δ dont la base, fort étendue, comme on le remarque sur les autres Δ, a laissé, malgré la cassure qui a emporté la lettre entière, des traces non équivoques de la longueur et de la direction de cette base;

4° Que la troisième lettre est un Ι. On voit encore sur la pierre la partie inférieure du jambage (1).

Le nom entier est donc ΒΔΙΛΛΑΝΟ.

La Gardie, commune de Rousson.

Gardies, — Revens.

Les Gardies, — Vezénobre.

Gardossels, — St-André-de-Valborgne.

(1) La cassure a eu lieu sur la base du Β, le long de celle du Δ, et au-dessus de la base de l'Ι.

M. Germer-Durand pense que ce nom celtique est celui du lieu, aujourd'hui détruit, connu dans le moyen-âge sous le nom vulgaire de *Vedelenc* (1), et dont la forme latine, *Vedillanum*, rappelle parfaitement le ΒΔΙΛΛΑΝΟ de notre inscription.

Le tableau suivant offre le résumé de la lecture de l'inscription et des attributions proposées par M. Germer-Durand pour ces noms de lieu. Il présente leurs formes connues ou probables à différentes époques. Celles du moyen-âge sont tirées des *Preuves de l'Histoire générale du Languedoc* et de *l'Histoire de Nîmes*; la date mise entre parenthèses est la date de l'acte rapporté par Ménard ou les Bénédictins.

(1) Ménard (*Histoire de Nîmes*, tom. VII, pag. 652). — Vedelenc était, au moyen-âge, un chef-lieu de justice. J'ignore si l'on y a découvert des antiquités.



FORME celtique de l'inscription.	FORME GRECQUE.	FORME GALLO-ROMAIN.	FORME AU MOYEN-AGE.		FORME MODERNE.
			LATINE.	VULGAIRE ET FRANÇAISE.	
ΓΑΡΤΑ.	»	(Gartæ.)	S. Nazarius de Gardis, 1384.	S. Nazaire des Cardes, 1435	S-Nazaire-des-Gardies
ΒΔΙΑΛΛΑΝΟ.	»	(Vedellanum.)	Vedillanum.	Vedelenc.	Crès
ΙΤΑΚΟ.	»	VCEITIA.	Utica, Eutica, 1090. Uticensis adj.), 1210. Ucetia, 1384	Uzes, 1163. Uzez. Uzez. Uses.	
ΣΔΕΔΕΜΑ.	»	STATVMAE.	Sedenæ. Seyna, 1384.	Seynes Seyne, 1435.	Seynes
ΤΡΕΒΟ.	»	(Trevum.)	?	Trêbe, 1432. Trèves, 1435. Le Trevezel, russeau.	Trèves
ΝΑΜΑΥΣ.	Ναμανούτης Ναμασούτης.	NEMAUSYS.	Nemausus.	Nemze, 1425. Nemso, 1428. Nymes, 1411 Nysmes, 1426. Nismes, 1428. Uchaud, 1428, 1472, 1474. Huchaut, 1435.	Nimes.
ΙΚΑΒΟ.	»	(Ucavum.)	Uchavum, 1380, 1386. Hochavum, 1384.	Uchaud, 1428, 1472, 1474. Huchaut, 1435.	Uchaud.
ΒΡΑΤΟΥΔΕ.	»	VATRYTE.	Bretote ? Mansus de Bretote ? S. Ylarius de Breto-manso, 1384.	Vié-Cloutat, près St-Hilaire- de-Brethmas.	Vie - Cloutat, près Brethmas.

1° De ces huit noms celtiques, quatre sont terminés en O, deux en A, un en E.

La terminaison O est la plus commune dans les noms celtiques; elle en A paraît être un pluriel féminin; car  $\Sigma \Delta E \Delta E M A$  est certainement le  $STATVMAE$  de l'époque gallo-romaine.

2° Le B celtique est transformé en V à l'époque gallo-romaine :

BΔΙΑΛΛΑΝΟ	Vedillanum.
IKABO	Ucavum.
BPATΟΥΔΕ	VATRUTE.
TPEBO	Trevum.

La même substitution existe dans presque toutes les langues (1).

(1) Voici quelques exemples tirés des Itinéraires romains de la Gaule :

- Bromagus. — Bromago, *Itin. Ant.* — Vromago, *Id.* — Var. — Viromagus, *Tab. Theod.* — Promasens, Canton de Vaud.
- Batiana. — Vacianis, *It. Burd.* — Batiana, *Tab. Theod.* — Baix, Ardèche.
- Bingiun. — Vingio, *Itin. Ant.* — Bingio, *Id. Var.* — Bingium, *Tab. Theod.* — Tacit. — Amm. Marcell. — Bingen, Hesse-Darmstadt.
- Brigantio. — Brigantione, *Itin. Ant.* — Byrigantum, *Itin. Burd.* — Virgantia castellum, *Amm. Marcell.* — Briançon, Hautes-Alpes.
- Cabellio. — Cabellione, *Itin. Ant.* — Cavellione, *Id.* — Cavaillon, Vaucluse.
- Cabillonum. — Cavilluno, *Itin. Ant.* — Cabillione, *Tab. Theod.* — Cabillonvm, *Cæs. de Bell. Gall.* — Cabillo, *Amm. Marcell.* — Castrum Cabillonense, *Not. Prov. Gall.* — Cabaliodunum, *Not. Imp.* — Châlon-sur-Saône.
- Vienna. — Vienna, *Itin. Ant.* — Vigenna, *Tab. Theod.* — Vienna, *Cæs.* — Tacit. etc. — Ούίνα ,

3° Le Δ est changé en T.

ΣΔΕΔΕΜΑ	STATVMAE.
BPATOYΔΕ	VATRVTB.

On en trouve des exemples dans toutes les langues (1).

4° L'I initial des noms ITAKO et IKABO est changé en U dans la forme gallo-romaine, et ce changement persiste dans les formes postérieures :

ITAKO devient *Utica*, VCETIA, Uzès.

IKABO devient *Ucavum*, *Uchavum*, Uchau.

L'emploi réciproque de ces deux voyelles l'une pour l'autre est usité dans le basque, le latin, le français, l'espagnol, l'italien, etc.

5° L'OT celtique est traduit par un simple V; ce qui s'explique par la prononciation latine de cette voyelle.

*Strab.*, — *Ptol.* — *Bisima*, *Steph. Byz.* —  
*Bissus*, *Euseb.* — *Vienne*, Isère.

En voici d'autres, pris dans les dialectes celtiques :

*Abon*, *Avon*, gallois, breton, irlandais, rivière.

*Bely*, *Vely*, gallois, breton, autorité, pouvoir.

*Ber*, *Ver*, Id., Id., grand.

*Bat*, *Vat*, basque, un.

Dans le midi de la France principalement, le B et le V s'emploient encore fréquemment l'un pour l'autre : *Bascones*, *Vascones*, Basques, Gascons.

*O felix natio*, dit un ancien, *ubi Vivere est Bibere*.

(1) Je n'en citerai que trois, tirés des Itinéraires Romains de la Gaule.

Bandobriga. — Bandobriga, *Itin. Ant.* — Bontobrice, *Tabl. Theod.*

Ernodurum. — Ernodorum, *Itin. Ant.* — Ernotorum, au moyen-âge.

Epamanduo durum. — Epamanduoduro, *Itin. Ant.* — Epamantaduro, *Id. Var.* — Epomanduo, *Tabl. Theod.* — Mandeure, Doubs.



## ΒΡΑΤΟΥΔΕ

## ΒΑΤΡΥΤΕ.

La règle inverse se présente dans la curieuse inscription de Vaison dont j'ai parlé ci-dessus : on y voit deux noms gallo-romains, VILLONIUS et TOVTIUS, écrits avec l'orthographe gréco-celtique ΟΥΙΛΛΟΝΕΟΣ, ΤΟΟΥΤΙΟΥΣ.

La forme latine au moyen-âge paraît quelquefois se rapprocher plus du celtique que celle de l'époque gallo-romaine. Ainsi *Utica*, *Uticensis* (adj.) est plus près d'ITAKO qu'VCETIA; *Bretote*, plus près de ΒΡΑΤΟΥΔΕ que ΒΑΤΡΥΤΕ. Cela tient, je crois, à la persistance des noms celtiques dans la langue du peuple, persistance qui a eu pour résultat un retour fréquent à ces antiques appellations, lors de la formation des langues modernes, sorties des langues rustiques.

Je crois, en outre, que les noms vulgaires des localités continuèrent à être en usage parmi le peuple, pendant que leurs synonymes savants, c'est-à-dire purement latins, étaient seuls ou plus fréquemment employés dans les actes officiels, tels que les inscriptions, les actes des notaires, etc. Bientôt les officiers publics employèrent ces noms vulgaires en leur donnant une terminaison latine; et de là viennent probablement ces anomalies que l'on rencontre si fréquemment, au moyen-âge, dans les appellations de lieu.

En résumé, je pense :

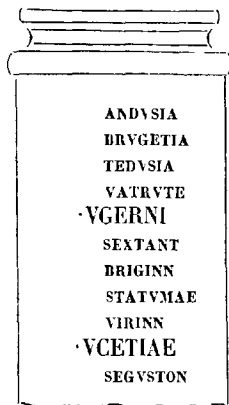
1° Que l'inscription celtique trouvée à la fontaine de Nîmes a été bien lue par M. Germer-Durand, qu'elle contient huit noms de lieu des Volces Arécomiques, et que, par conséquent, elle est du plus haut intérêt sous le triple rapport de l'épigraphie, de la linguistique et de la géographie ancienne du pays;

2° Que trois de ces noms sont mentionnés, sous leur

forme gallo-romaine, dans l'inscription du Musée de Nîmes, savoir : ITAKO, ΣΔΕΔΕΜΑ, ΒΡΑΤΟΥΔΕ, qui répondent à VCETIA, STATVMÆ et VATRVTE ;

3° Que si les attributions proposées par M. Germer-Durand ne sont pas toutes certaines, elles sont du moins probables comme applications raisonnées des altérations que les noms de lieu ont généralement éprouvées pour venir jusqu'à nous. Une connaissance parfaite des antiquités locales permettra sans doute de rectifier un jour les attributions douteuses.

#### Inscription du Musée de Nîmes.



*Ménard*, Histoire de Nîmes, 1758, in-4°. — Tome 1, note 7, page 22 et suivantes. — Tome VII, page 226 et suivantes.

*D'Anville.* — Notice de l'ancienne Gaule, in-4°, 1760 (1).

*Walckenaer.* — Géographie ancienne historique et comparative des Gaules Cisalp. et Transalp., in-8°, 1839. — Tome II, page 183.

Catalogue du Musée de Nîmes, in-8°, 3<sup>e</sup> édition, 1848, page 37 et suivantes, n° 26 (2).

*Léon Renier.* — Itinéraires romains de la Gaule, dans l'Annuaire de la Société des Antiquaires de France pour 1850, in-8°, page 241 et suivantes (3).

Cette inscription, dit-il, est gravée en beaux caractères sur la face antérieure d'un prisme carré droit, de marbre gris ou blanc veiné, que couronne une base circulaire évidemment destinée à supporter un objet fixé sur elle au moyen du trou qui en occupe le centre. C'était probablement la statuette, en or ou en argent, de quelque divinité. La partie inférieure de ce piédestal manque (4); le fragment conservé au Musée a 24 cen-

(1) D'Anville n'a fait usage de cette curieuse inscription que pour quatre noms seulement, *Andusia*, *Ugernum*, *Sextantio* et *Uctia*. Il a passé les sept autres sous silence, peut-être parce que les attributions de Ménard ne lui paraissaient pas assez probables.

(2) Le Catalogue du Musée donne *SEGVSTVM*; c'est une erreur, la pierre porte *SEGVSTON* comme l'indique Ménard.

(3) M. Léon Renier reproduit l'erreur du Catalogue, *SEGVSTVM* au lieu de *SEGVSTON*.

(4) Le Catalogue du Musée de Nîmes désigne ce petit monument sous le nom d'*autel votif*. Rien dans sa forme n'autorise cette qualification. Ménard l'appelle avec raison *piédestal*. Il est vrai que plus bas il cite « la forme du marbre taillé en manière d'autel »; mais ce doit être un *lapsus calami*. Les moulures circulaires qui couronnent ce petit piédestal n'ont eu d'autre but, à mon avis, que de donner à la figurine, qui sans doute y était fixée, une base élégante. D'ailleurs cette base est la reproduction fidèle de celle que l'on remarque sur le piédestal antique, conservé au Musée de

timètres de hauteur sur 12 de largeur et autant d'épaisseur.

« Ce curieux monument, dont la partie inférieure » est malheureusement perdue, a été trouvé, vers l'an » 1747, en creusant pour les fondations d'une maison, dans un champ situé sur le chemin de Sauve, » près de la Fontaine de Nîmes (1). » Il fut acheté, lors de la découverte, par M. Esprit Fléchier de St-Julien, neveu de l'illustre évêque de Nîmes. Il est actuellement conservé au Musée.

Les noms de lieu sont rangés par groupes de cinq; les quatre premiers de chaque groupe, exactement alignés l'un sous l'autre, sont au *nominatif*; le cinquième, précédé d'un gros point creux, déboite et forme saillie à gauche; il est gravé en caractères plus grands et mis au *génitif*. Ménard explique cette dernière particularité en supposant que le graveur a sous-entendu le mot *Castrum*; je ne partage point cette opinion. Je suis persuadé que les différences caractéristiques que je viens de signaler indiquent une importance plus grande, une supériorité relative, un commandement. Pour mieux rendre ma pensée, je copie notre inscription sous forme de liste comparative empruntée à nos habitudes modernes.

Metz et figuré dans la grande histoire de cette ville par les Bénédictins, tome 1, pl. IV, n° 1 et 2.

M. Walckenaer voit, dans l'inscription, « une sorte d'itinéraire » gravé sur une borne milliaire ». Il ajoute en note : « Cette conjecture devient bien vraisemblable depuis la découverte de la » pierre de Tongres, en 1817, qui contient un pareil itinéraire. » Il est évident qu'en écrivant ces lignes, M. Walckenaer n'avait pas sous les yeux la dissertation de Ménard.

(1) Ménard, *Hist. de Nîmes*, tom. VII, p. 226.

Voici ce qu'elle devient :

VGERNI	}	ANDVSIA
		BRVGETIA
		TEDVSIA
		VATRVTE
VCETIAE	}	SEXTANT
		BRIGINN
		STATVMAE
		VIRINN
?	}	SEGVSTON
		?
		?
		?

On a dit (1) que le fragment conservé à la Maison-Carrée ne comprenait pas la moitié de l'inscription totale qui mentionnait peut-être les vingt-quatre bourgs placés, suivant Strabon et Pline (2), dans la dépen-

(1) Catalogue du Musée de Nîmes, 4<sup>e</sup> édition, 1848, p. 58. — Léon Renier, *Itin. Romains de la Gaule*, dans l'*Annuaire de la Société des Antiq. de France pour 1850*, p. 244.

(2) Strabon, IV, 4. — Pline, *Hist. Nat.*, III, 5, 4. Les passages de Strabon et de Pline doivent se rapporter aux vingt-quatre centres de population les plus considérables à cette époque chez les Volces Arécomiques, et non aux vingt-quatre bourgades les plus rapprochées de *Nemausus*, comme le veulent quelques auteurs. La comparaison que Pline en fait avec les dix-neuf *oppida* des *Vocontii* rend certaine, à mon avis, cette interprétation. Il est évident que ce n'étaient pas les seuls lieux habités au temps de Pline et qu'il en existait alors beaucoup d'autres moins importants que ces vingt-quatre *oppida ignobilia*.

Cette remarque suffit pour nous mettre en garde contre l'opinion de certains auteurs qui veulent voir un des vingt-quatre *oppida* de Pline dans chaque lieu dont l'occupation remonte à l'époque gallo-romaine. Si l'on formait une liste exacte de tous les points du territoire des Volces Arécomiques où l'on a découvert des in-

dance de *Nemausus*. On a dit que , les autres noms de lieu devant être groupés de la même manière, cette inscription présentait sans doute la division administrative du territoire des Volces Arécomiques.

Il me semble difficile d'admettre comme probable l'une ou l'autre de ces deux opinions, et voici pourquoi :

1° Les vingt-cinq noms , rangés comme les deux groupes entiers du fragment conservé au Musée , donneraient à l'inscription une hauteur de 44 centimètres. En ajoutant 10 centimètres pour la base du piédestal et pour la base circulaire qui le surmonte , la hauteur totale aurait été de 54 centimètres ; ce qui serait anormal , vu le peu de largeur des faces.

2° Les deux groupes qui subsistent ne me paraissent point indiquer une division administrative ou civile , parce que , comme le fait judicieusement observer M. Léon Renier , « la situation de celles de ces localités dont les noms modernes sont connus ne se » prête point à cette conclusion. » Comment croire, en

disant certains de l'emplacement, non d'une simple *villa*, mais d'un centre de population assez considérable, on obtiendrait un chiffre bien supérieur à vingt-quatre. J'ai dressé, pour le département du Gard seulement, un tableau de ce genre, avec indication sommaire, pour chaque localité, des antiquités exhumées du sol; ce tableau, certainement incomplet, comprend déjà plus de trente articles. On ne connaîtra probablement jamais les anciens noms de tous ces lieux; mais des monuments nouveaux, une heureuse interprétation de quelques-uns de ceux connus depuis longtemps, l'étude des formes latines et vulgaires des noms de lieu au moyen-âge comparés avec les noms analogues que donnent les inscriptions et les auteurs anciens; enfin une connaissance approfondie des antiquités locales peuvent mettre sur la voie et faciliter des recherches semblables à celles qui font l'objet de cet essai.

effet, que, dans ce petit pays des Volces Arécomiques (1), partagé, suivant cette hypothèse, en cinq arrondissements, *Ugernum* était le chef-lieu de celui qui comprenait Anduze? Comment croire que *Sextantio*, situé près de la ville moderne de Montpellier, faisait partie de l'arrondissement d'Uzès?

Je serais disposé à penser que cette inscription ne comportait pas plus de trois groupes et que le dernier avait pour chef-lieu *Nemausus*, capitale des Volces Arécomiques. Dans ce cas, l'inscription aurait 25 centimètres de hauteur; en y ajoutant 5 centimètres pour la base carrée et autant pour les moulures qui le surmontent, le piédestal n'aurait pas excédé 35 centimètres; ce qui me paraît plus probable.

Je crois avec Ménard que ce petit monument, élevé sans doute à frais communs par les habitants des lieux mentionnés dans l'inscription, devait être surmonté de la figurine de quelque divinité, de celle du dieu *Nemausus* peut-être. « Tous les différents lieux désignés » par notre inscription se trouvaient renfermés dans le » territoire des Volces Arécomiques et étaient sous la » principale dépendance de Nîmes; ce qui me fait conjecturer que la dédicace du monument se rapportait » au dieu *Nemausus*, fondateur de cette ville, leur » métropole (2). »

Ne pourrait-on pas voir dans chaque groupe un commandement militaire? J'examinerai cette opinion, après

(1) A une certaine époque, le territoire des Volces Arécomiques occupait les deux rives du Rhône et s'étendait sur la rive droite jusqu'à Narbonne; mais, sous Auguste déjà, il était limité à l'est par le fleuve, et le district de Narbonne en avait été séparé.

(2) Ménard, *Hist. de Nîmes*, tom. VII, pag. 229.

avoir discuté les attributions diverses proposées par les auteurs.

Je pense, comme Ménard, que les noms **SEXTANT**, **BRIGINN**, **VIRINN** et **SEGVSTON**, que présente l'inscription antique, ne sont pas écrits en toutes lettres et qu'il faut suppléer ce qui manque ; mais, en admettant que tous ces noms soient, comme les précédents, au nominatif singulier, aux terminaisons qu'il propose, savoir :

Pour <b>SEXTANT</b> ,	<b>SEXTANTIO</b> ,
Pour <b>BRIGINN</b> ,	<b>BRIGINNUS</b> ,
Pour <b>VIRINN</b> ,	<b>VIRINNUS</b> ,
Pour <b>SEGVSTON</b> ,	<b>SEGVSTONUM</b> ,

il me semble qu'il faudrait substituer **SEXTANTIO**, **BRIGINNO** ou **BRIGINNUM**, **VIRINNO** ou **VIRINNUM**, terminaisons plus conformes aux règles habituelles.

M. Germer-Durand pense que le second groupe contient quatre noms au nominatif pluriel, dont trois sont des noms de peuple. Il se fonde sur ce que le premier du troisième groupe est écrit **SEGVSTON** au lieu de **SEGVSTO** ; conséquemment il lit :

**SEXTANTIONES**  
**BRIGINNONES**  
**STATVMAE**  
**VIRINNONES**  
**VCEITIAE**  
**SEGVSTONES**

Si l'on voulait que **SEXTANT**, **BRIGINN** et **VIRINN** fussent, comme les autres, au nominatif singulier, pour *Sextantio*, *Briginno* ou *Briginnum*, *Virinno* ou *Virinum*, on n'en devrait pas moins lire *Segustones* ; car *Segusto* étant l'appellation du lieu au nominatif singu-



tier, *SEGUSTON* de l'inscription doit être l'indication de la réunion de ses habitants, *Segustones*.

M. Germer-Durand, cherchant la situation de ces noms de lieu, a pris pour guide l'analogie. « Ces noms, » dit M. Léon Renier, n'étant accompagnés d'aucune » indication de distance, on ne peut essayer d'en re- » trouver la synonymie moderne qu'au moyen des rè- » gles de cette partie de la diplomatique qui traite des » altérations qu'ont subies les noms de lieu au moyen- » âge. »

La probabilité des attributions devient plus grande encore lorsque les noms modernes correspondants à ceux de l'inscription appartiennent à des localités riches en antiquités gallo-romaines.

Je passe à la discussion des attributions proposées pour les noms de lieu de cette curieuse inscription.

**ANDVSIA.** — L'attribution d'*Andusia* à la situation de la ville d'Anduze (Gard) est certaine. On a trouvé, au sommet de la montagne dite de Saint-Julien, sur le versant et au pied de laquelle est bâtie la ville actuelle, des vestiges de bâtiments, des médailles et d'autres antiquités qui prouvent l'occupation de ce point à l'époque gallo-romaine.

*Andos* (1) est, je pense, la forme celtique d'*Andusia*. Deux autels votifs du Musée de Toulouse viennent à l'appui de ce sentiment. On lit sur le premier **NERCVLI**

(1) L'étymologie de Bullet : « *aon*, *an*, rivière ; *du*, deux ; *uch*, » *us*, élévation, colline, » me semble trop compliquée pour être vraie. Je préfère le mot **AND**, élevé, haut, analogue à *andi*, *anti*, qui se retrouve avec cette signification dans beaucoup de langues anciennes et modernes.

Les deux montagnes d'Anduze, entre lesquelles coule le Gardon autoriseraient peut-être cette préférence.

TOLIANDOSSO, et sur le second HERCVLI ILVNNO ANDOSE (1). *Toliandosso, Ilunno, Andose*, sont évidemment des surnoms topiques d'Hercule.

Un cippe funéraire du même Musée rappelle aussi ce nom, mais sous la forme latine ANDVS (2).

BRVGETIA. — Ménard place cet ancien lieu à *La Bruguière* (canton de Lussan, arrondissement d'Uzès), appelé *Brugeria* dans le dénombrement fait en 1384

(1)	HERCVLI	CN. POMPEIVS
•	TOLIANDOSSO	CN. L. HYLAS
	INVICTO	HERCVLI
	PRIMIGENIVS	ILVNNO ANDOSE
	SEMBI FIL	V. S. L. M.
	V. S. L. M.	

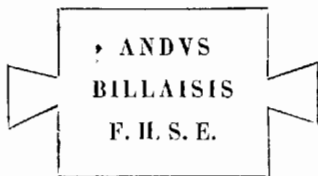
Petit autel votif en marbre des Pyrénées, trouvé à St.-Elix.      Autel en pierre, trouvé à Narbonne.

Je copie dans Gruter, tom. II, pag. 764, une autre inscription remarquable par les noms gaulois qu'elle mentionne : ANDOS s'y trouve deux fois à la dernière ligne :

BORSO  
ADEITVI. F. SILEX  
EPAIMAIGI VXOR HEBES  
EX TESTAMENTO  
⊕ ODOXO F. LOHITTON F.  
ANDOSTEMVI F. ANDOSSO F.

Cette inscription, gravée sur pierre, était autrefois encadrée dans un mur du cloître de St.-Bertrand-de-Comminges.

(2)



Andus, Billaisis Filius, hic situs est.

des feux de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes (1).

M. J. Teissier préfère la *Bruyère* près Anduze, où il a trouvé quantité de débris antiques attestant l'occupation de ce point pendant la période gallo-romaine. Cette attribution pourrait sembler d'autant plus probable que BRUGETIA suit immédiatement ANDVSIA sur l'inscription du Musée de Nîmes.

M. Germer-Durand voyait d'abord *Brugetia* dans *Vieux-Brugei*, hameau de la commune de Cornillon (2); mais il préfère l'attribution de M. Léon Renier qui propose *Bruyès*, de la commune d'Aigaliers. La raison de cette préférence est que cette dernière forme provient d'une modification analogue à celle qu'a subie l'appellation UCETIA, devenue *Uzès* :

BRUGETIA, d'abord *Brugès*, puis *Bruyès* et *Brueys*.

M. Emilien Dumas m'assure que l'on trouve à Bruyès de nombreux fragments de briques et de tuiles romaines. On y a découvert, il y a quelques années, une grande quantité de monnaies carlovingiennes.

La forme celtique de *Brugetia* était probablement *Bruget* ou *Brugeto*, analogue à l'ITAKO de *Ucetia*. Les noms de *Brugetum*, *Brugetia*, *Brugeria* et autres peu différents, dont la racine est la même (*Brug*, bruyère), devenus de nos jours *Bruyères*, *Bruget*, *Bruquières*, *Bruyès*, etc. (3), ont dû être donnés, dans l'origine,

(1) Ménard, *Hist. de Nîmes*, tom. III, Preuves, charte XVII, pag. 82, col. 2.

(2) Carte des diocèses du Haut et Bas-Languedoc, exécutée par les ordres des États de la Province.

(3) Voici la liste des communes et hameaux du Gard qui rappellent cette origine :

1° Communes.

Brouzet. — Canton de Vézénobre.

à beaucoup de lieux. Cette communauté d'appellation rendra probablement toujours impossible la détermination de l'attribution certaine du BRUGETIA de notre inscription, à moins que des monuments nouveaux ne nous éclairent sur la position respective des lieux qui y sont mentionnés et sur la distance qui les séparerait.

TEDVSIA. — Ménard propose, pour ce nom de lieu, le village de Théziers (canton d'Aramon, arrondissement de Nîmes), situé près du Gardon. Il se fonde sur ce qu'il est appelé *Theserix* dans le dénombrement que je viens de citer (1).

M. Walckenaer dit : « Le nom de *Tedusia* se re-  
» trouve dans celui de la Tède ou la Taida, près St-

Brouzet. — Canton de Quissac.

La Bruguière. — Canton de Lussan.

2<sup>o</sup> *Hameaux.*

Le Bro ,	commune de	Lanuéjols.
Broussan ,	—	Bellegarde.
Brouzel ,	—	Aujac.
Brouzet ,	—	Aujac.
Brueis ,	—	Aigaliers.
Bruel ,	—	St-André-de-Valborgue.
Bruel ,	—	Bréau.
Brugèdes ,	—	Sénéchas.
Bruège ,	—	St-Privat-des-Vieux.
Bruget (Vieux) ,	—	Cornillon.
Brugueirrolles ,	—	Mialet.
Bruguièr ,	—	Monoblel.
Id. ,	—	Méjannes-lès-Alais.
Le Bruguièr ,	—	St-Itomans-de-Codières.
La Bruguière ,	—	Arrigas.
La Bruguière ,	—	Généralgues.
La Bruguière ,	—	Mandagout.
La Bruguièrette ,	—	Aigaliers

(1) Ménard, *Hist. de Nîmes*, tome III, Preuves, p. 80.

» Jean-de-Gardonnenque , où l'on a découvert des an-  
» tiquités. »

Si les lois de formation des mots ne comportaient aucune exception , je referais le nom moderne que je cherche en appliquant à *Tedusia* la modification légère qu'*Andusia* a subie , et je dirais :

*Andusia*-Anduse , *Tedusia*-Teduse.

Mais les deux syllabes *te* , *du* , ayant la même consonne , l'une des deux a pu disparaître. *Tedusia* peut être devenu *Tède* , *Tude* , *Tèze* , *Duse* , *Tuse* (1) ou quelque chose de semblable.

M. Walekenaer adopte la première forme. Je ne connais pas la *Tède* dont il parle , mais bien une longue montagne appelée la *Tude* , située au sud-ouest de la vallée du Vigan , et qui a donné son nom à la famille de l'infortuné La Tude , célèbre par son long emprisonnement.

La troisième forme , *Tèze* , se rapproche beaucoup de Théziers , village auquel Ménard accorde la préférence.

M. Léon Renier , probablement guidé par un raisonnement analogue , dit dans son excellent travail sur

(1) Les cinq formes sont en réalité le même nom ; car le Z et le D sont très-souvent mis l'un pour l'autre.

*Aiguedo* , Aiguèze.

*Blandiarum* , Blauzac.

*Sado* , Saze.

*S. Benedictus* , St-Bénézet.

*S. Desiderius* , St-Dizier.

*S. Baudilius* , St-Bauzile.

*S. Fredaldus* , St-Frézal (Lozère).

*Gredona* , Grèze (Id.)

*Baladunum* , Balazuc (Ardèche).

les Itinéraires de la Gaule : « *TEDVSIA, peut-être Dieusses près Sénéchas* (1). »

M. Germer-Durand était arrivé au même résultat, avant d'avoir consulté l'ouvrage de M. Renier ; mais il a renoncé depuis à cette attribution. *Thésiers*, que, dans le pays, on prononce encore de nos jours *Thésiès*, comme on y prononce *Ribiers*, *Ribiès*, lui paraît plus probable en raison : 1<sup>o</sup> de la similitude d'altération que *Tedusia* aurait subie avec celle d'*Ucetia* et de *Brugelia* devenus *Uzès* et *Bruyès* ; 2<sup>o</sup> des nombreuses antiquités découvertes sur le territoire de cette commune. L'emplacement de la ville gallo-romaine est au lieu dit *lou Castellas* ; son enceinte antique est encore parfaitement visible.

Par analogie avec *Andusia*, je pense que la forme celtique de *Tedusia* devait être *Tedos*, dont le radical **TED** paraît avoir signifié maison (2).

**VATRVTE**. — Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit, dans la première partie de cet essai, sur l'attribution proposée par M. Germer-Durand pour le **BPA-TOYΔE** de l'inscription celtique, qui est sans aucun doute le **VATRVTE** du petit monument du Musée de Nîmes.

**VGERNI**. — *Ugernum* est mentionné dans la Table Théodosienne, l'Anonyme de Ravenne et la Géographie

(1) *Dieusses*, hameau de la commune de Chambon, canton de Génolhac, arrondissement d'Alais, est aussi le nom de la montagne sur laquelle est situé ce hameau. Non loin de là, dans la partie montagneuse du territoire d'Aujac, on a découvert une voie romaine. Au moyen-âge, *Dieusses* est appelé, dans les actes, *Deucia*, *Deuciw*, et cette forme pourrait très-bien avoir pour origine le *Tedusia* de l'époque gallo-romaine.

(2) **TED**, irlandais — maison.

**TETH**, gallois — sommet, faite, cime.

de Strabon. Les mesures des itinéraires et les données de l'histoire prouvent sa position à Beaucaire.

La forme celtique d'*Ugernum* était probablement *VVERN* ou *GVERN*, qui signifie, en gallois et en bas-breton : aune, aunaie, lieu planté de ces arbres aquatiques. On retrouve ce mot presque intact dans divers patois de la France (1).

La forme grecque, probablement *Ούγερρον*, est écrite *Γίτρον* dans Strabon. Casaubon dit, à ce sujet, dans une note : « *Ugernum, ut paullò antè habebant libri veteres.* »

Au moyen-âge, le nom gallo-romain *Ugernum* cesse d'être employé. Il est remplacé, dans les actes en latin, par *Belcayra*, *Bellicadrum*, et par *Belcayre* dans ceux en langue vulgaire (2).

*Ugernum* était sans doute l'une des 24 bourgades qui, au rapport de Strabon et de Pline, dépendaient de *Nemausus*. Cependant Grégoire de Tours l'appelle *Castrum Arelatense*; ce qui tendrait à prouver que, dans un démembrement ou remaniement postérieur, *Ugernum* aurait été annexé à la *Civitas Arelatensis* (3).

- (1) *Vergné*, en vieux français;  
*Verne*, dans la Bresse;  
*Berne*, *Verne*, en languedocien et en gascon;  
*Vergne*, en limousin;  
*Vergne*, *Berne*, en auvergnat.

Dans plusieurs de ces patois, *Vernois* signifie aunaie. Au moyen-âge, *Vernagium*, *Vernacia*, *Vernedum*, *Vernetum*, *Vernotum*, sont employés dans les actes pour indiquer un lieu planté d'aunes.

(2) Ménard voit l'étymologie du nom de *Beaucaire* dans la belle situation de cette ville au bord d'un grand fleuve, et dans une plaine carrée, *Belli-cadrum*. Bullet la cherche dans le celtique *BEL*, roc, *CADR*, fort, fortifié.

(3) Je trouve dans l'*Hist. gén. de Lang.* la date précise de ce fait : A la mort de Caribert, décédé sans enfants mâles, ses

Effectivement, jusqu'à la révolution, Beaucaire et sa viguerie ont fait partie du diocèse d'Arles. L'Anonyme de Ravenne l'appelle : « *Ugernon, quæ confinatur cum Arelaton.* »

La position d'*Ugernum* sur le bord du Rhône est attestée par Jean, abbé de Biclare, historien du vi<sup>e</sup> siècle, qui, parlant de cette place, prise et saccagée en 586 par Reccarède, fils de Léovigilde, roi des Visigoths, s'exprime ainsi : « *Castrum Odjerno, tutissimum valdè, in ripâ Rhodani fluminis positum.* » *Odjerno* est évidemment une corruption d'*Ugernum*.

Dans un acte d'hommage rendu, vers l'an 1020, à Bérenger, vicomte de Narbonne, il est encore question du *Castrum de Ugerno* (1).

Ménard (2) prétend qu'il a existé, dans la plaine de St-Roman, une ville d'*Ugernum*, différente du *Castrum Ugerni* dont il vient d'être question. Il se fonde sur ce qu'on y a trouvé beaucoup d'antiquités gallo-romaines. D'Anville (3) combat avec raison cette opinion qui n'a pas été adoptée. Le nom d'*Ugernum* paraît

trois frères se partagèrent son royaume. « La Provence, qui en » avait fait partie, fut divisée entre Sigebert, roi d'Austrasie, et » Gontran, roi de Bourgogne. Le sort donna Marseille au premier et » Arles au second. Ces deux villes devinrent alors capitales des États » de ces deux princes dans cette province. Les diocèses d'Uzès » et de Lodève, qui appartenaient à Sigebert, furent compris » dans le gouvernement de Marseille, et le château d'*Ugernum*, » situé en-deçà du Rhône et au voisinage d'Arles, dont Gontran » était le maître, dépendit du gouvernement de cette dernière » ville. »

(*Histoire générale de Languedoc*, tom. 1, p. 277).

(1) *Histoire générale de Languedoc*, tom. 2, notes, pag. 618.

(2) *Histoire de Nîmes*, tom. 1<sup>er</sup>, note 8, pag. 23 et tom. 7, pag. 654.

(3) *Notice de l'ancienne Gaule*, in-4<sup>o</sup>, 1760, pag. 697, article UGERNUM.



s'être conservé dans une ancienne île du Rhône désignée sous le nom de *Gernica*, *Ugernica* dans les actes du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle et située *inter Belcaire et Tarasconem*, comme l'indique un titre de 1125 cité par Hadrien de Valois. Elle avait évidemment pris son nom du voisinage d'*Ugernum*. Cette île subsistait encore en 1298, ainsi que le prouvent des lettres-patentes de Charles II, comte de Provence. Astruc (1) démontre que, depuis cette époque, elle s'est réunie par atterrissement à la rive gauche du Rhône, à Tarascon même, dont la partie basse porte encore le nom de *Jarnègue* ou *Gernègue*. En 1125, cette île rappelait donc le nom antique d'*Ugernum*, tandis que le château situé sur la rive droite avait perdu ce nom et pris celui de *Bellum quadrum*, *Bellieadrum*, *Belcayra* (2).

SEXTANT.—*Sextantio* est mentionné dans la Table Théodosienne, l'Itinéraire d'Antonin, l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem et l'Anonyme de Ravenne, avec des variantes qui proviennent sans doute des copistes (3). Sa position, parfaitement déterminée, se rap-

(1) Astruc, *Mém. pour l'Histoire natur. de Languedoc*, pag. 117.

(2) Le plus ancien titre où figure le nom de Beaucaire, est l'acte de partage entre Raymond et Bernard, tous deux fils de Bérenger, vicomte de Narbonne, décédé vers la fin de l'an 1067. Beaucaire et Argence y sont indiqués parmi les possessions qui dépendaient du domaine de leur père; et, comme le *Castrum de Ugerno*, dont le vicomte Bérenger avait reçu l'hommage en 1020, n'est point mentionné dans cet acte, les historiens du Languedoc pensent, avec raison, que ce *castrum* et le *Belli-cadrum*, qui apparaît ici pour la première fois, sont un seul et même lieu.

V. *Histoire générale de Languedoc*, tom. II, pag. 618; — Ménard, tom. VII, pag. 653.

(3) SEXTANTIONE, *Itiner. provinc. Anton. Aug.*, diff. mss.

SEXTANCIONE, *id.*, diff. mss.

SEXTATIONE, *id.*, *id.*

porte au lieu de Substantium, près Montpellier, entièrement ruiné depuis plusieurs siècles. *Sextantio* était situé sur une roche escarpée, sur la route de Nîmes à Narbonne, entre *Ambrussum* et *Forum Domitii* (1).

SEXTANT est lu *Sextantium* par Ménard et *Sextantiones* par M. Germer-Durand.

BRIGINN (2). — La situation de ce nom de lieu, que Ménard lit BRIGINUS, est fixée par cet auteur à Brignon (Gard). Cette opinion, que je crois très-fondée, n'a point eu de contradicteurs. Elle satisfait aux exigences de la diplomatique et de l'archéologie. On conçoit très-bien, en effet, que *Briginno*, appelé dans le moyen-âge *Brinno* (1273), *Brinonum* (1207), *Brinhonum* (1381, 1384), soit devenu Brignon (3);

SOSTANTIONE, *Itiner. à Burdigala Hierusalem usque.*

SEXTACIONE, *Tab. Theod.* — Mannert lit *Sertatione* ou *Serratione*.

*Sostancio*, *Sustancion*, *Soustancion*, *Substantion*, au moyen-âge.

(1) Voici l'étymologie de Bullet : *Sych*, *sech*, enceinte ; *Ten*, *Tan*, rudes, *Ton*, montagne. Elle me semble trop compliquée et par conséquent peu vraisemblable. L'accumulation de trois radicaux pour un mot de trois syllabes est contraire aux lois étymologiques.

(2) BRIGYN (*gallois*), extrémité, bout, sommet, cime, faite ; ou peut-être BREG (*gallois*), rupture.

(3) Quantité de noms de lieu écrits sans *g*, au moyen-âge, comme *Brinno*, *Brinonum*, *Brinhonum*, ont pris cette lettre dans la forme moderne.

*Albinhacium*, Aubignas.

*Avinho*, Avignon.

*Balneolæ*, Bagnols.

*Blavinhacum*, Blavignac.

*Campanhæ*, Campagnes.

*Campanhacum*, Campagnac.

*Cassanhacum*, Cassagnas.

*Cassanholæ*, Cassagnoles.

*Custanholum*, Castagnols.

et d'un autre côté, les nombreuses antiquités romaines exhumées de son territoire sont des preuves irrécusables de l'ancienneté de son origine.

L'extrémité de la colline, en forme d'éperon, que le Gardon contourne et sur laquelle est assis le village actuel de Brignon, est appelée *Serre de Brienne*. Ce point a fourni toutes les antiquités exhumées du territoire de Brignon : c'est l'emplacement de l'ancien *Briginn*.

Plusieurs ruisseaux des environs portent le nom de *Braune* ; celui qui passe à Nozières et se jette dans le Gardon, en face de Brignon, est ainsi appelé par les habitants, bien que la *Statistique du Gard* le désigne sous un nom différent. Je vois, dans ce mot, une autre altération du *Briginn* de notre inscription.

STATVMAE. — Voir l'article consacré au  $\Sigma\Delta\text{E}\Delta\text{M}\text{A}$  de l'inscription celtique.

VIRINN (1). — Ménard lit ce mot VIRINNus et

*Codonhanum*, }  
*Codonianum*, } Codognan.  
*Galsinhano* (*S. Cesarius de*), Gausignan (*S.-Césaire de*)  
*Launhacum*, Lagnac.  
*Lezinhanum*, Lézignan.  
*Martinhanicæ*, Martignargues.  
*Montinhanicæ*, Montignargues.  
*Parinhanicæ*, Parignargues.  
*Planiolum*, Plagnol.  
*Senhanum*, Signan (Gard).  
*Sernhaqueti* (*Capella*), Sergnaquet (la Capelle de)  
*Serinhanicæ*, Serignac.  
*Vanhacum*, Vagnas.

Cette forme constante prouve qu'au moyen-âge on prononçait déjà *Albignaium*, *Campagneæ*, *Castagnolum*, *Lezignanum*, *Martinhanicæ*, *Parignanicæ*, *Vagnacium*, etc.

(1) BRIN, BREN, gallois, — colline, hauteur, montagne ;

BER, BIR, BAR, BERG, BERN, BIRN, même signification en diverses langues.

croit le reconnaître dans le nom latin de Vézenobre, au moyen-âge (*Vicenobrium*). Cette attribution ne me semble pas admissible.

M. Walckenaer cherche à retrouver le nom de VIRINN dans la petite rivière de Virinque (1), qui sépare, dans une partie de son cours, les départements du Gard et de l'Hérault. Il propose, en conséquence, de fixer la position de l'ancien VIRINN à Luc ou à Vissec, situés sur cette rivière.

M. Germer-Durand, toujours guidé par l'analogie, a cherché un nom qui, formé de VIRINN, lui ressemblât autant que Brignon ressemble à BRIGINN.

Brignon n'est pas le seul nom de lieu du département du Gard formé de cette manière. Une inscription antique, trouvée à Lédenon, nous apprend que les anciens habitants de ce village étaient appelés *Letinones*, et par conséquent le lieu même *Letinno*.

Or, si *Briginno, onis, Briginnonnes*, est devenu Brignon; si *Letinno, onis, Letinnonnes*, est devenu Lédenon; *Virinno, onis, Virinnonnes* doit être devenu Virnon ou Vernon.

Il n'existe point de Vernon dans le département du Gard; mais cette petite difficulté n'a point arrêté M. Germer-Durand. Il voit dans Vernon de l'Ardèche le VIRINN de notre inscription. L'ancien territoire des Volces Arécomiques, représenté, au IV<sup>e</sup> siècle, par le diocèse de Nîmes dont furent démembrés successive-

(1) La Virinque (*Virinca*) est appelée *fluvius Virs* (génitif *Viris*) dans un acte du XIII<sup>e</sup> siècle publié par Ménard. Cette appellation me semble commune à plusieurs cours d'eau du département. Je trouve en effet la Vis (*Vis*), le Vistre (*Vister, Visre*), le Vidourle (*Viturlus, vis-dour*), la Virinque (*Virinca*), dont les noms doivent avoir la même origine.

ment ceux d'Uzès, de Maguelone et de Lodève (1), s'étendait, au nord comme à l'ouest, au-delà du département du Gard. Vernon, le VIRINN de l'inscription, est situé sur la limite de l'ancien diocèse d'Uzès; il se pourrait donc qu'il eût fait partie du territoire des Volces Arécomiques, même après son amoindrissement. L'attribution de VIRINN à Vernon (Ardèche), me paraît avoir une grande probabilité; et, dans le cas où les noms de localités que mentionne notre inscription appartiendraient à des postes militaires, elle n'en serait que plus naturelle.

Vernon est appelé dans les actes du moyen-âge, *Vernonum*, *i* (1323), et *Verno, onis* (1384). Cette double terminaison, commune à beaucoup de localités au moyen-âge, comme on peut le voir par le tableau suivant, doit tenir aux raisons que j'ai énoncées en terminant la première partie de cet essai.

(1) Les villes d'Uzès, de Maguelone et de Lodève, comprises dans le territoire des Volces Arécomiques, durent être comprises aussi dans les limites de l'Eglise de Nîmes, lors de l'organisation des diocèses. On ignore la date précise du démembrement d'Uzès et de Lodève; mais on le rapporte généralement au commencement du v<sup>e</sup> siècle. Quant à celui de Maguelone, il est plus récent d'environ un siècle.

NOMS des Habitants selon toute probabilité.	NOMS DES LIEUX.		
	FORMES LATINES AU MOYEN-AGE.		FORME MODERNE.
Vir-innones.	Verno, onis.	Vernonum, i.	Vernon ( Ardèche ).
Brig-innones.	Brinno, onis.	{ Brinnonum, t. Brinhonum, i.	Brignon ( Gard ).
Let-innones.	Ledeno, onis.	Ledenonum, i.	Lédenon ( Gard ).
Av-innones.	Avinio, onis.	Avinionum, i.	Avignon ( Vaucluse ).
Cur-innones.	Corno, onis.	Cornonum, i.	Courzon ( Herault ).
Samp-ustones.	Sampso, onis.	Sampsonum, i.	Sampzon ( Ardèche ).
Al-ustones.	Also, onis.	Alsonum, i.	Alzon et Auzon ( Gard ).
Seg-ustones.	{ Segusso, onis. Susso, onis.	Segustonum, i. »	Séguisson ( Gard ). Suzon ( Gard ).
Calv-istones.	Calvicio, onis.	Calvitionum, i.	Calvisson ( Gard ).
Gre-dones.	Gredo, onis.	Grezum, i.	Grèze ( Lozere ).
Sa-dones.	Sado, onis.	Sazum, t.	Saze ( Gard ).
Corn-ellones.	Cornillio, onis.	Corniliolum, i.	Cornillon ( Gard ).
Cass-ellones.	Castillio, onis.	Castilionum, t.	Castillon ( Gard ).
Mag-ellones.	Malo, onis.	Malonum, i.	Malons ( Gard ).
Div-iones.	Bio, onis.	Bionum, i.	Bion ( Gard ).
Div-iones.	Dio, onis.	Dionum, t.	Dious ( Gard ).
Rusc-iones.	Rosso, onis.	Rossonum, t.	Rousson ( Gard ).
Ba-tu-rones.	Barro, onis.	Barronum, i.	Barron ou Baron ( Gard ).
Gar-tu-rones.	Garro, onis.	Garronum, t.	Garons ( Gard ).
Buxe-rones.	Buxedo, onis.	Buxedonum, i.	Boisseron ( Gard ).

**UCETIA.** — L'attribution d'*Ucetia* à la position d'Uzès est certaine. Les anciens géographes et les itinéraires n'en font point mention ; mais les monuments romains qu'on y a trouvés et les traditions historiques suffisent pour attester l'antiquité de l'origine de la ville d'Uzès, mentionnée dans la notice des provinces de la Gaule sous le nom de *Castrum ucetiense*.

Son nom celtique doit être **ITAKO** (Voir ce mot dans la première partie de cet essai), qui sera proba-

blement devenu *Utica*, *Utecia*, d'où *Ucetia*, par transposition des deux consonnes *t* et *c*. La première forme se retrouve dans deux actes de 1086 et de 1210, où l'on voit employé le mot *Uticensis*, adjectif d'*Utica*, qui rappelle l'*Itako* de l'inscription celtique. Elle existe d'une manière plus évidente encore dans une lettre de Pascal II à Bertrand, archevêque de Narbonne, en date de 1099 :

« *Statuimus enim eidem ecclesie tueque fraternitati has civitates, Tolosam videlicet, Carcassonam, Elnum, Biterrim, Agatham, Magalonam, Nemausum, EUTICAM, Lugdowem, debitam semper exhibere obedientiam* (1). »

M. Walckenaer, qui rapporte ce passage (2), ajoute :

« Le savant éditeur de ces lettres, dom Brial, ne sachant que dire sur *Eutica*, l'a omis dans son *Index geographicus* ; et on ne trouve point ce lieu dans Hadrien de Valois. Cependant, il est évident, d'après la lettre de Pascal, qu'*Eutica* doit être le chef-lieu d'un diocèse, de même que *Lugdowem* (*Lodève*), *Nemausum*, etc. En jetant les yeux sur la France ecclésiastique, on aperçoit, malgré le peu de ressemblance des noms, qu'*Euticam* n'est autre chose qu'*Ucetia*, Uzès ou *Castrum Ucetiense*. »

La lecture de l'inscription celtique du Temple-de-Diane confirme l'opinion de M. Walckenaer sur l'identité d'*Eutica*, qui est bien notre *ITAKO*, avec *Ucetia* ; et d'un autre côté, la lettre du pape Pascal II devient une preuve irrécusable et convaincante de la vérité de lecture et d'attribution de M. Germer-Durand.

(1) *Recueil des Historiens de France*, tom. xv, pag. 47.

(2) Walckenaer, *Géog. Anc. histor. et compar. des Gaules*, tom II, pag. 359.

Quant à l'opinion de M. Walckenaer : que la leçon *Eutica*, dans la lettre de Pascal II, provient de l'ancien nom du canton nommé *Eucetica*, je la crois erronée (1); l'ITAKO de l'inscription celtique la rend inad-

(1) Je copie ce passage :

« L'article d'*Ucetia* dans le *Gallia christiana* (tom. VI) ne présente pas ce nom sous la forme que lui donne Pascal II (*Eutica*); cependant on y voit que, dans le moyen-âge, *Ucetia* se nommait *Ucetica*. »  
 » M. de Mandajors, dans un savant Mémoire sur les limites de la France et de la Gothie (*Mém. de l'Académie des Inscr. et Belles lettres*, tom. VIII, pag. 450), prouve que le canton nommé *Ucetica* comprenait les diocèses d'Uzès et d'Alais ou d'*Aresetum*; que ce dernier n'est qu'un démembrement du diocèse d'Uzès; et dans l'intérieur de ce canton d'*Ucetica* se trouve un lieu nommé Euzet-S<sup>te</sup>.-Croix, un peu au nord de Maurice de Cazeville, dans le département du Gard; on trouve aussi dans le même département, et dans le canton même d'Uzès, Saint-Michel-d'Euzet. Ceci me fait croire que la leçon *Eutica* dans les lettres de Pascal est exacte, et que cette forme provient de l'ancien nom du canton nommé *Eucetica*. Pour distinguer les lieux situés dans ce diocèse ou canton, des autres qui portaient les mêmes noms de saints, on a ajouté le nom du canton et on a dit : Saint-Michel-Eusétique ou l'Usétique, Sainte-Croix dans l'Eusétique ou l'Usétique. Ceci démontre qu'on a écrit autrefois *Eutica* au lieu d'*Ucetica*. D'*Eusetica*, par contraction, est dérivé *Eutica*; ainsi l'on voit qu'*Ucetia* et *Eutica*, qui paraissent présenter une assez grande différence, sont cependant les mêmes noms. »

(Walckenaer, *Géogr. Ancien. hist. et compar. des Gaules*, tom. II, pag. 540.)

Les appellations *Euzet* (canton de Vézénobre, arrondissement d'Alais) et *St-Michel-d'Euzet* (canton de Bagnols, arrondissement d'Uzès) n'ont point pour origine *Ucetica*, adjectif d'*Ucetia*, comme le croit M. Walckenaer. *Euzet* est la forme languedocienne ou vulgaire du latin *Ilcetum*, lieu couvert de chênes-verts. Il existe encore, dans le territoire de ces localités, beaucoup de bois dont l'essence est l'ycuse. De *ilce* a donné *Elze*, nom d'un hameau de



missible, à mon avis; mais M. Walekenaer, qui ne connaissait point la forme celtique du nom d'Uzès, n'en a pas moins parfaitement constaté l'identité des appellations *Eucetia* et *Eutica*.

J'ai dit (Voir ci-dessus, première partie) que l'emploi de la forme *Utica*, *Eutica* au moyen-âge était probablement dû à la persistance des appellations anciennes dans la langue du peuple.

Les actes publiés par les Bénédictins et Ménard, dans leurs Preuves, donnent :

*Ucetia* (1380),  
*Ucecia* (1384),  
*Ucesia* (1384),  
*Ucessia* (1372, 1451),  
*Uzccium* (1160),  
*Uzeticum* (1160),  
*Uzetica* (1380).

On trouve quelquefois *Ureticum*, *Ureticensis* (879, 1107, 1121); mais ce doit être une erreur du copiste qui aura écrit *r* au lieu de *z*, ces deux lettres ayant, dans l'écriture gothique, une forme presque identique.

la commune de Malons, arrondissement d'Alais, et l'*Elze*, hameau de la commune de Robiac, arrondissement d'Alais.

*Ucetum* a donné *Euzet*, canton de Vézénobre, arrondissement d'Alais; — *St-Michel-d'Euzet*, canton de Bagnols, arrondissement d'Uzès; — *Euzière*, hameau de Soudorgues, arrondissement du Vigan; — l'*Elzière*, hameau de Mars, arrondissement du Vigan; l'*Elzière*, hameau de Peyremale, arrondissement d'Alais.

L'expression latine *Euzetum*, *Heuzetum*, que l'on rencontre dans les chartes du moyen-âge, doit provenir de la forme vulgaire *Euzet*.

1384. — *De Heusetto, ubi ii foci* (*Vicaria Ucecie*).

Id. — *De S. Michaelis de Heusetto, ubi viii foci* (*Vicaria Balnearum*).

(Dénombrement des feux de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes).

On voit, dans un acte de 1160, l'appellation romane *Uzès*, orthographiée comme de nos jours; plus tard, on écrit *Uzez*, *Usez* et *Usès*.

SEGUSTON. — Ménard propose pour cet ancien lieu la situation du village actuel de Soustelle, que les actes du moyen-âge désignent sous le nom de *Sostella*; mais je ne vois aucune analogie entre ces deux noms. Il eût été étonnant de voir cette attribution en disant que Soustelle se trouve dans le voisinage d'autres lieux que l'on sait positivement avoir été habités à l'époque gallo-romaine.

M. Walekenaer avoue ne trouver aucun emplacement pour *Seguston*. « Peut-être, ajoute-t-il, ce lieu » est-il Sagriers, au midi d'Uzès. »

M. Germer-Durand le voit dans le village ou hameau de *Suzon*. J'ai dit que la présence de la lettre N justifie suffisamment l'idée de M. Germer-Durand sur l'appellation au pluriel *Segustones*. L'attribution qu'il propose me paraît, en outre, fort admissible.

En effet, plusieurs noms anciens bien connus ont éprouvé, pour arriver jusqu'à nous, des modifications semblables à celles qui de *Segusto, onis, Segustones* ont fait *Suzon*. Par exemple, il est certain que *Secusio, onis, Secusiones* est devenu *Suze*, et *Segustero, onis, Segusterones, Sisteron*. Dans ces deux cas, de la syllabe *seg, sec*, il n'est resté que la première lettre. Pourquoi la même suppression ne se serait-elle pas produite dans le mot *Segustones*, qui serait devenu *Suston, Susson, Suzon*?

L'observation suivante rendra cette probabilité plus grande encore.

Le village s'appelle *Suzon*, le ruisseau *Seguissou*. Or, ce dernier nom est presque identique au SEGUSTON

de notre inscription, qui aura sans doute reçu deux altérations, l'une sans contraction, *Segusso*, *Ségusson*, l'autre *Segusso*, *Susso*, *Suzon*, avec la contraction que j'ai signalée (1). En général, toutes les fois que, dans une vallée, le cours d'eau porte un nom reproduit avec différentes modifications dans les appellations des localités, on peut croire à une dénomination plus ancienne, commune à tout le canton (2).

(1) Un autre lieu, *Segoussas*, est indiqué, non loin de là, dans la belle carte géologique de M. Emilien Dumas

(2) M. de Blégier m'a fait remarquer qu'à Vaison, chez les *Volcontii*,

Le cours d'eau s'appelle *Oὔαρος* (?), *Ovesia*, l'Ouvèze;

La ville — *Oὔαρίων*, *Vasio*, *onis*, Vaison;

Le peuple — *Oὔαρίωνες*, *Vasienses*, les habitants de Vaison.

Il en est de même à Brignon, chez les Volces Arécomiques :

La ville s'appelle *Briginno*, *onis*, Brignon;

Le peuple — *Briginnones*;

Le cours d'eau » Braune ou Brahune.

L'examen de la carte de Cassini et de la carte géologique de M. Emilien Dumas, fournit de nouvelles preuves à l'appui de cette assertion.

Ainsi, le nom de *Trèves*, probablement le *TPEBO* de l'inscription celtique, se retrouve dans celui du ruisseau le *Trevezel*.

Celui de *Seynes*, *Sedenæ* au moyen-âge, *STATUMAE* à l'époque gallo-romaine, *ΣΔΕΔΕΜΑ* à l'époque celtique, se retrouve également dans le nom de la rivière, la *Seyne*.

Dans la vallée dite la *Salendrenque*, un petit cours d'eau arrose les territoires voisins de plusieurs hameaux ou villages appelés *Grevoul*, *Grevoulet*, *Grevoullere*, *Grefouille*. Ces noms semblables indiquent une origine commune, un nom plus ancien qui, à l'époque gallo-romaine, a pu être *Crevum* ou *Crevo*. Près de là, coule un ruisseau nommé *Crieulon*, qui a donné son nom à St-Jean-de-Crieulon et semble rappeler un petit peuple du nom de *Crevolones*.

Le nom des divinités locales celtiques, devenu parfois, après

Le val Suzon (Côte-d'Or), le ruisseau qui l'arrose (le Suzon) et les habitants de la contrée doivent avoir eu, dans l'antiquité, des noms analogues à notre *Seguston*.

SEGUSTON me paraît être entièrement celtique. La syllabe *seg* ou *sec* entre dans la composition de plu-

la conquête, simple surnom des divinités analogues de l'Olympe gréco-romain, se retrouve fréquemment dans l'appellation actuelle des contrées, villes, villages, hameaux et tènements; il est souvent identique à celui du cours d'eau. Par exemple:

*Nemausus.* { NAMA (fontaine), *Nemausus*, fontaine de Nîmes.  
 { NAMAΥΣ (dieu topique), *Nemausus*, le dieu Nemausus.  
 { NAMAΥΣ *Nemausus*, la ville de Nîmes.  
 { NAMAΥΣATEΙΣ *Nemausenses*, les Nimois.

*Solimariā* { SOLIMARA, déesse topique des Leuci.  
 { SOLIMARIACA, ville des Leuci, plus tard *Solicia*, aujourd'hui Soulosse.  
 { SOLIMARIACENSIS (*pagus*). Ancienne division territoriale, dont le chef-lieu était *Solimariaca*.  
 { SOLIMARIACENSES, les habitants de Solimariaca.

*Solecensis pagus*, le Soulossois, venu de *Solimariaca*, par *Solicia*.

Une déesse topique des anciens Edues (*dea Bibracte*) porte également le même nom que leur capitale, *Bibracte*, depuis *Augustodunum*, *Autun*.

Le nom de *Baigorriā*, dieu topique des Pyrénées, se retrouve dans:

*Begerri* ou *Bigerrones*, peuple;

Le *Bigorre*, contrée;

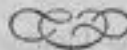
\ *Baigorri*, vallée;

*Bagnères de Bigorre*, ville;

Celui d'un autre dieu des mêmes contrées, *Iliso*, se retrouve dans l'appellation actuelle *Luchon*, *Bagnères-de-Luchon*.

sieurs noms de peuples ou de villes. Tels sont :

PEUPLES.	VILLES.	COURS D'EAU.
Segalauni.	Segessera.	Sequana.
Segni.	Segesta.	Sicoris.
Segobrigi.	Segobodium.	
Segontiaci.	Segobrigia.	
Segovii.	Segodunum.	
Segusiavi.	Segora.	
Segoregii.	Segosa.	
Segusini.	Segovia.	
Sequani.	Segovina.	
Sigambri ou	Segusio.	
Sicambri.	Segustero.	
	Segunciacum.	



Voici le résumé des attributions diverses proposées jusqu'à ce jour :

INSCRIPTION du Musée.	ATTRIBUTIONS PROPOSÉES PAR			
	MÉNARD (1748).	M. WALCKENAER (1859).	M. L. RENIER (1849).	M. GERMER-DURAND (1851)
ANDASIA.	Anduze, Gard	Anduze.	Anduze.	Anduze.
BRUGETIA.	La Bruguière, Gard	La Bruguière.	Broyès, Gard.	Broyès, Gard.
THÉDASIA.	Thésiers, Gard.	La Tôle, Gard.	Dieuesses près Sénéclaus, Gard	Thésiers, Gard.
VASTRATE.	Cruviers, Gard.	Vallerangue, Gard.	?	Vié-Cioutat près Drothinas, Gard.
BEUCAIRE.	Beucaire, Gard.	Beucaire.	Beucaire.	Beucaire.
SUBSTANTON.	Substanton, Hérault	Substanton.	Substanton.	Substanton.
BRIGNON.	Brignon, Gard	Brignon.	Brignon.	Brignon.
SEYNES.	Seato, Gard.	Sumbre, Gard	?	Seynes, Gard.
VIRIVAN.	Vézénobre, Gard.	Visses sur la Virenque, Gard.	?	Vernon, Ardèche
UZÈS.	Uzès, Gard.	Uzès.	Uzès.	Uzès.
SOUZON.	Soustelle près Alais, Gard.	Sagniers, Gard	?	Suzon, Gard

Le Tableau suivant indique les différentes formes des noms de lieu auxquels M. Germer-Durand rapporte la situation de ceux mentionnés dans l'inscription du Musée.

INSCRIPTION du MUSÉE DE NIMES.	FORME DE CES NOMS DE LIEU A L'EPOQUE				
	CELTIQUE.	Gallo-Grecque & Gallo-Romaine.	DU MOYEN-AGE (1).		MODERNE.
			LATINE.	VULGAIRE.	
ANDUSIA.	Andos.	Andusia.	Castrum Andusiense, 810, 899, 1283 Andusia, 914, 1121, 1384	Anduza, 1015 Andusa, roman, 1037, 1428 Anduse.	Anduze.
BRAGETIA.	Brugelo.	Brugelia.	Brugesia, 1489	Bruges, 1480. Brueys, 1535	Brucy.
TELUSIA.	Tedos.	Tedusia.	Teserue, 1384. Tiseræ, 1391.	Tesies	Thiers.
VATRIVTE.	BPATOTΔE.	Vatruo.	Bretote. Mansus de Bretoio. S. Vianus de Breio-manso, 1384	S. Vianre de Brethmas, 1455	Vic - Cuiat, pres Brethmas
VGERNI.	VVERN, GVERN.	Ugernum, Selon Apoll. Ugerno, Tabl. Theod.  Oϋργίνας, Forme grecque. Γίργιν, Strabon. Ugernum, Anon. Raven.	Castrum Oigerno, v <sup>e</sup> siècle. Castrum Arclatense, Greg. Taron  Castrum de Uzeron, 1038. Castrum Bellatorum, 1150 Bellatorum, 1160, 1175, 1210. Belliquadrus, 1226 Belezeyra, 1121.  Sextantio, Theodulfo v <sup>e</sup> siècle. Substantio, Assue Belmanus. Pagus Substantioensis, dipl. du Ch-le-Clavier, 848. Castrum Substantionense, 982 Castrum Substantionense, 985, 1012 Substantio, 909, 1082, 1120. Substantio, 1123.	Beucaire, 1128. Beicayre, 1430	Beaucaire.
SEYANT.	Segstant.	Sextantio, Itin. Ami Sextacione, Id. Sextacione, Id.  Sextatione, Itin. Burd. Sextacione, Tabl. Theod.		Substantion. Substantion. Substantion, v <sup>e</sup> siècle.	Les ruines de Substantion, pres Castellans.
BRIGINS.	Brigino.	Brigim (ones).	Brincomum, 1117. Brinno, 1213 Brinonum, 1351, 1384	Brinbon, 1436.	Brignon.
STATVMAE.	ΣΔΕΔΕΜΑ.	Statumae.	Sedene ? Seyna, 1384, 1596.	Seyne, 1535 Soynon.	Seynes.
VRINA.	Burano.	Virin (ones).	Voranum, 1225 Verno, ons, 1384.	Vatron, v <sup>e</sup> siècle	Vernon
VCETIAE.	ITAKO.	Uctia. Castrum Uctianse, Not. Prov. Gall.	Uctia, Eufica, 1029 Uctenus (Guitas), 1056, 1110. Uctia, 878, 898, 1156, 1380. Uctia, 925, 1284. Uctia, 1284 Uctia, 1372, 1451. Uctium, 1195. Ucticum, 923, 945, 1100. Uctica, 1286. Uctociana, 879, 1107, 1191.	Uzes, 1460. Luz. Uzes. Urez	Uzes.
SECVSTON.	Segso.	Segus (ones).	Segssonum, 1. Segusso, ont. Suso, ons.		Séguissou. Segoussas. Saton

(1) Les variantes du moyen-âge sont tirées en grande partie de l'histoire générale de Languedoc et des Preuves de l'histoire de Nîmes; le chiffre indique la date de l'acte rapporté par Ménard.

En résumé, M. Germer-Durand admet les attributions de Ménard pour *Andusia*, *Tédusia*, *Ugerni*, *Sextant*, *Briqim* et *Ucctiae*, et celle de M. Renier pour *Brugetia*. Il repousse celles que l'historien de Nîmes et M. Walekenaer ont proposées pour *Vatruve*, *Statunæ*, *Virinn* et *Seguston*. La situation de ces lieux antiques lui semble répondre à quatre lieux modernes dont les noms, au moyen-âge et même de nos jours, ont effectivement une grande analogie avec ceux de l'inscription.

J'ai calqué sur une carte géographique l'emplacement de toutes les attributions proposées, dans l'espoir que la situation respective des lieux modernes, comparée avec la disposition des noms antiques sur notre piédestal, pourrait jeter quelque lumière sur ce petit monument. Voici les idées que cette comparaison m'a suggérées.

Plusieurs des attributions de Ménard, celles de M. Walekenaer surtout, ne se prêtent point à deux conditions que je regarde comme principales, puisqu'elles sont formellement indiquées sur le monument lui-même, savoir la division des noms de lieu par groupes de cinq et la supériorité ou le commandement du dernier de chaque groupe sur les quatre précédents. En effet, si, dans l'ordre même de l'inscription antique, on cherche sur une carte les lieux modernes à la situation desquels Ménard et M. Walekenaer attribuent les noms gravés sur notre piédestal, on est frappé du défaut d'arrangement que présentent ces attributions. Les chevauchements que l'on rencontre dans chaque groupe sont tels qu'ils suffiraient, sans autre preuve, pour inspirer des doutes sérieux sur la vérité de la plupart de ces attributions. Dans celles de M. Ger-



mer-Durand, au contraire, on trouve une si heureuse concordance entre la situation des lieux modernes et les deux conditions essentielles ci-dessus rappelées, que ce fait seul préviendrait en leur faveur.

Ainsi, le second groupe, que j'examinerai d'abord parce que l'attribution des deux premiers noms qui le composent satisfait à toutes les exigences de la diplomatique et de l'archéologie, et que par conséquent on peut la regarder comme irrévocablement fixée, ce second groupe,

SEXTANT  
BRIGINN  
STATUMAE  
VIRINN  
VCETIAE

forme, dans l'hypothèse de M. Germer-Durand, une ligne dirigée du sud au nord, partant de *Substantion* (Hérault) et aboutissant à *Vernon* (Ardèche), en passant par *Brignon* (Gard) et *Seynes* (Gard). *Uzès* qui, d'après la disposition de l'inscription, devait commander au groupe entier, se trouve en arrière et à hauteur du centre. Voilà certes une coïncidence remarquable avec le monument lui-même. Je ferai observer, en outre, que tous ces lieux antiques occupaient des points élevés, des positions militaires (1); et si, d'ailleurs, on se rappelle que la situation de ceux des lieux modernes correspondants qui sont parfaitement connus, ne permet point d'admettre que chaque groupe représente une division administrative ou civile, on sera naturellement disposé à y voir des postes et un commandement militaires.

(1) On sait que presque toutes les villes antiques étaient situées sur des hauteurs.

Le premier groupe :

ANDVSIA  
 BRVGETIA  
 TEDVSIA  
 VATRVTE  
 ·VGERNI

forme, d'après les attributions de M. Germer-Durand, une autre ligne dirigée de l'Ouest au Sud-Est, partant d'Anduze et allant, par *Vié-Cioutat* et *Bruyès*, aboutir à *Thésiers*. D'après le monument antique, ce groupe était sous la dépendance d'*Ugernum* (Beaucaire), qui devait avoir effectivement une grande importance, en raison de sa position sur le bord du Rhône, défendant le passage du *Pons Aerarius* et la grande voie militaire d'Italie en Espagne.

Comme je cherche la vérité de bonne foi, je ne me dissimule point que les attributions de ce groupe ne satisfont pas aussi exactement que celles du précédent aux exigences de l'inscription antique. *Vié - Cioutat* près Brethmas, qui correspond à VATRVTE, est situé sur la carte entre Anduze et Bruyès, au lieu d'être au-delà de Thésiers, le TEDVSIA de l'inscription. Mais il existe une si grande analogie entre BPATOTΔE de l'inscription celtique, VATRVTE du petit monument du Musée et les appellations du moyen-âge *Bretote*, *Mansus de Bretote*, *S.-Hilarius de Breto-Manso*, *St-Hilaire de Brethmas*, qu'il est rationnel de regarder *Vié-Cioutat* comme répondant à la situation de l'ancien VATRVTE.

Le troisième groupe devait être également composé de quatre noms de lieu suivis d'un cinquième mis au génitif (peut-être *Nemausus*, chef-lieu de tout le pays). Je ne chercherai pas à retrouver les localités qui fai-

saient partie de ce groupe. Plusieurs autres lignes militaires, analogues à celles qui correspondent aux deux groupes entiers, pourraient être indiquées chez les Volces Arécomiques, entre autres, l'une du nord-ouest au sud-est, passant par *Avicantus* ( le Vigan ), *Aganticum* ( Ganges ), *Medrium* ( Ville-Vieille, près Sommières ); mais il serait inutile d'insister sur ces lieux antiques, puisqu'ils sont étrangers à notre inscription.

De tout ce qui précède, on peut conclure :

1° Que le petit monument du Musée de Nîmes est un piédestal destiné à servir de base à une statuette, en or ou en argent, de l'empereur ou de quelque divinité ;

2° Qu'il avait été élevé, à frais communs (*ex ære collato*), par les villes et bourgs mentionnés dans l'inscription ;

3° Que cette inscription est divisée en groupes comprenant chacun cinq noms de lieu, et que la forme et l'arrangement de chaque groupe indique une infériorité relative, une subordination, une dépendance des quatre premiers envers le cinquième ;

4° Que ces groupes ne peuvent point convenir à une division administrative ou civile.

Je pense d'ailleurs :

1° Qu'ils indiquent un commandement militaire ;

2° Que les attributions proposées par M. Germer-Durand pour *VATRIVTE*, *STATVMAE*, *VIRINN* et *SEGVSTON*, sont beaucoup plus probables que celles de Ménard et de M. Walekenacr.

Je termine cet essai par la copie annotée de deux passages relatifs à l'inscription du Musée de Nîmes, extraits de la *Géographie ancienne, historique et com-*

*parative des Gaules*, par M. Walckenaer, et des *Itinéraires romains de la Gaule*, par M. L. Renier. Ces ouvrages jouissent, à juste titre, d'une si grande réputation, que je regarde comme un devoir de relever les petites erreurs qui s'y sont glissées.

WALCKNAER.

*Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules Cisalpine et Transalpine.*

Tom. 2, p. 183. — In-8°, 1839.

« Une autre inscription romaine, trouvée à Anduze (1), qui paraît avoir été une sorte d'itinéraire gravé sur une borne milliaire (2), non-seulement nous indique, dans cet endroit même, un lieu connu nommé *Andusia*, mais nous révèle encore les noms de neuf autres lieux (3), qui étaient dans la dépendance des *Arecomici*. Il est encore question d'*Andusia* dans une charte du IX<sup>e</sup> siècle (3). Dans cette inscription, figurent, en plus gros caractères et au génitif, *Ugerni* et *Ucetiae*. Les mesures des itinéraires, aussi bien que l'histoire, démontrent la position d'*Ugernum* à Beaucaire, et d'*Ucetia* à Uzès (4); cette dernière ville se trouve aussi mentionnée dans la Notice de la Gaule;

(1) Ménard. — *Hist. de Nîmes*, tome 1<sup>er</sup>, Notes, p. 22. — (A).

(2) Cette conjecture devient bien vraisemblable depuis la découverte de la pierre de Tongres, en 1817, qui contient un pareil itinéraire. — (B).

(3) Astruc. — *Histoire naturelle du Languedoc*, tome 1<sup>er</sup>, p. 55. — On a, dit-on, découvert, près de Narbonne et d'Auch, des inscriptions qui sont des ex-voto à Hercule, avec le surnom d'*Andosso* et d'*Andose*. Voyez les Mémoires de la Soc. archéolog. du midi de la France, 1854, in-4°, p. 286.

(4) Voyez l'*Analyse des Itinéraires*, tom. III de cet ouvrage. — (D).

quoiqu'elle ne soit qualifiée que de *Castrum*, elle est cependant devenue le siège d'un évêché. La position de *Sextantio* aux ruines romaines près de Castelnaud, non loin de Montpellier, et nommées *Sostentio*, se trouve fixée par les monuments de l'histoire et par les itinéraires. Ce lieu est aussi mentionné dans cette inscription (1). *Brugetia*, qu'on y trouve aussi, me paraît devoir être placé à Bruguière, dans le diocèse d'Uzès, nommé *Brugeria*, dans les titres du XIV<sup>e</sup> siècle (2). Le nom de *Tedusia*, qui suit immédiatement celui de *Brugetia*, se retrouve dans celui de la Tède ou la Taida, près St-Jean-de-Gardonnenque, où l'on a découvert des antiquités. *Vatrute* est peut-être Valleraugue (3), à l'ouest d'Anduze. *Briginn* est fixé par Ménard à Brignon, sur le Gardon, à quatre petites lieues à l'occident d'Uzès (4). Ce lieu est nommé Brienne ou *Brinnonus* (E), dans les titres du XIV<sup>e</sup> siècle. On y a trouvé d'ailleurs des médailles, des statues et des inscriptions romaines. (5). Le nom et la position de *Statumae* me paraissent se retrouver dans Sumène moderne au midi de Valleraugue et un peu au nord de Ganges. Le nom de *Virinn* se reproduit pareillement avec peu d'altération dans la petite rivière de Virinque ou Virenque, qui forme la limite moderne du district du Vigan (département du Gard) et de celui de Lodève (département de l'Hérault). L'ancien *Virinn* doit avoir été Lue ou

(1) Voyez l'*Analyse des Itinéraires*, tome III de cet ouvrage. — Ménard, *Histoire de Nîmes*, tome I, p. 4 et 8 et p. 22 des notes.

(2) Ménard, *Histoire de Nîmes*, tome VII, p. 227 et tome III, Preuv. p. 82, col. 1.

(3) Ménard, *Histoire de Nîmes*, tome I, p. 24 et tome VII, p. 228.

(4) Tout près de Boucoiran.

(5) Ménard, tome III, Preuves, p. 82.

Vissec, situés sur cette rivière. Je ne puis retrouver *Seguston*, qui se trouve à la suite d'*Ucetiae*; mais je crois que ce lieu, renfermé comme les autres dans le territoire de Nîmes, n'a point de rapport avec *Segusterone* ou Sisteron, qui est beaucoup trop éloigné: peut-être ce lieu est-il Sagriers, au midi d'Uzès (1). »

LÉON RENIER.

*Itinéraires romains de la Gaule* (dans l'Annuaire de la Société des Antiquaires de France, pour 1850. — In-18°, p. 241).

*Inscription du Musée de Nîmes.*

« Cette inscription n'est point un itinéraire, mais c'est un monument d'une certaine importance pour la géographie de la Gaule, et cela suffit pour nous autoriser à lui donner place dans ce recueil. Le marbre sur lequel elle est gravée en très-beaux caractères n'a que 26 centimètres de haut sur 15 centimètres de large; il a été découvert en 1748 près de la Fontaine de Nîmes. Au-dessus, on remarque un trou qui paraît avoir servi à fixer une statue.

» Ménard, qui a publié ce monument, tom. VII, page 202 de son *Histoire de Nîmes*, pense qu'il ne forme

(1) D'Anville n'a fait emploi, ni dans sa Notice, ni dans sa Carte, d'aucun des lieux mentionnés dans cette curieuse inscription, si ce n'est d'*Andusia* (F). Voici comment les noms se suivent dans l'inscription :

ANDVSIA  
BRVGETIA, etc.

— Ménard rapporte *Seguston* à Soustelle près d'Alais, *Vatrule* à Cruviers, *Virinn* à Vézenobre, *Brugetia* à Bruguière (lisez La Bruguière), *Tedusia* à Thésiers, et cela sur les seuls rapports des noms (G); il n'y a que les deux derniers où ces rapports existent. Voyez Ménard, *Histoire de Nîmes*, tom. VII, pag. 667.

que la moitié (H) du piédestal d'une statue élevée, à frais communs, par les habitants d'un certain nombre de localités, peut-être des vingt-quatre bourgs qui, suivant Strabon et Pline, étaient placés dans la dépendance de *Nemausus*. Nous aurions donc les noms de onze de ces bourgs, et le caractère plus grand des mots *VGERNI* et *VCETIAE* semblant indiquer des chefs-lieux de district, nous serions autorisés à en conclure que le territoire des *Volces Arécomiques* était divisé en cinq arrondissements, dont l'un avait pour chef-lieu la capitale même de la confédération, *Nemausus*. J'avoue pourtant que la situation de celles de ces localités dont les noms modernes sont connus se prête peu à cette conclusion.

ANDVSIA

BRVGETIA

TEDVSIA

VATRVTE

·VGERNI

SEXTANT

BRIGINN

STATVMAE

VIRINN

·VCETIAE

SEGVSTVM (1)

Ces noms n'étant accompagnés d'aucune indication de distance, on ne peut essayer d'en retrouver la synonymie moderne qu'au moyen des règles de cette partie de la diplomatique qui traite des altérations qu'ont subies les noms de lieu au moyen-âge. Je n'ai pas besoin d'ajouter que cette observation ne s'applique

(1) L'inscription porte *SEGVSTON*. M. Léon Renier a sans doute été induit en erreur par le *Catalogue du Musée de Nîmes*.

ni à *Ugernum*, ni à *Sextantio*, ni à *Ucetia*, qui sont mentionnés sur d'autres monuments.

(A) Cette inscription a été trouvée à Nîmes, près de la Fontaine; Ménard le dit formellement dans le tom. 1<sup>er</sup> de son Histoire, et répète cette indication dans le tom. VII. M. Walckenaer aura sans doute pris le chemin de Sauve pour un chemin près d'Anduze.

(B) Je crois inutile d'insister sur cette erreur, que la vue du monument figuré dans l'*Histoire de Nîmes* (tom. VII, pag. 203, n° 7), ou la lecture de la dissertation de Ménard aurait dû prévenir.

(C) L'inscription du Musée de Nîmes comprend onze noms de lieu.

(D) Les Itinéraires anciens ne font point mention d'*Ucetia*; du moins, je n'y ai rien trouvé qui pût justifier l'assertion de M. Walckenaer.

(E) Brignon est appelé, dans ces actes, *Brinhonum*, i, *Briano*, *onis*, et non *Brinnonus*.

(F) D'Anville a fait usage de quatre des noms de lieu de cette inscription, savoir: *Andusia*, *Ugernum*, *Scatantio* et *Ucetia*.

(G) Les attributions de Ménard ne sont pas fondées, comme le croit M. Walckenaer, sur les seuls rapports des noms, mais principalement sur les nombreuses antiquités exhumées du sol en divers points de l'ancien territoire des Volces Arécomiques. Ménard a pu se tromper, et s'est effectivement trompé plusieurs fois, sur l'analogie des noms modernes qu'il identifie aux noms anciens mentionnés dans l'inscription du Musée de Nîmes; mais, à l'exception de deux seulement, sur lesquelles je n'ai pas encore des renseignements précis (*Soustelle* et *Scate*), toutes les localités dont il parle étaient réellement habitées à l'époque gallo-romaine. Ce sont précisément ces vestiges certains d'origine antique qui ont séduit Ménard et lui ont fait abandonner la réserve qu'il s'était d'abord imposée. Trop désireux de trouver une attribution pour chaque nom de lieu gravé sur notre petit monument, il a été plus tard moins sévère sur l'analogie des appellations.

Les citations suivantes prouveront la vérité de cette assertion.

Dans le tome 1<sup>er</sup>, après avoir parlé d'*Andusia*, d'*Ucetia*, d'*Ugermi*, *Sextant* et de *Briginn*, dont il voit avec raison la situation dans celle d'Anduze, d'Uzès, de Beaucaire, de Substantion et de Brignon, il ajoute :



« La position des autres lieux Arécomiques mentionnés dans la  
 » dédicace dont j'ai parlé, qui sont, suivant l'ordre du monument  
 » même, *Brugetia*, *Tedusia*, *Vatrule*, *Statumae*, *Virinn* et *Seguston*,  
 » nous est entièrement inconnue et je n'entreprendrai pas de la  
 » fixer. Ces lieux peuvent avoir été placés en divers endroits du Bas-  
 » Languedoc, où l'on trouve quelquefois des vestiges d'antiquités  
 » romaines; mais il est impossible d'en rien dire de certain, soit  
 » parce que les noms modernes de la plupart des villages et autres  
 » lieux, qui sont auprès de ces villages, n'ont aucune sorte d'ana-  
 » logie avec ceux des lieux de ce monument, soit parce que ces  
 » anciens lieux ont été réellement ruinés de fond en comble, qu'il  
 » ne nous en reste plus rien qui puisse nous servir à éclaircir ces  
 » points obscurs, moins encore nous fournir les moyens de faire des  
 » applications heureuses et solides.

» Je me contente d'indiquer ici les endroits où sont ces vestiges.  
 » Comme ces endroits se trouvent renfermés dans les limites du  
 » pays Arécomique, on pourrait conjecturer qu'ils étaient du nombre  
 » particulier des six lieux compris dans l'inscription du petit piédes-  
 » tal de marbre. Il est du moins certain qu'ils faisaient partie des  
 » anciens lieux de la dépendance de ces peuples.

» .... On conserve au village de *Cruviers*, situé à quatre petites  
 » lieues à l'occident d'Uzès, plusieurs inscriptions sépulcrales ro-  
 » maines qu'on y a trouvées en divers temps. De plus on y conserve,  
 » dans le château de M. le marquis de Calvière, un monument des  
 » plus curieux et parfaitement romain, etc., etc. Outre cela, on  
 » voit à Vézenobre quelques vestiges de fondations d'anciens édi-  
 » fices qui ne permettent pas de douter qu'il n'y ait eu, en cet en-  
 » droit, quelque lieu Arécomique, etc., etc. »

Dans le tom. VII, Ménard revient sur l'interprétation de notre  
 petit monument.

« Je l'ai déjà rapporté et expliqué ailleurs, dit-il; mais le nouvel  
 » examen que j'en ai fait m'a fourni des idées et des conjectures  
 » qui m'obligent à le discuter ici avec plus d'étendue. »

Il reprend alors chacun des noms de lieu mentionnés dans l'ins-  
 cription, confirme ses attributions antérieures, *Anduze*, *Beucaire*,  
*Substantion*, *Brignon* et *Uzès* pour *ANDVSI*, *VGERNI*, *SEXTANT*,  
*BRIGIN*, *VCTIAE*, en établit deux autres fort probables : La *Brug-*  
*guière* et *Thésiers* pour *BRUGETIA* et *TEDUSIA*; mais séduit par la  
 connaissance des antiquités gallo-romaines découvertes à *Cruviers*,  
 à *Vézenobre* et aux environs de *Soustelle*, il oublie sa réserve pri-

mitive, s'écarte des règles ordinaires observées dans les altérations que les noms de lieu ont subies au moyen-âge, identifie

à VATRVTE — Cruviens,

à STATVMÆ — Scate,

à VIRINN — Vézenobre,

à SEGVSTON — Soustelle,

et complète ainsi, par des rapprochements forcés et conséquemment peu probables, l'explication de ce curieux monument.

(II) M. Léon Renier a fait erreur; Ménard ne dit pas un mot de cette hypothèse. Voici ses propres termes: « Ces lieux sont rangés » de quatre en quatre, excepté le dernier; mais celui-ci devait » être suivi de trois autres rappelés sans doute sur quelque autre » partie du monument qui nous manque. »

## NOTICE

sur

### LES BAINS DE BAGNÈRES-DE-LUCHON,

Par M. SIMON DURANT, Président de l'Académie.

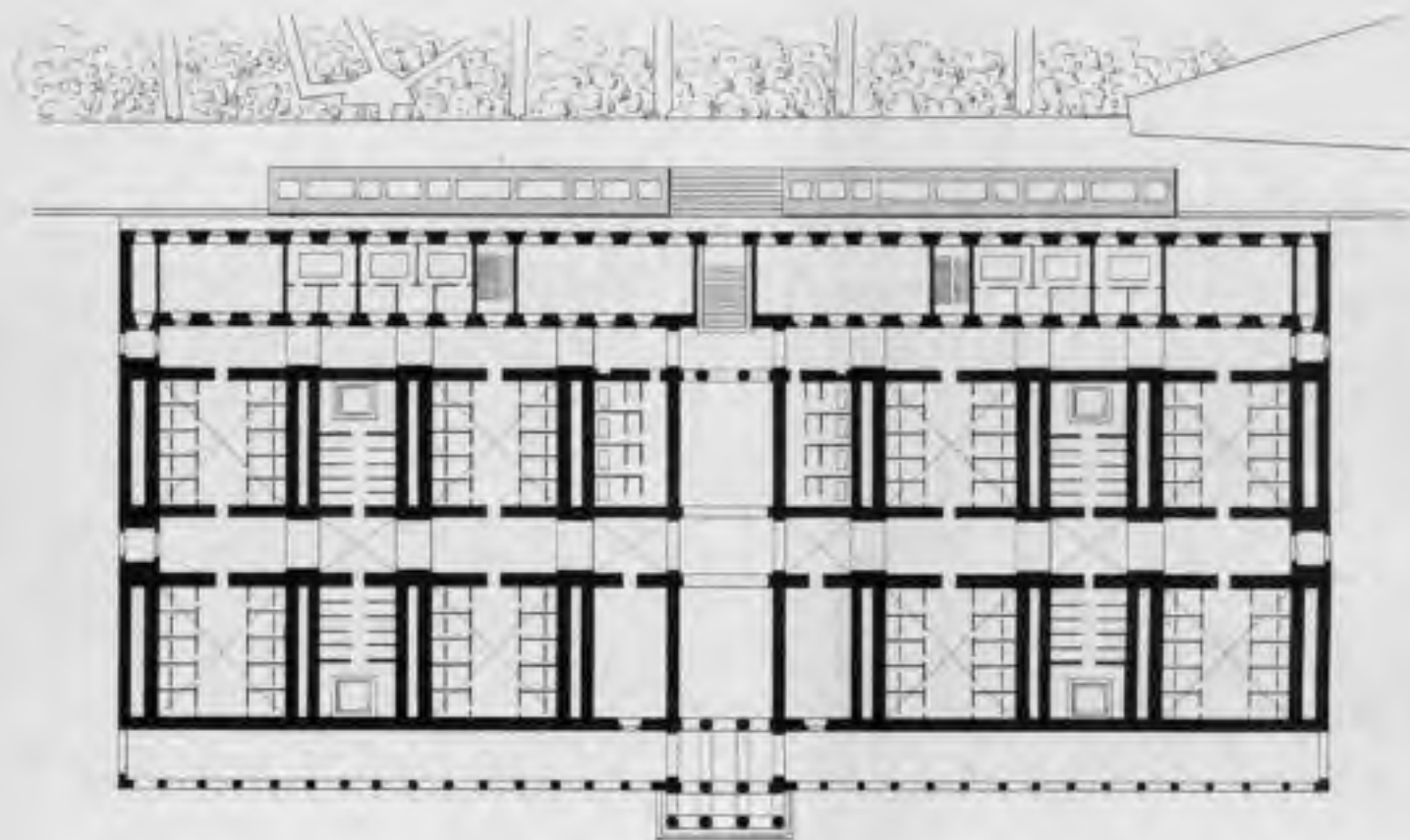
La réputation des eaux minérales de Bagnères-de-Luchon m'engagea à y aller passer une partie de l'été; un attrait puissant m'y retint plus de deux mois. Un nouvel établissement de bains était en cours d'exécution et je me mis bientôt en rapport avec l'architecte chargé de ce vaste projet. M. Edmond Chambert, architecte du département de la Haute-Garonne, a été chargé par le Conseil municipal de Luchon de cet important travail, et le talent de l'architecte a parfaitement répondu au choix du Conseil. Le problème était difficile à résoudre; il fallait, en dehors d'un projet académique, ménager et remplir les conditions médi-

cales et hygiéniques qui souvent ne s'accordent guère avec les règles sévères de l'art et les principes de l'architecture. Vous verrez par la description du plan que *le nouvel établissement thermal sera le plus remarquable et le plus complet de tous ceux qui existent dans les Pyrénées*. C'est l'opinion de M. Filhol, professeur de chimie à Toulouse, qui s'exprime ainsi dans la note sur les eaux minérales de Bagnères-de-Luchon, extraite des mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse.

« L'administration municipale de Bagnères-de-Luchon, après avoir provoqué pendant plusieurs années des études sérieuses de la part des architectes dans le but de rechercher de nouvelles sources et de perfectionner l'aménagement des anciennes, a confié en 1836, à M. François, ingénieur en chef des mines, la direction d'une série de travaux qui sont à peine terminés aujourd'hui et qui ont amené la découverte de plusieurs sources..... »

Désirant que la composition chimique des eaux minérales de cette localité fût bien connue et que les questions relatives à la conservation des propriétés de ces eaux fussent l'objet d'un examen approfondi, la commune de Luchon a chargé M. Filhol, dans le courant de l'année dernière, de faire l'analyse des sources qu'elle possède.

« J'ai consacré, dit-il, déjà près d'un an à l'examen de ces sources, et je suis encore bien loin de pouvoir disposer d'un travail complet et d'avoir traité toutes les questions dont la solution me paraît nécessaire; cependant, j'ai été assez heureux pour découvrir quelques faits nouveaux dont je vais entretenir pendant quelques instants l'Académie (de Toulouse).



NOUVEAUX THERMES DE LUCHON

E<sup>t</sup> Chambert Arch<sup>te</sup>

Échelle de 1:1000000 0 20 40 60 80 Mètres

Ed. Belin, Éditeur

» Les sources minérales que possède la commune de Bagnères-de-Luchon sont fort nombreuses. On peut les diviser comme suit :

- » 1<sup>o</sup> Eaux sulfureuses ;
- » 2<sup>o</sup> Eaux salines ( sulfureuses dégénérées ) ;
- » 3<sup>o</sup> Ferrugineuses.

» Les sources sulfureuses sont actuellement au nombre de 36 , dont 22 ont été découvertes par M. François , depuis 1848. Ces 36 sources constituent la série d'eaux sulfureuses la plus belle et la plus complète qui soit connue ; la richesse de certaines sources est telle qu'aucune autre localité des Pyrénées ne peut être comparée , sous ce rapport , à Bagnères-de-Luchon. Le débit des nouvelles sources s'élève à environ 168,000 litres en 24 heures ; presque toutes ces sources ont sur les anciennes l'avantage d'être très-sulfureuses , quoique beaucoup moins chaudes. L'établissement de Bagnères-de-Luchon pourra disposer , cette année , d'environ 400,000 litres d'eau minérale par jour ; pour donner une idée de l'importance des travaux qui ont été exécutés par M. François , je dirai seulement que la longueur des galeries souterraines actuellement achevées dépasse 520 mètres courants.

» Des recherches faites en commun avec M. François ont permis d'établir que l'eau sulfureuse éprouve une altération notable toutes les fois qu'elle circule dans des tuyaux qu'elle ne remplit pas en entier , tandis qu'elle se conserve parfaitement dans des tuyaux bien pleins. Des dispositions particulières ont été adoptées par M. François , pour mettre toutes les sources à l'abri de l'altération rapide qu'elles éprouvent toutes les fois qu'elles ont le contact de l'air.

» Je me suis assuré que lorsque l'eau chaude et l'eau

froide qui servent à préparer un bain sont versées par des robinets placés à la partie supérieure de la baignoire, le mélange analysé immédiatement a perdu une portion notable de son titre, ce qui est dû tant à l'action de l'air que l'eau froide tient en dissolution, qu'à celle de l'air que l'eau entraîne avec elle en tombant.

» Il faut que l'eau arrive dans les baignoires sans chute, si l'on veut diminuer cette altération; il serait aussi très-utile que l'eau sulfureuse qui s'écoule parfois du trop-plein des réservoirs ne fût pas perdue; en la déversant dans le réservoir de l'eau froide, on absorberait l'oxygène de cette dernière, et on neutraliserait son action sur l'eau du bain.

» Mon but n'est point d'énumérer les sources de Bagnères-de-Luchon telles que M. François les a observées les 25, 26 et 27 mai dernier; il me suffira de constater que le débit total des sources sulfureuses par 24 heures était à cette date de 40 f, 946 litres, et si l'on suppose que le bain contient 250 litres d'eau, il est évident qu'elles peuvent donner 1600 bains. En 1850, on en a administré 800, mais il est facile de compter aujourd'hui au moins sur 1200, si l'on considère qu'alors les nouvelles constructions contrariaient le service souvent interrompu, que les réservoirs n'étaient pas terminés et ne pouvaient pas recevoir toutes les eaux. Parmi toutes ces sources, je ferai remarquer que celle des Romains, « captée primitivement par les Romains, alimentait *l'hypocauste* d'étuves romaines mises à découvert par les travaux actuels. » Je ne passerai pas sous silence le nom des sources donné à ces habiles administrateurs, à ces savants qui ont contribué si puissamment par leurs bienfaits à agrandir la

réputation des bains de Luchon, à ces hommes éminents qui y resteront toujours comme d'honorables souvenirs. Je citerai donc la source « d'Azemar, ancien maire de Luchon, qui a commencé les travaux souterrains de recherche d'eaux sulfureuses en 1836 ;

» La source Bayen, illustre chimiste du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui a fait des travaux analytiques remarquables sur les eaux de Luchon ;

» D'Étigny, intendant de la généralité d'Auch, qui améliora les bains et l'hôpital de Luchon, créa la route carrossable de Luchon, et planta la belle avenue de bains (cours d'Étigny) ;

» La Chapelle, intendant de la généralité d'Auch, qui améliora les bains de l'hôpital, et planta l'avenue d'entrée de Luchon ;

» Sengez, médecin distingué et ancien maire de Luchon, qui améliora les bains et planta les avenues de la Pique et de Piqué ;

» Théophile Antoine et François de Borden, savants médecins, illustres praticiens des eaux minérales des Pyrénées. »

De toutes les eaux thermales et minérales des Pyrénées, il n'y en a peut-être pas de plus salutaires que celles de Bagnères-de-Luchon. Cette vallée est d'ailleurs l'une des plus pittoresques, des plus populenses et des plus productives des Pyrénées. Les montagnes qui l'entourent sont couvertes de pâturages et de forêts, et occupées çà et là par de jolis villages. Luchon n'est guère qu'à 610 mètres au-dessus du niveau de la mer, aussi la température de l'air y est-elle d'une douceur parfaite et les hivers n'y sont jamais rigoureux.

Cette belle vallée est située entre Pique et le Gô et assez près du confluent de ces deux rivières, à trois

lieues de St-Béat , et à environ deux lieues des frontières d'Espagne.

L'édifice thermal se composait de plusieurs corps de bâtiments sans liaison et sans symétrie. Quelques reconstructions eurent lieu, il y a environ quarante ans, par l'influence de M. Richard, préfet de la Haute-Garonne sous l'Empire, et dont le nom est demeuré attaché à l'un de ces établissements.

L'antiquité de ces thermes, que les Romains fréquentèrent jadis, est attestée par les ruines des piscines en mosaïques et en briques cimentées, et par des fragments que l'architecte des nouveaux bains découvre tous les jours. En rendant hommage aux talents de M. Edmond Chambert, n'oublions pas de dire qu'il relève, avec le soin le plus religieux, tout ce qui reste de ces précieuses ruines, qu'on a si souvent bouleversées et que les nouvelles constructions finiront par effacer entièrement. Cinq médailles d'Antonin, des poteries, des ustensiles divers, ont déjà été recueillis et sont transportés à mesure au musée de Toulouse. Il y avait aussi plusieurs inscriptions; on ne trouve aujourd'hui que celle qui existe encore dans la cour des bains actuels :

NYMPHIS

AVG.

SACRVM.

Ce petit monument présente, sur le côté droit, une aiguière sculptée, et, sur le côté gauche, une patère.

On sait que le nom d'Antonin se rattache à tout ce que le luxe avait fait pour embellir les bains, et l'on voit encore à Rome les ruines de ceux d'Agrippa, de Néron, de Titus, de Domitien, de Trajan, d'Antonin, de Caracalla, de Dioclétien et de Constantin. Le



Laocoon a été trouvé dans les bains de Titus, et l'Her-  
cule de Farnèse dans ceux de Caracalla.

Je vais essayer de décrire les nouveaux thermes. Les sources de Luchon appartiennent à la commune et étaient affermées 24,000 francs. Elles doivent atteindre, cette année, la somme de 45 à 50,000 francs. On comprend qu'avec un pareil revenu, l'administration ait pu s'engager à exécuter un projet qui ne coûtera pas moins de 7 à 8 cent mille francs.

Les thermes de Luchon forment un parallélogramme rectangle de 94 mètres 50 de longueur, dans l'alignement et le prolongement extérieur du cours d'Étigny, sur 43 mètres 50 de largeur ou de profondeur, l'axe du milieu correspondant à l'axe de l'allée qui va à la Pique.

Huit grandes salles, de 10 mètres dans œuvre sur 12 mètres 50 de hauteur sous clé, contiennent, chacune, dix cabinets de bains revêtus de marbre. Les cloisons qui les séparent sont en tables de marbre Sainte-Anne-des-Pyrénées, sur 4 mètres de hauteur. Les baignoires sont en marbre de Carrare et les pavés en marbre de couleur. On y trouve quatre piscines en marbre blanc, précédées de vestibules et de vestiaires, des bâtiments pour douches d'eau et de vapeur, une salle de pas-perdus, avec péristyle, de 8 mètres de largeur dans œuvre sur 31 mètres de longueur; une galerie ou péristyle sur toute la longueur de la façade et 5 mètres de largeur hors œuvre; au centre, un grand portique d'ordre corinthien, en marbre blanc de Saint-Béat, de quatre colonnes de face, de 9 mètres 80 de hauteur, base et chapiteau compris. La galerie aura vingt-huit colonnes d'ordre dorique grec, de 4 mètres 25 de hauteur. Toutes ces colonnes, ainsi que celles du

grand portique , seront monolithes , c'est-à-dire que les fûts seront d'une seule pièce.

En général , toutes les constructions sont en maçonnerie de pierres dures provenant des carrières de Saint-Aventin , près de Luchon , où s'exploite la pierre de taille qui est employée aux socles , aux angles , aux pieds-droits des portes , à toutes les ouvertures , aux corniches , aux seuils , aux marches et perrons de tout l'édifice. Cette pierre de taille est très-dure et prendrait le poli du marbre , si l'on voulait s'en donner la peine. On se contente de les *boucharder* et d'y former une ciselure sur les arêtes. L'architecte , du reste , a été très-sobre de moulures dans tous ses profils , pour ne pas augmenter la dépense. Les enduits sont faits en mortier avec le plus grand soin , et , comme toutes les salles sont peintes à *fresque* , on mêle les teintes plates ou les fonds avec les enduits , pour leur donner plus de consistance. Les peintures sont imitées de celles de Pompéï ; les arabesques sont empruntées aux bains de Titus et à tout ce que ces époques ont laissé de plus gracieux.

Il n'est pas inutile de dire qu'un travail important a attiré l'attention de l'architecte : c'est la construction des réservoirs qui touchent immédiatement aux galeries souterraines

Des buvettes sont établies le long du tour-de-ronde ; d'autres buvettes le seront aux sources isolées qui ne sont pas assez abondantes pour être employées en bains.

De nouvelles plantations sur les terrains qui dépendent de l'établissement , et d'autres embellissements , compléteront l'ensemble de ces nouveaux thermes dont je viens de vous donner un aperçu.

---

## NOTICE

SUR

### LES EAUX DE SPA , EN BELGIQUE ,

Par M. ALPH. DUMAS.

---

Les lieux qui doivent à leurs eaux médicinales une renommée européenne sont loin de se ressembler par leur aspect physique et l'importance de leur population: tantôt la plaine étendue et de riches cités , tantôt l'étroite vallée et de pauvres hameaux ; ici le fertile et riant paysage , là des rochers à pics, d'impétueux torrents , d'effrayants précipices , et toutes les austères beautés de la haute montagne.

Mais les sociétés passagères , qui pendant quelques mois de l'année viennent animer ces villes et villages ou réveiller ces solitudes , ont toujours entr'elles un grand air de famille. Partout c'est une faible minorité de vrais malades , qui portent sur leurs traits l'empreinte de la souffrance , et puis une grande majorité de gens jouissant d'une santé plus ou moins florissante, oisifs ennuyés , femmes à vapeur , coureurs de fêtes et joueurs de profession. Il y faut joindre , pour n'être injuste à l'égard de personne , quelques hommes de travail , qui ont dû placer une journée de repos au milieu d'une vie d'agitation et de fatigues. Toutefois , notwithstanding les éléments uniformes de ces populations nomades , momentanément groupées autour des autels d'Esculape , comme auraient dit nos pères , quelques-

unes d'elles offrent une physionomie spéciale , provenant essentiellement de la position géographique du point qui les rassemble.

C'est ainsi qu'à Spa , où le soir voit arriver le voyageur parti le matin même de Londres , ou d'Amsterdam , ou de Paris , ou de Berlin , l'ensemble du personnel des eaux présente les plus singuliers contrastes et les types les plus variés. Si l'on voulait faire de tout ce monde un recensement par nationalités , on trouverait qu'ici aussi bien que sur toutes les grandes routes du globe , l'Anglais domine par le nombre ; mais si l'on s'attache à la langue généralement parlée , au costume , aux habitudes sociales , c'est la France que la société de Spa comme le pays lui-même retrace à tous égards. Sans doute , l'ouest et le nord de la Belgique , c'est-à-dire Bruges , Gand , Anvers et même un peu encore Bruxelles , rappellent la Hollande à laquelle tant de liens les unirent ; mais leur tendance à s'identifier de plus en plus avec la France est évidente ; et quant aux provinces du sud , notamment celles de Liège et de Namur , elles sont vraiment françaises et de fond et de formes. Ainsi dans l'une ou l'autre de ces villes , prenez au hasard un jeune enfant au milieu d'une école du peuple , rapprochez-le d'un élève de l'une des écoles primaires de Paris , et à voir entr'eux tant d'analogies extérieures , tant d'idées communes , à les entendre tous deux parler si purement votre langue , vous ne saurez , vous Français , distinguer lequel de ces enfants est le Parisien et lequel est le Belge.

Pour aller à Spa , vous partez de Liège dans un convoi du chemin de fer se dirigeant vers Aix-la-Chapelle ; il franchit immédiatement la Meuse sur un beau pont , puis s'enfonce en de vertes vallées , et vous laisse

bientôt au village de Pépinster, où vous trouvez de bonnes voitures qui dans une heure vous mènent à Spa. Cette ville, située au revers septentrional de nos Ardennes, montagnes peu élevées mais occupant une vaste étendue, n'est point éloignée de notre frontière. Ce ne sera néanmoins ni son caractère français, ni son caractère belge qui frapperont l'étranger entrant dans ses murs. Et en effet, la première place où il porte ses pas, c'est la place Pierre-le-Grand; sur le fronton du principal édifice, il lit encore: A la mémoire de Pierre-le-Grand! Il se croirait en pleine Moscovie.

S'il tient à une explication, il devra pénétrer sous le péristyle à colonnes toscanes du mystérieux édifice; et là, s'il se rappelle quelque peu de latin, une belle inscription en lettres d'or sur un marbre noir lui apprendra ceci: « qu'en 1717, Pierre 1<sup>er</sup>, empereur de » Russie, après avoir civilisé ses États et introduit la » discipline dans ses armées, voulut connaître les au- » tres peuples de l'Europe; qu'il parcourut notamment » la Gaule, et qu'à son retour, étant passé par Na- » mur et Liège, il s'arrêta également aux eaux de Spa » pour essayer de retrouver dans leur action bienfai- » sante ses forces épuisées par de rudes travaux; et » qu'en effet, la santé lui ayant été rendue par leur » vertu, il ordonna qu'on fit placer au-dessus de la » source principale ce marbre, monument de sa re- » connaissance. »

Le czar Pierre n'est pas seul à avoir laissé un souvenir illustre à Spa. Près de l'une des sources voisines de la ville et au fond d'un massif d'arbres magnifiques, s'élève un cippe en granit dont l'inscription porte qu'il a été érigé dans ce lieu pittoresque par l'ordre du roi Louis-Philippe, en mémoire du séjour agréable que ce

prince y fit en 1786 avec la duchesse d'Orléans sa mère , qui était venue demander à l'oncle salulaire de ces roches le rétablissement d'une santé affaiblie.

La ville de Spa, qui n'a guère qu'une rue, et dont la population indigène dépasse de peu trois mille âmes, n'est, à proprement parler, qu'un village; mais un village tel qu'on n'en rencontre pas ailleurs, c'est-à-dire où n'existe pas une maison de paysan, où l'on ne voit qu'élégantes habitations, riches magasins à devantures en cuivre et cristal, et, de plus, pendant la durée des bains, somptueux équipages, brillantes cavalcades, foule d'hommes vêtus avec recherche et de femmes parées. Il est vrai que la ville est comme toute neuve, et que le vieux petit village du même nom qui la touche, mais qui semble s'être volontairement relégué et caché dans un pli du terrain, a pris pour lui seul tous les prosaïques aspects, ne laissant à la ville, sa jeune sœur, que les poésies et le romantique de l'existence.

Donc, chaque année, au retour de la douce température, Spa voit tripler le nombre de ses habitants, et devient pendant quatre à cinq mois ville de plaisir et de mouvement. De mouvement, le mot est exact, car la nature de ses eaux, qui sont à la fois gazeuses et ferrugineuses, convenant surtout aux personnes chez lesquelles l'estomac fonctionne mal, l'exercice sous toutes ses formes, à pieds, en voiture, à âne et à cheval, fait partie essentielle du traitement de presque tout le monde, et nul ne s'en fait faute. Aussi, du matin au soir, voyez-vous stationner sur la place Pierre-le-Grand, une armée de gens en blouse bleue, mais d'une politesse excessive, qui, tous cochers ou loueurs de chevaux et ânes, se montrent pleins d'em-

pressement et de zèle pour mettre à votre disposition leurs services et les ressources de leur écurie. Leurs chevaux sont bons, et quelques-uns sont beaux ; ceux-ci sont anglais, ceux-là appartiennent à la race ardennaise, petite comme celle des montagnes, mais à la vive allure, à la fine jambe et au pied sûr.

Du reste, tout ici vous invite à la locomotion. Sans être complètement la montagne, ce pays, dont le sol est profondément accidenté, vous en présente la variété et le charme. Chaque pas vous découvre de nouveaux points de vue ; et dans toutes les directions, jusque sur les côtes les plus tourmentées, vous rencontrez des chemins supérieurement entretenus et qui sont ou bordés d'arbres ainsi que les avenues d'un château, ou tracés au travers de bois séculaires. Comme promenade proprement dite, vous avez à l'entrée de la ville ce qu'on appelle la *Promenade de sept heures*, parce que c'est plus particulièrement à ce moment de la soirée que le public s'y presse, que les splendides toilettes s'y étalent, et qu'une bonne musique vient y faire entendre ses harmonieux accents. Les ormes qui ombragent les allées sont d'une si grande élévation, que nous, hommes du midi de la France, où la sécheresse et la bise arrêtent à l'envi l'essor de la végétation, nous ne pouvons nous lasser d'admirer ces masses aériennes de verdure, se balançant sur nos têtes à une prodigieuse hauteur.

Les différentes sources d'eaux minérales de Spa présentent toutes à-peu-près la même composition chimique, les mêmes propriétés curatives et se prennent également en bains et en boisson. Une seule se trouve au sein de la ville, et c'est elle que protège le portique du petit palais dédié à Pierre-le-Grand, dont la desti-

nation n'est autre que d'offrir aux buveurs d'eau une spacieuse salle , qu'ils parcourent de long en large les jours de mauvais temps.

Le nom de la source est singulier et peu mélodieux : *le Pouhon* , mot qui dans l'ancien langage du pays est l'équivalent de puits ; car il est également donné à d'autres eaux ferrugineuses , placées comme celles-ci dans un enfoncement du sol ou puits naturel. L'eau du Pouhon est amenée par une conduite souterraine à la maison de bains , située entre l'avenue du Marteau qui forme l'entrée de la ville du côté de Pépinster , et la Promenade de sept heures. Présentant une assez longue façade , et construite , suivant l'usage liégeois , en briques rouges avec soubassement et encadrement d'ouvertures en pierres de taille bleues , elle est d'un effet agréable et contribue à l'ornement du principal abord de la ville.

En dehors et à quelque distance de Spa , sont deux autres sources presque aussi vantées que le Pouhon et aussi anciennement connues , mais désignées sous de moins disgracieuses dénominations : Sauvenièrre et Géronstère. C'est à la Sauvenièrre qu'on voit le monument qui rappelle le souvenir du roi Louis-Philippe. La source de Géronstère s'abrite sous l'épais feuillage d'une vaste et belle forêt. Entourée d'un parc artistement dessiné , que diversifient des pièces de gazon et des bosquets , ainsi que les mouvements naturels du sol , et située à trois kilomètres de Spa , elle est le but favori des promeneurs en voitre et des joyeux cavaliers des deux sexes. De là , pour descendre à Barissart , autre source minérale , la pente est parfois inégale et rude ; et le paisible baigneur , peu fait aux traits d'audace des jeunes dames anglaises , a plus d'une fois frémi en



les voyant précipiter le galop de leurs chevaux écumants à travers ces dangereux ravins semés sur leur passage.

En une seule course et sans revenir sur le chemin déjà parcouru, vous pouvez visiter Barissart, Gérontère, Sauvenière, enfin, le Tonnelet, source qui compte aussi ses partisans, et faire de la sorte ce qu'on appelle ici *le tour des Fontaines*.

Si tout a été disposé pour créer au-dehors de délicieuses promenades, on s'est bien gardé, on le pense, d'oublier les plaisirs d'intérieur. Depuis longues années, Spa jouissait de deux superbes *Vauxhalls*, hôtels réunissant dans leur enceinte salles de danse, de jeu et de conversation. Ils n'avaient que le tort d'être à dix pas de la ville. Or, l'administration actuelle des jeux, désirant un local plus au centre de la population, a élevé à ses frais, à côté même du Pouhon, un nouvel édifice aux proportions grandioses qui a reçu le nom de *Redoute*. La grande salle de cérémonie ouvre dans la salle de spectacle qui forme son prolongement, heureuse combinaison permettant aux jours solennels de mettre en communication les deux salles, où le bal peut ainsi se développer sur une immense échelle.

Les *vauxhalls* n'ont point été complètement délaissés. A l'époque des grandes fêtes, données au moment le plus brillant de la saison, quand les courses de chevaux sur le vaste plateau de Sauvenière viennent joindre leur attrait passionné à toutes les autres séductions; quand Liège et Bruxelles et le pays entier accourent à l'appel du seul grand établissement de bains que possède la Belgique, alors, par de belles soirées d'été, les deux *vauxhalls* ouvrent et illuminent leurs portes; leurs cours et jardins s'encombrent d'équipages, et leurs salons se remplissent d'une foule compacte et

animée que la danse et le jeu se partagent jusqu'au soleil levant. Plaisirs bruyants et multipliés qui, redoublant l'activité générale, finissent par causer aux plus indifférents une sorte d'ivresse et les emportent comme malgré eux dans le suffoquant tourbillon.

Il est sans doute à regretter que le malade ou le convalescent ne sache pas toujours bravement résister à l'élan électrique qui se manifeste autour de lui, qu'il oublie l'heure du repos et les ménagements commandés. Mais au milieu des divers entraînements, ceux du jeu sont bien plus habituellement déplorables; car ce n'est point seulement dans les occasions exceptionnelles que se dresse la table au tapis vert; tous les jours de midi à minuit, et dans la salle même de lecture et de conversation où hommes et femmes sont admis librement, elle est en permanence, provoquant par les éblouissants reflets et le son métallique des espèces d'argent et d'or qui s'y trouvent amoncelées, l'instinct endormi du joueur. Tel qui de sa vie n'eût mis les pieds dans une véritable maison de jeu, et n'eût, même dans un salon particulier, hasardé une seule pièce de cinq francs, ébranlé par cette longue agacerie qui lui crispe les nerfs, s'approche enfin de la fatale roulette, et parfois y compromet sa fortune et sa vie. Et qu'on ne pense pas que la jeune femme se montre constamment ferme contre pareilles excitations; trop souvent elle y cède, sans se douter d'abord des ardentes émotions qui l'attendent et qui peut-être deviendront plus tard, pour elle aussi, un irrésistible besoin.

La France a banni le jeu de ses établissements de bains comme du reste de son territoire, et c'est une résolution qui l'honore. La Belgique est prête à faire à la morale publique le même sacrifice, à condition tou-

tefois d'être imitée par les Etats d'Allemagne placés dans un rayon rapproché ; car si les jeux doivent subsister à Aix-la-Chapelle et sur les bords du Rhin , à quoi servirait à la Belgique de les avoir supprimés ? A se priver d'une partie de ses riches hôtes , qui ne manqueraient pas d'aller tenter la fortune dans les établissemens voisins. Ce n'est donc que par une mesure d'ensemble qu'on apportera au mal un remède efficace.

En attendant , le mal existe et les habitants de Spa ne sont pas les derniers à s'en apercevoir. Que de fois leur extrême confiance envers les étrangers a été trompée par des gens qui , à bout de ressources au sortir de la Redoute , se sont trouvés tout juste avec les fonds nécessaires pour s'éloigner en poste , oubliant de solder toute espèce de mémoires. Spa , néanmoins , ne se corrige pas de ce noble défaut d'une trop grande foi en la probité humaine. Je parlais tout à l'heure des belles devantures en cristal. Qui croirait que cette fragile barrière est la seule qui , la nuit aussi bien que le jour , défende contre les entreprises du dehors tant de richesses accumulées chez tous les marchands ? Il en est pourtant ainsi : volets et contrevents sont choses inconnues à Spa. — « N'avez-vous jamais craint les voleurs ? — » disais-je un jour à l'un de ces honnêtes négociants. — « Aucun magasin n'est ici mieux fermé que le mien, » me répliqua-t-il. Pourquoi les voleurs me donneraient-ils la préférence ? »

Du reste , sinon toujours pour les magasins du rez-de-chaussée , du moins pour les fenêtres des étages supérieurs , cette absence complète de fermetures en bois plein , et même de persiennes , mal suppléées par des stores en étoffe claire , m'a non-seulement surpris , mais de plus fort incommodé , soit dans la Belgique

entière , soit aussi dans les départements du nord de la France. Pour que l'on y aime tant le jour , il faut que le soleil ne l'y distribue d'ordinaire que dans une bien avare mesure. Cette incroyable avidité de lumière se trahit dans toutes les dispositions des édifices publics , comme des maisons particulières.

Ainsi , Gand , Bruges et Anvers ne se sont pas contentés d'éclairer l'intérieur de leurs magnifiques cathédrales gothiques par d'immenses fenêtres garnies de carreaux de verre blanc et dépourvues de rideaux ; on n'y a pas même respecté la couleur naturellement grise de la pierre de taille , qu'on a soigneusement recouverte d'un blanc de chaux éclatant. Il faut ajouter cependant qu'il en est autrement de la cathédrale de Bruxelles , Ste-Gudule , qui a repoussé le badigeon , et dont les ouvertures , très-grandes aussi , portent des vitraux peints , d'un travail exquis , qui reproduisent des scènes de l'histoire nationale et un vaste tableau du jugement dernier.

L'unique église de Spa n'est ni gothique ni bien grande , mais elle est d'un bon goût moderne et ornée également de vitraux de couleur , dont les plus remarquables représentent les quatre évangélistes. La peinture a tant de vérité , que ces figures , frappées par un rayon de soleil , paraissent s'animer et devenir vivantes.

Pour me résumer sur Spa , je crois pouvoir dire avec vérité qu'à part le mérite reconnu de ses eaux , il offre un séjour parfaitement agréable , l'art et la nature s'étant plu à y réunir leurs enchantements. Sauf la ceinture de hautes montagnes qui manque à son horizon , il vaut , comme paysage , Aix-en-Savoie , et beaucoup mieux qu'Aix-la-Chapelle , Ems et Wiesbaden , ses voisins ; Bade-Bade , dans le grand duché de

ce nom, pourrait seul lui disputer la palme par la gracieuse coupe et la fraîcheur de ses collines, richement boisées.

On doit le dire aussi : ce qui vient ajouter au charme de la résidence à Spa, c'est que l'on se sent vivre dans le plus libéral et à la fois le plus calme des États de l'Europe, dans le pays qui a su le mieux jusqu'ici allier l'ordre à la liberté.

Voilà vingt années que nous voyons la Belgique jouir avec bonheur de sa paix intérieure et de l'indépendance qu'elle a conquise au-dehors, sans la compromettre par une seule faute au-dedans. Tous ces biens inestimables : ordre, liberté, bien-être, progrès moral et intellectuel, la Belgique saura se les conserver, car le parti gouvernemental y est puissant et uni, et l'opposition, bien que rude parfois dans le parlement comme dans la presse de la capitale et des provinces, ne croit jamais devoir porter ses attaques plus haut que le ministère ; elle comprend que dans l'intérêt du repos du pays, autant que de sa dignité, il est indispensable d'honorer le monarque.

On peut recevoir exemple de plus petit que soi.

## PHILOSOPHIE RELIGIEUSE.

FRAGMENTS (1),

Par M. ROUX-FERRAND.

### De l'Avarice.

Le chrétien ne doit pas connaître l'avarice : les seuls trésors qu'il amasse sont des trésors de charité ; il veut

(1) Ces fragments sont extraits d'un ouvrage inédit qui paraîtra prochainement sous ce titre : *Des Sentiments moraux et des Passions humaines au point de vue chrétien.*

de l'or , mais pour le faire tomber en pluie bienfaisante sur la cabane du pauvre.

Comme l'avare , il se prive , mais pour donner ; sa table n'a jamais de superflu , mais l'indigent a le nécessaire ; ses habits sont parfois usés , mais son ami le pauvre a un vêtement de laine sous lequel la fièvre du froid ne vient plus l'atteindre , et il jouit. Il jouit , comme l'avare , par son épargne , par ses privations. Heureuse avarice que Dieu bénit !...

Voyez ce vieillard cassé dont les traits amaigris trahissent la souffrance ; une idée fixe l'absorbe , le poursuit ; il ne mange qu'à demi , ne dort plus ; il faut bien qu'il accroisse son trésor , il faut bien qu'il le garde , c'est sa vie ; son existence est dans cet amas de métal caché sous terre ou fermé sous les verroux...

Voyez ce bon curé dont la figure réjouie respire la bonté ; sa table est plus que frugale , sa soutane en lambeaux , les rideaux manquent aux croisées , mais l'orphelin qu'il élève a du pain , un asile et son bonheur est là.

Ces deux vieillards ont mené la même vie , vie de privations et de misère.

L'un a tout enfoui et il a toujours souffert ; il meurt la rage au cœur de laisser sa richesse à un héritier qui se jette sur sa proie en maudissant celui qui la lui a fait si longtemps attendre.

L'autre a tout donné , mais son cœur s'est dilaté à chaque don , et il meurt , la sérénité sur le front , le sourire sur les lèvres , au milieu des bénédictions et des larmes , en consolant ses pauvres et leur montrant le ciel qui les attend. C'est sa dernière charité et la meilleure.

### De l'Ambition et de la Gloire.

Nous ne voulons pas prouver beaucoup aujourd'hui. Quelques questions seulement : Est-il *possible* que cet immense univers, que ce majestueux ensemble de mondes gravitant autour d'innombrables soleils, que ces myriades d'êtres organisés, depuis la baleine jusqu'au ciron, soient l'œuvre du hasard ? — Evidemment non. Un autre être aussi intelligent que puissant y a présidé. — Est-il *possible* que cet être créateur soit un être méchant ? — Notre raison répugne à le croire, notre cœur s'y refuse. — Est-il *possible* que cet être puissant et *nécessairement* bon ait créé l'homme pour le rendre éternellement malheureux ? lui ait donné une prison de chair qui l'empêche de se livrer à ses nobles instincts, qui l'entraîne à toutes les passions et le pousse à tous les vices pour l'en punir après, ou pour l'ancantir dans l'éternité ? — Non encore, tout cela est inadmissible...

Qu'y a-t-il donc de vrai ? — L'épreuve. L'épreuve depuis la première faute d'Adam, la régénération depuis le Christ, la régénération et la liberté suivie de punition ou de récompense éternelle...

Voilà (indépendamment des paroles de l'Écriture), la seule hypothèse, la seule croyance rationnelle.

Partant de ce principe, que devient pour nous ce qu'on est convenu d'appeler gloire ? Une satisfaction temporaire, empoisonnée par d'innombrables ennemis ; une lueur, une illusion trompeuse que notre vanité adopte parce qu'elle flatte cet incessant appétit de l'homme. Dévorés d'ambition, nous tendons toujours à monter, sans tenir compte de la fable d'Icare ; nous roulons perpétuellement le rocher de Sisyphe ; épuisés de sueur, nous tombons bientôt dans le découragement,

puis nous recommençons sur nouveaux frais. L'âge même, au lieu de tempérer notre ardeur, la redouble et la rend plus persistante et plus mauvaise, car plus nous connaissons les hommes moins nous les aimons, et plus l'égoïsme s'enracine. Mais, bon Dieu ! à quoi servent tant de tourments ? Cette gloire que nous recherchons en méprisant ceux qui la possèdent, elle nous fera peut-être mépriser à notre tour ou tout au moins envier et haïr de ceux au-dessus desquels nous prétendons monter. Si c'est de la joie que nous voulons et que nous payons de tant de larmes, n'est-il pas un moyen de l'acquérir plus facile et plus doux ? Rappelez-vous ce récit d'Augustin, tout à fait dans notre sujet :

.... Je me disposais à prononcer un panégyrique de l'empereur, où je devais débiter force mensonges qui eussent été applaudis par des applaudissements complices ! et mon cœur était haletant de soucis. J'étais possédé de la fièvre de pensers dévorants, quand, passant par une rue de Milan, j'aperçus un pauvre pris de vin et en joyeuse humeur.

Je soupirai, et, m'adressant à quelques amis, je déplorai nos laborieuses folies. Tous nos soucis, comme ceux qui me travaillaient alors et me faisaient traîner, sous le poids des passions, une lourde charge de misères, n'avaient d'autre but que cette sincérité joyeuse où ce mendiant nous avait précédés, où peut-être nous n'arriverons jamais. Quelques pièces d'argent mendrées lui avaient suffi pour acquérir ce que je poursuivais dans de sinueux défilés, la joie d'une félicité temporelle.

Il n'avait pas, sans doute, le mendiant, une joie véritable, mais l'objet de mon ambitieuse ardeur était bien plus faux encore. Il était du moins sûr de la joie, et j'étais soucieux. Il était libre, moi rongé d'inquiétudes. La nuit allait cuver son ivresse, et moi j'avais dormi, je m'étais levé, j'allais dormir et me lever avec la mienne, et combien de jours encore ? Plus heureux que moi, il ne se sentait pas d'aise quand les soucis me déchiraient les entrailles ; il avait acheté son vin en souhaitant mille prospérités aux âmes charitables, tandis que c'était au prix du mensonge que je marchandais la vérité... et j'étais noble, riche, élevé, et lui c'était le mendiant : et je méprisai l'homme et son ivresse ! *vanitas !..*



Que dire encore après ces nobles paroles ? Augustin a aperçu cette *vanité* assez à temps pour la fuir et chercher le vrai ; n'attendons pas davantage à l'imiter, et réfugions-nous dans le calme de la conscience, dans la paix du cœur, dans le bonheur d'aimer, car c'est là tout. Que notre *ambition* soit de traverser courageusement cette épreuve qui compose la vie ; que notre *gloire* soit d'arriver par elle au bonheur éternel, après avoir acquis ce repos temporaire si difficile à obtenir au milieu des séductions de la chair, des enivrements de l'esprit et de l'éloquence du *moi*, notre plus cruel ennemi.

### **Du mépris de l'Opinion.**

Le christianisme, qui opère de si excellentes métamorphoses, a changé le mot *mépris* en celui de *compassion* : le chrétien, en effet, ne méprise pas plus qu'il ne hait son prochain, son frère ; il le plaint, il jette un voile pieux sur ses fautes, lui tend la main pour l'aider à se relever de sa fange ou le réhabiliter, s'il le peut, aux yeux de ceux qui croient avoir droit de le mépriser.

Appliqué à l'opinion, le mépris n'a rien qui puisse être répréhensible ; un homme fort de sa bonne conscience est en contradiction avec l'opinion publique ; il doit, non la braver, comme l'a dit une femme célèbre, mais savoir s'en passer. Plus sévère pour lui-même, il doit examiner sa conscience et la fouiller dans ses plus profonds replis ; il doit se mettre en présence de Dieu et se demander si réellement il est coupable ; après cette épreuve, s'il se relève sans doutes et sans remords, il peut et doit mépriser l'opinion qui le condamne.

Un honnête homme, dira-t-on, ne doit pas s'exposer

à souffrir d'une pareille situation.... Autant vaudrait blâmer un homme d'avoir été attaqué par des voleurs, pendant un voyage entrepris dans d'excellentes vues : au milieu du voyage de la vie, on ne choisit pas les routes, on subit trop souvent l'empire de la nécessité.

L'homme politique, par exemple, accepte une position élevée avec l'espoir d'être utile à son pays ; l'opinion applaudit, bientôt elle se tait, puis elle blâme, puis elle hait et va jusqua l'insulte.

L'homme politique a-t-il changé ? non, l'homme est le même, la situation seule a changé et l'opinion avec elle.... La popularité s'est évanouie pour faire place à la haine : *vox adorant, vox lapidant*.... Cet homme, s'il est chrétien, se rappelle alors que le Christ, son modèle, a été honni, baffoué, flagellé, et qu'il est mort sur un gibet. Quel était son crime ? il avait voulu sauver les hommes, il les avait aimés d'un amour immense et n'avait pas été compris.

Il est mille occasions dans lesquelles l'opinion s'égare sur une vie pure et souvent très-honorable. Tel acte, réputé honnête et bon en 1780, a été presque infâme dix ans plus tard. N'a-t-on pas vu flétrir jusqu'à la fidélité et au dévouement ? On calomnie une résolution sans en connaître les causes, un événement sans en voir la source, un homme sans vouloir rechercher les motifs de sa conduite, et souvent la foule, aussi légère qu'injuste, condamne celui qui a agi selon sa conscience en dédaignant l'opinion, et élève sur le pavois celui qui a sacrifié sa conviction à l'engouement de la multitude et au respect humain. Ce dernier cependant ne tarde pas à être puni : quand le respect humain et le sentiment du devoir se trouvent en opposition, si nous sacrifions celui-ci, nous sentons naître en nous le re-

mords , la désapprobation morale ; les applaudissements de la multitude ne nous semblent alors qu'une vaine et imparfaite satisfaction , tandis qu'un ferme attachement au devoir ne manque jamais d'être à lui-même sa propre récompense , nous exposa-t-il à voir nos intentions calomniées ; c'est que nous avons alors plus que jamais la certitude de notre céleste origine et la conviction que Dieu , qui nous voit et nous juge , nous donnera ce que nous refuse la justice des hommes.

### **De l'Amour du Pays.**

Que le berceau de notre enfance soit fertile ou aride , qu'il soit embelli par des monuments grandioses , animé par une riche civilisation , ou pauvre , isolé au sein des Alpes ou aux bords de l'Océan , le même amour nous y attache : indépendant de sa beauté ou de sa richesse , cet amour est en nous-mêmes ; il a sa source dans les premières impressions qu'a ressenties notre cœur en ces jours où la jeunesse embellit tout de ses douces illusions.... Plus tard , les illusions se sont enfouies , une réalité décolorée a pris leur place , et c'est au milieu de nos chagrins , souvent à travers nos larmes , que nous voyons , que nous jugeons les lieux où le destin a jeté notre vieillesse.

S'il n'est pas de sentiment plus moral , plus doux , plus irréprochable que l'amour du pays , il n'est pas de maladie plus poignante et plus touchante à la fois que la nostalgie. Je ne connais rien de si à plaindre que cette âme aimante , pauvre fleur qui se dessèche et dépérit loin du sol qui l'a vue naître , de l'arbre qui l'a abritée , de la main qui a soutenu sa première tige ! Tous les soins tardifs sont impuissants à ranimer la fleur ; aucune consolation humaine ne peut apporter

de remède à l'âme.... Elle regrette l'air, l'odeur de l'atmosphère, un je ne sais quoi, dont le souvenir est enivrant et qu'on ne retrouve plus; elle regrette jusqu'aux objets inanimés qui ont partagé ses destinées; une partie d'elle-même reste attachée à la couche où a reposé son bonheur, où a souffert son infortune.

Si au sein de cette amère tristesse nous ne voyons que le passé pour le regretter et le présent pour le maudire; si l'idée d'un céleste avenir ne vient pas nous consoler, oh! alors, malheur sur nous, car nous mourrons comme nous avons vécu, dans les angoisses et le désespoir; mais si, au contraire, nous nous persuadons bien que notre passage dans ce monde est un exil; si nous nous considérons comme des voyageurs qui atteindront le port après un long et pénible trajet; si nous voyons que cette terre, quelle que soit sa beauté, sa fécondité, sa richesse, n'est belle, féconde et riche que par cette chaleur qui vient d'en-haut, cette rosée qui tombe du ciel, ce soleil qui éclaire tant de mondes..... alors nous tournerons les yeux vers la patrie promise aux justes, et la terre sera oubliée. Alors nous aurons retrouvé le bonheur que nous croyions à jamais perdu. La montagne ne se dressera plus menaçante devant nous, la plaine ne nous paraîtra plus monotone, l'immensité de la mer n'épouvantera plus notre âme, le sombre voile d'un ciel de plomb n'attristera plus notre cœur, car la vie sera derrière la montagne, au-delà des mers, au-dessus des nuages; elle sera avec Dieu.

L'amour du pays est une loi de la Providence: sans lui, tous les hommes tendraient à habiter les régions tempérées, les contrées riches ou les grands centres de civilisation; une partie du globe serait dépeuplée;

mais Dieu n'a pas voulu que ce sentiment *nécessaire* dépassât les limites et devint exclusif et mortel. L'Évangile est venu rendre à l'amour du pays sa véritable mesure : avant tout, il a fait de nous des frères ; il veut que nous chérissions la famille d'Adam , puisqu'elle est la nôtre. « L'Évangile , dit avec raison Château-briand , n'est point la mort du cœur , il en est la règle ; il est à nos sentiments ce que le goût est aux arts , il en retranche ce qu'ils peuvent avoir d'exagéré , de faux , de trivial ; il leur laisse ce qu'ils ont de beau , de vrai , de sage. La religion chrétienne , bien entendue , n'est que la nature primitive lavée de la tache originelle. »

Avec l'idée chrétienne la lumière se fait , et l'amour qui vivifie remplace l'amour qui tue ; la religion ne détruit ni les affections de famille ni l'amour du pays , mais elle transforme en devoir le penchant de la nature ; elle le fortifie en le réglant et l'empêche de dégénérer en passion exclusive et désastreuse , en le subordonnant à cette grande loi générale : Préférence de tous à quelques-uns , de la patrie à la famille , du genre humain à la patrie , de la société éternelle à la société présente.... Qu'importe que nous obéissions à cette loi sous une latitude ou sous une autre ; partout nous trouverons Dieu à aimer , des frères à secourir , une famille à protéger ; l'espoir remplacera le regret , et notre cœur , plein de douces pensées , oubliera le passé pour vivre dans l'avenir.



---

**ESSAI**  
**SUR LA TRADUCTION ,**  
SUIVI DE  
**L'ODE D'HORACE A PYRRHA ,**

Par M. ISIDORE BRUN.

---

J'offre à l'Académie la traduction de l'ode à Pyrrha, la cinquième du livre premier des Odes d'Horace, pièce qu'on a souvent reproduite dans notre langue. J'ai cru convenable de la faire précéder de quelques réflexions sur les traductions en général et sur celles des poètes en particulier.

Qu'est-ce que traduire? C'est, suivant le dictionnaire, faire passer un ouvrage d'une langue dans une autre. J'ajouterai, en élargissant un peu cette définition, que c'est non-seulement transporter d'une langue dans une autre les mots et les pensées, mais encore les couleurs, les images, les figures, les sentiments. Toutefois, les langues n'ont ni le même génie, ni le même caractère; et, bien que les principes généraux qui les régissent soient à-peu-près les mêmes, elles diffèrent beaucoup par les constructions, les formes, les locutions et des idiotismes particuliers à chacune d'elles. Il suit de là que ce qui convient à l'une ne convient pas toujours à l'autre, et que telle tournure, telle métaphore, très-admissibles et très-naturelles dans une

langue, sont dans telle autre déplacées, basses ou extravagantes. Cependant la traduction doit être la reproduction ou plutôt l'image aussi ressemblante et aussi fidèle que possible de l'œuvre originale. C'est, pour ainsi dire, si l'on peut se servir de cette comparaison un peu vulgaire, le même air chanté sur un autre instrument.

Mais au milieu des éléments si divers des différents idiômes, comment ferons-nous pour obtenir cette fidélité, qui est l'essence de toute bonne traduction ? Expliquons-nous d'abord sur ce mot de fidélité. La fidélité qui, s'exagérant ses obligations, s'appliquerait à rendre d'une manière trop littérale chaque expression de l'œuvre à traduire, pécherait en ceci qu'elle manquerait son but en le dépassant, et qu'elle commettrait, en définitive, la plus grande des infidélités, en enlevant au style toute espèce d'élégance et de coloris. Un des maîtres de l'art a sévèrement proscrit cette méthode :

*Nec verbum verbo curabis reddere fidus  
interpres (HOR., Art poét.)*

Cependant, quelques traducteurs, voulant donner à leur interprétation une physionomie d'une ressemblance parfaite avec l'auteur traduit, n'ont pas hésité à pratiquer le système d'une reproduction mathématiquement exacte. M. de Châteaubriand, par exemple, dans sa traduction du *Paradis perdu*, se range parmi ceux-là. Il a rendu, pour ainsi dire, mot à mot le poète anglais. Son imitation à cet égard a été jusqu'à conserver, dans quelques endroits, certaines inversions de la langue anglaise, en mettant le complément direct du verbe avant le verbe même, inversions tout-à-fait contraires au génie de notre langue et aux règles de

notre syntaxe (1). C'est comme, par exemple, si l'on traduisait le premier vers de l'Illiade : *μῆνιν ἄειδε, θεὰ Πηλεΐΐδω Ἀχιλλῆος*, de la manière suivante : La colère chante, déesse, du fils de Pélée, Achille.

Le début de la traduction de M. de Châteaubriand est vraiment trop singulier pour n'en pas citer quelques lignes. Les voici : « La première désobéissance de » l'homme et le fruit de cet arbre défendu dont le mor- » tel goût apporta la mort dans le monde et tous nos » malheurs, avec la perte d'Éden, jusqu'à ce qu'un » homme plus grand nous rétablit et reconquit le sé- » jour bienheureux, chante, muse céleste ! »

Vous voyez qu'ici le complément direct précède le verbe ; c'est, du reste, parfaitement conforme à l'original ; et la traduction est faite ainsi d'un bout à l'autre. L'auteur suit Milton pas à pas, et reproduit, pour ainsi dire, toutes les formes de son style, dont quelques-unes sont très-étranges dans notre langue, il faut en convenir. Il dit dans son avant-propos : « J'ai calqué » le poème de Milton à la vôtre ; je n'ai pas craint de » changer le régime des verbes lorsqu'en restant plus » français j'aurais fait perdre à l'original quelque chose » de sa précision, de son originalité ou de son » énergie. »

Malgré tout le respect que je dois à un aussi grand nom que celui de M. de Châteaubriand, j'avoue que je ne puis adopter un pareil système de traduction. Ce calque

(1) Nous ne pouvons, en français, mettre devant le verbe, comme compléments directs, que le pronom personnel et le pronom relatif *que*. Mais on ne peut jamais mettre, comme complément direct, devant le verbe, le nom substantif. Ainsi, l'on dit : je *vous* aime ; l'homme *que* j'ai vu ; mais on ne dira jamais : votre *personne* j'aime.



servile me semble un excès tout aussi répréhensible qu'une paraphrase diffus. *Intrà muros peccatur et extrà*. Entre le servilisme et la licence, il y a pour les traducteurs, comme pour les autres hommes, un bien réel et reconnu, une sage et loyale liberté.

Voulez-vous bien traduire? Commencez premièrement par saisir, dans une patiente investigation et d'une manière complète, le sens de toutes les paroles de votre auteur. Eclaircissez avec soin toutes les difficultés du texte. Ce premier travail accompli, pénétrez-vous bien du genre, du caractère, du génie de l'œuvre avec laquelle vous allez lutter; et, tout en conservant rigoureusement le sens des mots, ne craignez point de vous livrer à vos propres inspirations. Elevez votre esprit par une forte méditation jusqu'à la hauteur (si cela vous est possible) de l'écrivain que vous voulez interpréter. Identifiez-vous avec lui; ravivez à son foyer le flambeau qui vous dirige et vous éclaire; et si des obstacles arrêtent vos pas, tâchez de les surmonter et de les vaincre par des efforts multipliés et une application soutenue. Peut-être rencontrerez-vous dans l'original certaines formes, certaines métaphores que votre langue maternelle repousse; ne les admettez pas, sans doute, mais cherchez des formes équivalentes par leur énergie, leur grâce ou leur pureté; vous en trouverez évidemment, si vous possédez bien votre langue et si vous avez dans une certaine mesure l'instinct riche et varié du poète et la noble et ferme élocution du prosateur. Vous devez enfin, par tous les moyens possibles, vous rapprocher de votre auteur et vous maintenir même à son niveau.

Ceci me rappelle un vers très-connu de la traduction de l'*Enéide*, par Delille, où ce poète a été supérieur

au grand poète romain, bien que son interprétation ne soit souvent qu'une élégante paraphrase. Il avait à rendre le vers :

Tantæ molis erat romanam condere gentem.

Ce latin exprime simplement une grande idée. Delille, dans une magnifique inspiration, a traduit :

..... Tant dut coûter de peine  
Ce long enfantement de la grandeur romaine.

Cette forme est plus qu'équivalente, elle est au-dessus du vers de Virgile. Je vois dans celui-ci : *Tout le travail pour fonder une grande nation* ; Delille me montre : *Le long enfantement de cette grandeur*.

Ce sont là, je le sais bien, de ces bonnes fortunes qui se rencontrent rarement sous la plume d'un traducteur ; mais sans prétendre à cette perfection, on doit lutter avec énergie et ne s'arrêter que lorsqu'en consultant l'oreille et le jugement, on comprendra que le sens complet de l'original est reproduit avec élégance et netteté ; mais, je le répète, c'est surtout sur la nature de l'ouvrage et sur les formes du style de l'écrivain que l'on traduit qu'il faut porter son attention. Evidemment vous traduirez d'une manière différente Homère et Aristophane ; et si vous avez à faire passer dans notre langue les œuvres de Salluste et de Tite-Live, vous vous efforcerez, sans doute, de conserver la précision énergique et pittoresque de l'un et la majestueuse abondance de l'autre. Peut-on également traduire dans les mêmes conditions de style Démosthènes et Cicéron, l'un ardent, passionné, impétueux comme la foudre, l'autre développant avec amour l'ampleur de sa période, la suprême élégance de sa diction ?

Le même Cicéron a dit quelque part qu'il avait traduit de nombreux morceaux des écrivains grecs. Une réflexion de ce grand homme nous indique en deux mots ce que doit pratiquer tout bon traducteur. « Dans » ces morceaux, dit-il, je n'ai pas cru que ce fût une » obligation pour moi de rendre le mot par le mot ; » mais je me suis attaché à conserver le genre et la » force de l'expression. J'ai pensé, en ce qui concerne » les mots, qu'il ne fallait pas considérer le nombre, » mais la valeur et le poids (1). »

Il est malheureux que ces ouvrages de l'immortel orateur aient péri dans le cours des siècles ; sans cette disparition, le monde littéraire posséderait, en fait de traduction, des modèles parfaits ; car ici le génie du traducteur était au niveau et peut-être au-dessus de l'original.

Quoi qu'il en soit, nous avons dans notre propre langue quelques traductions, sinon parfaites, du moins excellentes. Dans ce nombre, on en peut ranger deux fort célèbres depuis longtemps, celle des lettres de Pline le Jeune par de Sacy (2), et celle des *Georgiques* par Delille. C'est ainsi, je pense, que Pline eût voulu écrire, s'il eût écrit en français ; et certainement le divin cygne de Mantoue se fût reconnu maintes fois dans le langage à la fois correct et harmonieux que lui

(1) In quibus non verbum pro verbo necesse habui reddere, sed genus omnium verborum vimque servavi. Non enim ea me annumerare lectori pulavi oportere, sed tanquam appendere. Cic.

(2) Observons en passant que de Sacy qui a si bien traduit les lettres de Pline le Jeune, a complètement échoué dans la traduction du *Panegyrique* de Trajan, du même auteur. Il faut croire que le ton plus élevé et la forme oratoire de ce dernier ouvrage ont dépassé la mesure de ses moyens de traducteur.

prête le chantre des *Jardins*, un peu trop dédaigné de nos jours.

En résumant ces courtes réflexions, il faut constater d'abord que toute traduction doit être fidèle (c'est son premier et indispensable mérite), mais non cependant d'une fidélité de mot à mot, ou d'une minutieuse littéralité. Elle doit plaire par son élégance, et reproduire, dans ses formes, la couleur de style et, pour ainsi dire, le génie même du modèle. Effectuée dans cette double condition, une traduction est une œuvre beaucoup plus difficile que ce qu'on pense, et qui dans les arts peut assurer à l'homme de lettres une réputation honorable et un rang distingué.

Posons-nous maintenant cette question : Les poètes doivent-ils être traduits en prose ou en vers ? A cet égard, les avis des critiques sont partagés. Les uns pensent que la prose, plus libre dans ses mouvements que la poésie, obtient une interprétation plus fidèle, et peut atteindre à autant d'élégance, à cause d'une plus grande facilité à changer ses tours et à varier sa diction, sans aucun esclavage de rime et de mesure. D'autres préfèrent la poésie, parce que, disent-ils, les poètes peuvent seuls bien rendre les poètes. J'ose me ranger moi-même à cette dernière opinion. Mais distinguons d'abord ceci : Voulez-vous ne connaître que le sens matériel d'une œuvre de poésie ? La prose, sans doute, convient mieux à cette fonction, et à cet égard mérite évidemment la préférence ; mais désirez-vous faire une copie plus ressemblante encore par la figure, la verve, le ton, le rythme, que par les mots, mettez avant toute chose la lyre du poète, mais du poète qui se transporte d'enthousiasme devant les beautés d'un modèle supérieur. On répond, je le sais, que la prose

peut prendre et revêtir tous les caractères de la poésie , à la rime et à la mesure près , et s'embellir de tous les ornements et de toute la pompe du langage. Avouez cependant que , toutes choses égales , la poésie garde naturellement sa prééminence , et que , quelque richesse de style que vous supposiez , rien ne pourrait dans la prose remplacer , par exemple , la traduction des *Géorgiques* par Delille. C'est une assertion que vous êtes forcé d'admettre. Sans doute , de deux traductions du même ouvrage , dont l'une serait en très-bonne prose et l'autre en vers médiocres , celle-là serait nécessairement préférée ; mais , défenseur , avec les hommes de goût , des traductions en vers , j'entends parler de celles qui ont été écrites par les excellents poètes. Celles-ci , soyez-en persuadé , joignent la fidélité à une souveraine élégance ; mais il est donné à peu d'esprits de les mener à bonne fin , *pauci quos æquus amavit Jupiter*..... Labeur difficile , hérissé d'obstacles , surtout en français où l'allure austère du vers répugne à ces licences poétiques si communes dans les autres langues. Toutefois , lorsqu'un talent élevé a surmonté ces obstacles et vaincu ces difficultés , nous jouissons délicieusement d'une œuvre qui nous fait admirer des beautés , ensevelies , pour ainsi dire , et comme couvertes d'un voile dans un idiôme étranger. Qu'il me soit permis d'appuyer ce raisonnement sur un passage célèbre de la poésie latine , et d'opposer à la traduction en prose la traduction que nous en avons en vers. Ce simple rapprochement pourra équivaloir , je pense , à une démonstration.

Qui ne connaît , qui ne sait même de mémoire les vers immortels que Virgile a consacrés à la description du coursier étalon dans le 3<sup>me</sup> livre des *Géorgiques* ?

Voici comment M. Binet, ancien recteur de l'Université de Paris, et auteur d'une traduction estimée des œuvres de Virgile, a reproduit en français ce passage :

« Dès-lors le poulain de bonne race se fait distinguer » dans la plaine par une allure plus hardie et par la » souplesse de ses jarrets. Toujours le premier en » marche, le premier il brave les menaces d'un fleuve » rapide, ou tente le passage d'un pont inconnu. Il » ne s'effraie pas d'un vain bruit ; il a l'encolure haute, » la tête effilée, le corps ramassé, la croupe ronde et » charnue, Les muscles saillants qui se dessinent sur son » poitrail annoncent la force et le courage..... » ..... Entend-il de loin le bruit des armes, in- » quiet, impatient, il ne peut rester en place ; il dresse » les oreilles, il frémit de tous ses membres, il semble » rouler dans ses naseaux un feu qui s'échappe malgré » lui ; sa crinière épaisse s'élève en ondes, flotte et re- » tombe mollement sur son épaule droite. Une double » épine règne sur ses reins vigoureux ; de son pied il » creuse la terre, et la fait retentir sous ses coups » redoublés. »

Sans doute cette traduction est élégante et fidèle ; elle fait passer sous nos yeux et d'une manière exacte toutes les idées de Virgile. On sent toutefois qu'il y manque ce feu intérieur, cette précision, cette rapidité de mouvements que la prose ne saurait avoir à l'égal de la poésie. Est-ce que la beauté et la vivacité de cette expression :

Continuo pecoris generosi pullus in arvis  
Altius ingreditur et mollia crura reponit,

sont rendues par cette phraséologie un peu traînante ?  
« Dès-lors le poulain de bonne race se fait distinguer

» dans la plaine par une allure plus hardie et par la souplesse de ses jarrets? » Le traducteur n'a pas rendu non plus l'éclat et l'énergie de cette figure : *Luxuriatque toris animosum pectus*. « Annoncent la force et le « courage » est faible et diffus. Mais, sans nous attacher à ces détails, embrassons l'ensemble ; et, bien que cette traduction ait vraiment du mérite, convenons qu'il n'y a rien là qui soit à la hauteur de cette poésie Virgilienne qui, en quelques mots expressifs, peint tout ce qu'elle veut et montre tout ce qu'elle peint.

Mais voulez-vous voir le prince des poètes latins reproduit dans son énergique précision et son magique coloris, écoutez Delille :

- « L'étalon généreux a le port plein d'audace ,
- » Sur ses jarrets pliants se balance avec grâce.
- » Aucun bruit ne l'émeut ; le premier du troupeau ,
- » Il fend l'onde écumante , affronte un pont nouveau.
- » Il a le ventre court , l'encolure hardie ,
- » Une tête effilée , une croupe arrondie ;
- » On voit sur son poitrail ses muscles se gonfler ,
- » Et ses nerfs tressaillir et ses veines s'enfler.
- » Que du clairon bruyant le son guerrier l'éveille ,
- » Je le vois s'agiter , trembler , dresser l'oreille ;
- » Son épine se double et frémit sur son dos ;
- » D'une épaisse crinière il fait hondir les flots ;
- » De ses naseaux brûlants il respire la guerre ;
- » Ses yeux roulent du feu , son pied creuse la terre. »

Voilà Virgile enfin ; on le sent aux émotions que ces beaux vers font éprouver à notre âme. Que parlez-vous maintenant de fidélité ? Le traducteur fidèle n'est pas celui qui calque la lettre morte et décolorée, mais celui qui reproduit sous son pinceau la vie et

- l'esprit. Il y a cependant dans cette brillante poésie une petite tache qu'il faut signaler. *Un pont nouveau* ne rend pas très-bien *ignoto ponti*, un pont *inconnu*, épithète beaucoup plus juste.

La conséquence logique de tout ce qui précède, c'est que (dans mon opinion du moins), Horace, dont j'ai à m'occuper actuellement, doit être traduit en vers, et particulièrement ses Odes et toutes ses petites pièces galantes ou élégiaques. Une grâce exquise anime cette multitude d'œuvres légères. On y trouve surtout ce *molle atque facetum* qu'il admirait lui-même dans les productions de Virgile, et dont les charmes ne peuvent être reflétés que par une élégante poésie. Mais il faut beaucoup de délicatesse dans l'esprit pour rendre ces finesses et cet atticisme que l'ami de Mécènes avait trouvés dans sa propre nature et puisés ensuite aux plus pures sources de l'Hellénie. Je regarde donc comme une œuvre de haute difficulté une bonne traduction en vers des Odes d'Horace. Au fini du coup de pinceau, Horace joint une prudente économie dans la distribution de sa riche couleur. Son vers est aussi précis que pittoresque, et si vous n'y prenez garde, vous risquez de délayer dans une fade et lente paraphrase ce qu'il a achevé lui-même en quatre mots.

On trouve parmi ses Odes érotiques une petite pièce délicieuse, souvent traduite en français, et sur laquelle j'ai voulu m'exercer aussi. C'est l'Ode à Pyrrha. Mais avant de donner mes vers, je citerai la traduction de *Laharpe*, morceau très-connu auquel je joindrai quelques observations. Voici donc premièrement la pièce du moderne Quintilien :



## A PYRRA.

Pyrrha, quel est l'amant enivré de tendresse  
 Qui, sur un lit de rose, étendu près de toi,  
 T'admire, te sourit, te parle, te caresse,  
 Et jure qu'à jamais il vivra sous ta loi?  
     Quelle grotte fraîche et tranquille  
     Est le voluptueux asile  
 Où ce jeune imprudent, comblé de tes faveurs,  
 Te couvre de parfums, de baisers et de fleurs?  
 C'est pour lui qu'à-présent Pyrrha veut être belle;  
 Que ton goût délicat relève élégamment  
     Ta simplicité naturelle,  
 Et fait naître une grâce à chaque mouvement.  
 Pour lui ta main légère assemble à l'aventure  
     Une flottante chevelure  
     Qu'elle attache négligemment.  
 Hélas! s'il prévoyait les pleurs qu'il doit répandre!  
 Crédule, il s'abandonne à l'amour, au bonheur;  
 Dans ce calme perfide, il est loin de s'attendre  
     A l'orage affreux du malheur.  
 L'orage n'est pas loin: il va bientôt apprendre  
 Que l'aimable Pyrrha qu'il possède aujourd'hui,  
     Que Pyrrha, si belle et si tendre,  
     N'était pas pour longtemps à lui.  
 Qu'alors il pleurera son fatal esclavage!  
 Insensé qui se fie à ton premier accueil!  
     Pour moi, le temps m'a rendu sage;  
 J'ai regagné le port, et j'observe de l'œil  
 Ceux qui vont, comme moi, se briser à l'écueil  
     Que j'ai connu par mon naufrage.

Voilà, sans doute, une poésie très-élégante et très-gracieuse; mais ce n'est pas là traduire Horace, c'est le paraphraser largement. Il y a ici beaucoup de traits ajoutés et d'autres très-essentiels omis. *L'amant enivré de tendresse* ne rend pas du tout le *gracilis puer* du latin. *T'admire, te sourit, te parle, te ca-*

resse , reproduit d'une manière bien diffuse le mot *urget*, si rempli de vivacité et de précision, du poète romain. *Et jure qu'à jamais il vivra sous ta loi*, est un vers sorti tout entier de l'imagination de l'auteur français et dont il n'y a nulle trace dans l'original. Laharpe ne consacre pas moins de quatre vers à la traduction du *simplex munditiis*, expression concise et charmante qu'Horace rejette avec beaucoup d'élégance et de goût à la fin de sa phrase :

Cui flavam religas comam  
Simplex munditiis.

Le dernier de ces quatre vers

*Et fait naître une grâce à chaque mouvement,*

n'est pas non plus dans Horace ; il est joli , mais dans la manière de Dorat. Tout le restant de la pièce est ainsi paraphrasé. Mais voici une critique plus sévère encore : Comment un homme d'autant de goût que Laharpe a-t-il cru devoir remplacer par des traits de sa façon les deux images caractéristiques qui , dans le latin , terminent la pièce ! Horace dit que , sauvé du naufrage , il a lui-même suspendu dans le temple de Neptune un tableau votif et ses vêtements humides. C'était un trait des mœurs romaines et qui conséquemment ne devait pas être supprimé.

La traduction que j'ai faite moi-même de cette ode et que je présente à l'Académie, sera assurément plus fidèle , mais n'aura pas évidemment , à beaucoup près, des vers aussi gracieux. Ce que je perdrai de ce côté, je m'estimerai heureux de le regagner par une plus grande exactitude d'interprétation. Avouons , dans tous les cas , qu'Horace est un rude joueur ; on peut tenter de se mesurer avec lui ; mais comment se flatter jamais de l'égalier ?

Voici mes vers :

## A PYRRA.

Quel est ce frère adolescent,  
 Pyrrha, qui, parfumé de cinname et de rose,  
 Te presse d'un bras caressant,  
 Et dans cet antre, frais à tes côtés repose?  
 Est-ce pour plaire à son regard,  
 Jeune fille élégante en ta simple parure,  
 Que ta main tresse avec tant d'art  
 L'or de ta fine chevelure?  
 A cette heure il savoure, en sa crédulité,  
 Ton langage enivrant, ton sourire enchanté.  
 De son bonheur perdu qu'il va pleurer les charmes,  
 Et sur sa foi trahie, hélas! verser des larmes,  
 Alors qu'il entendra, pâissant de stupeur,  
 Gronder sur cette mer la tempête cruelle!  
 Il croyait que Pyrrha serait toujours fidèle;  
 Il oubliait les vents et leur souffle trompeur.  
 Oh! malheureux l'amant qui brillante t'admire!  
 Qui sans t'avoir connue a subi ton empire!  
 Moi-même sur l'autel du puissant dieu des mers,  
 J'ai d'un tableau votif porté l'image sainte,  
 Et sur le mur sacré de la pieuse enceinte,  
 Pendu mes vêtements trempés des flots amers.

Saint-Gilles, 2 Mars 1951.

## POÉSIE.

### FRAGMENT DE PHILOSOPHIE RELIGIEUSE,

Par M. ALEXANDRE ROLLAND.

MESSIEURS,

Mon esprit s'est quelquefois livré à la contemplation  
 des choses invisibles, et certaines questions qui, à la

vérité, ne seront jamais résolues dans cette vie, mais que toutefois il est bon et salutaire d'aborder, telles que la grandeur de Dieu, l'avenir des destinées humaines, ont eu une large part dans les investigations trop souvent stériles de ma pensée.

La vérité éternelle est une. Mais son reflet dans les âmes est multiple, parce que ses faces sont infinies, et que chaque être intelligent et raisonnable reçoit un de ses rayonnements à un point de vue qui lui est propre, distinct, essentiellement personnel. Nous avons bien, je le sais, deux sortes de lumières pour nous éclairer et nous conduire, et qui nous sont communes à tous : l'une naturelle, qui nous est fournie par la conscience ; l'autre, divine, qui nous est donnée par la révélation ; mais ces lumières sont encore loin de dissiper les ombres qui nous environnent. Dieu a voulu dans sa sagesse que nous puissions l'entrevoir seulement, et qu'ici-bas l'esprit humain demeurât toujours dans ses tâtonnements et ses incertitudes. C'est ce qui ressort avec évidence de ces paroles de St Paul aux Corinthiens : « Nous voyons présentement confusément et comme dans un miroir, mais un jour nous verrons face à face ; présentement, je connais imparfaitement ; mais alors je connaîtrai comme j'ai été connu. »

Ils m'ont donc paru un peu téméraires, les hommes qui, malgré cette déclaration de l'Écriture, ont voulu donner à leurs croyances un corps distinct et complet, et imposer au sentiment religieux un dogmatisme trop absolu. L'absolu n'est pas de notre domaine ; et si nous voulons bien réfléchir sur notre vie qui n'est qu'un moment, sur notre terre qui n'est qu'un point, perdus que nous sommes, mais non anéantis, dans l'infini et dans l'éternité, nous nous dirons que le doute sur cer-

taines choses demeure encore la plus vraie et la plus respectueuse adoration.

C'est sous cette impression, Messieurs, que j'osai, il y a déjà bien des années, composer un essai poétique où je plaçai l'homme en regard de lui-même; en regard de son créateur et de son sort à venir. Questions immenses, auxquelles je n'ai touché qu'avec tremblement, et où je voudrais ne pas avoir encouru un reproche de trop de hardiesse. J'y aborde, non sans crainte et sans hésitation, un dogme peu avoué et que nous portons tous peut-être caché au fond de nos cœurs, le dogme du pardon universel. Un je ne sais quoi d'intime et de profond, une voix intérieure me crie que je ne suis pas en désaccord avec l'esprit de l'Évangile, quand je fais planer la miséricorde de Dieu par-dessus toutes les autres perfections du Créateur.

Et pourtant, Messieurs et chers Confrères, cette espérance si radieuse et si sereine, je la formule timidement devant vous, et je me garderais de la proclamer au-dehors. Pourquoi? C'est qu'il est de toutes parts des êtres dégradés, aux instincts mauvais, que l'épouvante seule comprime et sur la tête desquels il faut laisser peser, comme l'épée de Damoclès, l'effroyable persécution d'un éternel châtement. Je n'essaierai donc pas de faire sortir de cette étroite enceinte les vers que je vais vous lire, et, si je me trompe, Dieu est mon juge: il me pardonnera peut-être de n'avoir cru qu'à son amour.

## DIEU ET L'HOMME.

---

Du Dieu qui te créa la grandeur infinie  
 Se manifeste en vain à ton faible génie;  
 Homme, des intérêts étroits et passagers

T'enchaînent lâchement à des biens mensongers.  
 A ce monde attaché, ton corps, vivante argile,  
 Sous un joug dégradant tient ton âme servile.  
 En vain plane sur toi l'immensité des cieus,  
 La terre seule arrête et captive tes yeux.

Où tendent tes efforts? La fortune et la gloire,  
 Des biens dans le présent, puis un nom dans l'histoire,  
 Se revêtant pour toi d'un éclat emprunté,  
 Se nomment le *bonheur* et l'*immortalité*.  
 Quel bonheur!... A la mort, à mille maux en butte,  
 Comme un souffle l'éteint, chaque instant le dispute.  
 Quelle immortalité!... Peut-être dix mille ans,  
 Qu'un jour l'éternité doit effacer des temps.  
 Qu'es-tu dans l'univers de plus qu'un autre atome?  
 L'un s'appelle un ciron, l'autre s'appelle un homme.  
 Qu'est ton âme elle-même? Un jour, quand l'Eternel  
 T'anima pour jamais de son souffle immortel,  
 Il te créa. Mais vois par quel abîme immense  
 De l'homme jusqu'à lui Dieu marque la distance!  
 L'homme ne mourra pas : mais il a commencé.  
 Dieu seul se réserva l'infini du passé.  
 L'avenir infini qui n'a point de rivages  
 Ne fait qu'une moitié dans l'espace des âges.  
 Jéhova seul s'étend, en son éternité,  
 De l'incréation à l'immortalité.

.....  
 Un orgueilleux transport embrase tout mon être !  
 Si dans mon Créateur je reconnais un maître,  
 Je trouve un père aussi! car son feu m'anima  
 Et d'un esprit divin son esprit me forma!  
 Elance-toi mon âme au-delà de la terre!  
 Autant qu'il est en toi, dégage la matière!  
 Mais, hélas! pour un temps, malgré mes nobles vœux,  
 Les ténèbres d'en-bas pèseront sur mes yeux!  
 Ce n'est qu'après la mort que la vérité brille  
 Et que l'œil des humains devant Dieu se dessille.

Sur mon dernier soupir quel glorieux réveil  
 Me porte tout-à-coup au-delà du soleil!  
 L'auteur de la nature et la nature immense  
 Qui jamais ne finit, nulle part ne commence,

Se révélant complets dans leur infinité,  
Me font Dieu dans le sein de la divinité !

Arrêtons-nous.... Devant ce sublime mystère  
La parole de l'homme est contrainte à se taire.  
J'espère plus encor que je n'ose exprimer....  
De quelle pure ardeur les dieux doivent s'aimer !  
O mes amis ! là-haut, plus de haine, d'envie ;  
L'homme meurt à tout inal en mourant à la vie ;  
Et l'amour dans les cieus illuminant son cœur,  
Du bonheur des élus redouble son bonheur...  
— Des élus, qu'ai-je dit?... Pardonne-moi, mon père !  
Des élus ! ah ! ce mot doit mourir sur la terre !  
Ici le sort aveugle a formé des élus :  
Au-delà des tombeaux il n'en existe plus.  
Dieu ne se venge pas. L'humaine intolérance  
Nous le peint imparfait en citant sa vengeance.  
Les traces du péché s'effacent au trépas ;  
Pour d'éternels tourments Dieu ne nous érèa pas.  
Nous parler de l'enfer est un cruel blasphème :  
L'homme est plus cher à Dieu qu'il ne l'est à lui-même.  
Tout ce qu'il anima doit être heureux un jour :  
La création n'est que le fruit de l'amour.

Plein de ce doux espoir auquel je me confie,  
Comme un rêve agité je supporte la vie,  
Et, soumis en silence aux célestes décrets,  
J'attends venir la mort, pour revivre à jamais.

## ÉLÉGIE GRECQUE,

Par M. J. REBOUL.

### APRÈS UN NAUFRAGE.

Sorti pour rafraichir aux brises de l'aurore  
Les fatigues d'un front que votre feu dévore,  
Et reposer mes sens au réveil radieux  
De celui qui conduit vos chœurs mélodieux,  
O Muses ! n'est-ce point un funeste présage

Que ces restes laissés par une nuit d'orage ?  
 Jeune vierge , comment ton visage si doux  
 N'a-t-il pas de l'abîme apaisé le courroux ?  
 Quel soin t'aventura sur l'élément perfide ?  
 L'amour t'amenait-il au rivage de Gnide ?  
 Ou , pour ton père atteint de symptômes mortels ,  
 Allais-tu d'Epidaure invoquer les autels ?  
 Je te vois sur ces bords , sans vie abandonnée ,  
 Et peut-être , ô douleur ! ta mère infortunée ,  
 Aux lares paternels demandant ton retour ,  
 Cherche , à force de vœux , d'en avancer le jour !  
 Que de larmes suivront la nouvelle fatale !  
 Je ne sais ni ton nom , ni ta ville natale :  
 Que puis-je ? Si vers toi les dieux m'ont envoyé ,  
 O malheureuse enfant , si digne de pitié !  
 Le Rhapsode , bornant sa funèbre obligeance ,  
 Pour la première fois maudit son indigence.  
 Hélas ! je n'ai point d'or pour t'offrir un bûcher ;  
 Mais , au fond de ce sable avant de te cacher ,  
 De tes cheveux d'ébène , où l'onde encor ruisselle ,  
 Je veux faire à ma lyre une corde nouvelle ,  
 Afin que , désormais , en vibrant sous mes doigts ,  
 Ton triste souvenir se marie à ma voix ,  
 Et qu'à défaut du jour que je ne puis te rendre ,  
 Quelque chose de toi vive et se fasse entendre !

## CONSEIL A UN POÈTE DRAMATIQUE

SUR UN AXIOME FAUX DE LA NOUVELLE ÉCOLE,

Par M. CHARLES REY.

Il vaut mieux frapper fort que juste ,  
 Dis-tu d'une hautaine voix.  
 Bien , frappe à tour de bras , homme jeune et robuste ;  
 Mais prends bien garde toutefois ,  
 En frappant avec trop de force ,



De ne pas prendre quelque entorse ,  
 Entraîné par ton propre poids ,  
 Et de faire ainsi la bascule ,  
 Tombant du beau , du vrai , dans le laid et le faux ,  
 Du pathétique au lourd pathos ,  
 Et du sublime au ridicule .  
 Prends exemple de ton patron .  
 Pour allier le tragique au grotesque ,  
 Suivant les lois de Shakespear le breton ,  
 Ou de Schiller , le bon tudesque ,  
 Progressant en arrière , émule de Scarron ,  
 Il est , à son côté , tombé dans le burlesque .  
 Cependant , quelquefois , spectateur curieux ,  
 Voulant juger toi-même et par tes yeux  
 Les chefs-d'œuvre divers du chef de ton école ,  
 N'as-tu pas vu son Triboulet bâtard (1) ,  
 Bouffon tantôt féroce et tantôt goguenard ,  
 Sur un sac , sans l'ouvrir , enfoncer le poignard ?  
 Puis , jouant un troisième rôle ,  
 Et devenu bouffon pleureur ,  
 Par d'incohérentes paroles  
 Exhaler en sanglots sa paternelle erreur ?  
 Si tu l'as vu , l'auteur , aussi bien que l'acteur ,  
 Ne t'a-t-il pas un peu fait hausser les épaules ?  
 Scapin aussi frappant sur un sac bien fermé  
 Où le pendard tient Gêronte enfermé ,  
 Quand sa victime en sort la tête ,  
 Du bâton , à son tour , redoutant la tempête .  
 En décampant se tire d'embarras ;  
 Mais il nous a fait rire et , lui , ne pleure pas .  
 Poursuivons et voyons ces autres personnages  
 Chaussant , en même lieu , cothurne et brodequin ,  
 Qui , si j'en crois nos jeunes sages ,  
 Sous le masque royal ou celui d'Arlequin  
 Ont enfoncé déjà les héros des vieux âges .  
 Lucrèce et ses cercueils , avec sa mort-aux-rats (2)  
 Qu'à ses amants la mégère impudique ,

(1) *Le Roi s'amuse.*(2) *Lucrèceorgia*

Digne fille des Borgia ,  
 Infuse en un joyeux repas ,  
 Leur disant , au dessert , d'une voix satanique ,  
 « Mes beaux seigneurs , vous aurez la colique ,  
 » Mais vous voyez vos lits , sans plume et matelas ,  
 » Lits où l'on se couche en beaux draps ,  
 » Sous un baldaquin magnifique ,  
 » Mais dont on ne se lève pas .  
 » Nommez-moi bien perfide , empoisonneuse ,  
 » Fille , sœur , mère incestueuse ,  
 » Je me ris de tous vos éclats . »

Eh bien ! parle et conviens , si pourtant tu n'as hâte  
 De fair le monstre et la scène d'horreur ,  
 Que tu n'as pas senti battre ton cœur ,  
 Non plus qu'épanouir ta rate .  
 Son Espagnole enfin , sa chère donna Sol (1) ,  
 Comme un serpent blessé se tordant sur le sol ,  
 Prise , dans sa douleur , d'un accès de vertige ,  
 Quand , du sinistre cor entendant le signal ,  
 Son amant , à ce son fatal ,  
 N'ignorant pas à quoi noblesse oblige ,  
 Type des hidalgos pur sang ,  
 D'un bras soumis se plonge un poignard dans le flanc ,  
 Sa dona Sol , hélas ! n'excite que le rire .  
 J'entends ce rire de pitié  
 Pour un grand talent fourvoyé  
 Qu'à regret fouette la satire .  
 Assez de trois : je pourrais bien encor ,  
 En évoquant *Ruy-Blas* , les *Burgraves* , *Tudor* ,  
 Dépasser quatre ; mais je marche sur la braise .  
 Sortons vite de la fournaise .  
 Et cependant , quoi qu'en ait dit  
 Une femme pleine d'esprit (2) ,  
 Mais qu'égarait aussi sa haine féminine ,

(1) *Hernani*.

(2) Madame de Sévigné. On sait le mot de cette dame , d'ailleurs si justement célèbre , mais qui assurait que la mode de Racine passerait comme celle du café , double prédilection qui s'est parfaitement accomplie , mais en sens inverse de celui qu'entendait l'illustre prophétesse .

Tout cela passera , non comme Jean Racine ,  
 Qu'aurait seule aujourd'hui , s'il n'était immortel ,  
     Ressuscité notre Rachel ,  
     Ou comme la fève dorée  
     A l'arôme délicieux ,  
 Pour qui nous conservons le goût de nos aïeux ,  
     Mais passera comme la chicorée .  
 Laisse donc là le tudesque et l'anglais ;  
     Tout simplement reste français ;  
     Ce nom comporte assez de gloire .  
 De nos maîtres passés honore la mémoire ;  
     Ils savaient frapper juste et fort .  
     C'est ainsi qu'ils touchaient les âmes ;  
     Mais à voir vos bizarres drames ,  
     Dont l'incroyable est l'unique ressort ,  
 Un public éclairé , vous rendant mieux justice  
 Et plus tard revenu d'un engouement factice ,  
 Bâillera , s'il ne siffle , et sera bien honteux  
 D'avoir battu des mains à tous vos songes creux .  
 Le simple et vieux bon sens , mieux qu'on ne croit , s'allie  
     Avec le goût et le génie ;  
 Mais il sait distinguer le bizarre du beau .  
 Prétendant l'enfoncer , ton maître et son école  
     Feraient un effort bien frivole :  
     Toujours , en France , il reviendra sur l'eau .

## LES TEMPÊTES ,

Par M. ISIDORE BRUN.

*Unde tremor terris ?*  
 ( VIRGILE , Georg. , libr. II. )

Avez-vous parfois sur la grève ,  
 De la vague qui se soulève  
 Écoute la sourde rumeur ?  
 Avez-vous des flots populaires  
 Qui bouillonner les colères  
 Et rugir l'ardente clameur ?

Telle , de nos jours , dans le monde ,  
 Une vaste tempête gronde ,  
 Écho de ce bruit solennel :  
 Les cités en sont ébranlées ,  
 Et des montagnes aux vallées  
 Roule son murmure éternel.

Prêtez une oreille attentive :  
 Tantôt comme une âme plaintive ,  
 Vous l'entendrez au loin gémir ;  
 Tantôt comme un hourra de guerre ,  
 Ou comme un mugissant tonnerre ,  
 Vous l'entendrez bruire ou frémir.

Mais d'où surgit cette tourmente  
 Qui sans cesse monte et s'augmente ,  
 Rumeur vague ou souffle orageux ?  
 Est-ce un gigantesque cratère  
 Qui vient couvrir toute la terre  
 De torrents de lave et de feux ?

Aux vastes déserts de l'espace ,  
 Est-ce un météore qui passe  
 Sous l'œil de flamme du Dieu fort ?  
 Est-ce la foudre qui s'élance ?  
 L'ange terrible qui s'avance ,  
 Sombre messager de la mort ?

Non : c'est le cri de la nature ,  
 L'éveil de toute créature ,  
 La clameur de l'humanité ;  
 La voix vibrante , universelle ,  
 Des peuples que Dieu même appelle  
 Au banquet de la liberté.

Voyez : tout murmure et s'agite ;  
 Le cœur des nations palpite ,  
 De ses nouveaux destins épris.  
 Sous l'orage les rois succombent ,  
 Et de leurs couronnes qui tombent  
 Le vent disperse les débris.

Le vaisseau des États chancelle ,  
 Semblable à la frêle nacelle  
 Qu'emporte le flot du torrent.  
 La nouvelle ère se déploie ,  
 Et le progrès creuse sa voie ,  
 Comme un fleuve au vaste courant.

Du vieux monde est-ce l'agonie ?  
 Ecoutez de la Germanie  
 Les cités au loin tressaillir ;  
 Et cette Péninsule ardente  
 Qui toujours bouillonne et fermente ,  
 Comme un volcan prêt à jaillir (1).

Est-ce que votre sort s'achève ,  
 O peuples ! et qu'en vous se lève  
 Le germe qui vient rajeunir  
 Vos corps que la vieillesse épuise ,  
 Et vous guider , nouveau Moïse ,  
 Sur les écueils de l'avenir ?

Sous la main qui les précipite ,  
 La société décrépète  
 Et tout ce monde haletant  
 Vont-ils crouler et disparaître  
 Pour se relever et renaître  
 Sous un astre plus éclatant ?

Comme on voit , après les tempêtes ,  
 Le ciel rayonnant sur nos têtes  
 Resplendir de sérénité ,  
 Faut-il aussi de ces orages ,  
 Pour régénérer les courages  
 Et raviver l'humanité ?

Faut-il , comme l'eau dans les plaines ,  
 Que la sève coule en ses veines ,  
 En jet plus vivace et plus pur ,

(1) C'est Alfieri , je crois , qui a dit , en parlant de l'Italie : *Surva ,  
 ma surva ognor fremente.*

Afin que son front s'élargisse  
 Et plus majestueux grandisse  
 Au plus haut du limpide azur ?

Seule, ô Dieu ! votre main suprême  
 Peut arracher ce noir problème  
 À sa fatale obscurité.  
 Assailli de doutes funèbres,  
 L'homme sans vous n'est que ténébres ;  
 Seul vous êtes la vérité.

Dirigez son errante course ;  
 Abreuvez sa lèvre à la source  
 Dont le flot jaillit jusqu'au ciel (1).  
 Guidez cette âme tourmentée  
 Vers la Canaan souhaitée  
 Où coulent le lait et le miel.

Apaisez enfin vos colères ;  
 Pliez à vos lois tutélaires  
 L'esprit loin de vous emporté.  
 Éteignez la guerre farouche ;  
 Et que la voix de toute bouche  
 Soit un accent de charité.

Oh ! surtout protégez la France ;  
 Des biens de votre providence  
 Comblez ses rivages bénis.  
 Rompez les haines politiques ;  
 Autour des libertés publiques  
 Ralliez les cœurs désunis ;

Afin que ces bruits de tempête  
 Se changent en longs cris de fêtes ;  
 Et que tout peuple désormais  
 Abjure ses folles querelles,  
 Et sur des bases immortelles  
 Pose la justice et la paix.

(1) Il est parlé dans l'Évangile (Saint Jean, chap. iv) d'une source d'eau jaillissant jusque dans la vie éternelle.

## FRAGMENTS

DE

LA 10<sup>me</sup> SATIRE DE JUVÉNAL ,

Par M. NICOT.

.....

Vois Séjan : revêtu d'un pouvoir détesté ,  
 Dans un profond abîme il est précipité.  
 Tous les honneurs écrits sur une longue page ,  
 Du plus heureux mortel ont hâté le naufrage ;  
 La statue obéit au câble..... Elle descend ;  
 Sous les coups de la hache , un coursier innocent  
 A les jarrets rompus , et la colère brise  
 Et la roue et le char. Déjà le feu s'attise ,  
 Et dans l'ardent fourneau qu'anime le soufflet ,  
 La tête de Séjan , que le peuple adorait ,  
 Pétille et se dissout. Le second de l'empire  
 Devient urne , chaudron , marmite , ou poêle à frire.  
 Orne donc ta maison de laurier en berceau ;  
 Conduis au Capitole un blanc et fort taureau.  
 Par le croc entraîné , voilà Séjan qui roule ;  
 Quelle joie et quels cris dans la bruyante foule !  
 « Quel visage ! quel œil ! quelles lèvres ! quels traits !  
 » Ah ! cet homme , crois-moi , je ne l'aimai jamais.  
 » Mais , dis-moi , cependant , sait-on quel fut son crime ?  
 » De quelque délateur a-t-il été victime ?  
 » A-t-on trouvé des faits , des preuves , des témoins ?  
 » — Pas du tout , c'est ce dont on s'occupe le moins.  
 » Seulement , de Caprée un jour on vit paraître  
 » Une volumineuse et solennelle lettre.....  
 » — Je comprends , il suffit , je n'interroge plus.  
 » Mais que dit-on ? Que fait le peuple de Rémus ?  
 » — Le peuple ! il est le même..... , en toute circonstance  
 » Il insulte au malheur et flatte la puissance. »

Oui : mais si la fortune eût secondé Séjan ,  
 S'il eût fait sous ses coups tomber le vieux tyran ,  
 Ce peuple , en son amour comme en sa haine , injuste ,  
 Salûrait aujourd'hui Séjan du nom d'Auguste.  
 Depuis qu'aux candidats il ne vend plus sa voix ,  
 Rien ne le touche plus , ce Romain qu'autrefois  
 On vit plein de l'orgueil que son grand nom inspire ,  
 Donner les légions , les faisceaux et l'empire ;  
 Il est enseveli dans un repos honteux ,  
 Et ne demande plus que du pain et des jeux .

.....  
 .....

Contemple l'écolier , nourrisson de Minerve ,  
 Qui pour un as par mois fait régenter sa verve ,  
 Et qui marche suivi d'un esclave , portant  
 Dans l'étroite cassette un bagage savant.  
 Quels sont ses premiers vœux , quand des Panathénées  
 Il célèbre en riant les classiques journées ?  
 Ce qu'il demande aux Dieux , c'est l'éloquence , un nom  
 Egal à Démosthène , égal à Cicéron.  
 Et pourtant , l'un et l'autre orateur fut victime  
 De sa rare éloquence et d'un talent sublime  
 Qui , de flots d'harmonie et de nobles accents ,  
 Sur les peuples émus épanchaient les torrents.  
 Ton talent , Tullius , te fit trancher la tête.  
 Non : jamais avocat , des lois mince interprète ,  
 N'arrosa de son sang le pavé du forum.  
 Ah ! s'il avait borné son inspiration  
 A ces vers : Sois contente , ô Rome fortunée !  
 D'être très-à-propos sous mon consulat née !  
 D'Antoine il aurait pu mépriser les poignards ;  
 Que n'a-t-il fait toujours des poèmes bâtards ,  
 Plutôt que ce discours , cet œuvre pathétique  
 Que nous avons nommé deuxième Philippique.  
 Un sort non moins cruel moissonna l'orateur  
 Dont Athène admirait l'accent dominateur ,  
 Et qui dans l'Agora , des foules palpitantes  
 Modérait à son gré les tempêtes bruyantes.  
 Sous des dieux irrités , sous un astre ennemi ,  
 Sans doute , il vit le jour , et son père noirci  
 Par les vapeurs du fer et du feu qu'il allume ,



Quand il lui fit quitter la tenaille et l'enclume ,  
 Et le glaive mortel par sa main préparé ,  
 Ce père châssieux fut bien mal inspiré ,  
 En le faisant passer d'une sale boutique  
 Aux mains d'un professeur bardé de rhétorique.  
 Un glorieux butin , des boucliers rompus ,  
 Des cuirasses , des chars en trophée appendus ,  
 Des captifs onchainés , des drapeaux de trirème ,  
 Voilà ce que l'on croit être le bien suprême.  
 Grecs , Barbares , Romains , tous les plus grands héros  
 Ont bravé dans ce but les périls , les travaux.  
 Qu'importe le danger si l'on a la victoire !  
 On est moins altéré de vertu que de gloire.  
 Oui , sans la récompense et son puissant attrait ,  
 La vertu n'est plus rien. Qui donc l'embrasserait ?  
 La gloire des héros accable la patrie.  
 Pour elle quel fléau que cette soif impie  
 De titres et d'honneur qu'un habile ciseau  
 Grave pompeusement au marbre du tombeau !  
 Pour disjoindre et briser ce monument fragile ,  
 Que faut-il ? Le chétif tronc d'un figuier stérile ;  
 Car le tombeau lui-même est sujet à la mort.  
 Du terrible Annibal examine le sort ,  
 Et , la balance en main , viens peser la poussière  
 De ce grand conquérant qui fit trembler la terre.  
 Le voilà ce héros dont le bord africain  
 Battu des flots du Maure en l'Océan lointain ,  
 Dont la rive du Nil et sa plage brûlante  
 Ne pouvaient contenir l'ardeur impatiente.  
 Non content de dompter le peuple éthiopien  
 Et d'autres éléphants sur le rivage indien ,  
 Il subjugué l'Espagne , il court aux Pyrénées ,  
 Et des Alpes franchit les cimes étonnées.  
 Vainement la nature oppose à ses archers  
 Sa barrière de neige et son mur de rochers ,  
 Un vinaigre puissant a dissout les montagnes ,  
 Et les dociles blocs roulent dans les campagnes.  
 Déjà de l'Italie il est maître , et pourtant  
 Il marche , il court , il vole , et toujours combattant.  
 « Nous n'avons , ô soldats ! dit-il , rien fait encore ,  
 » Si de cette cité que l'univers abhorre ,

» Le fer carthaginois ne brise les remparts ;  
 » Si, montrant aux Romains nos brillants étendards ,  
 » Je ne les plante pas au milieu de Suburre. »  
 Le bon modèle à peindre et la bonne figure  
 Que ce borgne monté sur son gros éléphant !  
 Que devient-il ? O gloire ! il n'est plus triomphant ,  
 Il est vaincu, chassé. Ce belliqueux génie ,  
 Sur le seuil du palais d'un roi de Bithynie ,  
 Courtisan matinal, client prodigieux ,  
 Epira le réveil d'un patron orgueilleux.  
 Il ne périra pas par les traits ou le glaive ;  
 Mais un peu de poison, un simple anneau l'achève.  
 Ainsi le sang de Canne a trouvé son vengeur.  
 Des Alpes, insensé, cours gravir la hauteur  
 Pour fournir aux marmots, qu'émervaille ta gloire ,  
 Un sujet de discours, un beau texte oratoire.

.....

« O puissant Jupiter ! maître des destinées ,  
 » A mon jour qui décline ajoute des années. »  
 C'est là l'unique vœu de ta bouche sorti ,  
 Soit que ton front se lève, ou soit qu'il ait pâli.  
 Sais-tu bien à quels maux qui l'affligent sans cesse  
 Les dieux ont condamné la trop longue vieillesse ?  
 Vois ce visage éteint, flétri, décomposé ,  
 Dissemblable à lui-même, un cuir rugueux, usé ,  
 Qui s'étend sur la joue amaigrie et pendante ,  
 Où se trace en sillons la ride qui serpente.  
 Telle fronçant ses peaux, une vieille guenon ,  
 Aux bois de Tabraca, s'épluche le menton.  
 Mille traits variés marquent l'adolescence :  
 L'un est fort, celui-ci brille par l'élégance ;  
 Mais les vieillards entr'eux ne sont point différents.  
 C'est toujours une voix et des membres tremblants ,  
 Une tête pelée, une lèvre livide ,  
 Et, comme dans l'enfance, un nez toujours humide.  
 Leur débile gencive est désarmée... En vain  
 Un malheureux vieillard voudrait broyer son pain.  
 A charge à ses enfants, odieux à lui-même ,  
 Insupportable encore à l'épouse qu'il aime ,  
 Il serait pour Cossus un objet de dégoût ,

Cossus , qui pour un legs sait se plier à tout.  
 Son palais est blasé ; la chère délicate  
 Ni le bouquet des vins n'ont plus rien qui le flatte.  
 Faible , il ne connaît plus les plaisirs de l'amour ,  
 Ou si pour les goûter il se ranime un jour ,  
 Pendant la nuit entière une active caresse  
 Ne pourra de ses sens réveiller la paresse.  
 Eh ! qu'espérerait-il de ses flancs allanguis ,  
 Quand il tente Vénus avec des poils blanchis ?  
 Cette impuissance inspire un soupçon légitime.  
 Ce n'est pas tout encor. L'oreille cacochyme  
 Peut-elle être sensible aux sons mélodieux  
 Du brillant Seleucus , harpiste harmonieux ,  
 Ou du riant essaim de ces jeunes Orphées  
 Qui chantent sur la scène en simarres dorées ?  
 Au théâtre , qu'importe et sa place et son rang ?  
 Il est toujours fort mal , car à peine il entend  
 Des clairons et des cors la fanfare bruyante ,  
 Et son oreille est si paresseuse et si lente ,  
 Qu'il fait époumoner , quand son jeune valet  
 Annonce une visite , ou dit l'heure qu'il est.  
 Au peu de sang qui court dans sa veine appauvrie ,  
 La fièvre seule rend la chaleur et la vie.  
 Tous les maux conjurés l'assiègent à la fois ;  
 S'il fallait les compter , j'épuiserais ma voix ,  
 J'aurais plus tôt nommé les clients , les pupilles  
 Qu'ont déjà dépouillés les Hirus , les Basiles ;  
 Les amants successifs de l'ardente Hippia ;  
 Les hommes qu'en un jour peut engouffrer Maura ,  
 Et combien Thémison , grâce aux soins qu'il donne ,  
 Enterre de fiévreux en une seule automne ;  
 Enfin , combien d'enfants l'impudique Hamillus ,  
 A dans sa blême école aimés et corrompus.  
 J'aurais plus tôt cité les maisons de plaisance ,  
 Témoignage éclatant de la magnificence  
 De cet enfant du Nil , cet ignoble barbier ,  
 Qui de mon poil naissant m'allégea le premier.  
 L'un se plaint de l'épaule , un autre de la cuisse ;  
 Cet autre a dans les reins quelque humeur , quelque vice ;  
 Celui-ci , dès longtemps privé de ses deux yeux ,  
 Est réduit à crier : les borgnes sont heureux !

Il faut à celui-là qu'une main étrangère  
 Porte à sa lèvre en l'air l'aliment nécessaire.  
 Quand il voit arriver le repas qu'on lui sert,  
 Son palais affamé n'est qu'à peine entr'ouvert ;  
 Tel on voit le petit béant de l'hirondelle,  
 Lorsque sa mère à jeun, volant à tire-d'aile,  
 Accourt impatiente avec le bec rempli.  
 Mais tous ces maux cruels de son corps affaibli,  
 Ne sont encore rien auprès de la démence ;  
 Sa mémoire est usée ; il n'a plus connaissance  
 Du nom de ses valets, de l'amî que le soir  
 A table, à ses côtés, la veille il fit asseoir,  
 De ceux mêmes, de ceux qui lui doivent la vie.  
 Un cruel testament les frappe et les spolie,  
 En transportant les biens à l'impure Phiané,  
 Tellement le vieillard est séduit, fasciné  
 Par le tendre baiser d'une bouche amoureuse  
 Qui prit au lupanar sa manœuvre honteuse.  
 Mais s'il a conservé ses sens et son esprit,  
 Le malheureux n'est-il pas trop souvent réduit  
 A suivre de son fils la pompe funéraire,  
 A voir mettre au bûcher son épouse, son frère,  
 Ou bien à recueillir les cendres de sa sœur ?  
 Tel est son châtiment et tel est son malheur.  
 Il a vu sa maison, par la mort occupée,  
 De trépas douloureux incessamment frappée,  
 Et toujours dans les pleurs, toujours près d'un cerceuil,  
 Seul et morne, il vieillit sous des habits de deuil.  
 Le vieux roi de Pylos, si l'on en croit Homère,  
 A l'égal du corbeau prolongea sa carrière.  
 Bienheureux d'avoir pu tant de temps, direz-vous,  
 Suspendre de la mort les infaillibles coups ;  
 D'avoir, en retardant le cours des destinées,  
 Compté sur sa main droite un grand nombre d'années,  
 Et des raisins mûris sur le flanc du coteau,  
 D'avoir pu tant de fois humer le jus nouveau.  
 Mais écoutez-le donc cet aîné des monarques :  
 Comme il se plaint du sort, de la rigueur des Parques,  
 Qui sans cesse allongeaient la trame de ses jours !  
 Quand du bel Antiloque, objet de ses amours,  
 Il vit le feu brûler la barbe encor nouvelle,

Interrogeant d'amis une troupe fidèle ,  
 Las de vivre , il demande à tous par quel forfait  
 Il put de tant de jours encourir le bienfait.  
 Pelée ainsi pleurait Achille et son supplice ,  
 Ainsi gémit Laërte aux longs périls d'Ulysse.  
 Le vieux Priam aurait dû descendre au tombeau ,  
 Avant que de Pâris le coupable vaisseau  
 Allât ravir aux Grecs celle qu'il déshonore.  
 Il laissait Iliou libre et debout encore ;  
 Il aurait visité , solennel , radieux ,  
 Du grand Assaracus les mânes glorieux.  
 Ses enfants affligés , Hector , leur noble frère ,  
 Auraient courbé leur dos sous le lit funéraire ,  
 A travers les longs rangs des Troyennes en pleurs.  
 Pour mieux inaugurer les publiques douleurs ,  
 Cassandre aurait ouvert sa prophétique veine ,  
 Et la robe en lambeaux eût marché Polyxène.  
 Mais à quoi lui servit d'avoir longtemps vécu ?  
 Il vit crouler l'empire et son peuple vaincu ;  
 Il vit le soldat grec promener en Asie  
 La honte et la douleur , le glaive et l'incendie.  
 Alors , guerrier débile , il a saisi le fer ,  
 Et , tombant à l'autel du puissant Jupiter ,  
 Il dépose en tremblant son riche diadème.  
 Tel on voit un vieux bœuf , quand vient l'heure suprême ,  
 Tendre au couteau sanglant de l'ingrat laboureur  
 Sa tête décharnée et son col sans vigueur.  
 Et toutefois d'un homme il eut la destinée...  
 Mais Hécube survit , et plus infortunée ,  
 Chiennne immonde , elle n'a pour tout gémissment  
 Qu'une voix qui se traîne en un long aboiement .

.....  
 .....  
 Qu'ainsi donc les mortels s'interdisent les vœux ;  
 Calmes et satisfaits , abandonnons aux dieux  
 Le soin de nous donner ce qu'ils croient nécessaire ,  
 Ce qui convient , et non ce qui pourrait nous plaire.  
 L'homme plus qu'à lui-même est cher à leur bonté.  
 Par de bouillants désirs et leur fougue emporté ,  
 Aveugle , et s'avancant dans une nuit profonde ,  
 On souhaite une épouse , on la voudrait féconde ;

Les dieux connaissent seuls, sages et prévoiyants,  
 Quels doivent être un jour la mère et les enfants.  
 Toutefois, si, voulant rendre les dieux propices,  
 D'un porc à leurs autels vous offrez les prémices,  
 Si vous formez des vœux, demandez au destin  
 Un esprit ferme et droit dans un corps toujours sain.  
 Demandez-lui surtout une âme indépendante,  
 Des terreurs de la mort facilement exempte ;  
 Qui sache voir en elle un des plus grands bienfaits ;  
 Qui supporte les maux sans plainte, sans regrets ;  
 Fermée à la colère, et préservant la vie  
 Des douloureux tourments que nous donne l'envie ;  
 Qui préfère aux douceurs du luxe, du repos,  
 La chasteté, l'angoisse et les rudes travaux ;  
 Enfin, qui soit Hercule, et non Sardanapale.  
 Tous ces biens, la vertu, la vertu simple et mâle  
 Nous les donne elle seule, et conduit au bonheur.  
 Fortune, tu n'es rien ; ton prestige trompeur  
 S'évanouit bientôt quand les mortels sont sages :  
 Ta puissance est l'erreur de nos faibles courages ;  
 C'est nous qui la créons, qui dressons ton autel ;  
 C'est notre lâcheté qui t'a placée au ciel.

## BEAUX-ARTS.

### FONTAINE MONUMENTALE

ÉRIGÉE

SUR LA PLACE DE L'ESPLANADE, A NIMES,

Par MM. QUESTEL et PRADIER.

#### I.

Aucun monument pendant le cours de son exécution n'a occupé la critique autant que la Fontaine monumentale que nous devons aux talents réunis de

MM. Questel et Pradier ; chaque pierre qu'on ajoutait , chaque statue qu'on élevait sur sa base , et jusqu'au moindre coup de ciseau du sculpteur étaient un sujet de discussion sur la place publique. Le blâme ou l'éloge était dispensé avec la générosité méridionale ; l'indifférence seule était absente.

C'est dire assez l'importance que nos concitoyens attachaient à une œuvre qui devait être l'un des plus beaux ornements de notre cité , à une œuvre , disons-le tout de suite , qui ne craint pas de rivale dans son genre , et pourrait soutenir la lutte sans désavantage avec tous les monuments analogues qui ornent les places publiques , non-seulement de la France entière , mais de bien d'autres pays de l'Europe.

Aujourd'hui que la Fontaine a reçu son baptême de consécration , au milieu des réjouissances d'une fête publique , à laquelle ont pris part les départements circonvoisins , nous essayerons de résumer notre critique en examinant avec soin tous les morceaux de ce riche travail.

## II.

Dans le monument qui nous occupe , il y a deux parties bien distinctes , qu'il est indispensable de séparer : l'œuvre de l'architecte et celle du statuaire. Commençons par analyser la première , sans laquelle la seconde n'existerait pas.

La première pensée d'ériger une fontaine monumentale sur la place de l'Esplanade est énoncée dans une délibération du Conseil municipal du 20 novembre 1841 , qui traite des modifications à apporter à ce quartier , en le mettant de niveau avec la magnifique

avenue qui conduit au débarcadère de Montpellier.

Toutefois, ce ne fut que le 8 mai 1844 qu'un concours fut ouvert, un appel adressé aux architectes du département et de la France entière.

Cet appel fut entendu, et vingt-sept projets exposés dans la Maison-Carrée furent examinés successivement par une commission présidée par M. Girard, maire de notre ville à cette époque, et sous l'administration duquel se sont élevés nos plus beaux édifices modernes.

Deux projets furent classés en première ligne : celui de M. Questel, l'artiste à qui nous devons déjà notre belle église St-Paul, et celui de M. Feuchères qui, nommé depuis lors architecte du département du Gard, aura bientôt transformé la physionomie de notre cité, par les constructions pleines de goût qui s'élèvent de tous côtés, comme par enchantement.

Cependant, après une nouvelle discussion, le projet Questel fut mis au-dessus de celui de son concurrent, et le jury le choisit définitivement, en accordant à M. Feuchères une mention honorable, une prime de 1,000 fr., et en exprimant ses regrets de ne pouvoir lui offrir une autre place à décorer.

Le plan de M. Questel obtint la préférence à cause de l'élégance de ses proportions, de la silhouette gracieuse de ses lignes, et surtout à cause des figures symboliques, qui, personnifiant d'une manière heureuse notre département, laissaient une grande part au ciseau du statuaire, et permettaient de donner à l'édifice un caractère d'ornementation en dehors de sa destination réelle, en un mot, d'en faire un monument véritable en même temps qu'une fontaine, un monument qui pût se passer d'eau au besoin, et attirer le regard et



l'attention du connaisseur par des détails artistiques d'un puissant intérêt.

Sous ce point de vue, nous rendrons pleinement justice à l'architecte : sa conception est d'une ordonnance riche et d'un aspect général séduisant pour les yeux. Quand l'eau coule, on admire un ensemble complet ; mais si les jets s'arrêtent, le spectateur n'en est point étonné, il trouve un objet d'étude dans les statues pleines de poésie qui donnent à la fontaine sa principale valeur.

Un grand bassin de 40 mètres environ de circonférence, forme en quelque sorte la base du monument ; au centre, s'élève le corps de la Fontaine qui se compose de quatre vasques monolithes, appuyées sur des supports cannelés, et recevant l'eau qui s'échappe de quatre têtes couronnées de fruits et de fleurs, emblèmes des saisons. Cette eau est ensuite déversée dans le grand bassin par douze ouvertures de plus petite dimension. — Dans l'intervalle des vasques et sur un plan supérieur, quatre statues symboliques représentent les cours d'eau les plus voisins de notre cité. Ces statues, que nous décrirons plus tard en nous occupant de l'œuvre de Pradier, sont assises et adossées à un cube de pierre, sur lequel s'élève majestueusement l'image allégorique de la ville de Nîmes, dont la tête atteint à une hauteur de plus de dix mètres.

L'ensemble du monument forme ainsi la pyramide et présente un assemblage de lignes qui a toujours été recherché avec amour dans les compositions des artistes, car il a le don d'attirer les yeux par un charme irrésistible.

Comme encadrement aux constructions et pour faire ressortir d'avantage le ton doré de la pierre et la blan-

cheur éclatante du marbre , l'architecte a jeté sur le sol un large tapis vert , formé par des gazons , des arbustes et des fleurs , le tout entouré d'une grille octogonale et éclairé le soir par huit lampadaires à gaz.

Parlerons-nous maintenant de la quantité d'eau que donne la Fontaine ?..... ce serait aborder une question délicate ; car c'est bien là sa partie faible , ne craignons pas de l'avouer ; c'est l'arme dont se servent contre elle ses plus grands détracteurs. — Nous reconnaitrons avec eux que de minces filets d'eau ne sont point suffisants pour alimenter vingt tuyaux , et que des gerbes plus abondantes seraient un complément bien précieux à l'ornementation de la pierre et du marbre. Mais nous avons déjà observé que ce monument était d'une ordonnance telle , qu'il pouvait , au besoin , se passer d'eau. Et d'ailleurs , la distribution actuelle n'est que provisoire ; le volume liquide sera considérablement augmenté quand la suppression prochaine du lavoir d'Assas permettra d'amener directement les eaux de la source, et d'obtenir, au moyen d'un élargissement des ouvertures , jusqu'à 800 à 1,000 litres d'eau par minute.

Il est juste aussi de dire que l'érection de la Fontaine fut décidée à une époque où l'on s'occupait sérieusement de mettre à exécution le beau projet pour lequel un de nos confrères a publié des documents aussi savants que consciencieux (1). Si ce projet a dû être abandonné , par suite d'événements politiques qui ont changé la destination des fonds affectés à cette dépense, espérons que le Conseil municipal le réalisera plus

(1) M. Jules Teissier.

tard, et se préoccupera sérieusement d'une mesure qui, vu l'augmentation toujours croissante de la population et les besoins de l'industrie, est devenue pour nous une question de vie ou de mort. — Alors, notre Fontaine monumentale, joignant à sa richesse une grande abondance d'eau, ne laissera plus rien à désirer.

Dans le principe, une somme de 50,000 fr. avait été votée par le Conseil municipal : ce chiffre paraissait suffisant pour une création de ce genre ; du reste, les concurrents ne l'ayant point dépassé dans leur devis, on aurait pu exiger de M. Questel qu'il se conformât strictement aux conditions imposées par le cahier des charges.

Mais, hélas ! dans les travaux de tous genres, les prévisions sont toujours de beaucoup dépassées. Ainsi qu'il était arrivé pour la construction de l'église Saint-Paul, la caisse municipale a dû faire de fréquentes additions, et bientôt les devis supplémentaires se sont élevés plus haut que le devis primitif.

La plus importante de ces additions a eu lieu lorsqu'il fut question de changer la nature des matériaux. Quand on eut reconnu que la pierre de Lens, choisie par l'auteur du projet, était cassante à la gelée et pouvait compromettre non-seulement quelques détails du monument, mais encore tout son ensemble, le Conseil municipal n'hésita pas à décider que les vasques seraient prises dans les carrières de Crussol et les statues taillées dans le marbre de Carrare.

En second lieu, loin de se contenter d'un sculpteur ordinaire, la ville appela, pour exécuter ce travail, le plus élégant statuaire de notre époque, et, dès-lors, il fallut encore ajouter au devis ; de telle sorte, que,

d'augmentation en augmentation, on atteint le chiffre de 224,000 fr. (1).

Devant ce chiffre énorme, l'esprit s'arrête effrayé, et se demande si une pareille dépense se trouve en rapport avec les recettes d'un budget annuel qui ne s'élève pas au quadruple de cette somme. — Evidemment non, répondrons-nous, si l'on ne sait pas voir dans cette dépense une éventualité exceptionnelle, qui doit se présenter seulement à de rares intervalles et se répartir sur plusieurs budgets. Non, encore, quand on pense aux travaux bien autrement utiles que réclament les besoins de notre cité, et qui, sans laisser des traces aussi apparentes, auraient pu opérer tant de bien !...

Mais, d'un autre côté, ne faut-il rien faire pour l'embellissement d'un chef-lieu aussi important par les souvenirs de son passé que par les promesses de l'avenir ; et quand notre époque de progrès voit s'opérer tant de transformations autour de nous, que les villes

(1) Voici les principaux détails de cette dépense :

Devis fixé par le concours . . . . .	50,000 fr.
Augmentation quand on eut adopté le projet Questel . . . . .	2,000
Prime accordée à M. Léon Feuchères . . . . .	1,000
Cinq blocs de marbre de Carrare, rendus à Beaucaire . . . . .	24,000
Transports des blocs de Beaucaire à Nîmes . . . . .	3,000
Main-d'œuvre de Pradier . . . . .	73,000
Transport des statues de l'atelier à l'Esplanade . . . . .	3,300
Forage du marbre . . . . .	500
Substitution de la pierre de Crussol à la pierre de Lens . . . . .	9,000
Travaux de fontainerie . . . . .	10,900
Grille, jardin, etc. . . . .	13,300
Augmentation générale sur les prévisions . . . . .	20,000
Honoraire de l'architecte . . . . .	10,000
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>224,000 fr.</b>

voisines luttent pour nous éclipser par la richesse de leurs constructions, fallait-il rester en arrière et nous laisser dépasser dans cette stimulante rivalité ?

Telle n'a point été la pensée d'une administration qui venait d'appeler auprès d'elle MM. Flandrin pour exécuter les peintures de St-Paul. Dans sa noble émulation pour les belles choses, elle a voulu marquer son passage en dotant notre ville de monuments impérissables, et léguer aux générations futures un souvenir qui sera l'orgueil de nos descendants.

Transportez-vous par la pensée à un ou deux siècles après nous, et là, en présence du magnifique monument qui décore notre Esplanade, et que pas un artiste ne verra sans vouloir en emporter le souvenir sur son album, pas un touriste sans le décrire sur ses tablettes, croyez-vous qu'il vienne à l'idée de personne de s'enquérir de la somme qui a été dépensée pour son érection ?— Non, certes, pas plus qu'on ne s'informe aujourd'hui des sesterces qui ont été employés à la construction des Arènes et de la Maison-Carrée. On admirera nos monuments nouveaux, on en sera fier et l'on remerciera les aïeux d'avoir laissé un tel héritage à la postérité.

Mais laissons là cette digression qui nous éloigne de notre sujet et revenons à la Fontaine que nous avons commencé de décrire.

Nous avons dit que M. Questel avait été heureusement inspiré en créant un groupe qui figure quatre cours d'eau de notre département. Ne demandons pas, comme l'ont fait certains esprits méticuleux, pourquoi on a choisi telle rivière de préférence à telle autre ; pourquoi le *Vidourle*, la *Cèze*, l'*Arre*, l'*Isis* ne sont point représentés dans la composition ; pourquoi le dieu *Nemausus*, qui a de tout temps servi à la déno-

mination de notre source , a été transformé en une nymphe? — L'architecte avait besoin de deux figures d'homme et de deux figures de femme , comme pendants harmonieux : il a pris celles qui concordaient le mieux avec sa pensée , et bien certainement les raisons ne lui manqueraient pas pour justifier son choix.

Le changement de *Nemausus* en *Nemausa* a même quelque chose qui nous plaît , et l'imagination préfère se représenter notre source limpide , avec son encadrement de pierres antiques et de marronniers aux fleurs pyramidales , sous les traits d'une jeune naïade au regard chaste et timide , aux formes délicates et finement ondulées.

Quant à l'exécution matérielle de l'œuvre , nous nous permettrons de faire quelques observations , résultat d'un examen consciencieux.

Et d'abord , le groupe des statues ne nous paraît pas assez lié , assez compact : séparées également les unes des autres par une tête colossale , chacune semble faire un sujet à part qui ne se relie pas suffisamment à l'ensemble. Nous aurions peut-être préféré les voir entrelacées , en signe de la bonne amitié qui les unit , et comme se prêtant mutuellement leur concours pour augmenter à l'envi les richesses de notre sol.

Ce qui donne encore plus de force à cette opinion , c'est que *la ville de Nîmes* est aussi très-isolée de ses compagnes , par la trop grande élévation de son piédestal. Si ce piédestal avait été réduit de quelques centimètres , l'aspect général eût présenté plus d'unité ; aucun détail n'aurait été perdu , et la pyramide un peu moins allongée n'en serait pas devenue moins élégante. Au reste , ce défaut n'existait pas dans le dessin primitif ; mais , ainsi qu'il arrive souvent , ce changement ,

opéré dans un espoir d'amélioration , a été au contraire préjudiciable.

Une autre observation sera faite à l'égard des quatre têtes couronnées par les emblèmes des saisons. Ces masques ont été taillés dans des proportions beaucoup trop grandes ; ils nuisent aux statues et ne se rattachent pas non plus assez à la masse de la Fontaine. Puisqu'on voulait que l'eau s'échappât par cette partie , n'aurait-il pas mieux valu la faire sortir d'une guirlande de feuillage ou d'une gueule d'animal ? Ce dernier contraste avec les gracieuses têtes des nymphes eût été d'un bon effet ; les unes auraient fait ressortir les autres : tandis que , dans ce qui existe , les yeux ne s'arrêteront jamais avec satisfaction sur ces bouches béantes qui grimaecent sous prétexte de lancer de l'eau.

Nous soumettrons encore à nos lecteurs une remarque qui pourra leur paraître futile, mais que nous indiquerons cependant, par la réflexion qu'il faut employer tous les moyens pour faire valoir un travail aussi précieux , à l'exemple du peintre , qui , après avoir mis la dernière main à son tableau , cherche à en rehausser le mérite par l'encadrement le plus avantageux.

M. Questel a recommandé de ne mettre , dans les plantations de l'intérieur de la grille , que des arbustes de très-petite dimension. Il nous permettra de ne pas partager cette manière de voir , et de préférer au contraire quelques feuillages plus élevés : ceux des lauriers-roses , par exemple , couperaient agréablement la monotonie des lignes du grand Bassin , et rendraient l'aspect de la Fontaine plus pittoresque. Il en est ainsi pour notre Palais-de-Justice , dont l'effet général est bien plus satisfaisant au travers des arbres qui en masquent une partie ; ainsi encore pour le Pont-du-Gard ,

qui tire son plus grand charme du site qui l'environne ' et devient d'autant plus grandiose, qu'il disparaît en partie derrière les arbres touffus qui ombragent les rives du Gardon.

Enfin, une dernière critique portera sur les tons quelque peu heurtés des diverses parties de la Fontaine : le blanc du marbre devient trop éclatant à côté de la teinte foncée que le poli a donnée à la pierre de Crussol et au granit de St-Brès. Cette blancheur est telle que les yeux ne peuvent en soutenir l'éclat éblouissant, quand les statues sont frappées par les rayons du soleil et se détachent sur l'azur de notre ciel méridional. Le sculpteur n'aurait-il pu, malgré le dédain que professent certains artistes pour ces sortes de procédés, passer sur les statues quelqu'une de ces préparations qui donnaient aux marbres de Canova ce ton doré si rapproché de celui de la chair ?

Au reste, le défaut que nous signalons aujourd'hui perdra de son importance à mesure que les années s'accumuleront sur le monument, et lui donneront ce charme harmonieux qui est seulement le partage des anciens édifices.

Somme toute, et pour résumer nos observations sur la partie architecturale, nous nous plaisons à reconnaître que, sauf de légères imperfections que nous avons signalées ( quel est l'ouvrage qui en est exempt ? ), la Fontaine est un monument remarquable, digne de figurer à côté de nos ruines romaines, digne de l'architecte de l'église St-Paul. — Si l'on ne trouve pas toujours dans les conceptions de M. Questel ce cachet du génie qui crée des œuvres tout-à-fait originales, il faut rendre justice à la conscience qu'il apporte dans ses moindres travaux. Ses projets remplissent en gé-



néral toutes les conditions de l'esthétique ; nul ne pourra en contester le mérite et le bon goût, et chacun paiera son tribut d'admiration au nouveau monument qu'il a érigé dans notre ville et qui n'en restera pas moins, en dépit de toute critique, un chef-d'œuvre d'élégance et l'un des plus brillants fleurons de notre couronne artistique.

### III.

Essayons maintenant d'analyser l'œuvre du savant statuaire dont le ciseau est venu prêter son puissant concours à l'architecte, tellement que, dans la dénomination populaire, la Fontaine ne porte plus que le nom de Pradier, à cause de l'importance des travaux que ce dernier a exécutés, à cause surtout du cachet que son génie a imprimé au monument.

Sans vouloir porter en rien préjudice au plan de M. Questel, ne serait-ce pas un peu le cas de dire qu'ici la forme emporte le fond, et que la Fontaine devra son plus beau titre de gloire aux cinq blocs de marbre que l'Italie nous a envoyés informes, et qui ont acquis sous une main habile ces proportions à la fois suaves et vigoureuses, mâles et élégantes que tous se plaisent à reconnaître dans ce travail ?

Toutefois, si l'un des artistes a été en butte à de nombreuses attaques, disons aussi que l'autre a suscité de vives controverses et sur la place publique et chez les hommes de l'art, dans les journaux et jusque dans les lieux où il est rare de voir traiter de pareils sujets.

L'une des plus fortes critiques adressées au statuaire a été d'avoir porté atteinte aux mœurs, en per-

sonnifiant les cours d'eau par des figures presque entièrement nues.

Bien que nous ne regardions pas cette objection comme sérieuse et fondée, nous y répondrons cependant, à cause du retentissement qu'elle a eu auprès de certains esprits, et nous tâcherons d'en démontrer le peu de valeur.

Lorsqu'on jette un coup d'œil sur l'histoire de la statuaire, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, il est facile de se convaincre que le corps de l'homme a été son unique objet d'étude. Privé des grandes ressources de la peinture, le marbre n'a, pour représenter l'être moral, que les formes humaines, le jeu des muscles, le mouvement des articulations, puis-sants auxiliaires pour reproduire certaines expressions que la tête seule serait parfois impuissante à exprimer.

La sculpture prit naissance dans le paganisme, à une époque où la beauté physique était glorifiée et symbolisait en quelque sorte les perfections de l'âme : dès-lors, ont dut débarrasser le corps humain de toutes les entraves qui le gênaient et qu'y avaient apportées les coutumes des diverses générations. Loin de déguiser les formes sous l'habit du tailleur, on s'appliqua au contraire à les reproduire dans toute leur splendeur primitive pour trouver en elles le beau idéal, comme fit plus tard Raphaël en divinisant les têtes des jeunes Romaines qui posaient devant son chevalet, et qui sont devenues les suaves madones auxquelles son nom doit l'immortalité.

Les Grecs avaient bien compris ce principe, et l'ont toujours appliqué dans les œuvres de la bonne époque. On trouve chez eux peu de figures vêtues ; s'ils se servaient parfois de draperies, c'était avec une extrême

sobriété, et dans le but de faire encore mieux ressortir le nu par le contraste. Et cependant ce n'étaient point les costumes du temps : pas plus que nous, ils n'allaient nus dans les rues d'Athènes, ainsi qu'ils sont représentés dans les bas-reliefs qui ornent leurs temples : mais ils étaient bien persuadés que si les vêtements passent de mode, les formes humaines seront toujours belles et le génie immortel.

Aussi, le nu étant l'âme de la statuaire, on comprend la décadence de cet art parmi nous, qui cherchons à dénaturer les belles formes, données à l'homme par le Créateur, sous des vêtements que le caprice de la mode rend tous les jours plus bizarres et plus disgracieux. On comprend sa décadence encore plus complète à l'époque où l'humanité, plongée dans le mysticisme du moyen-âge, n'employait le ciseau du sculpteur que pour orner les cathédrales gothiques de figures de saints, dans lesquelles les lois les plus simples des proportions humaines étaient complètement méconnuës, et dans lesquelles toute espèce de forme disparaissait sous les plis étoffés de lourdes draperies.

Sans vouloir comparer la valeur et l'application de l'art à ces diverses époques, et entamer une digression qui nous conduirait sans doute trop loin, on doit reconnaître, avec nous, qu'il ne faut pas être exclusif avec les belles choses, que nous devons les accepter avec leur donnée première, l'essence de leur vie : dès que nous bannissons le nu de la statuaire, cet art ne saurait plus exister ; il faudrait alors briser tout ce qu'il a produit de plus merveilleux.

Si la peinture, avec la magie des couleurs, peut se prêter à de nombreuses transformations, et trouver les moyens de nous intéresser par la reproduction d'objets

ou d'êtres pris dans une échelle tout-à-fait inférieure, la sculpture n'est point aussi accommodante; elle ne saurait descendre des plus hautes régions de l'art où quelques rares adeptes savent encore la maintenir. Sans la beauté, elle n'est pas : elle doit lutter contre le matérialisme qu'on lui reproche, en fuyant la vulgarité et ne puisant ses inspirations que dans l'ordre des sentiments les plus élevés.

Idéalisme et beauté, voilà le sens de la plastique pure dans son expression complète, voilà le point de vue où il convient de se placer pour juger tous les produits de la statuaire. C'est la pierre de touche que nous approcherons de l'œuvre de Pradier, quand nous aurons répondu à un autre reproche grave, relatif encore à la nudité des statues de la Fontaine.

L'indécence consiste bien moins, ainsi que vous le donneriez à entendre certaines consciences par trop timorées, dans le plus ou moins de parties découvertes, que dans une attitude immodeste, un geste hasardé, une expression de tête impudique, un sourire ou un regard voluptueux : et nous pourrions citer telle statue vêtue de la tête aux pieds beaucoup moins chaste que la Vénus Aphrodite (1). — Jamais, en parcourant le Musée du Vatican, les yeux les plus timides ne se sont voilés devant la nudité du Laocoon, du Persée, de l'Apollon du Belvédère ; les statues de héros, de nymphes, de fleuves et de rivières qui ornent le jardin des Tuileries ne font pas fuir les promeneurs ; l'un des principaux autels du Dôme de Pise est orné d'un groupe en marbre représentant Adam et Eve avant le

(1) Par exemple, les deux statues de la *Fontaine Molière*, à Paris, qui personnifient la comédie sérieuse et la comédie enjouée.

péché, c'est-à-dire n'ayant d'autre vêtement que la feuille traditionnelle, et nous n'avons pas vu rougir le sacristain de la cathédrale de Sienne, en nous montrant les trois Grâces toutes nues dans la sacristie de cette église.

C'est que les descendants des Romains tirent un juste orgueil de leurs chefs-d'œuvre antiques et modernes, et savent admirer le beau partout où il se trouve, quel que puisse en être le caractère ou la représentation.

Comme eux, et pour ne pas mentir à leur origine, les habitants de Nîmes scrout également fiers du monument nouveau qui s'élève au centre de leur promenade d'été; et loin d'y voir, ainsi qu'une plume jalouse n'a pas craint de l'insinuer, *un autel érigé au paganisme*, ils sauront admirer, dans toutes ses images, le beau idéal, émanation de la beauté suprême, et s'enorgueillir d'une œuvre qui rappelle les belles choses de l'antiquité. Loin d'accuser d'immoralité les statues de l'Esplanade, ils reconnaîtront au contraire que jamais le ciseau du grand sculpteur n'a été ni plus chaste ni plus pudique. Par l'expression de candeur et d'innocence dont il a su revêtir ses figures de nymphes, il a donné un éclatant démenti à tous ses détracteurs, et prouvé qu'on pouvait, sans blesser les yeux, montrer le corps humain dans ses parties les plus secrètes.

Quant à ceux qui ne sont point sensibles au charme de la beauté, n'importe la manière dont elle se manifeste, nous les plaindrons sans leur en vouloir, pas plus que nous ne reprocherions à un malheureux privé d'un sens d'ignorer les impressions et les jouissances attachées à cette perception inconnue pour lui.

Mais il est temps d'oublier ces critiques inspirées le plus souvent par cette propension trop générale à dé-

nigrer le talent : examinons l'œuvre du statuaire génois comme elle mérite de l'être, avec impartialité, avec justice.

Cinq blocs de marbre de Carrare étaient livrés au sculpteur pour y tailler autant de statues colossales dans une proportion de 10 à 11 pieds. Quatre d'entre elles représentent le Rhône, le Gardon, la Fontaine d'Eure et la Fontaine de Nîmes : elles sont assises, à peu près nues et entourées des attributs qui caractérisent ces cours d'eau. — La cinquième, personnifiant notre cité, est debout, noblement posée, la tête ceinte d'une couronne de monuments, le corps enveloppé du peplum et de la robe antique. Elle tient la main gauche fièrement appuyée sur la hanche, et relève par ce mouvement le coin de son manteau qui retombe en plis majestueux. Sa droite porte une branche d'olivier et s'appuie sur un bouclier où sont gravés le crocodile et le palmier qui forment ses armoiries, le caducée, symbole du commerce, et deux mains jointes, emblèmes de fraternité.

Par la noble fierté du mouvement, l'élégance des proportions et surtout par la manière savante avec laquelle les draperies sont exécutées, cette figure présente un grand caractère. C'est là surtout que l'on reconnaît l'habileté du sculpteur qui n'a pas d'égal, à notre époque, pour imiter avec le ciseau la souplesse d'un tissu, pour fouiller dans la pierre ces mille plis produits par certaines étoffes, et dont les modèles en sculpture se trouvent dans les fragments précieux attribués à Phidias.

Cette science des plis, Pradier la possède à un haut degré : l'habileté avec laquelle il sait draper une figure peut balancer son talent de rendre avec autant de per-

fection que de vérité la finesse veloutée de la peau, les plis de la chair et ce moelleux de l'épiderme qui semble devoir frissonner au moindre contact.

Nos éloges ne seront point aussi abondants pour la tête de cette même statue : elle manque de cette noblesse qui règne dans l'ensemble, et devient trop hardie et quelque peu insolente suivant le point où l'on se place. En voulant lui donner trop de fierté, l'artiste n'a pas su s'arrêter à une juste limite, et a, selon nous, dépassé le but. Pourquoi a-t-il choisi les lignes du profil grec pour représenter la ville de Nîmes ? — Notre cité étant sortie d'une colonie romaine, n'eût-il pas mieux valu donner la préférence au type caractérisé surtout par le nez aquilin ? M. Pradier n'aurait eu qu'à se promener un dimanche sous les marronniers voisins du Temple-de-Diane pour trouver la véritable inspiration qui lui a fait défaut. Il aurait remarqué dans les traits de nos jeunes filles et sous les élégantes coiffures dont elles se parent, de quoi réunir un ensemble de lignes et d'expressions qui aurait reproduit d'une manière plus vraie la physionomie du pays qu'il voulait personnifier.

Toutefois, nos plus fortes critiques porteront sur la partie postérieure du personnage ; car nous trouvons là un défaut qui choque à la fois et le goût et les yeux. Il n'est pas nécessaire de se laisser guider par la pruderie britannique pour trouver « *Shocking* » certaines formes qui auraient pu si naturellement disparaître sous l'ampleur du vaste manteau. Disons-mieux, il est impossible qu'une draperie quelconque puisse dessiner ainsi la chute des reins, à moins d'avoir été préalablement mouillée ou poussée par un impossible coup de vent. Ah ! M. Pradier, rien ne justifie un

semblable écart chez un artiste de votre mérite ! En vain objecterez-vous que le marbre s'est trouvé insuffisant pour un plus grand développement de l'étoffe ; nous pardonnerions plutôt à un défaut de dessin qu'à un manque de goût de votre part ; et nos yeux sont bien plus blessés par la chute ondulée de ce manteau que par l'entière nudité de vos autres figures.

On a également reproché à la *Ville de Nîmes* de ne pas être parfaitement d'à-plomb et de pencher sur le côté gauche.

Lorsque le travail difficile et périlleux de la pose des cinq figures eut été exécuté par les soins de M. Cazal, directeur de cette opération délicate, ce défaut fut signalé, et dès l'arrivée de Pradier, quelques personnes se réunirent pour trancher la question.

Il faut croire que l'avis du cénacle fut favorable au *statu quo*, puisqu'il n'a été fait depuis lors aucun changement.

Nous ne saurions nous incliner devant une pareille décision, quelque respectable qu'elle puisse être d'ailleurs ; nous maintiendrons que la statue penche vers le levant, et que le moindre doute à cet égard disparaît quand on se place à l'entrée de la rue Régale.

Maintenant, demandera-t-on, ne serait-il pas possible d'y revenir en inclinant légèrement la masse de la statue ? — Si cela était, nous nous étonnerions que l'administration municipale reculât devant la faible dépense d'un échafaudage pour corriger cette obliquité qui blesse les yeux. Mais si, comme nous avons sujet de le craindre, la cause remonte plus haut, le mal est irremédiable, et il devient inutile de nous y appesantir plus longtemps. Imitons plutôt ces heureuses organisations portées à l'optimisme, qui, laissant de côté ce



qui est fâcheux, pour se complaire dans la recherche du beau et du bon, trouvent plus de jouissance à louer qu'à médire. Admirons sans arrière-pensée la grâce parfaite de ce groupe, soit que ses lignes se silhouettent sur des nuages argentés qui s'harmonisent si bien avec le ton des marbres, soit que ces ravissantes figures, caressées par les dernières lueurs du soleil couchant, semblent naître à la vie comme l'œuvre de Pygmalion, et former avec la perspective des édifices anciens et modernes qui les environnent le panorama le plus séduisant pour les yeux.

Les deux nymphes qui représentent la Fontaine d'Eure et la Fontaine de Nîmes se font remarquer par une grâce, une *morbidezza*, où le statuaire a pu librement développer ses études spéciales et favorites. Son ciseau affectionne surtout la reproduction du corps féminin, et l'on pourrait dire que notre Praxitèle français a poussé si loin cette étude, qu'il a, en quelque sorte, inventé une nouvelle femme. Tout en conservant des belles époques de la Grèce la pureté des lignes et le galbe exquis des contours, il a su donner, à certaines parties, des proportions qui se rapprochent davantage de la réalité, du moins de la réalité moderne : et, tout en étant plus vrai, il a été aussi plus gracieux.

On pourrait sans doute regretter de ne pas trouver toujours, dans ses compositions, l'élévation de l'âme alliée à la pureté de la forme, d'y cotoyer de trop près le sensualisme le plus raffiné, et de ne pas y voir cette noblesse et cette pudeur qui permettent d'envisager, sans rougir, les marbres grecs les plus dépourvus de vêtements. Mais nous nous hâterons de convenir que ce n'est point ici le cas de lui adresser ce reproche,

et que dans les naïades de notre Fontaine se trouvent une modestie de pose, une suavité de formes, une pureté de galbe et jusqu'à une naïveté enfantine qui les absolvent de tout reproche d'immodestie.

De graves discussions se sont élevées sur leurs attributs : le miroir, la lyre, les paquerettes, conviennent-ils bien nécessairement à l'une ou à l'autre fontaine : A laquelle des deux était-il plus convenable de donner une attitude pensive et mélancolique ? Le nénuphar croît-il dans les eaux nimoises ou dans celles d'Uzès, et quelles sont les ondes qui ont inspiré le plus de poètes ? — Ce sont des problèmes que nous ne cherchons pas à résoudre, vu leur peu d'importance (1) : il faut se montrer très-large, ce nous semble, pour des figures allégoriques de fleuves et de fontaines, surtout quand elles possèdent, en dehors de leurs attributs, des motifs si puissants d'attraction.

Peut-on rien concevoir, en effet, de plus ravissant que ces deux nymphes, dont l'une sourit à son image, réfléchié dans le miroir qui symbolise la pureté de ses ondes ; et l'autre, couronnée de fleurs des champs, semble écouter un poète qu'elle vient d'inspirer par les accords de sa lyre ?

Quelle rivalité entre ces deux sœurs ! A laquelle des deux donner la préférence ?

Le choix serait difficile, si la critique artistique ne venait à notre aide, et, tout en accordant à l'une le mérite de la conception, ne nous vantait la supériorité d'exécution de la fontaine d'Eure.

Nous appellerons d'autant plus l'attention sur cette dernière, que la pauvre fille, éloignée des regards par

(1) L'Académie, consultée à ce sujet, avait émis le vœu qu'aucun nom ne fût gravé sous les statues.

la place qu'elle occupe (1), n'est jamais éclairée d'une manière aussi favorable que sa compagne. Examinez avec soin les délicates proportions de toutes les parties de son corps ! Comme la pose est naturelle ! Ne sentez-vous pas la touche du maître dans le modelé des épaules et de la gorge ? Comme la tête est finement étudiée ! A son regard tout à la fois espiègle et mutin, simple et naïf, on dirait qu'elle se moque de la supériorité passagère de *Nemausa*, bien sûre d'arrêter longtemps les yeux de l'homme de goût s'il parvient à les détacher de sa rivale plus favorisée.

Et cependant, quand nous ne connaissions encore que le modèle primitif, notre préférence se portait sur la nymphe au miroir. Pourquoi ce changement dans notre appréciation ? — Il est dû tout entier au travail du marbre. Des proportions colossales ont fait ressortir certaines défauts qui passaient inaperçues dans les reliefs demi-nature donnés au praticien. Ainsi, la coiffure en feuilles de nénuphar paraît trop matérielle ; elle nuit à l'expression de ces yeux à demi-voilés, de cette tête charmante qui semble plier sous un poids énorme. La jambe gauche est aussi trop forte ; elle paraît engorgée, si l'on peut nous permettre cette expression, sous les plis de la draperie qui la dessine.

Si nous relevons ces légères imperfections, c'est qu'ici le mal est facile à réparer : quelques coups de ciseaux dirigés par la main exercée du *maestro*, en enlevant quelques parcelles de marbre, remédieraient facilement au défaut que nous signalons. Puisque M. Pradier n'a pu, malgré le talent de son habile praticien, mener ce travail au point où il l'aurait poussé lui-même dans son atelier, il faut qu'il y consacre encore quel-

(1) C'est-à-dire quand on se place en face du monument.

ques heures dans sa première visite à Nîmes, et qu'il nous laisse une œuvre capable de supporter le plus sévère jugement.

Il nous en coûte d'abandonner sitôt la description de ces deux nymphes, dont les petites réductions vont devenir l'ornement de tous nos cabinets, et qui ne devraient être chantées que par la plume poétique de l'un de nos confrères; mais nous avons encore à parler des deux statues d'homme qui viennent à leur tour prendre place à notre revue, après avoir cédé le pas au sexe de leurs compagnes.

L'un d'eux, encore dans la force de l'âge, courbe la tête sur sa poitrine : la puissance de son front, la largeur de ses épaules et le calme de son attitude annoncent le fleuve majestueux qui traverse notre département. Sa main droite est appuyée sur la rame, symbole de la navigation, tandis que l'autre tient le masque tragique, emblème insuffisant pour rappeler les terribles souvenirs de 1840. De la draperie qui recouvre ses genoux s'échappent en abondance les raisins qui font la renommée de ses coteaux, et les fruits succulents qui mûrissent sur les rives fertilisées par ses ondes.

La tête présente de loin une certaine analogie avec celle du Jupiter-Olympien, bien qu'examinée en détail cette ressemblance disparaisse tout-à-fait : le corps offre de grandes qualités anatomiques et ne manque pas d'élévation. Ce serait une belle statue, prise séparément : dans l'ensemble de la fontaine, elle est d'un mérite relatif inférieur, surtout quand on s'approche du Gardon, qui en fait le pendant, et qui a été réservé pour le dernier dans notre examen, parce que c'est là le morceau capital de l'œuvre de Pradier, ce que les Italiens appelleraient le *capo d'opera*.

Dans ce bouillant jeune homme à l'œil ardent, au geste impétueux, qui frappe la terre de son trident, comme le Neptune de Virgile, on reconnaît tout de suite le torrent qui a donné son nom à notre département, et qui, tantôt calme et limpide, coule tranquillement entre les coteaux où résonne encore le nom de Florian, tantôt bondissant et couvert d'une écume jaunâtre, se précipite avec fureur au milieu des rochers qui l'étreignent, et frémit comme un coursier plein d'ardeur au moment de se lancer dans la carrière.

Quelle belle attitude ! quel geste noble ! quelle force virile !!! Voilà une figure *trouvée*, pour nous servir d'un terme de l'art ! Et, dans l'exécution, quel travail de modelé ! quelle science dans les muscles du torse, dans l'emmanchement de toutes les articulations ! Comme chaque partie du corps représente bien la fougue, l'animation, la vie en un mot, et concourt à former un ensemble plein de poésie. — Idéalisme et beauté, voilà bien les deux caractères de cette composition, ceux que nous réclavons pour la statuaire dans les considérations qui ont précédé notre compte-rendu.

Supposons pour un moment qu'un cataclysme détruise notre ville, ainsi qu'il est arrivé à Pompéi et à Herculanium, et qu'après plusieurs siècles d'oubli, des fouilles retirent du sol la statue du Gardon. Nous ne croyons pas être trop téméraire en préjugant qu'une telle œuvre serait attribuée aux plus belles époques de l'art, et qu'en la conserverait précieusement dans un musée au milieu des plus riches morceaux de l'antiquité ?

Aussi pensons-nous que cette création amènera une transformation dans le talent de notre grand sculpteur ;

qu'il abandonnera pour quelque temps les formes délicatement voluptueuses ( de nouveaux chefs-d'œuvre ne pourraient rien ajouter sous ce rapport à sa renommée ), et qu'il tournera ses idées vers des compositions mâles et sévères , en suivant la nouvelle carrière que la magnifique figure du Gardon vient de lui ouvrir.

Terminons ces considérations , peut-être un peu longues , en témoignant une fois encore de notre admiration pour le monument de MM. Questel et Pradier. Ces deux noms resteront désormais unis dans nos éloges , comme ils le sont entre eux par le talent. Si l'un de ces artistes est presque notre compatriote par son origine (1), l'autre a conquis le droit de citoyen dans une ville qui lui a servi en quelque sorte de marraine ; car il doit aux monuments qu'il a élevés dans nos murs sa juste réputation et la haute position artistique dont il jouit (2).

Tous deux nous pardonneront la liberté de notre critique ; elle eût été moins sérieuse avec des talents moins réels , et s'il ne nous a pas été donné de rester toujours dans le vrai , nous avons tâché du moins de nous montrer sincères et consciencieux , ainsi qu'il convient de l'être dans l'examen d'une œuvre d'élite.

JULES SALLES.

(1) La famille de Pradier est sortie de Lunel.

(2) M. Questel a été nommé depuis peu architecte du palais de Versailles.

## RÉSULTAT des Observations Météorologiques faites à Saint-Hippolyte-de-Caton ( Gard ), en 1850.

MOIS.	BAROMETRE A ZÉRO.				THERMOMETRE.			LIGNIF. RE.			VENT dominant.	ANÉMOÛMÈTRE.								NOMBRE DE JOURS										
	Maxima.	Minima.	MÉDIAN		Maxima.	Minima.	Média.	Pluie tombée				N.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N.-O.	Bent.	Vagant.	Garets.	Fils.	Vel.	Fouillat.	Gélinards.	Linc.	Voyant.	Migs.	
			du Mois.	de Moit.				le Jour.	la Nuit.	le Mois.																				
JANVIER...	751 97	726 16	745 01	745 10	45 50	-4 00	3 95	16 00	»	16 00	N.	17	6	»	»	1	»	»	7	18	11	»	1	6	»	9	16	»	»	
FEBVIER...	758 85	744 29	752 20	752 20	18 50	+ 4 00	11 46	»	»	»	N.	11	5	»	»	8	»	»	4	20	6	»	»	9	1	5	1	5	»	
Mars.....	760 40	740 65	749 71	749 72	21 40	2 00	10 70	26 15	6 00	52 15	N.	15	11	»	1	6	»	»	19	6	6	1	14	1	4	6	»	»		
AVRIL.....	730 05	758 55	744 84	744 81	20 50	8 50	11 94	49 55	54 50	101 05	N.-E.	8	10	»	1	9	»	»	2	10	10	11	5	»	»	»	»	»		
Mai.....	752 01	740	745 18	745 14	26 50	5 00	16 71	68 50	70 40	158 90	N.	15	5	»	1	9	»	»	1	14	9	8	8	10	»	4	1	2	»	
Juin.....	752 60	744 49	748 57	748 27	35 50	16 00	26 00	56 00	50 50	66 50	N.	12	6	»	1	11	»	»	»	15	8	7	9	9	1	»	»	»		
JUILLET.....	752 85	746 15	749 84	749 84	52 50	19 50	26 29	4 50	7 25	11 75	N.	19	9	»	»	5	»	»	»	15	12	1	5	11	1	»	»	»		
Août.....	756 19	745 42	749 28	749 51	52 00	16 00	24 55	0 50	15 55	16 05	N.	15	9	»	2	5	»	»	»	15	12	8	7	8	2	»	»	»		
SEPTEMBRE	757 62	742	749 81	749 71	26 50	14 00	20 65	85 50	115 00	198 50	N.-E.	9	11	»	»	10	»	»	»	10	12	8	7	8	2	»	»	»		
OCTOBRE..	735 15	750 32	749 28	749 28	22 50	4 50	20 52	8 00	»	8 00	N.	15	11	»	1	5	»	»	»	1	17	11	5	5	11	1	»	»	»	
NOVEMBRE.	734 56	759 55	749 06	749 04	16 80	4 00	10 68	27 50	40 50	67 80	N.-E.	10	12	»	»	6	»	»	»	2	16	9	5	5	4	5	6	2	7	»
DÉCEMBRE.	757 68	758 72	751 99	751 95	12 00	-0 50	7 06	5 00	9 00	14 00	N.	19	10	»	»	1	»	»	»	1	19	6	6	4	8	1	16	15	6	»
Année.	Le 6 mars 94 50 40	14 Juillet 24. 1 2. 726 16	748 71	748 60	25 jan. 24. 55 50	- janvier 66. mai -4 00	16 25	527 00	545 70	670 70	N.	165	165	»	7	72	»	»	»	18	192	107	66	38	102	11	42	11	48	»

---

**SCIENCES.**

---

**OBSERVATIONS GEORGICO-MÉTÉOROLOGIQUES ,**

SUR L'ANNÉE 1830,

**Faites à Saint-Hippolyte-de-Caton ( Gard ) ,**Par M. D'HOMBRES FILS.

---

Nous avons établi que nos observations d'Alais se rapportaient non-seulement avec celles que nous faisons à la campagne qui en est à deux lieues , mais encore qu'elles pouvaient être considérées comme moyennes entre les observations qui seraient faites au bord de la mer et sur nos montagnes ; et que nous pourrions par conséquent les donner comme présentant la climature du département du Gard et son état agronomique.

Notre récapitulation générale pour l'année qui vient de finir la caractérise très-variable dans l'alternative du chaud et du froid , l'une des plus sèches et des plus désastreuses sous le rapport agricole.

Le printemps fut remarquable par la variation brusque de la température : nous l'expliquons par la durée des neiges sur la Lozère. A une journée chaude , si l'air était calme ou agité par les vents méridionaux , succédait un jour de froid assez vif , si le vent tournait au Nord. En passant sur les neiges , il nous amenait les gelées blanches. Nous eûmes même la glace en mai ; la veille et le lendemain , la température était assez élevée.



En avril, nous eûmes assez fréquemment de la pluie. La quantité tombée dans ce mois est, ainsi que l'indique notre tableau, supérieure à celle qu'il nous donne annuellement.

Cependant notre proverbe :

Abriou

Lâisso sous valas à fiou,

c'est-à-dire que les pluies de ce mois alimentent nos sources et les font couler, ne s'est pas vérifié. Nous en trouvons la cause dans la diminution, on pourrait même dire, le manque de pluie pendant l'hiver. Nous n'en avons point eu en février, et le mois de janvier ne nous en a donné que seize millimètres.

La chaleur fut excessive en juin; il plut cependant plusieurs fois dans le cours de l'été, et la quantité de pluie dépasse encore notre moyenne pour cette saison; mais, on le sait, les pluies d'été pénètrent profondément les terres. Arrivant presque toujours à la suite d'orages, elles glissent sur le sol sans l'humecter, et l'humidité qu'elles laissent est vite évaporée par la chaleur du jour suivant.

La sécheresse qui dominait s'est prolongée. Dans les trois mois de septembre, octobre, novembre, nous n'avons mesuré que 274, 30 millimètres au lieu de 346, 87 que nous donne notre récapitulation générale de quarante-huit ans. En définitive, nous ne trouvons, dans cette longue série d'observations, qu'une seule année, 1837, qui nous ait fourni moins d'eau que 1850.

Dans beaucoup de communes, on a été obligé d'aller assez loin pour abreuver les bestiaux et même pour puiser l'eau nécessaire aux besoins domestiques; et à Saint-Hippolyte, où l'eau n'avait pas manqué pendant l'été, nous sommes encore réduits à cette dure extré-

mité. A Nîmes, la Fontaine est encore très-basse aujourd'hui, ce qui est sans exemple, nous assure-t-on.

Nous avons eu peu de gelées en novembre et décembre. La fin de l'année et le commencement de 1851 sont peut-être trop doux. Le lilas, le staphyléa, le sureau et plusieurs autres arbres bourgeonnent. Nous avons des iris en fleurs! Nous nous plaignons du beau temps; nous désirons de la pluie, des gelées, de la neige pour le bien de la terre; nous souhaitons que l'hiver reprenne bientôt ses droits, arrête la végétation et ne vienne pas plus tard emporter nos récoltes.

Le commencement de l'année dernière a été assez froid. Janvier eut treize jours consécutifs de gelée. C'est du 18 au 20, et pendant le cours de février, que nous éprouvâmes, comme nous l'avons dit, cette alternative de chaud et de froid. Ce sont les gelées blanches, les matinées froides du printemps, quand le milieu du jour était trop chaud, qui brouillèrent les feuilles de mûriers, emportèrent les fleurs des arbres à fruits, et firent *émouvoir* la graine de vers-à-soie, retirée généralement trop tôt des lieux tempérés où nous la conservons. Exposée à des variations trop brusques, son éclosion fut spontanée. De là, le premier mal de nos éducations. Dès la seconde mue la grasserie se manifesta, à la troisième la jaunisse parut. Les pertes s'accrurent ( nous devons faire remarquer qu'on ne s'est pas plaint de la muscardine ), et dans beaucoup d'ateliers, au moment de la montée, les vers qui avaient résisté filèrent de mauvais cocons, et les éducateurs n'eurent pas le quart de ce qu'ils pouvaient espérer. Plusieurs perdirent tout, feuilles, peines, soins; ils furent obligés de jeter leurs vers au sortir de la quatrième mue. Quelques-uns cependant, c'est le plus

petit nombre, ont été favorisés : ils ont eu une très-belle récolte, ont vendu leurs cocons à des prix élevés et ont été largement indemnisés.

On a dit que ceux qui s'étaient le plus hâtés avaient mal réussi, parce que la graine avait souffert des alternatives de la température, parce qu'ils avaient employé de la feuille tachée par la gelée. Nous ne croyons pas que cette dernière cause ait eu une grande influence sur les pertes que nous avons éprouvées.

Ceux qui, dès l'origine, sacrifièrent leurs jeunes vers, et se procurèrent de nouvelle graine, s'en trouvèrent bien ; mais elle fut très-rare, plusieurs même ne purent en trouver : dès le principe, elle avait été chère ; nous l'avons achetée à dix francs les 27 grammes (l'once ancienne). Quant à la feuille, elle a été fort abondante, s'est très-peu vendue, et plus du tiers est resté sur les arbres.

Si les mûriers repoussèrent, les arbres à fruits ne fleurirent pas une seconde fois ; les pommes, les poires, les prunes et généralement tous les fruits ont manqué dans les campagnes ; quelques arbres, abrités dans les jardins, ont été préservés. Ce sont des exceptions.

Les fourrages s'annonçaient bien ; dès le mois de février, ils commençaient à pousser. La constitution pluvieuse d'avril semblait devoir nous faire espérer une bonne récolte, elle a cependant manqué. Les froids, les gelées de mars, celles surtout du mois de mai leur furent contraires. Les prairies artificielles ont encore plus souffert ; arrêtés dans leur croissance, les sainfoins restèrent bas, fleurirent de bonne heure, mais ne donnèrent pas demi-récolte.

On pensait que les blés nous indemniserait de la perte de ces deux premières. Bien tallés, bien égaux,

bien verts , on les voyait s'élever donnant les plus grandes espérances. Nous eûmes quelques fortes averse en juin. Cette pluie, insuffisante sans doute pour rafraichir l'atmosphère , semblait devoir alimenter les plantes , leur permettre de se développer , de se nourrir plus convenablement , mais l'élévation soutenue de la température anéantit les bons effets que nous attendions. La végétation fut précipitée , les blés jaunirent vite , les épis se desséchèrent avant leur maturité ; la récolte des céréales fut non-seulement mauvaise , mais le grain est de médiocre qualité.

Le maïs , les pois , les haricots et les autres légumes cultivés en grand n'ont pas doublé leur semence. Les pommes de terre n'ont pas réussi ; les plantes , flétries , n'ont donné que de petits et rares tubercules , mais, recueillies par un temps sec , elles se conservent bien , et l'on ne se plaint pas de la maladie qui les avait attaquées les années précédentes.

La récolte du vin a également été médiocre. Nous ne pensons pas qu'on puisse l'attribuer au défaut d'humidité ou à la chaleur ; car les vignes étaient superbes ; leur feuillage, bien vert, ne paraissait pas souffrir de la sécheresse , mais nous croyons que ce sont les gelées de mai et, dans quelques quartiers, les brouillards pendant la floraison qui les firent couler. S'il y a eu peu de vin, il sera du moins de bonne qualité. Les raisins étaient parfaitement mûrs et les vendanges se sont faites par un très-beau temps.

La récolte de l'huile a été très-minime ; on dit dans ce pays que les oliviers ne produisent que de deux ans l'un. Ce dieton s'est vérifié cette année , quoique les arbres fussent chargés de fleurs et que nous dussions attendre une récolte moyenne.

Les châtaignes ont souffert de la sécheresse, de la chaleur, des forts coups de vent. Cette récolte, importante pour nos Cévennes, a été de beaucoup au-dessous de la moyenne.

Il arrive trop souvent qu'une récolte manque, mais il est presque inouï qu'elles soient toutes mauvaises dans un pays où les cultures sont aussi variées que dans le nôtre.

La marche du baromètre a présenté, chaque mois, pour ainsi dire, mais plus particulièrement en janvier, une fluctuation continuelle, s'effectuant sans secousse, d'une manière à-peu-près graduelle. Nous avons vu la colonne barométrique suivre, pendant quatre à cinq jours, une marche ascendante, puis baisser pour se relever et s'abaisser encore : ces mouvements n'ont eu rien de brusque. Une seule fois, nous avons observé un écart qui, bien qu'inférieur à ceux que nous avons eu déjà occasion de noter, mérite qu'on en fasse mention.

Ainsi, le 13 janvier, à huit heures du matin, l'expression barométrique à zéro était 744,44 millimètres. Mon instrument suivit, dans cette journée, une marche descendante, et, le lendemain, à l'observation du matin, sa hauteur était exprimée par 727,94 millimètres. La différence nous donne donc 16,50.

Si les oscillations du baromètre ont été nombreuses, si certains mois ont présenté quelques modifications aux principes reconnus, les résultats définitifs ne s'écartent pas sensiblement de la moyenne. Ainsi, prenant  $m$  pour la hauteur de la colonne à midi, nous avons :

$$\text{le matin. . . .} = m + 0,50$$

$$\text{l'après-midi.} = m + 0,60$$

$$\text{le soir. . . . .} = m + 0,29$$

d'où nous avons abaissement du jour  $1,10 > 0,89$  ascension du soir.

Les variations accidentelles donnent pour la moyenne de quarante-huit ans d'observation, 34,50, et cette année nous trouvons :

$$\left. \begin{array}{l} \text{maximum, } 760,40 \\ \text{minimum, } 726,16 \end{array} \right\} \text{différence : } 34,24.$$

Enfin, les météorologistes ont reconnu que la moyenne des observations de midi était, à peu de chose près, égale à celle du mois. Ce principe reçoit, cette année, son entière application, et nous avons, hauteur moyenne du baromètre :

$$\left. \begin{array}{l} \text{à midi. . . . .} = 748,71 \\ \text{pendant le mois.} = 748,69 \end{array} \right\} \text{différence : } 0,02.$$

La température a été très-variable cette année. Nous l'avons dit plus haut, à des jours chauds succédèrent des jours froids, suivant que les vents soufflaient du Nord ou du Midi.

L'été et l'automne ont été plus chauds que ne le sont ordinairement ces deux saisons, mais la température moyenne de l'hiver a été plus basse; quant à celle du printemps, elle est, à très-peu de chose près, égale à notre moyenne de quarante-huit ans.

Enfin, nos observations thermométriques de 1850 nous donnent, comme notre récapitulation de 1802 à 1850, la température moyenne de l'année =  $16^{\circ} 25$ .

Les vents dominants ont été le N. et le N.-E. Le Sud, qui, d'après toutes nos observations, occupe le second rang dans nos tableaux météorologiques, n'arrive, cette année, qu'en troisième ligne, et présente un nombre de jours bien inférieur à celui des deux premiers.

Nous avons observé de fréquentes variations dans

la direction des vents et , par conséquent , dans l'état du ciel. Ainsi , nous avons souvent remarqué les vents passer brusquement du Nord au Sud , et le ciel , d'abord sercin , se couvrir de nuages , rester couvert une partie de la journée , le plus souvent toute la nuit , puis le Nord reprendre le dessus et nous enlever jusqu'à l'espérance de la pluie.

Nous avons dit que 1850 pouvait être classée parmi les années les plus remarquables par la sécheresse ; nous trouvons , cependant , que le nombre des jours pluvieux diffère peu de celui de nos moyennes. Nous avons noté cinquante-huit jours de pluie ; nous en avons , année commune , 69,34 ; mais , pendant que toutes nos observations nous donnent 911,29 millimètres d'eau , nous n'en avons mesuré , cette année , que 670,70.

Disons , en terminant , que nous n'avons pas vu une seule fois de neige cette année , et que Nîmes , Avignon , Montpellier , Marseille , en ont eu à plusieurs reprises.

DES

## GÉODES DE SAINT-JULIEN-DE-VALGALGUES ,

Par M. D'HOMBRES PÈRE , correspondant de l'Institut.

J'avais parlé dans d'autres écrits (1) du fer sulfuré de St-Julien-de-Valgalgues , à sept kilomètres au Nord d'Alais , qui alimenta longtemps une fabrication consi-

(1) Recueil de mémoires , t. III , p. 3 ; t. VI , pages 113 et 293.

dérable de *couperose* avant que les chimistes nous eussent appris à composer ce sel artificiellement et à de meilleures conditions pour le commerce.

On trouve aussi à St-Julien et aux environs, vers le Nord et le Nord-Nord-Est, dans les formations intérieure et moyenne oolitiques, du fer oligiste et encore plus abondamment du fer hydraté qu'on exploite en grand depuis quelques années pour les hauts-fourneaux d'Alais. Ces dernières sortes de minerais appartiennent aux concessionnaires de nos usines, et je ne m'occuperai pas ici de leurs bonnes qualités, ni de la quantité qu'ils en tirent; quant au fer sulfuré, j'ai ouï dire qu'une compagnie avait traité avec les propriétaires et que ses agents se livrèrent à des recherches suivies pour en obtenir un autre produit, et créer à St-Julien une nouvelle industrie. Il ne m'appartient pas de la dévoiler; je veux seulement indiquer la nature des gisements dans lesquels sont les géodes que je me propose de faire connaître.

On remarque, dans les tranchées faites en exploitant les minerais, des intervalles remplis par une terre fine, rougeâtre, ocreuse, que des courants ont charriée, et qui datent peut-être de la formation des amas de pyrites. C'est dans cette argile, comme au milieu des masses ferrugineuses, qu'on observe les géodes sous la forme de sphéroïdes ou de rognons, de 0,10 à 0,15 mètres de diamètre pour la plupart; mais il y en a de beaucoup plus grosses: j'en ai mesuré une de 0,88 mètres de tour.

Elles ne sont point tapissées intérieurement de brillants cristaux comme celles d'Alzon que j'ai décrites, mais quelques-unes contiennent de l'eau depuis leur formation, ce qui m'a paru remarquable, quoique ce



ne soit pas sans exemple (1). On l'entend clapoter en les secouant, et on peut la recueillir en les cassant sur une jatte.

Les géodes qui se détachent, roulent et demeurent exposées assez longtemps à l'air et au soleil, perdent l'eau qu'elles contenaient, qui transsude à travers leur enveloppe, ou filtre par d'imperceptibles fissures.

Celles, au contraire, qu'on prend dans leur gisement, que l'on casse ou que l'on perce avec précaution, sont aux trois quarts pleines d'eau; trouble d'abord, par suite de l'agitation qu'on lui a causée, elle dépose bientôt un peu de terre calcaire mêlée d'argile, d'ocre et de quelques grains de sable siliceux; elle devient très-limpide et paraît pure, mais le goût et les réactifs y décèlent du sulfate de fer.

Ces particules terreuses qui restent dans quelques géodes n'étaient pas susceptibles de cristalliser, soit à cause de leur minime quantité, soit à cause de leur mélange; cependant certains échantillons contiennent de petits rhombes de chaux carbonatée, d'autres des lamelles de chaux sulfatée bien transparentes; j'en ai dont l'enveloppe de fer hydraté est doublée intérieurement d'une couche épaisse de fer sulfuré, d'un aspect cristallique lorsqu'on les casse, mais qui s'effleurit lorsque l'humidité les pénètre.

Pour expliquer l'origine des géodes, de celles en particulier qui renferment de l'eau dans les immenses dépôts ferrugineux de cette localité, je supposerai qu'à mesure qu'ils se solidifiaient, le tassement des masses ou le dégagement de l'air y laissait des interstices

(1) Dans les mines d'asphalte du département de l'Ain, on trouve de petites géodes quartzieuses qui contiennent de l'eau.

communiquant entr'eux par des veinules , ou même d'assez larges fissures , et qu'une certaine quantité de matière identique encore fluide s'y était insinuée plus tard. Dans ce cas , les lois de l'affinité ont attiré vers les parois de ces petites cavités les parties susceptibles de se réunir ; elles ont ainsi formé l'enveloppe des géodes , laquelle a acquis d'autant plus d'épaisseur , que les creux étaient moins grands , l'eau plus chargée de minerais , et ses communications plus faciles. Nécessairement, lorsqu'elle a été dépourvue des substances qu'elle avait entraînées , cette eau est restée renfermée au centre.

Si mon explication ne paraît pas suffisante , personne du moins n'aura l'idée , connaissant les géodes de St-Julien , de les attribuer à la pétrification d'un corps organique.

## SCIENCES MÉDICALES.

DE

### LA FOLIE INSTANTANÉE

CONSIDÉRÉE

AU POINT DE VUE MÉDICO-JUDICIAIRE ,

Par M. PH. BOILEAU DE CASTELNAU ,

Docteur en Médecine.

Par vos habitudes méditatives , vous recherchez avec avidité tous les faits qui peuvent trouver place dans la science , en étendre le domaine et élargir le cercle

de ses applications. Connaître la nature et l'homme, améliorer sur tous leurs aspects l'individu et la société, tel est le but de vos efforts.

Accordez-moi, Messieurs, un peu de votre attention et toute votre indulgence pour le travail que je vais avoir l'honneur de soumettre à vos esprits et à vos cœurs.

A l'aide de la méthode empirique, celle qui est la plus fructueuse dans les sciences, je vais chercher à vous montrer, par quelques-uns des faits, déjà nombreux, enregistrés dans les travaux des médecins psychologues, l'existence d'une maladie mentale que la société a le plus grand intérêt de connaître, afin d'en prévenir les conséquences souvent fâcheuses pour elle et pour l'individu.

Tous les jours, l'on entend parler de personnes mortes en quelques jours, en quelques heures, même subitement. — La *mort subite* est admise dans le monde. Elle est le résultat de l'apoplexie cérébrale ou pulmonaire, de la congestion subite sur un organe essentiel, de la rupture d'un anévrisme... Mais quelquefois aussi aucune altération nécropsique ne donne la raison suffisante de la cessation instantanée de la vie.

Naguère le choléra apprit à tous que des personnes bien portantes, faisant leurs affaires, se livrant à leur distraction avaient cessé de vivre en quelques heures.

Dans les régions soumises à l'influence paludéenne, surtout, des individus sont saisis spontanément, sont sidérés par un accès pernicieux : un délire furieux survient, l'accès passe ainsi que le délire, le malade a tout oublié. — Si pendant cet accès le fébricitant commet quelque dommage, ou porte la main sur son semblable, l'excuse est incontestée.

Il y a donc des maladies subites de l'ordre somatique et de l'ordre psychique.

Permettez-moi, honorables confrères, d'exposer méthodiquement quelques-unes des observations touchant les maladies subites de l'ordre mental, afin que, recevant le baptême de hautes intelligences, elles soient admises dans le monde, et qu'elles servent à faire reconnaître et prévenir les actes analogues qui pourraient affliger l'humanité.

La folie *instantanée, transitoire, temporaire, passagère*, est un désordre mental qui se manifeste soudainement à l'instar de la sidération dans les maladies somatiques. — Le sujet est porté, par l'effet de la volonté subitement malade, à des actes automatiques qu'aucun symptôme antérieur n'a fait prévoir.

Dans certains cas, l'acte regrettable n'est précédé d'aucun raisonnement; d'autrefois, il existe un raisonnement, mais il pèche par une ou plusieurs règles de la logique, quoique les autres soient rigoureusement suivies. — Quelquefois on ne peut reconnaître aucune prédisposition à la folie; d'autrefois la prédisposition peut être constatée. Il n'est pas sans exemple que le sujet ait pressenti le malheur dont il est menacé; il a lutté, il a appelé à l'aide et il s'est fait éloigner du lieu qui allait devenir le théâtre d'une scène déplorable. D'autrefois il n'a pu être secouru; dans d'autres cas la force d'impulsion a triomphé de sa conscience.

Le premier acte de la folie peut être un meurtre, et l'aliénation suivra sa marche sous le type continu ou intermittent.

Lorsque l'acte regrettable, ou le meurtre, est le seul acte d'aliénation: C'est la folie *transitoire ou temporaire*. (Henke) Marc, Cazauvieilh, etc.

À côté de cette espèce de folie s'en trouve une autre qui rend le diagnostic difficile : il peut arriver que la folie qui se manifeste après le meurtre ou l'assassinat soit l'effet de la peur et du désespoir de celui qui s'est rendu coupable. (*Les al. dev. cons. de quer. ass.*)

C'est par l'étude sérieuse des antécédents de l'accusé, de ceux de sa famille, des circonstances de l'acte, que l'on trouvera la distinction de ces deux genres de folie, et que le médecin et le juge constateront la différence de la folie et de la raison.

Un jurisconsulte, que l'on ne taxera pas d'indulgence, reconnaît la folie instantanée : « Il est des fous, » dit BELLART, « que la nature a condamnés à la perte éternelle de la raison, et d'autres qui ne la perdent qu'*instantanément*, par l'effet d'une grande douleur, d'une grande surprise ou de toute autre cause pareille. Il n'est de différence entre ces deux folies que celle de la durée; et celui dont le désespoir tourne la tête pour quelques heures, ou pour quelques jours, est aussi *complètement fou*, pendant ses actions éphémères, que celui qui délire pendant beaucoup d'années. Lorsqu'un maniaque a causé quelque grand malheur, l'enfermer, c'est justice et précaution; l'envoyer à l'échafaud, ce serait cruauté. » (*Discours et plaidoyers de M. Bellart.*)

Avant d'aller plus loin, répétons avec GEORGET : « Si nous avons critiqué la chose jugée, c'est uniquement dans l'intérêt de la vérité et de la morale, et nullement pour blesser les intentions de qui que ce soit. » (*V. Disc. méd. lég. sur la folie.*)

Nous croyons, pour notre part, que l'examen purement scientifique d'une affaire criminelle n'est point de nature à porter atteinte au respect et à la soumission dus à la chose jugée, puisque cette étude peut attirer

sur le condamné les bénéfices de la remise de sa peine.  
( Art. 55 de la Constitution. )

Parmi les auteurs qui se sont occupés d'un sujet si délicat, nous citerons, en tête, Dr Mare :

« Ne rencontrons-nous pas, » dit ce célèbre médecin légiste, « dans la société des personnes raisonnables et d'une grande moralité reconnue, qui avouent avoir été, au moins une fois dans le cours de leur vie, surprises par un instinct d'extravagance et même d'atrocité ? »

Le docteur Mare ne craint pas de se citer en tête de cette liste : il fut saisi de l'épouvantable dessein de jeter à l'eau un jeune maçon assis sur le parapet d'un pont. — L'horreur de cette idée le fit éloigner avec promptitude.

Talma, le célèbre tragédien, avait éprouvé la même propension.

Le célèbre professeur *Lichtenberg* avoue, dans ses *Observations sur lui-même*, qu'il trouvait souvent du plaisir à réfléchir sur les moyens de priver telle ou telle personne de la vie, ou d'incendier; quoiqu'il n'eût jamais sérieusement conçu le projet d'exécuter de semblables crimes.

Le littérateur D., se trouvant devant un des plus beaux tableaux de *Gérard*, fut saisi du désir tellement vif de crever la toile d'un coup de pied, qu'il fut obligé de tourner le dos au chef-d'œuvre. ( Mare, Pariset. )

Le docteur Michu (1) donne l'histoire d'une femme de la campagne qui était accouchée depuis dix jours de son premier enfant, lorsque, ayant les yeux fixés sur lui, elle se sentit subitement agitée par le désir de l'égorger. — Cette idée la fit frémir; elle sortit aussitôt

(1) *Mém. sur la Mon. homie.*

afin de se soustraire à ce funeste penchant. Rentrée chez elle, elle éprouva la même impression. Cette femme s'éloigna de nouveau et fut remettre au curé le secret de ses agitations. (*Annal. d'hyg. publique et de méd. lég.*, t. XVI, 164.)

Dans ces faits, la volonté a pu rester saine et triompher d'une impulsion brusque. En l'absence de cette condition, point de responsabilité morale.

Pour qu'une action entraîne responsabilité morale de son auteur, il faut une perception libre, une association libre des idées qui rende possible l'examen de chaque idée nouvellement venue; il faut un balancement de l'impressionnabilité et de la force d'appréciation ou intelligence; il faut un balancement des diverses facultés psychiques, d'où naît une individualité assez forte pour faire triompher, avec son assentiment, les idées avec lesquelles elle a le plus d'affinité.

Pour qu'il y ait liberté de perception, tous les instruments de cette fonction doivent être exempts de lésion.

Pour qu'il y ait libre association des idées, il est indispensable que toutes puissent arriver en temps utile du *sensorium commune*. Si, par l'effet de la lenteur de notre conception, les idées contraires n'arrivent pas à temps, il n'y a plus balancement harmonique. Les actes qui en seront le résultat ne porteront pas le caractère de ceux qui émanent d'une raison saine. — Une association trop rapide de certaines idées, une lésion des sens, l'inéducation, produisent le même résultat.

L'homme qui tend à se constituer une individualité forte doit exercer son intelligence à saisir, en même temps, les mobiles contraires pour s'habituer aux com-

binaisons d'idées qui doivent produire des actes salutaires à la société et à lui-même. (Groddeck.)

Tel est le but de l'éducation, cette puissance à l'aide de laquelle le moi règle, dirige les opérations du sensorium commun sur les impressions; c'est elle qui dirige la combinaison des divers éléments destinée à développer des produits de l'ordre moral et intellectuel. (Groddeck, Renaudin, etc.)

C'est en partant de ces principes et avant de connaître ces passages, que nous avons défini l'éducation: l'ensemble des moyens qui donnent la puissance de résister au crime et de se diriger dans l'ordre du bien. (*Du Système pénitentiaire*, par le Dr Ph. Boileau de Castelnaud; Montpellier, 1845.)

Si nous voulons parler le langage des phrénologistes, nous rappellerons que l'organe de la *destruction*, par exemple, qui semble la continuation de l'organe du *courage physique* (rixes et pugnacité), est toujours fort saillant chez ceux qui se complaisent dans la destruction. — Cet organe est puissamment modifié dans l'état normal par la raison et par les impulsions qui nous portent à la bienveillance, à l'amitié, à la justice et à la vénération. (Broussais, 162, *Mém. de l'Ac. des Sc. mor. et polit.*)

L'organe de la *propriété* donne l'impulsion vers le *vol*, par le défaut du jugement, par la faiblesse du sentiment et de l'estime de nous-mêmes, ou par celle des inclinations également instinctives et réellement organiques qui nous portent à la bienveillance, à la justice, à la commisération. Le sentiment, le désir de la perfection dans le bien et dans le beau résidant dans l'organe de l'identité, est aussi, selon *Spurzheim*, un



des plus puissants préservatifs de l'injustice et du vol.  
(*Ib.*, 163-4.)

Ainsi, dans toutes les manifestations de l'univers et de l'homme, nous trouvons combinaison, association d'éléments. Les opérations psychiques suivent la même loi que celles de la chimie : — Prenant des corps de différente nature, en quantité différente, les mêlant selon un ordre particulier, le chimiste obtient, par l'association hiérarchique de certains corps, une nouvelle substance dont les propriétés, les caractères sont autres que ceux des principes élémentaires employés.  
(*Ac. azot. et oxid. de potassium.*)

L'ordre qui règne dans la marche des astres résulte de la même loi d'association. Cet ordre est dû à l'action réciproque et hiérarchique des globes les uns sur les autres.

L'ordre social est le résultat de la combinaison hiérarchique des diverses aptitudes, natives ou acquises des diverses spécialités. C'est en reconnaissant, à chaque spécialité, ses attributions, que la société sera conservée. — Ce n'est pas, comme l'ont dit des critiques inattentifs, en donnant un essor libre et confus aux instincts natifs, mais en les dirigeant, en les combinant hiérarchiquement, que la société se développera sous tous ses aspects.

Revenons aux faits qui parlent plus haut et d'une manière plus précise que les explications qui en ressortent.

Les autorités ne manquent pas en faveur de la thèse que nous soutenons } touchant la *folie instantanée*.

Les observations recueillies par les médecins légistes de nos jours, ne laissent aucun doute sur l'existence de cette manie de quelques instants, pendant lesquels des hommes qui n'ont *jamais donné* des preuves de

folie, tout-à-coup complètement privés de leur raison, se portent aux plus déplorables excès.

Ainsi s'exprime le savant rédacteur en chef du *Journal de médecine et de chirurgie pratique*, le docteur Lucas-Championnière, à-propos de cinq observations de manie de ce genre. — Dans quatre d'entre elles, des circonstances fortuites seules se sont opposées à ce que des crimes fussent commis par des individus dont la conduite avait toujours été irréprochable. Dans la cinquième observation, le bonheur n'a pas voulu que les voisins arrivassent assez tôt pour empêcher une femme de tuer quatre personnes, au nombre desquelles était sa mère; d'en blesser une cinquième et de briser les meubles qui tombaient sous sa main; de faire couler le vin d'un tonneau. Après avoir été arrêtée, cette femme répondit à la question qui lui fut faite: « Quelqu'un vous a-t-il donné le conseil de tuer votre mère? » — Non, c'est un mauvais coup de sang qui me la fait faire: ma pauvre mère qui m'aimait tant! — Elle pleurerait sa mère qu'elle avait tuée. — « Puisque vous aimiez tant votre mère, pourquoi l'avez-vous tuée? » — Que voulez-vous que je vous dise! — Des circonstances atténuantes furent admises, et Jeanne D. fut condamnée à dix ans de travaux forcés. (349-50, *J. d. m. pr.*)

Le *Journal de Hufeland* rapporte les quatre autres observations du docteur Loeventhal, citées par le même journal français. Nous nous contenterons des deux suivantes:

« Un cordonnier, âgé de 33 ans, d'un tempérament sanguin, d'un caractère tranquille, laborieux, sobre, d'une excellente santé, vivait, depuis quatre ans, heureux dans son ménage. Le 12 avril, il s'était levé de bonne heure, comme à son ordinaire, pour se

livrer à son travail ; au bout d'une heure , sa femme est frappée de l'incohérence de ses discours , de son air effaré. Tout-à-coup cet homme jette ce qu'il tient à la main , saisit son tranchet et se précipite sur sa femme pour la tuer. Celle-ci eut à peine le temps de se sauver avec son enfant ; plusieurs voisins s'emparèrent du cordonnier. Le docteur Loeventhal arrive , saigne le malade , lui donne quelques soins. Après midi , il était devenu calme et dormait. Le soir , il avait repris le libre usage de ses facultés intellectuelles , mais il ne se souvenait aucunement de ce qui s'était passé. ( p. 346. )

Un homme se couche bien portant ; dans la nuit , il fait grand bruit dans sa chambre ; son domestique et l'aubergiste accourent ; il leur jette tout ce qu'il peut saisir ; il tombe épuisé de fatigue. Le même médecin lui prodigue des soins ; le malade s'endort. A onze heures du matin , il se réveille et ne se souvient , en aucune manière , de ce qui s'est passé. Rien ne peut motiver cet accès de manie qui n'a plus reparu.

Deux observations analogues suivent celle-ci :

« Le docteur Marc rapporte , d'après le docteur Cauzavielh , médecin aliéniste français très-distingué , le fait d'un tailleur sobre et appliqué qui , étant revenu le matin de la promenade avec sa femme , s'assoit , refuse de déjeuner ; puis , tout-à-coup , il renverse les objets qui sont autour de lui et se jette sur sa femme. Les voisins accourus eurent grand'peine à se saisir de ce furieux. — Le lendemain , il n'avait aucun souvenir de ses actes. » ( Marc , t. II , p. 512. )

Le célèbre *Heim* , de Berlin , a publié le fait suivant : « Un fonctionnaire , généralement estimé , et qui existe encore (1817), le conseiller d'État L. , à Berlin.

avait toujours joui d'une bonne santé, lorsqu'une nuit il se réveille tout-à-coup. Sa respiration est stertoreuse; sa femme veut le secourir; mais il l'assaille avec la plus violente fureur, la maltraite horriblement, et fait tout ce qu'il peut pour la jeter par la fenêtre. Après une demi-heure de lutte, il s'affaiblit et les cris de la victime font arriver du secours. — Un vomitif mit fin à ce court accès de manie, et depuis quatorze ans il ne s'en est pas manifesté d'autres. » (Marc, t. II, p. 509-10.)

Qu'il nous soit permis de rapporter ce que nous avons vu :

Il y a 12 ou 13 mois que, parcourant la rue Ported'Alais, nous fûmes prié d'entrer chez D., d'un tempérament nerveux et bilieux, très-impressionnable; mais n'ayant jamais donné des exemples de dérangement psychique. D. brisait ses meubles, déchirait ses vêtements; il voulait battre sa femme; il ne se laissait aborder par personne. La face était animée, les yeux égarés, les muscles et les veines tendus. A notre vue, il s'assit auprès d'une table qu'il frappait à coups redoublés. — Nous parvîmes à le saigner, sans pouvoir obtenir, néanmoins, qu'il prit la position requise. Une abondante évacuation de sang modéra sa force et son énergie morale. Il se laissa approcher par un de ses camarades seulement. Aidé de celui-ci, et à force de persistance, de calme opposé à sa fureur, nous pûmes préserver quelques parties de son modeste mobilier. — D. revint à lui; il nous promit de rester tranquille. Le soir, il n'avait aucun souvenir de l'événement. — Il a été tranquille depuis cette époque. — Rien n'avait motivé cet accès de manie.

L'acte de fureur peut être précédé quelquefois, avons-

nous dit, de symptômes de dérangement mental. — Ainsi :

*Florent* : M. dansait et chantait en travaillant, dans la matinée du 4 avril 1838. Pendant la nuit, il parla de Dieu, des saints. Le lendemain, il fit un pèlerinage. A son retour, il se fit saigner, il refusa toute nourriture et se mit au lit. A neuf heures, il se leva, s'empara d'une hache et abattit sa vache; il courut à une mendicante qui passait devant la porte, il la renversa d'un coup à la tête; il lui porta trois nouveaux coups et lui coupa entièrement la jambe à hauteur des chevilles. — Florent frappa la femme Brotonne à l'épaule droite. — Ici, peut-être, un éclair de raison traversa son cerveau; il se présenta chez le médecin. Celui-ci était absent; sa femme, voyant l'œil hagard et menaçant de Florent, sa hache ensanglantée, parvint, à force d'adresse et de présence d'esprit, à le désarmer.

Le calme ne dura que peu de minutes. Florent fut de nouveau en proie à la plus violente exaspération. — Il redemanda sa hache; sur le refus de M<sup>me</sup> Bertemont, il tira son couteau. — Joseph C., arrivant au secours de la femme du médecin, fut frappé à son tour. — Poncet survint avec sa femme, cette dernière reçut neuf coups de couteau. Poncet va chercher un fusil. — Florent s'empare de cette arme, que l'émotion fait échapper des mains de Poncet. Cédant enfin au nombre, Florent fut arrêté, après avoir blessé ceux qui s'emparèrent de lui. — Le docteur Mare, qui rapporte cette observation, en ignore les suites (tom. II, 474.)

Dans certains cas, l'on reconnaît une cause physique de la folie subite; nous trouvons dans le même auteur le fait suivant de démonomanie instantanée.

Pendant la saison chaude, sous l'influence du so-

lano, Raphaël B., agriculteur de la Vieille-Castille, s'était livré, pendant toute la journée, aux travaux les plus pénibles. Accablé de fatigue, il contemplait l'horizon coloré, et faisait part à sa femme de l'analogie qu'il trouvait entre l'horizon et les flammes de l'enfer dont le curé leur avait parlé le matin.

Le laboureur passa la nuit agitée. Son anxiété redoubla à la vue du soleil : « Voici les diables, s'écriait-il, ils me tiennent et me tuent ! » Et, saisissant un manche de fourche, il se met à la recherche de son père. Les yeux de Raphaël étaient hagards, la face contractée, la bouche écumante. Sa femme, qui s'efforce de le ramener, reçoit plusieurs coups de barre aux bras et à la tête. — Parvenu auprès de son père, il implore son secours contre son ennemi *Izg...* qui, dit-il, veut le tuer. En même temps Raphaël assomme son père ; il court après tous ceux qu'il rencontre ; sa fureur se tourne quelques instants contre un chien. — Raphaël parcourt le village de Quintana, jusqu'à ce qu'il ait trouvé son frère, et, sans lui adresser la parole, il lui fracasse le crâne à coups de manche de fourche. — Il met en fuite le curé et tous ceux qui viennent au secours de Thomas, son frère.

Saisi enfin, Raphaël est conduit devant le juge. L'instruction fut rapide. Raphaël fut condamné au garrot-vil, à être traîné de la prison jusqu'au lieu du gibet, avec cet écriteau sur la poitrine : *Traître et félon (traitor y alecosa)*. Le juge ordonna, en outre, que son corps serait jeté à l'eau, et qu'une indemnité serait payée à la veuve de son frère.

L'audience royale de Burgos, ayant ensuite été appelée à examiner le jugement du tribunal d'Aranda, pensa que l'accusé n'avait pas sa raison quand il avait

commis le crime. — Trois médecins chargés d'examiner Raphaël déclarèrent, d'un avis unanime, que le malade était atteint d'une manie religieuse, en un mot, qu'il était possédé du démon. Les *Alcades-del-crimen* ordonnèrent qu'il fut enfermé dans une loge de feu, jusqu'à sa guérison. (Marc, t. II, 516—22, d'après la *Gaz. des Trib.*)

Ce n'est qu'à la deuxième juridiction que l'état mental de ce malheureux a fixé l'attention du juge, — et pour obtenir un rapport peu scientifique.

Voilà comme on procède en Espagne au XIX<sup>e</sup> siècle.

En Prusse, pays éclairé, le juge ne manque pas de s'assurer de l'état mental du prévenu dans les affaires qui seraient justiciables, en France, du tribunal de simple police.

Une femme sujette, à chaque époque cataméniale, à un trouble mental, insulte pendant ce temps une autre femme et n'en conserve aucun souvenir. Le professeur *Berend*, de Francfort-sur-Oder, chargé de l'examen médico-légal, constate, par les antécédents de cette femme, qu'elle a pu être dans l'impossibilité de maîtriser les effets des conditions matérielles sur son moral, et qu'elle n'a pu conserver le souvenir des propos injurieux qui lui sont reprochés. (Marc., t. II, 512 — *Rec. de Pyl.*)

Dans le cas suivant, plusieurs médecins légistes, au nombre desquels se trouva *Fodéré*, déclarèrent qu'il y avait aliénation au moment de l'acte. Malgré l'atrocité du crime, le président de la cour d'assises de Colmar fit ressortir la réalité d'une lésion des facultés intellectuelles, que l'acte en lui-même démontrait suffisamment.

En juillet 1817, un journalier quitte sa demeure

pour mendier dans les environs. De retour deux jours après, il demanda à sa femme son plus jeune enfant. *Il est en repos*, répondit-elle, et elle monta au petit cabinet; le père ouvre la porte et aperçoit le corps de son fils auquel il manquait la cuisse droite.

Cet infortuné père sort et revient bientôt accompagné du maire. La prévenue, pressée par l'interrogatoire, avoue enfin, sans émotion, que, dans l'extrême besoin où elle se trouvait, elle a tué son enfant et lui a enlevé une cuisse qu'elle a fait cuire dans des choux; qu'elle a mangé une partie de ce mets, et qu'elle a conservé l'autre pour son mari. — On trouva, en effet, dans le garde-manger, un reste de choux, et, à côté, un os rongé qu'on a reconnu être celui de la cuisse de l'enfant.

C'est la misère, dit-elle, qui lui a fait commettre ce crime, et elle ajoute que Dieu l'a abandonnée.

Il fut établi qu'à l'époque de l'événement, elle avait encore des provisions; qu'en conséquence, les tourments de la faim portée à l'extrême n'avaient pu la pousser à l'acte désespéré dont elle était l'auteur.

Dans sa prison, elle fut froide, indifférente, ne parlant que lorsqu'on l'interrogeait; lorsqu'il était question du motif de son crime, elle répondait chaque fois: *Qu'elle n'avait pas su, dans le moment, ce qu'elle faisait.*

Un homme âgé de 48 ans, devenu éperdument amoureux d'une femme de 36 ans, conçoit des soupçons sur la fidélité de cette femme, il est pris de jalousie, et la tue, un soir qu'il trouve son rival chez elle; il avoue tout, donne tous les détails qu'on demande, se repend de son action, convient qu'il est coupable et implore la mort comme une faveur.

C'est à cette occasion que le célèbre Bellart prononça



la belle défense dont nous avons donné un extrait plus haut (p. 232). Gr. qui avait été condamné à mort par un premier jugement, ne fut condamné, par le second, qu'à la réclusion pour le reste de ses jours. (Georget ; *Arch. de Méd.*, 1825.)

La démence peut aussi être instantanée.

« Certaines personnes', » dit PINEL, « douées d'une sensibilité extrême, peuvent recevoir une commotion si profonde, par une affection vive et brusque, que toutes les fonctions morales en sont comme suspendues ou oblitérées : une joie excessive, comme une sorte de frayeur, peut produire ce phénomène si inexplicable. (Cité par Marc, II, 268).

Les exemples de démence instantanée, ne sont pas rares. — A la suite d'une émotion subite peut survenir une sorte de démence *extatique* (Marc).

Robespierre écrit à l'inventeur d'une espèce de canon une lettre si encourageante, que celui-ci reste immobile à cette lecture. Il est bientôt envoyé à Bicêtre, dans un état complet d'idiotisme. — « Ici, comme le fait observer Marc, Pinel confond l'idiotisme avec la démence. » Les progrès de la science ont mieux distingué les diverses formes de folie (269, Marc.).

Un réquisitionnaire est tué d'un coup de feu à côté de son frère ; celui-ci reste immobile et comme une statue de spectacle. On le ramène chez lui ; son arrivée fait la même impression sur un troisième fils de la même famille. Pinel a eu, longtemps, ces deux frères dans les infirmeries de Bicêtre (269).

Le vol peut être commis sous l'influence d'une folie instantanée.

Le docteur Boys de Loury, l'un des collaborateurs les plus assidus des *Annales d'hyg. publ. et de méae-*

*cine lég.*, a été chargé d'examiner des individus accusés de vol, qui étaient, bien évidemment, aliénés, dont l'action paraissait avoir été instantanée, et n'avoir été suivie d'aucun acte se rapportant à l'aliénation mentale.

Nous empruntons l'exemple suivant à cet auteur :

Dans le mois d'octobre 1845, une femme dans une position aisée et connue par les antécédents les plus honorables, dînant en famille, dans un restaurant du Palais-Royal, fut surprise cachant dans sa robe, à l'insu de sa famille, plusieurs couverts qui avaient servi au dîner. — Elle ne put expliquer le motif qui l'avait portée à commettre ce vol.

Après de longues et persévérantes recherches, notre confrère découvrit que cette femme, d'une constitution vigoureuse, n'avait eu aucun aliéné dans sa famille. Pendant son enfance, madame X. avait éprouvé une maladie cérébrale grave, accompagnée de délire violent. La convalescence fut longue et pénible; la maladie ne reparut plus, mais elle dut laisser dans l'encéphale une prédisposition qui se traduisit par un caractère vif et emporté; ses violences étaient difficiles à modérer.

Madame X., comme tous ses coreligionnaires, fortement attachée à la forme du culte de sa famille, fut plus vivement impressionnée que ses parents à l'occasion du mariage mixte de son frère. — Au moment de la cérémonie, madame X. fut saisie d'une névrose intense; elle refusa d'exécuter les prescriptions de son médecin. Cet état, plus ou moins modifié, dura encore six jours après le dimanche où elle exécuta la soustraction des couverts.

Cette femme était au-dessus du besoin. Par son com-

merce, elle était versée dans la connaissance des valeurs métalliques; elle n'a pu se méprendre sur le prix des couverts Maillechort

De tous les détails abrégés dans cet extrait, le docteur Boys de Loury conclut: « Sans pouvoir l'affirmer d'une manière aussi absolue que le désire l'intérêt de la justice, qu'il est très-probable que madame X. a été sous l'impression momentanée d'une aberration mentale qui a pu lui faire commettre l'action répréhensible dont elle est accusée. »

Après l'examen de ce rapport, en la chambre du Conseil, il fut décidé qu'il n'y avait pas lieu à suivre contre la dame X.

Cette observation montre combien il est important, en justice, de parcourir avec soin toutes les circonstances de la vie d'un individu, de constater son état de culpabilité et de ne point se hâter de conclure d'après un premier aperçu, ou d'après des idées préconçues, comme agissent ceux qui ont besoin de nier l'observation. — Ici, une circonstance dominante: une maladie cérébrale dans l'enfance, d'où naît une excitation du sujet qui le met dans l'impuissance de résister à des accès de violence; enfin, une cause agit et le rend incapable de résister à un acte répréhensible dont il perd le souvenir.

Quelquefois les aliénés sont assez heureux pour être entourés de gens qui, comprenant leur maladie et excusent leurs actes.

Dans l'observation suivante, la kleptomanie ne fut suivie d'aucune poursuite judiciaire. La folie se généralisa et le malade mourut dans un établissement d'aliénés. Par ces circonstances, le fait nous paraît de nature à amener la conviction sur la réalité de cette

monomanie instantanée, puisque cette maladie n'est pas présentée en justice comme motif d'excuse.

Dans un bon mémoire sur la folie consécutive des maladies aiguës, le Dr Thore fils raconte qu'un garçon, âgé de 17 ans, fut pris d'hallucinations de la vue et de l'ouïe pendant la convalescence d'une fièvre typhoïde très-grave. D... s'échappa de chez lui pour aller chez un épicier voisin; il veut, dit-il, acheter toute sa boutique et dérober une poignée de pruneaux. Un autre jour, il saute par-dessus un mur pour prendre du raisin dans un jardin voisin: il les mangea et se procura la diarrhée et la fièvre. Il continue à voler tout ce qui lui tombe sous la main, en disant toujours que c'est pour son frère. — La folie s'aggrave; D... est placé à Bicêtre où il mourut du choléra en 1849. (*An. méd. psych.*, 1850, 598.)

L'état actuel de la science admet, ainsi que l'expriment les docteurs Bouchet et Morel, des malades qui délirent par les idées, les jugements, les raisonnements et le langage; et d'autres qui délirent par des actes désordonnés, criminels, que la sensibilité malade produit, que le *jugement est impuissant à diriger*. — Ce dernier genre de folie, par perversion de la sensibilité, entraîne bien plus d'écarts dans la vie sociale que celle qui prend sa source dans la perversion de l'intelligence. (Bouchet, Morel, *Annales*; octobre 1850).

Un médecin psychologue très-distingué, le docteur Lunier, proclame que, par certaines causes, des individus peuvent être dans l'impuissance de résister à une idée survenue tout-à-coup, ou préalablement existante. Cette idée peut entraîner le meurtre de soi-même ou d'autrui, le vol ou tel acte répréhensible.

Nous aurions pu citer un plus grand nombre de faits . ceux-ci suffisent pour constater que les divers genre de folie peuvent s'établir comme toutes les maladies de l'organisme vivant d'une manière progressive , lente , aiguë , subite , instantanée ; avoir une marche chronique , aiguë , continue , temporaire , intermittente ; car , comme le dit Hippocrate : *morbis omnibus modus unus est.*

Il sera facile , actuellement , de faire admettre l'analogie qui existe entre la position des deux personnes dont nous avons à nous occuper et celle des malades dont nous avons retracé l'historique.

Toutes ces observations , moins celles qui nous est propre , appartiennent à des auteurs bien connus : elles peuvent être vérifiées. Les preuves produites à l'aide de faits recueillis par d'autres , et par des observateurs d'un mérite réel , sont de nature à rendre ces preuves plus incontestables que si les faits émanaient de notre propre observation.

Pendant l'une des dernières sessions des assises du Gard , en 1850 , nous avons été consulté , par la défense , dans deux affaires. L'accusé , dans chacune d'elles , était sous l'influence d'une manie temporaire , établie par l'hérédité et la nature de l'affaire.

La direction que voulut bien adopter M. Alphonse Béchard , l'un des avocats distingués du barreau de Nîmes , chargé de la défense , ne fut pas sans quelques succès.

Permettez-nous , honorables confrères , de vous exposer brièvement les deux affaires. Elles établissent que si nous n'avons pu éloigner le stigmate de l'infamie du front de deux malades , le jury et la Cour ont diminué considérablement la peine matérielle des condamnés.

Nous fûmes moins heureux dans une affaire analogue , il y a neuf à dix ans. Ne perdons pas courage : c'est à force de persévérance que la vérité se fait jour !

Junie F. devint enceinte ; elle cacha sa grossesse. Les exhortations de son père et de sa famille ne purent lui faire avouer son état de gestation , constaté par une sage-femme. Le 7 septembre 1849 , elle accoucha seule.

S'armant d'un petit couteau de poche , elle frappa son enfant à la tête , au dos , au ventre , aux jambes , lui trancha la tête , et elle cacha , sous la paille de son lit , les débris ensanglantés.

Son père et une voisine pénétrèrent dans la chambre. A la vue du sang répandu , et qu'elle n'avait point cherché à effacer , l'un et l'autre l'accusèrent ; — elle nia d'abord. En découvrant le cadavre de l'enfant , cette voisine lui dit : « Tu as commis un crime , la justice se vengera sur toi. » — Je le mérite ! répond Junie.

Elle remit elle-même le couteau à M. le maire. — Elle ne chercha point à se cacher , ni à s'évader ; elle avoua son crime à M. le Procureur de la République , en l'attribuant au désespoir causé par le délaissement du père de son enfant , et lui dit encore : « *Faites de moi ce que vous voudrez , je l'ai mérité.* »

Le cadavre de l'enfant présentait une décolation complète ; arrachement du cordon ombilical avec perte de substance des parois de l'abdomen , et , en outre , seize blessures.

L'absence du calme de l'esprit chez l'accouchée est constaté par l'évulsion du cordon ombilical , et par le nombre considérable de blessures inutiles au projet meurtrier.

Le grand nombre de coups dont l'homicide frappe sa victime est regardé par les aliénistes distingués comme un symptôme caractéristique de folie.—Ce fait dénote une absence complète de sensibilité morale et d'appréciation de ses actions.

Cet acte, et celui de n'avoir pas cherché à se cacher pour se soustraire à une arrestation immédiate, ont été mis au nombre des preuves d'aliénation par tous les médecins légistes, et en particulier par une commission de médecins, parmi lesquels se trouvait le docteur FOSSATI; commission chargée, en 1845, par le tribunal criminel de Milan, de constater l'état mental d'un prévenu de meurtre.

La prédisposition héréditaire joue le rôle le plus important dans la génésie de la folie. Esquirol, qui s'est le plus occupé de l'hérédité de la folie, constate qu'elle est la cause prédisposante la plus ordinaire.

Le Dr MOREL, médecin en chef de l'asile de Maréville, dit : « Je suis vraiment effrayé de la fréquence des influences héréditaires. » (*An. méd.*, p. 311, 376; 1850.) L'asile de Maréville renferme *treize* couples d'individus de la même famille, depuis la mère et le fils jusqu'au degré de cousins-germains.

Lors que parmi les parents des deux lignées, il y a eu des aliénés, les enfants sont plus disposés à la folie (Esquirol).

Le Dr John Webster a constaté qu'un tiers des aliénés avait une prédisposition héréditaire, surtout parmi les femmes. (*An. méd. psc.* 1850, 445, 6.)

Les lésions de diverses natures du centre cérébro-spinal chez les parents sont rangées parmi les causes prédisposantes à la folie. — L'observation démontre que des parents paralytiques, ou atteints de névroses, engendrent des aliénés.

Nous retrouvons dans la famille de Junie des aliénés et d'autres maladies du système nerveux.

Nous laissons en entier le certificat délivré à Junie par ses concitoyens.

« Nous, soussignés, habitants de la commune de St-P.-L., certifions que Marie B., mère de la demoiselle Junie, a été atteinte de paralysie pendant la grossesse de son premier enfant, et qui l'a privée de ses membres du côté droit; qu'elle est restée dans cet état jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant douze ans environ.

» Que, pendant la paralysie, elle a eu trois enfants; que le premier est mort trois jours après sa naissance; que la sœur de Junie F. a été soumise à des remèdes pour l'établissement de la puberté; que sa santé a été irrégulière; — que le troisième frère puîné de Junie est demeuré cinq ans avant de pouvoir marcher ni de savoir parler.

» Nous certifions, en outre, que le grand-père maternel de l'accusée est mort dans un *état complet d'aliénation mentale*.

» Nous certifions, en outre, que J. F. appartient à l'une des familles les plus honnêtes de notre commune, et que, si elle a été séduite par un jeune homme, c'était sans doute par l'espérance bien légitime qu'elle avait de se marier avec lui.

» En foi de quoi, etc. — Signés : quinze habitants, plus le maire, Pagès. »

Lorsqu'elle a tué son enfant, Junie était dans l'état puerpéral survenu dans les circonstances les plus fâcheuses. Trompée et abandonnée par le sexe qui, lorsqu'il s'agit de séduire, se montre aussi lâche et aussi pervers que fort devant celle qui n'a pour guide que



son cœur, pour défense que ses larmes ; trop honnête pour résister à la honte de sa famille et à la sienne propre, Junie perd la tête ; elle commet un crime, parce qu'elle est honnête. — Une malhonnête femme, dit *William Hunter*, ne sera jamais réduite à cette situation déplorable, parce qu'elle est insensible à la honte.

Junie était, pendant l'état puerpéral, sous l'impression d'un désespoir porté au point de suspendre, chez elle, le libre exercice de ses facultés affectives et intellectuelles.

Mais l'état puerpérale, par lui-même, est une cause fréquente de folie, ainsi que le démontrent des travaux consciencieux.

Le Dr James REID, dans un mémoire des plus complets sur la folie puerpérale, constate qu'à Bedlam, sur 899 femmes aliénées, 111, ou 12,34 p. 0/0, sont atteintes de ce genre de folie ; l'hérédité a été notée 45 fois sur ces 111 ; parmi les symptômes se trouvent la *tendance* de la part de la mère à détruire son enfant. (*Ann. Médico-ps.*, 1850, 310).

Jhon Webster a trouvé 117 cas de folie puerpérale sur 282 ; ou 41,70 sur 100 : d'où, selon ces faits, l'aliéniste anglais combat que chez les femmes, la cause la plus fréquente de la folie est l'état puerpéral. (*Ib.* 445 3/4).

ESQUIROL enregistre l'observation d'une fille qui ne cache pas sa grossesse, fait faire une layette ; la veille de l'accouchement, elle se montre à tout le monde ; elle accouche pendant la nuit ; le lendemain on la trouve dans son lit, et l'enfant dans les latrines. Cet enfant, mutilé de 21 coups d'un instrument que l'on juge être des ciseaux. — Emportée sur un brancard,

elle répète souvent : Ils ne me feront rien , n'est-ce pas ? Je n'ai pas fait du mal ! — Elle avoue son crime , mais elle refuse de manger ( T. 1 , 231 ). Cette fille , ajoute l'auteur , n'avait-elle pas eu un accès de délire ?

« Le nombre de femmes qui deviennent aliénées après l'accouchement , pendant et après l'allaitement , est beaucoup plus considérable qu'on ne le croit communément , dit cet illustre aliéniste.

En effet , à l'hospice de la Salpêtrière , on reçoit de 1/12 à 1/10 d'aliénées devenues folles après l'accouchement , pendant ou immédiatement après l'allaitement ( 292 ). Sur 92 de ces folles , l'on trouve 49 maniaques.

D'après ce qui précède , Junie est née d'une mère atteinte antérieurement à la grossesse , d'où elle est provenue , d'une lésion grave du centre cérébro-spinal , manifestée par la paralysie des membres du côté droit. — Les deux frères de Junie ont été fortement impressionnés par la maladie de la mère ; l'un est mort trois jours après sa naissance , l'autre a souffert dans l'acte de l'inervation : la parole et la déambulation se sont fait attendre jusqu'à l'âge de 5 ans.

Junie , elle-même , a eu un dérangement de santé qui prédispose aux lésions des fonctions du centre nerveux.

Enfin , son grand-père lui a transmis l'hérédité de la folie.

En ayant égard aux circonstances du meurtre de l'enfant , aux antécédents moraux de cette fille qui se trouvait sous l'influence de l'hérédité , de l'état puerpéral , du désespoir et de mille idées des plus noires , nous concluons que Junie était , au moment de l'acte ,

privée de la raison, c'est-à-dire sous l'influence d'une manie *instantanée et temporaire*.

Tout au moins, Junie était en proie à un égarement qui lui enlevait le libre exercice de ses facultés intellectuelles ; or, d'après *Reid et Marc*, le désespoir est une sorte de manie transitoire.

Le jury admit des circonstances atténuantes, voulant dire, sans doute, que l'acte de Junie n'était pas empreint d'une entière culpabilité. — Cette culpabilité fragmentaire était le résultat de l'état mental où l'avait réduite toutes les circonstances antérieures ou actuelles de sa position.

La Cour condamne Junie à 10 ans de travaux forcés.

Implorons l'autorité de s'éclairer sur la position de Junie et d'Ursule qui va nous occuper, afin de leur accorder remise de leur peine et de les faire transférer dans un asile spécial d'aliénés.

Nous passons à une autre affaire judiciaire.

Un habitant d'une commune du Gard, revenant de son travail, s'approche de sa femme et lui dit : « *Gailarde*, la soupe est-elle prête? » Cette femme lui porte un coup de couteau, qui fut suivi de la mort.

Dès que son mari fut blessé, Ursule saisit son corps, chercha d'abord à le cacher.

Aucun antécédent, dans le ménage, ne pouvait motiver ce crime.

Elle se laissa arrêter. Conduite par des gendarmes, elle s'évada et se précipita dans une écluse, d'où elle fut retirée vivante.

Traduite aux assises, il est démontré qu'Ursule appartient à une famille de fous.

Un certificat fourni par les habitants constate :

1° Que Jeanne B., bisaincule d'Ursule P., femme P.,

a été atteinte d'aliénation mentale pendant longues années avant sa mort ; que , pour se garantir de ses fureurs , G. , son mari , la liait avec des cordes.

2° Marguerite G. , fille de cette dernière , et grand-mère d'Ursule P. , avait l'esprit troublé , acariâtre , sujette à des fureurs d'une violence extrême.

3° François P. , père d'Ursule , avait quelquefois des accès de colère , sans fondement , ce qui prouvait à ses concitoyens que la tête de François n'était pas saine.

4° Du côté maternel , même influence fâcheuse.

5° Ursule P. a été plusieurs fois atteinte d'accès de colère sans motif connu , notamment depuis sa dernière grossesse. Elle était faible d'esprit.

« En un mot , dans la commune , l'on a toujours regardé cette famille comme une *race de fous* , sans que jamais on ait pu porter atteinte à leur réputation. » Tels sont les termes du certificat.

La volonté d'Ursule n'était-elle pas sous l'impression d'une puissance irrésistible , par un défaut d'accord dans les éléments psychiques ? — Nous l'admettons , d'après les faits analogues publiés par des hommes respectables et les inductions qu'ils en ont tirés. — Oui , sous l'influence d'une prédisposition héréditaire des plus fortes , Ursule se trouva tout d'un coup sous l'influence d'une idée meurtrière ; aucune autre idée , contrastant avec celle-ci , n'arriva à temps pour établir un équilibre harmonique et produire un résultat raisonnable et arrêter son bras. — L'état morbide mental d'Ursule est encore diagnostiqué par la loi de Georget.

Le docteur Georget , après de longs travaux sur la folie homicide , établit une loi , déjà articulée par plusieurs auteurs avant lui , et admise généralement aujourd'hui ; loi au moyen de laquelle il est possible de

distinguer des criminels ordinaires, des individus portés au meurtre par une volonté aveugle et irrésistible.

Voici cette loi :

« Un acte horrible, un homicide, un incendie, commis *sans cause, sans motifs d'intérêt*, par un individu dont les *mœurs ont été honnêtes jusque là*, ne peut être que le résultat de l'aliénation mentale. »

Or, Ursule n'avait aucun intérêt, aucun motif et même aucun prétexte pour tuer son mari ; les débats le démontrèrent. Ursule appartenait à une *race de fous* ( expression des villageois ) ; tout portait à croire qu'elle avait agi sous l'impulsion d'une manie *instantanée et temporaire*. Ursule fut déclarée coupable. L'admission des circonstances atténuantes réduisit la peine que pouvait encourir l'accusée à dix ans de travaux forcés.

Les circonstances atténuantes sont, dans ce cas, une quasi-conviction que l'accusée n'était pas responsable de son acte. Le jury confond encore assez souvent : être l'auteur d'un fait et être coupable de ce fait. Il veut une séquestration, il ne peut la prescrire, il admet des circonstances qui atténuent la culpabilité, la responsabilité. Il déplore, par cette sentence, l'état d'une conscience impressionnée d'une quasi-culpabilité, comme d'une quasi-innocence. Ce procédé louable fait sentir un besoin, réclamé par les hommes compétents, et que nous allons exprimer.

Les hommes qui n'ont point étudié ces questions et le public inscient ont été saisis d'effroi en voyant les médecins aliénistes disputer au bourreau certains auteurs d'actes criminels. Ils ont prononcé ces paroles inqualifiables : « La manie homicide est une maladie que l'on guérit en place de Grève ! »

Qu'ils calment leur émotion ! Jamais il n'est entré dans la pensée d'aucun médecin psychologue de rendre immédiatement à la société l'auteur d'un crime ou d'un délit, dont le cerveau est dérangé. — Ce que nous demandons, c'est qu'il soit séquestré, traité selon sa maladie, et rendu à ses concitoyens et à sa famille, lorsqu'une longue observation aura donné la certitude qu'il est sans danger pour la société. — S'il est incurable, qu'il soit gardé jusqu'à la fin de ses jours.

Nous demandons, avec le docteur Brierre de Boismont, qu'il soit créé des asiles pour les aliénés auteurs d'actes qualifiés crime ou délit. Qu'un quartier soit affecté aux condamnés devenus fous pendant leur détention.

Un arrêté ministériel peut attribuer un ou deux asiles à cet usage, ou bien un quartier dans chaque asile actuel. Dans ces asiles ou quartiers spéciaux seront prises toutes les mesures propres à empêcher l'évasion. Alors les scrupules des tribunaux et de l'administration diminueront. — L'humanité ni la justice ne souffriront plus.

En Belgique, la loi du 18 juin 1850 sur les aliénés sanctionna la mesure que nous désirons.

En Angleterre, un quartier de l'asile de Bedlam est destiné à cette catégorie d'insensés. Dans un rapport au parlement, les commissaires-inspecteurs des aliénés demandaient, en 1844, l'augmentation de ce bâtiment ou la création d'un établissement spécial pour cette section de la folie. (B. de Boismont, *Méd. d'hyg.*, 34, 447).

Nous demandons aussi que l'on prévienne les fustes effets des défauts de développement moral et intellectuel, en donnant au *moi* cette puissance à l'aide de laquelle il règle, dirige les opérations du *sensorium* commun sur les impressions.

Nous répétons ici, avec Renaudin, Groddeck et d'au-

tres aliénistes et philosophes ce que nous avons dit dans un autre travail. ( Du syst. pénit ) C'est l'éducation qui dirige la combinaison des divers éléments destinés à développer les produits de l'ordre psychique.

Si Junie et Ursule avaient eu une éducation élémentaire, éducation dans le sens réel du mot, elles n'auraient pas commis de meurtre. — Junie n'eût pas fait à son amant des concessions qui devaient la perdre ; elle n'eût pas supporté seule les chances de son attachement : son père averti à temps l'aurait aidée à le diriger.

Qu'on ne nous fasse pas dire qu'en faisant abstraction des dispositions primitives à l'individu, nous pensons obtenir une éducation uniforme, identique pour tous, et que nous avons foi à un résultat complet : l'expulsion intégrale du mal. Nous sommes convaincus que les facultés psychiques sont aussi variées que les éléments de l'organisme vivant. Nous désirons une ÉDUCATION appropriée aux individualités. Nous croyons qu'un instituteur doit, comme le médecin, dans une salle d'hôpital, employer une prophylaxie morale en rapport avec chaque nature, et une thérapeutique du même ordre en rapport avec chaque lésion psychique.

Jusques là, et même après une telle éducation qui sera incomplète, comme tout acte de l'humanité, soyons tolérants ; mesurons l'individu d'après ses propres forces ; recueillons tous les moyens capables de nous faire apprécier les divers degrés de ces forces. Ne jugeons pas d'après ce que nous aurions fait à la place de l'homme traduit devant nous, mais d'après ce qu'il était capable de faire en vertu des facultés qu'il a reçues, d'après l'absence ou l'imperfection des moyens mis en usage pour diriger les facultés ; enfin, d'après ce qu'on pouvait attendre de lui dans les circonstan-

ces toutes particulières où il se trouvait (Voisin).

Junie et Ursule appartiennent chacune à une famille entachée de la prédisposition à la folie, et la société les abandonne sans éducation; et puis, elle leur demande compte d'actes dont elle a laissé développer le germe! *C'est pour combler* cette fâcheuse lacune qu'un médecin anglais vient de publier un travail sur l'éducation des enfants prédisposés à l'aliénation.

A son tour, si le lâche complice de Junie eût eu les plus simples principes de devoir envers son semblable, il n'eût pas, par de perfides mensonges, par son ignoble hypocrisie, jeté la malheureuse Junie dans la situation affreuse qui mettait son avenir entre l'homicide et la dégradation morale. Il n'eût pas abandonné la victime de sa passion toute matérielle. Nous faisons depuis longtemps des vœux pour que le complice de la mère partage la peine de celle-ci. — Honte aux hommes, honte aux siècles qui honorent le perfide séducteur et qui méprisent l'être faible devenu sa dupe!

Si Ursule avait, par une gymnastique intellectuelle, exercé tous ses organes encéphaliques, toutes ses facultés morales et intellectuelles; si une orthopédie psychique eût redressé les difformités natives, héréditaires de l'ordre mental et affectif, elle aurait pu combiner salutairement les divers éléments à l'aide desquels s'accomplissent les actes de l'homme. — L'impulsion subite qui l'arma contre son mari aurait été modérée par l'esprit de charité, d'amour, de commisération; enfin la prudence, la circonspection lui auraient fait éviter le crime pour ne pas encourir la peine. — L'absence de cet équilibre chez Ursule, répétons-le, est la preuve de l'aliénation mentale au moment du meurtre. De là, non responsabilité morale de cet acte.



Convaincu avec J.-B. de La Salle que le manque ou le vice d'éducation morale et intellectuelle sont la cause du plus grand nombre de crimes, nous avons fait valoir, dans un autre travail, le besoin d'employer l'éducation comme moyen prophylactique et curatif de la criminalité. Deux ans avant, nous avons été assez heureux pour obtenir, par l'influence de notre ami Ferdinand Béchard, alors député, aujourd'hui représentant du Peuple, et d'une administration intelligente, de M. de Jessaint, préfet du Gard, et de M. Passy, sous-secrétaire d'Etat, la substitution d'instituteurs à la place de gardiens dans les prisons. — Nous pouvons expliquer la non réussite de cet essai. — Le principe est bon, et nous sommes dans l'espérance que, comme le désirent depuis longtemps les hommes de bien : les prisons seront désormais des *hôpitaux* du moral (Cabanis), des succursales de l'école.

Les prisons, telles qu'elles sont, tuent et ne corrigent pas, et DIEU n'a pas autorisé l'homme à tuer son semblable, pas plus par la hache que par la prison : « TU NE TUERAS POINT, » s'adresse au législateur, au juge et à l'administrateur, aussi bien qu'à tous les autres hommes. DIEU a dit : « Quiconque tuera Caïn, sera puni sept fois au double » par Dieu lui-même et non par les hommes. « Et l'Éternel mit une marque sur Caïn, afin que quiconque le trouverait ne le tuât point. » Donec Dieu ne donne à personne le droit de tuer ni de faire tuer un criminel. « *Instruisez, ne tuez pas,* » dit l'auteur des *Aliénés devant les cours d'assises*.

« Si j'ai mal parlé, fais-moi voir ce que j'ai dit de mal, dit JESUS au sergent qui le frappait (7, XVIII, 23).

» Si ton frère a péché, dit encore le SAUVEUR, vas

et reprends-le, entre toi et lui; s'il l'écoute, tu auras gagné ton frère (15, VIII, Math.).

« Mais s'il ne l'écoute pas, prends avec toi une ou deux personnes, afin que tout soit confirmé sur la parole de deux ou trois témoins (16). »

Et JESUS veut que l'on pardonne jusqu'à soixante-dix fois sept fois (22).

« Que s'il ne daigne pas les écouter (les témoins), dis-le à l'Eglise; et s'il ne daigne pas écouter l'Eglise, regarde-le comme un païen et un péager (17). »

C'est-à-dire instruis-le, car JESUS était venu pour enseigner la loi nouvelle, et avait institué des apôtres pour instruire les païens et toutes les nations.

Le système pénitentiaire chrétien, c'est l'école sous le rapport moral, intellectuel et professionnel avec internat.



*Conclusions* : Il existe des altérations instantanées et temporaires des facultés psychiques;

Ces altérations peuvent avoir pour première et unique manifestation un acte qualifié crime;

L'auteur de tels actes doit être déposé dans un asile spécial destiné aux aliénés qui auraient été condamnés s'ils avaient eu leur raison.

Ils y séjourneront jusqu'à ce qu'un jury, composé d'*hommes spéciaux*, ait constaté leur guérison. — Il pourra être fixé un minimum de séquestration.

Les condamnés, devenus aliénés pendant leur captivité, seront placés dans un quartier de ces asiles.

Et, d'une manière générale, plus de peine de mort.

Conversion des prisons en état d'enseignement moral et professionnel.

Ainsi le veut le CHRISTIANISME.

Recevez, Messieurs, avec indulgence les paroles que nous venons de prononcer devant vous, mais portez sur elles un sérieux examen. — Elles ne sont pas toutes de nous, nous les avons puisées en grande partie dans les auteurs les plus haut placés par le cœur et par l'intelligence. Elles appartiennent à l'autorité inexorable des faits. — Ceux-ci sont trop nombreux et trop bien observés pour être contestés. Beaucoup de ces faits n'ont donné lieu à aucun acte judiciaire. Nous en avons vu des exemples chez des personnes à l'abri, par leur position, de tout soupçon de supercherie ou de volonté criminelle.

N'est-ce pas assez pour convaincre tout homme de sens et de bonne foi ?

Nous abjurons tous les hommes d'étudier, de peser ces faits. — A chaque instant, dans la pratique de la vie, nous avons recours aux hommes spéciaux pour diriger nos intérêts, pour conserver notre vie, pour faire valoir nos droits. La justice, l'administration implorent leur aide pour arriver à la découverte d'une vérité du ressort de leurs études; donnons-leur la même confiance, soit qu'ils apportent l'innocence, soit qu'ils décèlent le crime ou la fraude.

Écoutez les hommes spéciaux lorsqu'il s'agit de conserver les intérêts, les droits, la vie, l'honneur de nos semblables. — Les hommes voués à une étude spéciale ne veulent exercer de pression sur la conscience de personne, mais ils veulent l'éclairer. Ils manqueraient au devoir sacré de la charité, s'ils n'y appliquaient leurs efforts.

Portons nos regards sur le passé : l'histoire ne nous montre-t-elle pas ce qui étant honnête, légal, et, comme tel, consciencieusement obligatoire, que vous regar-

dez aujourd'hui comme des énormités judiciaires ou gouvernementales issues de l'ignorance et des préjugés, qui sont aussi de l'ignorance !

Combien y a-t-il que l'on ne condamne plus les sorciers ?

Y a-t-il bien longtemps que PINEL a rompu les chaînes des insensés que l'on considérait et que l'on traitait comme des criminels ?

Y a-t-il bien longtemps que John Howard a fait décharger des frais de justice les prévenus déclarés innocents ; qu'il a fait séparer dans les prisons les deux sexes confondus dans le même cachot ? — Ne savons-nous pas combien il nous a coûté de labeur et de contrariété pour obtenir, à Nîmes, la séparation des enfants confondus avec les condamnés adultes !

Ayons pour les aberrations de l'ordre psychique la même charité, la même commisération que nous en avons pour les aberrations organogénésiques.

La doctrine des aliénistes n'a rien de dangereux. — Le danger réside dans le refus de voir les faits qui sont de nature à nous fournir les moyens d'éviter les maux qui menacent les individus, les familles les plus honorables, et la société elle-même.



---

## LISTE DES OUVRAGES

OFFERTS

PAR LES MEMBRES RÉSIDANTS, NON RÉSIDANTS, CORRESPONDANTS

ET AUTRES AUTEURS.

- 
- Notice sur M. Dros<sup>1</sup>, par M. DE LAFARELLE.  
 Comédies et Fables, par M. Ch. REY.  
 Opuscules, par M. l'abbé STROBANT.  
 Biographie belge, par M. Auguste REUME.  
 Essai sur le Choléra épidémique de Nîmes, en 1849, par  
 M. TRIBES.  
 Mémoire, de M. BONAFOUS, de Turin, sur le Ricin.  
 Mandements de Monseig. l'Archevêque de Paris.  
 Recherches sur les Bains de Votterre et sur l'Hypogée des  
 Volunnii, par M. E. BARRY.  
 Des Nations Germaniques dans les Gaules, par M. J. BART.  
 Notice sur Morata, par M. Jules BONNET.  
 Des Distributions de Secours, par M. VINGTRINIER.  
 Mémoire sur l'Ascia, par M. RIPAUT, de Dijon.  
 Opuscule sur le Salon de 1849, par M. GALIMARD.  
 Du Divorce, par M. O. SEURRE.  
 Poëme sur Le Poussin, par M. CRÉMIEU.  
 Mémoire sur les Hydralides, par M. le D<sup>r</sup> MARTEL, du Puy.  
 De l'Organisation de la Statistique en France, par M. HALLEZ-  
 DARROS.  
 Mémoires de M. Benjamin VALZ.  
 Imprimés et Manuscrits de M. Victor JURIEU.

Traduction en vers français de l'Œdipe, roi de Sophocle, par M. RICHAUD, censeur des études au lycée d'Avignon.

Calcul mental, par M. DUPONT, instituteur, auteur de la Citologie.

Jésus révélé à l'Enfance, par M. l'abbé LAGRANGE.

Mémoires sur diverses Médailles, par M. ROBERT, antiquaire à Metz.

Opuscules sur le Duel, sur le génie, etc., par M. de COETLOSQUET.

Le Livre des Faibles, par M. le Pr Em. FROSSARD.

Dissertation sur le Livre de Ruth, par M. FROSSARD Fils.

Essai thérapeutique sur l'Iode, par M. PAYAN, docteur-médecin à Aix.

Mémoires sur la Rage, par M. le Dr CHABANON, d'Uzès.

Lettre sur les Antiquités d'Arles, par M. JAQUEMIN.



---

# LISTE

DES

## SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Qui ont adressé des Recueils ou Mémoires.

---

- |                                    |   |
|------------------------------------|---|
| <i>Ain.</i>                        | Journal d'agriculture de l'Ain.   |
| <i>Aisne.</i>                      | Mémoire de la Société des sciences et lettres de St-Quentin.  |
| <i>Ariège.</i>                     | Mémoires de la Société d'Agriculture de Foix.   |
| <i>Aube.</i>                       | Mémoires de la Société académique de Troyes.  |
| <i>Bouches-du-Rhône.</i>           | Mémoires de l'Académie des sciences, arts, belles-lettres d'Aix.<br>Publications de la Société académique de Marseille.   |
| <i>Calvados.</i>                   | Mémoires de la Société d'agriculture et de commerce de Caen.<br>Recueil de la Société d'agriculture de Falaise.<br>Mémoires de la Société académique de Bayeux. |
| <i>Charente.</i>                   | Annales de la Société de La Charente.   |
| <i>Charente-Infér<sup>e</sup>.</i> | Société académique de La Rochelle.  |
| <i>Côte-d'Or.</i>                  | Mémoires de l'Académie de Dijon.  |
| <i>Doubs.</i>                      | Mémoires de l'Académie de Besançon.   |
| <i>Eure.</i>                       | Recueil de l'Académie ebroïcienne.  |
| <i>Garonne (Haute-).</i>           | Recueil de l'Académie des Jeux Floraux.<br>Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Toulouse.  |
| <i>Gironde.</i>                    | Bulletins trimestriels de l'Académie de Bordeaux.   |
| <i>Hérault.</i>                    | Mémoires de l'Académie de Montpellier.<br>Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.<br>Recueil de la Société archéologique de Béziers.               |

- Indre.* Société d'agriculture de Châteauroux.
- Indre-et-Loire.* Société d'agriculture, sciences, de Tours.
- Isère.* Mémoires de la Société académique de Grenoble.
- Loire.* Bulletin de la Société de St-Etienne.
- Loire (Haute-).* Annales de la Société académique du Puy.
- Loire-Inférieure.* Annales de la Société académique de Nantes.
- Lozère.* Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et lettres de Mende.
- Maine-et-Loire.* Recueil de la Société académique d'Angers.
- Marne.* Mémoires de la Société académique de Châlon-sur-Marne.
- Bulletins de l'Académie de Reims.
- Meurthe.* Mémoires de la Société académique de Nancy.
- Moselle.* Mémoires de l'Académie de Metz.
- Mémoires de la Société d'histoire naturelle.
- Nord.* Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.
- Mémoires de la Société de Lille.
- Recueil de l'Académie de Douai.
- Oise.* Mémoires de l'Athénée du Beauvaisis.
- Pas-de-Calais.* Recueil de l'Académie d'Arras.
- Mémoires de la Société d'agriculture, commerce et arts de Boulogne-sur-Mer.
- Puy-de-Dôme.* Annales de l'Auvergne.
- Pyrénées-Orient.* Mémoires de la Société agricole, scientifique et littéraire de Perpignan.
- Rhin.* Bulletins et programmes de la Société de Mulhausen.
- Rhône.* Compte-Rendu par le secrétaire de l'Académie de Lyon.
- Mémoires de la Société d'histoire naturelle à Lyon.
- Annales de la Société des sciences physiques à Lyon.
- Saône.* Société académique à Châlon.
- Sarthe.* Annales de la Sarthe.
- Seine.* Comptes-Rendus de la Société philotechnique.
- Société de la Morale Chrétienne.
- Seine-et-Oise.* Mémoires de la Société des sciences morales, lettres et arts de Versailles.



<i>Seine-Inférieure.</i>	Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen.
	Mémoires de la Société havraise.
<i>Somme.</i>	Mémoires de l'Académie d'Amiens.
	Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.
	Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville.
<i>Vaucluse.</i>	Athénée de Vaucluse.
<i>Var.</i>	Recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Toulon.
<i>Yonne.</i>	Société archéologique de Sens.

---

Société archéologique de Liège.  
Académie de Turin.  
Société archéologique d'Anvers.  
Académie de Bologne.

---

— 0 —

## JOURNAUX REÇUS.

---

Journal des Savants.  
L'Art en Province.  
Compte-Rendu de l'Académie des Sciences.  
Bulletin de la Société d'encouragement.  
Journal de la Morale Chrétienne.



---

## PROGRAMMES

DES CONCOURS OUVERTS POUR DEUX PRIX A DÉCERNER EN AOÛT 1852.

---

### PREMIÈRE QUESTION.

---

Quels seraient les travaux d'art, d'agriculture ou d'industrie qui devraient être exécutés pour faire disparaître les *Fièvres paludéennes* qui règnent sur le littoral du département du Gard et des départements limitrophes, et pour qu'il résultât de ce perfectionnement sanitaire :

1° Un changement radical dans l'intérêt de la santé publique ;

2° Une augmentation dans la valeur du sol et de ses produits agricoles ou industriels.

Le prix, qui sera décerné en août 1852, consistera en une médaille d'or de la valeur de 1,000 fr.

---

### DEUXIÈME QUESTION.

#### **NOTICE SUR JACQUES SAURIN, DE NIMES.**

---

En demandant une notice sur Saurin, l'Académie du Gard désire surtout que l'on apprécie en lui l'orateur chrétien.

Les concurrents devront caractériser le genre de son éloquence, indiquer les sources où il en puisa la

force , ce qu'il dut à la nature , ce qu'on peut attribuer à sa position , et sous quel rapport il servirait encore de modèle. Les détails biographiques , qu'il faudra soigneusement exposer , et choisir à cause de la diversité des témoignages , auront pour but de faire connaître la carrière qu'il a parcourue , de relever dans l'homme ce qui tient de plus près au prédicateur , et de constater quelle fut la puissance de sa parole.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 fr.

---

#### CONDITIONS DES CONCOURS.

Chaque ouvrage devra : 1<sup>o</sup> porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté contenant le nom et le domicile de l'auteur ; 2<sup>o</sup> être adressé , *franco* , avant le 15 mai 1852 , terme de rigueur , à M. Nicot , Secrétaire perpétuel de l'Académie du Gard , rue d'Avignon , n<sup>o</sup> 28 , à Nîmes.

